Le Monde

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE - N° 12357 - 4 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens — JEUDI 18 OCTOBRE 1984

Le Nobel des ghettos noirs

L'attribution du prix Nobel de la paix à l'évêque Desmond Tutu porte un coup sévère au régime d'Afrique du Sud. Car elle honore au-delà de sa personne tous ceux qui dans son pays luttent par la non-violence contre sa *politique d'apartheid*. Elle condamne un système social et politique fondé sur la ségrégation raciale.

La décision du jury d'Oslo intervient, de surcroît, en un moment où Prétoria déploie de notables efforts pour tenter d'améliorer son « image de marque » en modifiant — bien timidement il est vrai — ses institutions internes, tout en essayant de rompre son isolement régional en concluant des accords de bon voisinage avec les pays limitrophes. Le lauréat ne s'y est pas trompé, qui a salué sa désignation comme « un événement politique considérable », et les dirigeants de Prétoria non plus, dont le silence est éloquent...

Il y a vingt-quatre ans, c'est un autre Noir, un autre dirigeant du mouvement anti-apartheid, Albert Lutuli, président du Congrès national africain, qui avait été désigné par le jury norvégien. Celui-ci prouve qu'il entend bien continuer son combat contre la violence institutionnalisée et rappelle aux dirigeants sud-africains que la communauté internationale n'est pas prête à reconnaître les efforts de « libéralisation » du régime de Pretoria aussi longtemps que les Noirs ne seront pas considérés comme des citoyens à part entière. Ce combat-là n'est pas vain : l'exemple du pasteur Martin Luther King, qui reçut le prix Nobel en 1964, montre que, parfois, la lutte en faveur de la justice peut faire progresser une grande cause.

Alors qu'à Soweto et dans la plupart des ghettos noirs relégués à la périphérie des grandes villes sud-africaines des affrontements sporadiques avec les forces de l'ordre se poursuivent, l'attribution du prix Nobel à l'évêque Tutu va constituer un important encouragement pour tous les adversaires de l'apartheid. Sur le plan intérieur, cette décision justifie la campagne menée par les opposants à la mise en place de la nouvelle Constitution, qui accorde des miettes de pouvoir aux seuls Indiens et métis et perpétue la non-existence légale de toute la communauté noire. Dans sa prison de Robben-Island, le président du Congrès national africain, M. Nelson Mandela, incarcéré depuis vingt-deux ans parce qu'il se bat pour les mêmes idées que le récent lauréat, puisera sans doute dans cette « reconnaissance renouvelée du courage et de l'héroïsme » par le jury d'Oslo une détermination accrue.

Pourtant, ce « triomphe pour le peuple sans voix des ghettos », comme l'a souligné le président du Conseil des Eglises sud-africaines, ne doit pas faire illusion. Il faudrait bien d'autres pressions — notamment de la part d'alliés occidentaux intéressés ou complaisants — pour que Pretoria renonce à bafouer la dignité humaine.

(Lire nos informations page 8.)

Un pas en avant de M. Tchernenko

Le numéro un soviétique précise les conditions d'un dialogue entre Moscou et Washington

De notre correspondant

Washington. — A quelques jours du grand débat de politique étrangère qui opposera, dimanche prochain, M. Reagan et M. Mondale, le chef de l'Etat soviétique M. Constantin Tchernenko, a déclaré au *Washington Post* qu'il ne voyait « *pas d'alternative saine à un développement constructif des relations soviéto-américaines* ».

Dans cet entretien publié ce mercredi 17 octobre par le grand quotidien de la capitale américaine, M. Tchernenko affirme principalement qu'« *un véritable désir* (de Washington) *de parvenir sur une base juste et mutuellement acceptable à un accord sur l'une au moins des questions essentielles (...), la limitation des armements (...), permettait un réchauffement des rapports entre les deux superpuissances* ».

Comme pour mieux souligner que ce réchauffement ne dépendrait pas à ses yeux d'une complète communauté de vues sur le contrôle des armements entre le Kremlin et la Maison Blanche, M. Tchernenko ajoute que « *la réalisation d'un accord* » sur ces problèmes — « *ou certains d'entre eux au moins* » — marquerait « *une réelle modification, à la fois des relations entre l'URSS et les Etats-Unis, et de la situation internationale* ».

Le correspondant du *Washington Post* à Moscou, M. Dusko Doder, indique qu'il lui aurait été précisé par « *une source avertie des intentions de M. Tchernenko* » que l'insistance du chef de l'Etat soviétique sur ce point signifiait qu'une réponse « *positive* » de Washington sur l'une des quatre propositions du Kremlin réitérée dans l'interview pourrait mener à un « *dialogue plus large* » portant peut-être sur la reprise des deux négociations nucléaires de Genève interrompues par l'URSS à la fin de l'année dernière à la suite du déploiement des premiers euromissiles de l'OTAN.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)

Mesures d'urgence contre la pauvreté

Majoration de l'impôt sur les grandes fortunes et nouveaux crédits budgétaires

Des mesures d'urgence devaient être examinées ce mercredi 17 au conseil des ministres pour venir en aide aux personnes les plus pauvres, généralement sans emploi et disposant de revenus insuffisants pour vivre normalement.

Ces mesures seraient surtout d'ordre financier. Mais on irait jusqu'à distribuer des excédents agricoles (par l'intermédiaire d'associations), aménager des locaux d'urgence (certains travaux d'utilité collective pouvant se donner un tel but). Les expulsions de leur logement des familles sans ressources seraient suspendues pendant tout l'hiver. Des logements sociaux inoccupés pourraient être provisoirement récupérés pour loger des personnes dans le besoin. Bref un plan d'urgence pour parer au plus pressé, c'est-à-dire aux rigueurs d'un hiver qui sera là dans deux mois.

La question — éternelle — est, bien sûr, de savoir comment seront financées ces dépenses nouvelles. Le gouvernement devait décider ce mercredi d'alourdir l'impôt sur les grandes fortunes de quelque 300 millions de F.

Cet impôt rapporte actuellement quelque 4 milliards de F. Concrètement, la mesure ne toucherait que quelques milliers de propriétaires, ceux dont le patrimoine dépasse 20 millions de F.

Actuellement le barème de l'impôt sur les grandes fortunes est le suivant : 0 % en dessous de 3,4 millions ; 0,5 % entre 3,4 et 5,6 millions de F. ; 1 % entre 5,6 et 11,2 millions de F. Le projet de loi de finances pour 1985 qui est discuté à partir de cette semaine à l'Assemblée nationale modifie légèrement ces tranches : 0,5 % entre 3,5 et 5,8 millions de francs ; 1 % entre 5,8 et 11,5 millions de francs ; 1,5 % au-delà de 11,5 millions de francs (la majoration de 8 % instituée en 1983 et calculée sur l'impôt dû subsistera l'année prochaine).

Le projet qui devait être discuté ce mercredi 17 octobre par le gouvernement aboutirait à créer une tranche supplémentaire — en principe temporaire — à 2 % au-delà de 20 millions.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 31.)

Les nerfs à vif

par PIERRE DROUIN

Brice Lalonde a réussi à obtenir un créneau télévisuel pour lancer « Une bonne nouvelle par jour ». Mais on l'a relégué à l'heure où seuls quelques insomniaques regardent encore le petit écran.

Il est vrai qu'un journal local américain qui avait résolu de ne *retenir jadis pour ses lecteurs* que les informations agréables n'a pas tenu longtemps. Le *public est friand de violence, et* pas seulement au cinéma. Si les images ou les récits sont vrais, *c'est encore mieux.*

Ainsi va la vie, ainsi vont les médias qui viennent de gâter leur *clientèle : un policier aux obsèques* tumultueuses dont on ne sait toujours pas s'il a été tué par *ses collègues ou par l'un de ceux* qu'il avait pris en chasse ; un gardien de la paix parisien tirant *sur un jeune Algérien qui venait* de griller un feu rouge ; un passager victime d'un accident en pro*vince qui essuie le tir d'un* homme auquel il demandait secours. Tout cela en quelques *heures d'intervalle.*

Le temps est souvent très mauvais organisateur, et il serait stupide de tirer une « morale » de ce rassemblement de faits divers. Malheureusement, une telle giclée d'informations sanglantes ne peut manquer d'impressionner une masse de Français.

(Lire la suite page 11.)

MM. JIVKOV, HONECKER, CEAUSESCU, KADAR

Ces voyageurs en liberté surveillée...

« *Faites ce que je dis ; ne faites pas ce que je fais.* » Tel est à peu près le langage que le Kremlin tient aux pays « frères » de l'Europe de l'Est et telles sont les consignes que ces pays finissent presque toujours par respecter. Ce ne sont pas MM. Jivkov et Honecker, obligés de suspendre *sine die* les voyages qu'ils envisageaient d'effectuer en Allemagne de l'Ouest, qui démentiront.

Les numéros un de Bulgarie et d'Allemagne de l'Est ont dû rester chez eux et assister de loin à la visite que M. Gromyko a rendue au président Reagan en vertu de la règle selon laquelle tout geste — fût-il infinitésimal — pouvant favoriser une détente dans le dialogue Est-Ouest doit être compensé par un resserrement des liens qui attachent les « démocraties populaires » à Moscou...

Seul le Roumain impérial Ceausescu a défié l'oukase, non sans avoir *d'ailleurs abrégé* de deux jours sa visite en RFA. Il y allait, il faut le reconnaître, de sa crédibilité, déjà bien atteinte, sur la scène internationale. Que serait-il resté des proclamations d'indépendance de Bucarest si M. Ceausescu avait aligné sa conduite sur celle de MM. Honecker et Jivkov ?

Sur le fond, on ne trouve pas cependant dans les propos tenus par M. Ceausescu à Bonn d'incartades susceptibles de trop irriter le Kremlin. C'est ainsi que Bonn et Bucarest sont tombés d'accord sur une déclaration appelant les pays européens à multiplier leurs efforts pour parvenir à une reprise du dialogue entre les Etats-Unis et l'URSS et souhaitant une reprise des négociations soviéto-américaines sur les armes nucléaires pour aboutir « *à un résultat concret par le biais d'un accord équilibré sur les missiles à moyenne portée* ». M. Ceausescu n'en a pas moins justifié les contre-mesures prises récemment par Moscou par le déploiement des Pershing-2 et des missiles de croisière de l'OTAN.

En mettant sur le même pied l'installation des euromissiles américains et les « contre-mesures » prises par Moscou en RDA et en Tchécoslovaquie, M. Ceausescu ne donne-t-il pas finalement l'impression d'oublier que cette escalade a une tout autre origine : l'installation des SS-20 soviétiques à partir de 1977 ? Que peuvent demander de mieux les Soviétiques ?

Moscou, de la même façon, ne pourra pas se plaindre des voyages que viennent d'effectuer avec sa bénédiction deux de ses « protégés » : M. Kadar, en France, et M. Honecker, en Finlande. Les propos tenus par M. Kadar à Paris *(lire page 4)* ont été, comme à l'accoutumée, d'une orthodoxie exemplaire puisque le premier secrétaire hongrois est allé jusqu'à récuser l'existence d'un « modèle » hongrois.

Comme pour dissuader les pays « frères » de la Hongrie de toute tentative de libéralisation, M. Kadar a affirmé dans une conférence de presse donnée mardi à Paris : « *Nous ne recommanderons à personne notre pratique : dans les questions de société, copier n'est pas bon. Chacun doit adopter ses propres positions.* »

Au même moment, à Helsinki, M. Honecker *faisait lui aussi* dans l'orthodoxie, s'abstenant cependant de toute critique à l'égard de la RFA avec laquelle, a-t-il déclaré dans une interview accordée à des journaux locaux, « *nous voulons poursuivre le dialogue* ». Le chef du PC est-allemand a repris en matière de désarmement toutes les propositions du pacte de Varsovie, en insistant tout particulièrement sur la création d'une zone nordique militairement dénucléarisée, que Moscou appelle de ses vœux, à condition bien sûr qu'une telle zone n'englobe pas les énormes installations mili*taires soviétiques de la péninsule de* Kola, pourtant proches des frontières norvégienne et finlandaise.

Ainsi va la vie dans le bloc soviétique : les « bonnes » visites sont autorisées, à condition que le régime de liberté surveillée soit respecté. Les « mauvaises » sont interdites. Gageons que celle que doit faire le ministre ouest-allemand, M. Genscher, à Varsovie en novembre, sera considérée par Moscou comme appartenant à la première catégorie. De même que celle que M. Mitterrand compte effectuer en Bulgarie, dans le courant de 1985, à condition qu'elle ait lieu avant que le président de la République ne se rende à Bucarest, comme l'en implorent les Roumains depuis longtemps.

JACQUES AMALRIC.

LA MORT DE GEORGES THILL

Le ténor à la gloire absolue

Le ténor Georges Thill est mort, le 16 octobre, dans sa propriété de Lorgues (Var). Il était âgé de quatre-vingt-six ans. Les obsèques auront lieu le 19 octobre dans la plus stricte intimité.

« Je ne vis pas de souvenirs, ça n'a aucun sens, c'est seulement l'avenir qui compte. » Cette profession de foi, Georges Thill l'appliquait à la lettre dans l'existence. Jusqu'à *sa dernière heure, il conserva cet* optimisme qui le rendait si généreux dans ses plaisanteries et si riant.

La bonne humeur naturelle de Georges Thill était d'autant plus remarquable que son trac sur les *planches était célèbre. Pour combat*tre ce trac les soirs où il était affiché à l'Opéra, il s'en venait dans sa loge et hantait les couloirs du théâtre dès midi, comme s'il voulait, la journée entière, se concilier les philtres de la magie maison qui l'inspireraient au lever du rideau.

Un soir, dans *Roméo et Juliette* de Gounod — c'était à l'époque du franc Poincaré, — sa voix au timbre unique, si étrange, d'une vaillance sans limite, se brisa dans l'aigu. Roméo, le personnage, le rôle préférés, dans lesquels nul n'exprimait si bien l'art français des nuances !

On imagine dans quels abîmes d'angoisse fut plongé Thill à la deuxième représentation de ce même *Roméo*, quelques jours plus tard. Il ne voulut entrer sur scène que tant qu'il put voir, bien campé dans la coulisse et prêt à bondir pour le remplacer, son double costumé exactement à son image. Naturellement, ce fut un triomphe qui salua sa performance brillantissime à la fin du spectacle.

Georges Thill avait profité d'une discussion financière sur ses cachets avec Jacques Rouché pour faire ses adieux au palais Garnier. Son clairon était toujours aussi pur et radieux, sa joie de vivre toujours inaltérée, mais, justement, il avait trop peur, à ses dires, d'attraper une maladie de foie — *« Le trac, toujours ce trac ! »*, soupirait-il.

Ce grand artiste n'était pas seulement le roi de la clé de sol, c'était également le roi de la clé anglaise, un champion de la mécanique. Aviateur dans la chasse pendant la première guerre, il avait transféré dans les voitures de sport sa passion de la vitesse. Ses pur-sang préférés dont il avait une écurie : des Bugatti, des Jaguar, des Ferrari.

Sur le tard, il avait découvert les joies plus paisibles de la peinture. Académique, comme toute sa carrière à l'Opéra, « Académie de musique et de danse », mais sans nulle référence aux artistes d'autrefois. Il avait coutume de dire : *« Prends le passé et tords-lui le cou »* — la flèche du Parthe avant de disparaître.

OLIVIER MERLIN.

(Lire page 36.)

La campagne présidentielle au Brésil

LIRE PAGE 3 L'ARTICLE DE NOTRE CORRESPONDANT CHARLES VANHECKE

« Le Monde des arts et des spectacles »

Pages 13 à 21

Un entretien avec JEAN-PAUL BELMONDO

AU JOUR LE JOUR

Droits

On a pu voir, mardi, à la télévision Jacques Abouchar, journaliste libre, mais détenu, interviewé par des « confrères » de l'Est qui paraissaient plus prisonniers que lui. Droit à l'information...

Mardi encore, le prix Nobel de la paix a été attribué à un évêque sud-africain pour son action en faveur des droits des Noirs.

Mardi toujours, journée mondiale de l'alimentation. Les pays riches se sont interrogés sur la manière de lutter pour le droit de chaque homme de manger à sa faim.

Et pour clore cette journée de tous les droits, le chef de l'Etat a reçu Brigitte Bardot, venue l'entretenir des petites misères que l'homme fait subir à nos amies les bêtes.

BRUNO FRAPPAT.

Le Monde

idées

Le droit d'asile

Double protestation contre l'extradition de militants basques. L'une de François Chatelet, Gilles Deleuze et Félix Guattari, pour qui elle entraîne une « *fêlure grave, peut-être irréversible* » dans la confiance qu'ils portaient à François Mitterrand. L'autre de J.-P. Etchegoyhen, parlant au nom d'un groupe d'indépendantistes basques de France, qui compare l'attitude des socialistes français et espagnols au comportement de Guy Mollet face à la guerre d'Algérie. Aux uns et aux autres Maurice Duverger répond que, selon la Constitution, le droit d'asile ne s'applique qu'à ceux qui sont persécutés en raison de leur action pour la liberté, alors que le peuple basque a eu, à diverses occasions, toute liberté de s'exprimer.

Ce que prévoit la Constitution

par MAURICE DUVERGER

S'ADRESSANT aux Basques *français* dans son voyage à la pointe sud-ouest de l'Hexagone, le président de la République a envisagé les réfugiés surtout par rapport à l'ordre public national. Ce faisant, il n'a pas clarifié le problème aux yeux des activistes de l'ETA séjournant sur notre territoire.

Dire que « *tout Basque espagnol qui voudra l'asile politique en France l'obtiendra dès lors qu'il renoncera, à partir de la France, à l'action violente* », c'est en effet poser un principe très différent des règles définies et publiées par le conseil des ministres du 10 novembre 1982, qui ont été appliquées les 23 et 26 septembre dernier. Beaucoup plus sévères, ces règles reposent sur la gravité des actes reprochés à l'intéressé dans son pays, et sur le régime de celui-ci et non sur son comportement dans le nôtre.

Est-ce à dire que le chef de l'Etat ait fait un pas en arrière ? Ses propos apportent une utile précision *s'ils concernent seulement* les inculpés de crimes de sang commis avant la proclamation de la doctrine de 1982, toute aggravation d'une *situation pénale ne devant pas être* rétroactive dans une démocratie.

Le discours de Bayonne serait *plus surprenant s'il marquait un* nouveau tournant dans l'application du droit d'asile. Car la doctrine de 1982 n'a fait que le remettre dans les limites où la Constitution le contient, qui avaient été indûment oubliées.

Il est réglementé par deux textes solennels. Celui de l'article 120 de la Constitution de 1793, qui l'a proclamé pour la première fois au monde, en ces termes : « *Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans.* »

Comme toutes celles de nos anciennes Constitutions, cette disposition garde valeur législative tant qu'une autre loi ne l'a pas abrogée. Mais elle a retouvé sa force initiale avec le Préambule de la Constitution de 1946, qui précise : « *Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.* » On sait que la Constitution actuelle a maintenu en vigueur le Préambule de 1946. Il s'impose donc non seulement au gouvernement, aux administrations et aux tribunaux, mais encore au législateur lui-même, dans ce qu'il prescrit et dans ce qu'il interdit. L'asile doit être accordé à toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté. Il doit être refusé aux « *tyrans* ». Il peut être ou ne pas être accordé aux personnes *en situation intermédiaire*.

Résistance et terrorisme

Mais qu'est-ce qu'une « *action en faveur de la liberté* » ? Qu'est-ce qu'un « *tyran* » ? Le critère essentiel paraît être la distinction de la résistance et du terrorisme, proposée dans ce journal le 30 juillet 1981 (1). Elle ne repose pas sur les moyens employés. Ils ne sont pas indifférents en la matière, au moins dans le cas particulier de l'extradition. Mais ils viennent en seconde ligne. La différence fondamentale entre la résistance et le terrorisme est fondée sur la nature du régime où ils se manifestent. Il y a résistance *quand la violence est exercée* contre un régime fondé sur elle : tyrannie politique ou occupation militaire. Il y a terrorisme quand la *violence est dirigée contre un régime* démocratique où les citoyens ont les moyens de résister paisiblement.

La distinction s'applique également aux peuples colonisés ou qui se disent tels. Si l'Algérie de 1954 avait bénéficié de l'autonomie, si *tous les musulmans y avaient eu le* droit de vote, s'ils y avaient profité des mêmes libertés que les pieds-noirs, si les élections s'y étaient déroulées aussi régulièrement que dans la métropole, la violence n'y aurait pas été justifiée, parce que les Arabes et les Berbères auraient pu conquérir la majorité à l'Assemblée algérienne et évoluer ainsi vers l'indépendance, leur révolte étant une résistance et pas un terrorisme, parce que notre colonisation n'était pas démocratique. Les attentats de l'ETA contre les autorités espagnoles ne sont pas une résistance mais un terrorisme, même si l'on considère que l'Euskadi se trouve en situation coloniale.

Ce peuple a la liberté de s'exprimer, et il l'utilise. Il dispose du suffrage *universel dans* le cadre de sa propre communauté. Il en a usé pour approuver un statut d'autonomie par le référendum de 1979, avec plus de 90 % de « oui » et 5 % de « non » par rapport aux suffrages exprimés, l'approbation réunissant 53,8 % des inscrits, *malgré les* abstentions. Deux Parlements basques ont été successivement élus, en 1980 et en 1984. L'ETA a pris part à ces élections, à travers *Herri Batasuna*, sa couverture politique, recueillant 16,3 % des suffrages au premier scrutin et 14,6 % au second, contre *37,6 % et 42 % au parti nationaliste* modéré. Si les hommes et les femmes d'Euskadi voulaient l'indépendance totale, ils pourraient élire une assemblée qui la réclame, et cette voix serait difficilement étouffée.

Une action contre la liberté

Si elle l'était alors – mais alors *seulement*, – le *terrorisme* deviendrait résistance. En attendant, il a pour effet de retarder l'application complète du statut d'autonomie et d'affaiblir la jeune démocratie espagnole. Ceux qui s'y livrent ne mènent pas une « *action en faveur de la liberté* », mais une action contre la liberté. *Ils l'avouent* presque. En octobre 1975, pendant que Franco mourait par morceaux, ils souhaitaient que la dictature continue après *lui*, car les Basques se mobiliseraient plus facilement contre un pouvoir resté fasciste que contre un pouvoir devenu démocratique. Un dirigeant *militaire* de l'ETA précisait que, dans cette dernière hypothèse, il faudrait multiplier les attentats pour « *faire tomber le masque libéral de l'occupant* ». Cette parole a été tenue, puisque 90 % des meurtres imputables à l'organisation ont été perpétrés après la disparition du Caudillo.

Ceux qui usent de tels moyens *dans un tel régime politique se comportent* en « tyrans », au sens des Conventionnels de 1793, le mot ne s'appliquant pas seulement à un *monarque violant les lois du ciel ou* du royaume, mais pouvant aussi désigner les factions formées de volontés particulières recourant à la force pour tenter de paralyser *la* volonté générale. Ni le texte ancien ni celui de 1946-58 ne permettent d'accorder l'asile aux collaborateurs d'une telle entreprise. *La* Constitution française ne fait qu'appliquer ici les règles de la démocratie, qui étaient méconnues par le laxisme de ces dernières années.

Abandonner la définition traditionnelle des infractions politiques par les mobiles de leurs auteurs, refuser d'une façon générale cette qualification aux prises d'otages et aux crimes de sang, quand ils ont été « *commis dans un Etat respectueux des libertés et des droits fondamentaux* », ce n'est pas méconnaître la loi de 1927. En changeant l'interprétation de sa lettre, on revient à son esprit. En appliquant la distinction du terrorisme et de la résistance, on retrouve les objectifs qui ont justifié dans l'histoire la tolérance à l'égard des crimes politiques, même sanglants.

Elle a été imaginée par les Etats libéraux pour offrir un refuge aux *résistants qui s'opposaient* à des Etats autoritaires : Polonais et Hongrois du dix-neuvième siècle, Italiens et Allemands du vingtième, Latino-Américains *de toujours*, et tant d'autres !

Utiliser le droit d'asile et le *refus* d'extradition pour faire protéger par des Etats libéraux les terroristes qui s'emploient à détruire la démocratie dans d'autres Etats libéraux, voire dans celui *qui les reçoit*, c'est un détournement inadmissible. Les souvenirs de la résistance contre l'occupant en 1940-44 ou ceux du soutien *aux peuples colonisés en lutte* contre une métropole oppressive ont masqué cette falsification des principes. Ce n'est pas les trahir que de les ramener à leurs objectifs initiaux.

(1) « Violence et démocratie », *le Monde*, 30 juillet 1981.

Quelle Europe veut-on construire ?

par FRANÇOIS CHATELET (*)
GILLES DELEUZE (*)
et FÉLIX GUATTARI (**)

LES extraditions et les expulsions des Basques réfugiés en France entraînent une fêlure grave, peut-être irréversible, dans la confiance que nous portions, malgré toutes les incertitudes, au gouvernement de François Mitterrand. Plus graves que les faits et les circonstances de cette affaire, nous paraissent être la légèreté et l'inconsistance, pour ne pas dire le cynisme, des arguments sur lesquels on a tenté de les fonder.

Jusqu'alors l'asile politique était considéré comme un droit fondamental. En cela notre pays *se distinguait de nombreuses* autres puissances qui ne le reconnaissent pas, ou seulement sur le papier. La question de la gravité des crimes, tels que les qualifient les pays *demandeurs* d'extraditions, ne saurait entrer en ligne de compte.

Importent seulement : 1) le caractère politique de l'imputation ; 2) le fait qu'aucune activité *délictueuse ne puisse* être retenue contre les personnes concernées au sein du pays d'accueil. Que l'on ait pu mettre ce droit d'asile *dans la balance d'une tractation* interétatique porte loin. Qu'on l'ait fait, de surcroît, au nom de l'Europe et de la démocratie va *décidément trop loin.*

Nous tenons à souligner, malgré la confusion entretenue sur ce point par les médias, que les seuls *troubles auxquels les réfugiés* basques ont été mêlés en France sont les assassinats et les tentatives d'assassinat dont ils furent *victimes ;* les agissements des commandos militaires ou policiers venus d'Espagne, des hommes de main qui s'attaquaient aux réfugiés, *font* douter du caractère démocratique de la justice espagnole qu'on invoque pour justifier les extraditions. Et jusqu'à ce jour aucune enquête n'a abouti, concernant ces commandos d'extrême droite.

Quelle Europe entend-on construire avec de tels procédés ? Celle des libertés ou celle du contrôle social et de la sécurité *érigés en culte suprême* ? L'Europe des dissertations internationales est une chose ; l'Europe des réalités concrètes en est une autre. La liberté de mouvement dans l'espace européen sans crainte d'être interpellé à tout moment par une *justice tutélaire ;* la préservation de la mosaïque des idées, des convictions et des particularismes ; le refuge et même *une forme de* « *pardon conditionnel* » pour des crimes et des aberrations politiques (étant répété que rien ne saurait être toléré *contre les lois du pays d'accueil*) : voilà l'exercice d'éthique politique auquel nous convions le gouvernement socialiste à rester fidèle.

Les signataires de ce texte s'engagent à s'opposer à toute expulsion ou extradition d'homme ou de femme ayant explicitement *demandé l'asile politique* en France. Dans l'immédiat, ils s'opposent à l'extradition de Linaza Etcheverria et des autres personnes *dont Madrid s'apprête* à réclamer l'extradition.

(*) Philosophes.
(**) Psychanalyste.

Mémoire basque...

par J.-P. ETCHEGOYHEN (*)

BASQUES *de France*, nous avons été obligés de participer d'une façon ou d'une autre à *la guerre d'Algérie*. Notre conscience politique s'est forgée dans cette épreuve. Nous avons entendu *des jugements définitifs sur* les « terroristes ». Nous avons connu les moyens policiers, militaires, politiques, *employés par des démocrates* français pour régler le « problème algérien », avant d'en arriver à la *reconnaissance du droit à l'autodétermination* du peuple algérien et à la négociation avec les « hors-la-loi ».

Nous avons vu de près la torture, l'intoxication, les manipulations psychologiques, les jugements iniques, les *exécutions sans jugement*, les bombardements... Nous avons vu à l'œuvre ceux qui croient qu'on peut « *réparer l'histoire* » (oui *monsieur* Lang...) sans assumer leurs erreurs et parfois leurs crimes. Les gouvernants de la France demeurés faibles et lâches dans un « pays démocratique » sont directement responsables de l'assassinat d'environ un million d'Algériens. Autant que les victimes des deux *bords de la guerre civile* espagnole.

Les socialistes français qui avaient engagé *ce génocide n'ont* apparemment rien appris. Les nombreux gestes faits en « faveur » des minorités *prennent ces jours-ci un goût* amer pour beaucoup : qui ne voit que l'objectif est de contenir, voire de *dévoyer et réprimer*, *l'irréductible* prise de conscience des minorités ici et sur les restes plus éloignés de l'*empire ? Dans cette logique*, les socialistes français volent aujourd'hui au secours de leurs homologues espagnols, *aussi aveugles*, aussi incapables de véritable courage politique que l'étaient les premiers il y a trente ans.

Les socialistes espagnols arrivés au pouvoir avec une campagne *démagogique qui n'excluait* pas le droit à l'autodétermination du peuple basque sont dévoyés par un Etat, de fait *mis en place par Franco*, auquel ils ont rendu allégeance. Ils ont consacré *les gardiens militaires* de l'ORDRE. Le ministre de l'intérieur, responsable du temps de Franco d'un syndicat universitaire fasciste, a déclaré un jour : « *Les socialistes espagnols ont découvert la garde civile...* » Ce qui revient à dire qu'ils l'ont absoute de tous les crimes passés, présents et à venir.

La torture est pratiquée couramment *dans les commissariats* de police et casernes de la Guardia Civil au Pays basque. Avec des méthodes plus subtiles que celles des paras du général Massu en Algérie. Progrès oblige.

Pendant que l'on disserte sur l'informatique (et les libertés) sous les lambris parisiens, la police en fait un usage systématique au Pays basque côté espagnol et, qui sait, peut-être tout autant du côté français. Avec en outre la pratique intensive des écoutes téléphoniques, on espère faire l'économie de la doctrine de la responsabilité collective... Les plus puissants ordinateurs installés en Espagne sont ceux du ministère de l'intérieur, et l'Espagne est de loin le pays d'Europe qui a le nombre de policiers le plus élevé par rapport au nombre d'habitants. L'action de cette police étant prioritairement orientée sur le contrôle du Pays basque, celui-ci est objectivement OCCUPÉ (Pays basque 2,5 millions d'habitants, Espagne *35 millions* d'habitants). Les juges des tribunaux militaires de Franco siègent dans les tribunaux d'exception, qui condamnent aujourd'hui les dissidents de l'Espagne « démocratique ». L'ombre des militaires et de *la police* régit le fonctionnement de toutes les institutions espagnoles, et plus précisément depuis le coup d'Etat militaire manqué du 23 février 1981. Le pouvoir, surtout avec les socialistes, fait tout ce *qu'il peut pour trahir les* accords qui présidaient au fonctionnement des régions autonomes basques et catalanes, *dans lesquels* des hommes sincères et généreux avaient placé leurs espoirs.

Les hommes politiques jacobins sont toujours à la merci des centurions. Nous frémissons rétrospectivement à *l'idée du tournant qu'aurait* pris la guerre d'Algérie si les socialistes avaient eu à gérer les succès militaires du général Challe... ou s'ils avaient obtenu de la Suisse démocratique (et fédérale...) l'extradition, *qu'ils réclamaient des Algériens* combattants.

La lutte de libération des Basques n'est pas plus finie avec URBA 2000, un centre culturel et un statut d'autonomie, que ne l'était la guerre d'Algérie avec le plan de Constantine et l'offre de la paix des braves du général de Gaulle. Et pourtant, quelle *différence de style*, quel abîme entre ce dernier geste et les misérables manœuvres et reculades du gouvernement *Gonzalez*. Guy Mollet a des émules des deux côtés de la frontière.

Combattants de la liberté

Des femmes et des hommes, combattants de la liberté, ni plus ni moins que tous ceux qui ont dû s'élever contre les *guerres d'annexion*, ont pris les armes contre l'occupant. Des résistants, fidèles à un engagement dont *l'issue* personnelle ne peut être que la mort ou la libération en communion avec tout un peuple qui *retrouve son essence pour édifier une* société plus juste et plus fraternelle... Huit de ces combattants, dans leur *dernier acte d'hommes* libres, *ont*, pour livrer leur ultime bataille, entrepris une grève de la faim, puis de la *soif qui les a conduits aux portes de* la mort. L'Etat français les avait déjà condamnés depuis plusieurs mois. Il *ne restait plus à la justice qu'à entériner* cette décision, engageant une cynique course contre la montre pour *remettre, encore en vie, toute honte* bue, ses trois otages au gouvernement espagnol, à Madrid. A Fresnes *on ne fait pas moins qu'à Gorki.* Andreï Sakharov est en vie, monsieur le Président.

Les déclarations de certains ministres et responsables socialistes à Paris, pour justifier les extraditions, *sont hallucinantes. Mais nous* devons dénoncer plus près de nous, à quelques courageuses *exceptions* près, *l'attitude vile des élus et responsables* socialistes du Pays basque, côté français. Après avoir laissé croire, *naguère, qu'ils considéraient les réfugiés* comme des combattants d'une cause juste et avoir réclamé pour eux le droit d'asile, ils les insultent aujourd'hui ouvertement. Qu'un de ces individus ait pu être nommé tout *récemment porte-parole officiel du* Parti socialiste français nous a sidérés.

La construction d'une nation basque est un fait que rien ni personne ne pourra arrêter. Les conditions pour un cessez-le-feu en Pays basque sud sont clairement posées par la résistance armée de l'ETA militaire et un parti qui rassemble 15 % des votes aux élections du Pays basque. Les autres partis nationalistes (en tout deux tiers des votes au Pays basque) disent que ces conditions peuvent constituer une base de négociation.

Nous entendons aujourd'hui quelques voix dissidentes dans la gauche française. Puissent-elles se faire *entendre par les gouvernants et* œuvrer dans la seule perspective authentiquement libératrice qui passe *par la reconnaissance vraie du droit à* l'émancipation des peuples. Le devoir des Basques est de défendre leur pays contre l'annexion, l'aliénation et la prostitution. C'est-à-dire de construire une nation. Nous ne reconnaissons à *aucun* État *la faculté* de juger ceux qui luttent pour la libération de notre peuple. Celui-ci reconnaîtra les siens, ses traîtres, ses amis, ses ennemis. RG, à vos fiches !

(*) Le signataire s'exprime au nom d'un collectif regroupant des agriculteurs, entrepreneurs, ingénieurs, ouvriers, prêtres et professeurs.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS – Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

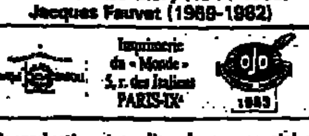
PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

Edité par la S.A.R.L. le Monde

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AMÉRIQUES

El Salvador

Les lendemains de la rencontre « historique » de La Palma

Après l'euphorie qu'a très naturellement provoquée la rencontre « historique » de La Palma entre le président Duarte et la guérilla, chacun fait ses comptes. Pour les protagonistes salvadoriens, il convient désormais de se placer en position de force, en vue de la prochaine rencontre de novembre : d'où un perceptible durcissement du ton, dès le mardi 16 octobre, dans le camp des rebelles comme de la part du chef de l'Etat. Aux Etats-Unis, l'administration républicaine se félicite bruyamment de la rencontre, qui tranquillise l'opinion publique à la veille du scrutin du 6 novembre. Pourtant, Washington n'est pas sans inquiétude : le processus engagé au Salvador ne risque-t-il pas de trouver sa dynamique propre, laissant quelque peu isolés les Etats-Unis de M. Reagan dans leur croisade contre le Nicaragua marxiste ?

M. Reagan appuie l'offre « historique et généreuse » de M. Duarte

De notre correspondant

Washington. – L'ouverture du dialogue entre les autorités et la guérilla salvadorienne sert si puissamment les intérêts électoraux de M. Reagan que Washington se garde d'exprimer la moindre réticence envers de l'initiative de M. Duarte.

Dès la veille des pourparlers de La Palma, le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, avait exprimé *« l'accord fondamental »* de son gouvernement avec le président salvadorien; et, le mardi 16 octobre, M. Reagan a tenu à féliciter lui-même le chef de l'Etat pour son *« offre de paix (...) généreuse et historique »*. *« Malgré un grand risque personnel pour vous et vos conseillers*, lui a-t-il écrit dans une lettre rendue publique par la Maison Blanche, *vous êtes allé à La Palma armé seulement du soutien du peuple et de votre fervent désir de paix. (...) Notre espoir et nos prières sont avec vous pour que votre courageuse initiative* [amène] *votre pays à une paix durable par la démocratie. »*

Entre-temps, les porte-parole du département d'Etat avaient souligné que la rencontre de La Palma *« justifiait »* la politique salvadorienne des Etats-Unis. L'amélioration, grâce aux crédits américains, de la situation militaire dans le pays, ont-ils expliqué, a, d'une part, permis aux forces armées régulières de se montrer ouvertes à l'idée d'une négociation et, de l'autre, a suffisamment affaibli la guérilla pour qu'elle soit plus réceptive à l'idée d'une solution politique.

Complète en façade, cette satisfaction n'en cache pas moins une certaine inquiétude sur la dynamique qui vient de s'enclencher au Salvador. En acceptant, si peu de mois après son élection et avant d'avoir repris le contrôle militaire de son pays, de tendre la main à la guérilla, M. Duarte lui a, en effet, reconnu une légitimité politique. Un précédent est ainsi créé dans la région. Et, quelle que soit l'influence dont disposent les Etats-Unis à San-Salvador, ils ne sont peut-être plus, désormais, en mesure de contrôler complètement la déroulement futur des négociations entre le chef de l'Etat et l'opposition armée. M. Duarte n'étant pas un conservateur avec lequel la Maison Blanche puisse se sentir en totale identité de vues, elle peut en ressentir une certaine préoccupation prudemment exprimée par la crainte d'une réaction de l'armée salvadorienne.

D'un autre côté, l'initiative de M. Duarte vient conforter la volonté de Washington de conduire le gouvernement du Nicaragua à ouvrir le dialogue avec sa propre opposition armée – ce à quoi les sandinistes se refusent absolument. Les autorités américaines, et M. Reagan en tête, n'ont pas manqué de souligner cette différence d'attitude entre San-Salvador et Managua, qui vient, de fait, appuyer la thèse défendue par les Etats-Unis selon laquelle le Salvador marche vers la démocratie tandis que le Nicaragua s'en éloigne.

Pas de « nouveau Vietnam »

Au-delà, pourtant, de ces avantages et inconvénients de fond, c'est surtout l'approche de l'élection présidentielle qui a déterminé la réaction américaine. La visite, fin septembre, de M. Gromyko à la Maison Blanche avait déjà considérablement émoussé les critiques des démocrates sur les « dangers » de la politique étrangère de M. Reagan. Preuve est faite, depuis le 15 octobre, que la politique centraméricaine de l'administration républicaine peut peut-être conduire à autre chose qu'un « nouveau Vietnam » puisque M. Duarte n'aurait peut-être pas pu se faire élire président si Washington n'avait tenu les rênes serrées à l'extrême droit salvadorienne.

A quelques jours du débat télévisé qui opposera, le 21 octobre, MM. Reagan et Mondale sur la politique étrangère, cette démonstration était plus que bienvenue pour les républicains. Pour la première fois depuis de très longs mois, un sondage réalisé par l'Institut Harris vient en effet de faire tomber l'avance de M. Reagan juste au-dessous de la barre des dix points. L'inéluctabilité de sa victoire n'étant plus aussi largement admise depuis le premier débat du 7 octobre, M. Reagan doit fourbir ses armes pour emporter l'avantage sur M. Mondale dans le second.

BERNARD GUETTA.

Les citoyens attendent la paix

De notre envoyé spécial

San-Salvador. – Il n'est pas question de *« reconnaître »* l'insurrection armée du Front nationale Farabundo-Marti de libération nationale en tant que telle. Le seul objectif du gouvernement salvadorien est la recherche de la paix – souhaitée par l'immense majorité des citoyens. Pour y parvenir, il est convenable de *« parler avec n'importe qui »*. La solution des graves problèmes du pays sera lente et progressive. On ne peut pas construire le *« paradis »* du jour au lendemain, comme le croient ou le disent les insurgés du FMLN.

M. Napoleon Duarte a tenu, le mardi 16 octobre, à mettre quelques points sur les i, à rappeler les grandes lignes et les principes qui inspirent son action, à insister sur l'ampleur du fossé qui sépare encore le gouvernement des dirigeants du Front – quitte à doucher l'enthousiasme de ceux qui, au Salvador ou à l'étranger, voient déjà la paix « au coin de la rue ».

Il a parlé quelques heures seulement après des déclaration faites « dans la montagne » par les chefs militaires de la guérilla avec lesquels il s'était entretenu la veille pendant plus de cinq heures dans la petite église de La Palma. Or les délégués du Front Farabundo à La Palma ont, eux aussi, durci le ton.

C'est de bonne guerre, lorsque l'on vient de se mettre d'accord sur la nécessité de retrouver la paix. Il n'empêche! Le commandant Cienfuegos, à propos duquel M. Duarte ne tarissait pas d'éloges depuis vingt-quatre heures, a été net. Selon lui, la démocratie *« véritable »* n'a rien à voir avec les urnes et le système des partis. Napoleon Duarte, pour M. Cienfuegos, n'est pas capable de contrôler son armée. Le Front Farabundo exige toujours l'intégration de ses forces dans celles de l'armée régulière, et le processus de paix implique que le major d'Aubuisson, leader de l'extrême droite, soit jugé *« comme criminel de guerre »*. Ces propos sont d'autant plus intéressants que M. Cienfuegos, qui contrôle une force militaire très modeste, passe, à juste titre, pour un « modéré ».

Joaquim Villalobos, dirigeant de l'ERP (Armée révolutionnaire du peuple), le groupe de guérilla le plus puissant et le plus combatif, avec des effectifs estimés à plus de quatre mille hommes, n'était pas, le 15 octobre, à La Palma. On l'attendait pourtant avec intérêt. Il devait venir du Morazan, où les accrochages avec les forces armées sont fréquents et durs. Son « absence », très remarquée à La Palma, continue naturellement de susciter des commentaires. Mais on insistait, mardi, de tous les côtés, sur le caractère purement « technique » de son abstention. *« La prochaine fois, il sera au rendez-vous... »*

« Humaniser la guerre »

Parlant à bâtons rompus, dans la soirée du 15, devant quelques journalistes réunis à sa nouvelle résidence, sur les hauteurs de l'Escalon, M. Duarte estimait que la rencontre de La Palma avait été *« très tendue »*, mais passionnante. Il rappelait qu'il avait remis une copie de la Constitution aux participants et que ses partenaires avaient, eux, insisté sur la *« nécessité de réformes »*. Il avait eu une *« très bonne impression des chefs militaires »*, meilleure sans doute que des « civils », comme Guillermo Ungo – qu'il connaît, il est vrai, très bien pour l'avoir eu, en 1972, comme colistier. Il est clair que M. Duarte, séduit par le réalisme des militaires, en particulier celui de M. Cienfuegos, continue de penser que les dirigeants civils du Front démocratique révolutionnaire n'ont pas compris que *« le Salvador de 1984 n'a rien à voir avec celui de 1979 »*. Selon lui, les militaires veulent la paix et ils admettent, eux, que la situation a changé, que le consensus national, dans les villages, qu'ils connaissent bien, est en faveur de la paix, et qu'il faut en tenir compte.

Etonnantes images que celles de ce huis clos dans une église de montagne, en présence des plus hautes autorités de l'Eglise nationale, avec la participation, un peu renfrognée, du ministre de la défense et chef des forces armées, le général Vides Casanova ! Cette négociation semi-publique qui s'est achevée, curieusement, par une double et successive harangue politique ! Ces milliers de Salvadoriens, venus à La Palma des quatre coins de la petite République, acclamant avec une ferveur presque égale, Napoléon Duarte, *« le président de la paix »*, et les militaires du Front, qui réclamaient hautement la création de *« comités pour le dialogue »* dans chaque village et dans chaque quartier !

« Si le FDR veut s'inscrire comme parti politique, a renchéri M. Duarte, le mardi 16, *il peut le faire, et même sous ce nom-là. »* Accroché à cette Constitution dont il n'approuve pourtant pas tous les articles, *« en particulier ceux sur la réforme agraire, trop modestes »*, le président salvadorien entend *« tenir compte des réalités »*. L'une d'elles est la rébellion armée. *« C'est tout »*, précise M. Duarte, et il demande à ceux qui se livrent à des spéculations excessives de *« garder la tête froide »*. Il juge les *« thèses du Front »* comme *« une vision globale et idéaliste »*. Mais encore une fois, affirme-t-il, le principal est que *« nous sommes d'accord les uns et les autres pour estimer qu'il faut arrêter l'effusion de sang »*. Dans un premier temps, il faudra *« humaniser la guerre »* : une formule malaisée à comprendre, mais qu'il avait déjà utilisée pendant sa campagne électorale du printemps.

Les insurgés sont-ils prêts à accepter la règle du jeu démocratique ? C'est-à-dire, pour M. Duarte, la Constitution actuelle ? *« C'est ce que*, répond le président, *nous allons sans doute discuter à notre deuxième rendez-vous. »* Et il termine par une confidence : *« Je suis allé à La Palma avec la peur au ventre, je le reconnais. J'étais menacé de mort. Mais j'y suis allé, sans arme. Tout pouvait arriver. Mais une fois réunis dans l'église, nous savions aussi que nous ne pouvions pas en sortir les mains vides. Et que nous devions répondre à l'attente du peuple. »*

MARCEL NIEDERGANG.

Brésil

L'opposition au régime militaire a le vent en poupe pour l'élection présidentielle du 15 janvier 1985

Dans trois mois, le 15 janvier 1985, un collège restreint élira le successeur du général Joao Batista Figueiredo. Ce sera un civil, pour la première fois depuis le coup d'Etat de 1964 : l'opposant, M. Tancredo Neves, ou le candidat « officiel », M. Paolo Maluf. La campagne est aussi animée que s'il s'agissait d'un scrutin direct, rapporte Charles Vanhecke, qui redevient notre correspondant au Brésil, après avoir déjà « couvert » pour *le Monde* les problèmes de ce pays de 1973 à 1977.

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. – Qui l'aurait cru, il y a encore quelques mois? Le Brésil est en pleine campagne présidentielle. Les meetings se succèdent dans les provinces. Les déclarations à la presse se multiplient. Chacun des deux candidats apparaît tous les soirs à la télévision et décoche des flèches empoisonnées à son adversaire. Des hebdomadaires publient des sondages d'opinion. Les partis font le décompte de leur voix. Chaque camp dresse le bilan quotidien des défections et des ralliements. Des comités électoraux surgissent, avec leurs badges et leurs slogans. Bref, tout se passe comme si l'élection du successeur du général Figueiredo devait avoir lieu au suffrage universel.

En fait, le prochain président sera choisi par un collège restreint où le gouvernement était au départ majoritaire – ce qui devait assurer la victoire de son candidat. Mais la situation a évolué si vite ces derniers mois que ce scrutin, que hier encore on disait biaisé, truqué, met en branle tout le pays. Les passions sont d'autant plus vives que c'est le candidat de l'opposition, M. Tancredo Neves, qui, malgré les chausse-trape, a aujourd'hui le plus de chance de l'emporter, face à son adversaire «officialise», M. Paolo Maluf.

Vingt ans après avoir pris le pouvoir, les militaires sont prêts à partir sur la pointe des pieds et à laisser un civil occuper la présidence. Mais leur intention était de céder la place à un homme du régime. Ils n'avaient pas prévu que le parti gouvernemental s'effriterait et qu'une dissidence, nombreuse, entendrait donner ses voix au candidat de l'opposition.

Non seulement ce candidat qui a soixante-quatorze ans, a été ministre et même premier ministre du temps de la démocratie (avant 1964), a rallié *sur son nom une partie de la* formation gouvernementale, mais il a aussi obtenu l'appui de nombreux industriels et banquiers, ainsi que de la plupart des grands journaux qui leur sont liés. Ce qu'on appelle les « forces vives » lui sont acquises, évidemment : syndicats, Université, cadres de l'industrie. Un vaste front s'est formé sous le nom d'Alliance démocratique ; et son ambition est la *« redémocratisation »* du pays. C'est pourquoi, malgré l'absence à ce scrutin des soixante millions d'électeurs brésiliens, une véritable campagne s'est engagée dans le pays. Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, la population a le sentiment qu'elle peut, par collège électoral interposé, choisir son gouvernement. Le dernier président élu fut Janio Quadros, en 1960.

L'homme « au balai » – c'était son emblème, car il voulait débarrasser le Brésil de la corruption – avait bénéficié d'une vague de popularité. Il donna sa démission sept mois après son arrivée au pouvoir, ouvrant ainsi une crise institutionnelle qui s'est prolongée jusqu'à maintenant.

Les choses sont allées vite, très vite, depuis avril dernier. L'opposition avait alors le moral au plus bas. Après avoir gagné la bataille des « directes » dans la rue, en mobilisant – pacifiquement – des millions de Brésiliens, elle l'avait perdue au Congrès, où elle n'avait pas obtenu les deux tiers des voix nécessaires pour amender la Constitution et rétablir le suffrage universel pour l'élection du chef de l'Etat.

L'éclatement du parti gouvernemental

Rares étaient les opposants, à l'époque, qui pensaient arriver au but en se servant des institutions *mêmes du régime. Au sein du* collège électoral, la balance n'était pas égale. Composé de six cent quatre-vingt-six parlementaires, ce collège comprend, à côté des députés et des sénateurs fédéraux, cent trente-huit représentants des assemblées législatives régionales : chacun des vingt-trois Etats de la Fédération y a le même nombre de représentants. Autrement dit, les régions rurales archaïques, dominées par le parti de la « situation » (comme on dit ici, c'est-à-dire l'officiel PDS), pèsent aussi lourd que les régions industrielles plus avancées et vingt ou trente fois plus peuplées.

Malgré ce désavantage initial, la balance penche en faveur de l'opposition. Le déclin du régime, son incapacité à imposer un candidat présentable pour succéder au général Figueiredo, ont provoqué l'éclatement de la formation gouvernementale, le Parti démocratique et social. Quarante-sept parlementaires de ce *parti ont fait dissidence et créé un* Front libéral qui s'est rallié à M. Tancredo Neves. Une vingtaine de leurs pairs les ont rejoints.

Parmi les transfuges figurent le vice-président de la République, M. Aureliano Chaves, et l'ancien président du PDS, M. José Sarney. Ce dernier a fait payer cher sa désertion : la principale formation de l'opposition, le *PMDB* (Parti du mouvement démocratique brésilien), a dû faire de lui son candidat à la vice-présidence. Aussi, les forces qui se rangent derrière M. Tancredo Neves présentent-elles un large éventail : depuis les communistes (illégaux mais présents dans plusieurs partis d'opposition) jusqu'à la droite traditionnelle, que symbolise M. Sarney.

Le PDS a d'autant plus de mal, dans ces conditions, à trouver des soutiens que son candidat, M. Paolo Maluf, est l'homme le plus impopulaire du moment. Appartenant à la communauté syro-libanaise, très présente dans le commerce, M. Maluf s'est bâti une fortune par des moyens que beaucoup qualifient de « douteux ». Compétent mais dénué de scrupules, il a profité du régime militaire sans vraiment le servir. Il a *été gouverneur de Sao-Paulo en forçant* la main au gouvernement, à une époque où les responsables des Etats étaient nommés et non élus. C'est à la hussarde, également, qu'il s'est fait élire candidat à la succession, lors de la convention du PDS en août dernier. Il n'était le favori ni du général Figueiredo ni des militaires, à quelques exceptions près.

Telles sont les subtilités et les ambiguïtés de la situation. Conséquence : M. Paolo Maluf, qui incarne une certaine continuité du régime (dans son aspect le plus négatif), n'est guère soutenu par le régime dans sa campagne présidentielle. Partout où il va, le candidat du PDS déclenche l'hostilité. *« Dans aucune ville du Brésil, il ne pourrait marcher plus de 500 mètres »*, disait récemment l'ancien gouverneur de Bahia, M. Carlos Antonio Magalhaes, qui affirme détenir des preuves de la corruption du candidat gouvernemental. *« Que dis-je : pas plus de 50 mètres ! »*, ajouta M. Magalhaes, après que M. Maluf eut été bombardé d'œufs et de tomates au cours d'une tournée dans le Nord-Est, au début du mois...

Le poids des gouverneurs

Disposant d'une majorité au congrès, M. Maluf doit battre la campagne pour tenter de gagner les suffrages des députés des Etats. Là encore, l'arithmétique au départ lui était favorable, puisque le PDS détient la majorité dans treize des vingt-trois Etats de la Fédération. Mais la pression populaire en faveur du changement, donc de M. Tancredo Neves, est telle que les gouverneurs du PDS passent petit à petit dans l'autre camp. Avec ses neuf Etats, tous de la *« situation »*, le Nord-Est est le point de mire des deux candidats. La sécheresse des cinq dernières années a aggravé une misère séculaire. Dans quatre d'entre eux, les gouverneurs se sont d'ores et déjà ralliés à M. Tancredo Neves. Neuf gouverneurs du parti gouvernemental, réunis le 8 octobre à Rio-de-Janeiro, ont décidé qu'ils ne pourraient en aucun cas appuyer le candidat officiel. Le même jour, M. Tancredo Neves comparaissait successivement, à Sao-Paulo, devant le syndicat des métallurgistes et devant un auditoire de cent vingt industriels et banquiers. En ces deux occasions, celui qui a été, jusqu'en août dernier, le gouverneur du Minas-Gerais s'est montré prudent : il entend éviter, tout au long de sa campagne, de heurter l'armée. S'il est élu, le prochain Congrès élaborera *une nouvelle Constitution* ; celle-ci reconnaîtra aux travailleurs les libertés dont ils manquent actuellement.

Devant les *empresarios* (entrepreneurs), M. Neves a défendu l'initiative privée et préconisé une *« désétatisation » de l'économie. Les* présidents des principaux consortiums privés du pays, M. Antonio Erminio de Morais, du groupe Votorantim, et M. Amador Aguiar, du groupe Bradesco, sont derrière lui. L'un des grands banquiers de Sao-Paulo, M. Olavo Setubal, pourrait être, dit-on, son ministre de l'économie. La majorité des *empresarios* paulistes voient en M. Maluf – pourtant, l'un des leurs – un *« aventurier »* capable de déclencher des *traumatismes graves* ; *ils* lui préfèrent un homme qui bénéficie d'un large consensus et peut assurer la stabilité politique et sociale du pays.

CHARLES VANHECKE.

AMÉRIQUES

Bataille diplomatique autour du projet de plan de paix de Contadora

De grandes manœuvres diplomatiques sont engagées ces jours-ci, avec en perspective l'avenir du régime nicaraguayen. Les quatre ministres des affaires étrangères des pays du groupe dit « de Contadora » (Mexique, Colombie, Venezuela, Panama) sont réunis, ce mercredi 17 octobre à Madrid, pour discuter d'amendements éventuels à *leur projet de plan de paix en Amérique centrale*, rendu public en septembre. M. Augusto Ramirez, représentant de la Colombie, a indiqué que les modifications proposées par le Costa-Rica, le Salvador et le Honduras portaient sur la vérification de mesures des désarmement, sur le retrait des conseillers militaires étrangers et sur l'arrêt du soutien aux groupes de guérilleros opérant dans d'autres pays – c'est-à-dire, en réalité, sur le cœur du document !

Pour sa part, le chef de la junte nicaraguayenne, M. Daniel Ortega, a récemment écrit aux chefs des quatre États membres du groupe de Contadora pour leur demander d'organiser rapidement une réunion au sommet entre eux-mêmes et les cinq pays d'Amérique centrale intéressés (outre ceux déjà cités, le Guatemala), en vue de signer aussitôt *« un texte conduisant à la paix »*. Le Nicaragua est, à l'évidence, anxieux de prendre de vitesse les États tels le Salvador, le Honduras et le Costa-Rica qui, sous la pression, semble-t-il, de Washington, poussent à une révision de la mouture actuelle du plan de paix de Contadora, considéré par l'administration républicaine comme trop favorable à Managua. Cette capitale, prenant de court les États-Unis selon toute apparence, a récemment fait savoir qu'elle acceptait le texte mis au point par le Mexique, la Colombie, le Venezuela et le Panama. En foi de quoi les sandinistes ont décidé de ne pas accepté la proposition hondurienne d'une rencontre, le 19 octobre à Tegucigalpa, des ministres des affaires étrangères des cinq pays d'Amérique centrale, destinée, précisément, à mettre au point des modifications du projet de traité. Selon le vice-ministre des affaires étrangères de Managua, Victor Hugo Tinoco, la réunion de Tegucigalpa vise, sous couvert de proposer des changements de forme, à altérer substantiellement le fond du document.

Chili

UN ATTENTAT PRIVE D'ÉLECTRICITÉ LA MOITIÉ DE LA POPULATION

Santiago (AFP). – Tout le centre du Chili, qui compte 5,3 millions d'habitants – avec Santiago et l'agglomération de Valparaiso – a été totalement privé d'électricité pendant plus d'une heure dans la nuit du mardi 16 au mercredi 17 octobre par un attentat à l'explosif contre un pylône du réseau à haute tension.

Trois personnes ont été grièvement blessées dans la même nuit par l'explosion d'une bombe à Talca, situé à 260 kilomètres au sud de Santiago, contre des bureaux du service national d'agriculture et d'élevage. Le gardien, ainsi que deux passants, ont été blessés lors de l'attentat contre le bâtiment, qui a été partiellement détruit.

La panne d'électricité a été provoquée par un attentat survenu à Codigua, à 60 kilomètres au sud de Santiago, interrompant ainsi, à partir de 22 heures (heure locale), la distribution de courant à près de la moitié de la population chilienne. La région touchée s'étend sur environ 1 000 kilomètres.

Une vingtaine d'attentats à l'explosif ont, en outre, provoqué d'importants dégâts matériels à des succursales bancaires, des transformateurs électriques et différents bâtiments officiels.

Des informations radiophoniques à Santiago ont, d'autre part, fait état de l'édification dans la capitale de barricades enflammées et de manifestations limitées contre le régime militaire. De leur côté, les forces de l'ordre patrouillent dans la ville, où le trafic ferroviaire urbain a été interrompu en raison de la panne d'électricité.

Le commandement national des travailleurs a appelé à une grève générale au Chili pour le 30 octobre.

DIPLOMATIE

LA FIN DE LA VISITE DU NUMÉRO UN HONGROIS

M. Kadar s'est félicité d'avoir pu, à Paris, «parler franchement de toutes les questions»

M. Janos Kadar, premier secrétaire du Parti socialiste ouvrier hongrois, a regagné Budapest dans la soirée du mardi 16 octobre, après une visite officielle de deux jours en France. Auparavant, le numéro un hongrois avait eu un nouvel entretien en tête à tête avec M. Mitterrand, puis participé à une conversation élargie à l'ensemble des deux délégations, à laquelle assistaient, du côté français, MM. Jack Lang et Claude Cheysson, respectivement ministres de la culture et des relations extérieures.

Dans l'après-midi, M. Kadar a, d'autre part, rencontré le président du CNPF, M. Yvon Gattaz, et une trentaine de dirigeants industriels français, pour examiner avec eux plusieurs projets de coopération économique. Cet entretien a notamment porté sur un projet de construction en Hongrie par le groupe Pechiney d'une usine d'aluminium d'une capacité de production annuelle de quelque 100 000 tonnes. Elle a été qualifiée de « fructueuse » par le CNPF.

Au cours d'une conférence de presse commune, MM. Mitterrand et Kadar ont souligné que la France et la Hongrie, tout en appartenant à des systèmes d'alliance différents, pouvaient jouer un rôle actif en faveur d'objectifs communs, que ce soit ensemble ou séparément, sur la scène internationale, en particulier la défense de la paix. A propos du développement des relations bilatérales, M. Mitterrand a déclaré : *« Nous sommes partis d'un niveau très modeste, nos échanges sont en progrès, mais c'est encore trop faible. »* L'industrie, l'agriculture, le tourisme, la culture, doivent notamment faire l'objet d'une extension des échanges franco-hongrois.

M. Kadar, de son côté, s'est félicité d'avoir eu à Paris des entretiens *« constructifs, où l'on a parlé franchement, ouvertement, tranquillement et avec bonne volonté de toutes les questions »*. Il a par ailleurs récusé l'idée de *« modèle hongrois »* du socialisme, dont l'édification, a-t-il déclaré, *« doit se poursuivre de façon réussie si les principes sont respectés et si les spécificités et les traditions historiques sont prises en considération »*.

● *Le président de l'Assemblée de l'UEO à l'Elysée.* – M. Jean-Marie Caro, président de l'Assemblée parlementaire de l'UEO, député UDF du Bas-Rhin, a été reçu mardi 16 octobre à l'Elysée par M. Mitterrand. L'entretien a été consacré à la relance de l'Union de l'Europe occidentale, dont les ministres des affaires étrangères et de la défense, puis les parlementaires, se réuniront à Rome les 26, 27 et 29 octobre. M. Caro s'est félicité, à sa sortie du palais présidentiel, de constater que *« la France attache à cette relance une importance majeure »*.

● *Une lettre de M. Gonzalez aux Dix.* – Le chef de gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez, a rendu public mardi 16 octobre le texte d'une lettre qu'il a adressée aux dix chefs d'Etat et de gouvernements du conseil européen, et dans laquelle il *s'inquiète de la lenteur des négociations* entre la CEE et son pays à propos de l'adhésion de l'Espagne à la Communauté. M. Gonzalez souligne notamment que le retard pris dans les pourparlers provoque *« un scepticisme et une désillusion croissants »* dans l'opinion espagnole. – *(AFP.)*

LA BRÈVE VISITE DE LA REPRÉSENTANTE DES ETATS-UNIS A L'ONU

Campagne à l'américaine à Paris

Mme Kirkpatrick, la très dynamique représentante des Etats-Unis à l'ONU, a donné, mardi 16 octobre, un aperçu de ce que peut être une journée de campagne électorale américaine transposée en France, un pays qu'elle connaît bien puisqu'elle en parle fort bien la langue. En un séjour d'un peu plus de vingt-quatre heures à Paris, elle a tenu un déjeuner de presse, accordé une bonne demi-douzaine d'entretiens à toutes sortes de radios et de télévisions, et enfin reçu des mains de MM. Wajsman, directeur de la revue *Politique internationale*, et Sabouret, vice-président-directeur général d'Hachette, le prix que ces deux organisations décernent en commun tous les deux ans à *« une haute personnalité internationale dont le courage politique est unanimement reconnu »* (le précédent avait été décerné en 1982, à titre posthume, à Anouar El-Sadate).

Le thème favori de Mme Kirkpatrick reste l'Amérique centrale, à propos de laquelle elle a été bien souvent le porte-parole le plus en flèche de la politique reaganienne. Aujourd'hui pourtant, le ton est à la modération : approbation complète de la rencontre de La Palma entre M. Duarte et la guérilla salvadorienne, qui *« pourrait servir d'exemple au Nicaragua »* en démontrant *« la possibilité d'une réconciliation réussie dans un contexte démocratique »*; approbation également *« sans réserve »* du *« processus de Contadora »*. Les objections opposées par Washington à la dernière version du projet du groupe ne sont apparemment plus de mise, dès lors que les Etats-Unis estiment être maintenant *« associés »* à ses travaux et peuvent donc faire valoir leur point de vue. Au passage, Mme Kirkpatrick affirme que son pays n'a *« ni l'intention ni le projet d'envahir aucun pays »*, malgré les déclarations de M. Ortega, qui *« annonce tous les trois mois une invasion du Nicaragua par les Etats-Unis pour les prochains dix jours »*. Selon elle, c'est *« de leur propre gouvernement que les Nicaraguayens devraient avoir peur, pas de Washington »*.

Le ton est plus sceptique à propos de la Libye et de l'accord conclu avec la France sur le Tchad. Mme Kirkpatrick *« espère »* qu'il y a eu changement dans le comportement du colonel Kadhafi, mais elle ne semble pas trop y croire. Elle juge également *« improbable »* que les Etats-Unis reviendront sur leur décision de quitter l'UNESCO à la fin de l'année : les critiques que Washington adresse à l'organisation *« depuis des années »* restent en effet *« malheureusement valides »*. Enfin, elle ne craint pas de justifier, malgré les nécessités électorales du moment, la fameuse expression *« l'empire du mal »* employée par M. Reagan à propos de l'URSS : le mot *« empire »* est *« scientifiquement correct »* pour désigner les possessions soviétiques, et l'on y trouve bien des *« maux »*, tels que le sort réservé à Sakharov ou la guerre en Afghanistan.

Mme Kirkpatrick a été mal préparée par son « staff » à cette rencontre avec la presse française. Personne, apparemment, ne l'a « briefée » sur l'affaire de Jacques Abouchar ; elle n'est pas au courant non plus de l'attribution du prix Nobel de la paix, dont l'annonce vient de tomber sur les téléscripteurs. Sur le premier point, elle promet qu'elle fera le maximum dès son retour à l'ONU. Sur le second, les journalistes lui tendent un piège en lui demandant à qui elle attribuerait le Nobel. Son premier choix va au président Duarte, du Salvador, *« surtout si son effort réussit »*; le second est le président Alfonsin en Argentine, à qui elle donnerait volontiers *« le prix de la démocratie »*. Mais elle n'oublie pas tout de même Mgr Tutu – fâcheusement appelé *« l'évêque Tatu »* (sic) dans un premier temps, – qui mérite amplement *« le prix du courage personnel, moral et politique »*.

Impossible, en revanche, d'obtenir une réaction aux nombreuses rumeurs qui font de Mme Kirkpatrick le prochain secrétaire d'Etat ou conseiller personnel de M. Reagan après la réélection de ce dernier. Tout ce que l'ambassadeur américain à l'ONU *« attend »*, c'est de revenir en janvier prochain à ses chères études de l'université Georgetown de Washington, tout en passant quelques mois par an dans la maison qu'elle possède près de Saint-Paul-de-Vence. De toute manière, cette ancienne responsable et toujours membre du Parti démocrate restera une ardente partisane de M. Reagan, quel que soit son âge : *« Après tout, de Gaulle et Adenauer étaient encore plus vieux que lui lorsqu'ils ont fait leurs plus grandes choses. »*

MICHEL TATU.



Un pas en avant de M. Tchernenko

(Suite de la première page.)

Dans la mesure où l'URSS est vivement désireuse de prévenir le développement des programmes américains d'armes spatiales, l'idée d'une ouverture de discussions sur ce thème en échange d'un retour des Soviétiques aux négociations de Genève est à la base de toutes les hypothèses de redémarrage du dialogue soviéto-américain.

Moins de polémique

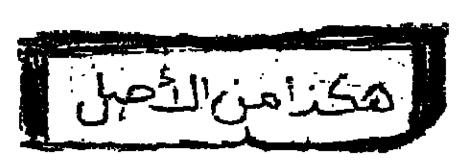
L'un des principaux obstacles reste cependant la question de l'éventuel moratoire sur les tests d'armes antisatellites. Initialement l'URSS voulait que ce moratoire soit décrété avant toute rencontre entre les négociateurs des deux pays, alors que les Etats-Unis le considéraient comme un objet de l'éventuelle négociation et ne voulaient prendre aucun engagement à ce sujet. Devant l'Assemblée générale de l'ONU, M. Reagan avait, le 24 septembre, fait un léger pas vers Moscou en déclarant que *« les deux parties pourraient envisager au cours des conversations les mesures de limitation »* qu'elles pourraient prendre en ce domaine. M. Tchernenko paraît à son tour faire un pas en se disant *« prêt à aller vers des négociations en vue de définir et de conclure un accord sur la prévention de la militarisation de l'espace incluant une renonciation complète au système antisatellites avec un moratoire mutuel – devant être établi à partir de la date du début des conversations – sur les essais et le déploiement des armes spatiales »*. Le glissement est à peine sensible, mais il fait écho à une idée apparemment semblable envisagée par le département d'Etat avant la rencontre entre M. Reagan et M. Gromyko, mais que le président avait renoncé, sous la pression du département de la défense, à avancer devant l'ONU.

Les choses continuent donc de bouger très lentement. On relève encore que M. Tchernenko s'est abstenu dans ses déclarations au *Washington Post* de toute dénonciation polémique de la politique de M. Reagan. Tout au long de ses réponses, délivrées pour deux d'entre elles (les principales) par écrit et pour les quatre autres par oral au cours d'un entretien de vingt minutes, il oppose naturellement la bonne volonté de Moscou à l'*« oreille de sourd »* de Washington. *« Malheureusement*, déclare-t-il, notamment, *il ne s'est pas dégagé jusqu'à présent de base permettant de parler d'un changement des relations soviéto-américaines comme d'un fait. »* Le ton général de son propos est cependant résumé par cette phrase : *« Si ce que le président* (Reagan) *a dit sur sa responsabilité à négocier n'est pas simplement un mouvement tactique, je souhaite affirmer que l'Union soviétique ne fera pas défaut. »*

Outre l'ouverture de négociations sur l'espace, M. Tchernenko a mis l'accent dans ses réponses sur trois autres domaines dans lesquels une attitude « positive » de Washington permettrait de sortir de l'impasse : un accord sur un « gel » des armements nucléaires des deux pays ; la ratification par les Etats-Unis des traités de 1974 et 1976 sur les explosions nucléaires souterraines et la renonciation par Washington à faire usage en premier d'armes nucléaires.

Au cours de cet entretien – le premier accordé à un journaliste occidental – M. Doder a trouvé le chef de l'Etat soviétique *« en apparente bonne santé »* bien que de *« teint cuivré »*. Sa poignée de main était *« extrêmement ferme »*, son élocution normale, et il aurait également fait preuve d'humour.

BERNARD GUETTA.





EUROPE

Mme CHTCHARANSKI A DEMANDÉ UN VISA POUR ALLER VOIR SON MARI EN UNION SOVIÉTIQUE

Mme Chtcharanski, la femme du dissident soviétique actuellement détenu pour « trahison » en URSS, a demandé un visa soviétique pour aller rendre visite à son mari, comme la loi le lui permet. Elle a précisé, mardi *16 octobre à Paris*, au cours d'une conférence de presse, que son mari, déjà emprisonné depuis sept ans, devait être prochainement transféré de Tchistopol, où il est incarcéré, à un camp de travail à régime sévère, et que la loi soviétique prévoyait, dans cette éventualité, que les familles puissent rendre visite aux prisonniers durant trois jours.

Sa demande de visa a été adressée aux ambassadeurs d'URSS à Londres, La Haye, Washington et Paris.

Ce dernier, contrairement à ses collègues des autres capitales, a renvoyé la lettre recommandée sans même l'ouvrir. Mme Chtcharanski a, en outre, indiqué qu'elle devait être reçue au Quai d'Orsay par M. Cheysson. Mme Françoise Fabius, *épouse du premier ministre*, assistait à la conférence de presse.

Par ailleurs, à Copenhague, M. Ivan Poliakov, vice-président du présidium du Soviet suprême, a assuré au cours d'une réunion avec des députés danois que M. Sakharov, actuellement en exil *intérieur* à Gorki, était *« libre de quitter le pays mais ne le désirait pas »*.

Italie

LES ÉMISSIONS DES TROIS GRANDES CHAINES DE TÉLÉVISION PRIVÉES INTERROMPUES PAR DÉCISION DE JUSTICE

Rome *(AFP)*. – Les émissions des trois grandes chaînes de télévision privées italiennes, Canale-5, Retequattro et Italia Uno ont été interrompues, le mardi 16 octobre, dans les régions de Rome, Turin et Pescara. Dans la matinée, la « police des postes » a occupé les locaux des trois chaînes (réunies depuis fin août au sein du groupe de M. Silvio Berlusconi) *dans ces trois villes* pour apposer les scellés sur les appareils de transmission et confisquer des cassettes enregistrées. Quelques minutes plus tard, les standards téléphoniques des trois chaînes étaient submergés de protestations des téléspectateurs.

Cette décision a été prise par trois juges de première instance en raison des plaintes déposées par l'ANTI, l'association des petites télévisions indépendantes, qui craignent d'être écrasées par les trois grandes chaînes. La Cour constitutionnelle italienne a permis, en 1976, le fonctionnement de stations privées *« à l'échelle locale seulement »*.

Les trois grandes chaînes, estimant que l'interdiction d'avoir une diffusion nationale ne concerne que les méthodes de transmission et non le contenu des programmes, avaient contourné l'obstacle en évitant la connexion directe entre leurs émetteurs.

Elles enregistrent leurs programmes sur des cassettes vidéo et les diffusent « indépendamment », mais simultanément, à partir de leurs différents émetteurs. Les installations *de transmission de Milan* et de Florence n'ont pas été fermées.

Grande-Bretagne

Escalade dans le conflit des houillères : les agents de sécurité se joignent au mouvement de grève

De notre correspondant

Londres. – Réaffirmant avec fermeté leur volonté de résister aux exigences des mineurs en grève, Mme Thatcher et les membres de son cabinet avaient fait valoir, la semaine dernière, devant le congrès conservateur à Brighton, que les réserves de charbon étaient suffisantes pour éviter avant de longs mois des restrictions. *Bref*, que *le* pays avait les moyens de « passer l'hiver » sans crainte de coupures de courant.

Le président de l'Union nationale des mineurs (NUM), M. Arthur Scargill, n'avait pas réussi à perturber gravement l'économie du pays, en raison de la dissidence d'un grand nombre de mineurs qui continuaient à faire fonctionner un quart des houillères et faute d'un soutien effectif de la part des autres syndicats. Or il vient de recevoir l'appui le plus important qui lui ait été accordé en sept mois de conflit.

Au lendemain d'un nouvel échec des négociations entre l'Union nationale des mineurs (NUM) et la direction des charbonnages, le syndicat NACODS, représentant les contremaîtres et agents de sécurité des houillères, a décidé mercredi de lancer un mot d'ordre de grève à ses seize mille adhérents à partir du 25 octobre. Cette organisation modérée, qui était restée en dehors du conflit jusqu'au mois dernier, avait tenté en vain de proposer un compromis : la création d'une commission d'arbitrage habilitée à entériner ou non, cas par cas, tout projet de fermeture définitive de puits. Dès la fin du mois dernier, la NACODS avait organisé une consultation de l'ensemble de ses adhérents qui s'étaient prononcés à 82 % en faveur d'un débrayage, mais la décision finale avait été suspendue jusqu'à maintenant dans l'espoir d'un arrangement. Selon la législation, aucun puits ne peut rester ouvert sans la présence des agents de sécurité, si bien que le mot d'ordre de la NACODS risque d'entraîner l'arrêt complet du travail dans les puits du Nottinghamshire, du *Leicestershire* et d'une partie des Midlands, où l'extraction du charbon n'a jamais cessé, les sections locales de la NUM étant entrées en rébellion contre les dirigeants nationaux du syndicat dès le début du conflit au mois de mars.

Si la décision de la NACODS est suivie d'effets partout, l'approvisionnement minimal des stocks cessera et, à l'approche de l'hiver, au moment où la consommation s'accroît considérablement, les réserves actuelles s'épuiseront assez vite. Elles sont aujourd'hui évaluées à quelque 14 millions de tonnes, ce qui est tout juste suffisant, selon bien des experts, pour ravitailler les centrales électriques jusqu'à la fin du mois de décembre. Par ailleurs, les aciéries dont le fonctionnement restreint était assuré jusqu'à présent seraient rapidement menacées de fermeture.

Mais M. Ian McGregor, président de la direction des charbonnages, et M. Peter Walker, ministre de l'énergie, ont affirmé mardi soir qu'*il leur* semblait très douteux que, dans les régions où la production de charbon continue, les adhérents de la NACODS osent aller à l'encontre de la volonté des mineurs qui ont toujours refusé la grève. Selon divers observateurs et même d'après l'avis de certains membres de la NACODS sur le terrain, il est possible que le mot d'ordre ne soit suivi que là où la grève est observée. D'autre part, le fait que les dirigeants de la NACODS aient repoussé d'une semaine l'entrée en vigueur de leur décision laisse entendre qu'ils espèrent encore pouvoir parvenir à un accord avec la direction des charbonnages avant le 25 octobre.

M. Scargill a évidemment accueilli avec une grande satisfaction l'appui – indirect – apporté par la NACODS à son combat. Les craintes que fait naître la décision de ce syndicat se sont immédiatement traduites sur le marché des changes, où la livre sterling a été de nouveau malmenée ; elle a atteint à Londres, mardi, son niveau le plus bas par rapport à la monnaie américaine : 1,20 dollar.

FRANCIS CORNU.

ASIE

Inde

Des indépendantistes ont commis des attentats dans l'Etat oriental du Tripura

Au moins sept morts

De notre correspondant

Le gouvernement indien prend très au sérieux la flambée de terrorisme qui vient d'affecter l'Etat de Tripura, dans le nord-est du pays, et envisage d'y envoyer l'armée en renfort des forces de sécurité locales.

New-Delhi. — Sept personnes, dont un enfant en bas âge, ont été tuées, lundi 15 octobre, au cours d'actions terroristes perpétrées en divers points de l'Etat du Tripura par une organisation sécessionniste, les Volontaires nationaux du Tripura (VNT). Une vingtaine de personnes ont également été blessées.

Fondés en 1977 par un groupe de tribus qui souhaitent que leur Etat retrouve l'indépendance qui était la sienne avant 1949, les VNT avaient lancé pour lundi leur tout premier mot d'ordre de grève générale. Pour le gouvernement communiste local, cette journée, qui se voulait une démonstration de popularité pour les rebelles, s'est conclue par *« un lamentable échec »*. Reste que la tactique des indépendantistes, qui consiste à semer la panique parmi la majorité des Bengalis immigrés du Tripura, inquiète singulièrement les autorités.

Repliés dans la jungle de la région et soutenus par une partie des populations tribales rurales — soit environ un quart des deux millions d'habitants de l'Etat, — les VNT attaquent régulièrement les casernes isolées des forces paramilitaires et s'en prennent aux représentants civils de l'Etat indien. En 1983, au cours d'une cinquantaine d'affrontements, vingt-huit personnes au moins avaient trouvé la mort. Cette année, le nombre des victimes atteint déjà près du double.

Maillon fragile de la chaîne stragégique des Etats du Nord-Est, le Tripura, depuis son rattachement à l'Union indienne en 1949 — c'était jusque-là un Etat princier, — a périodiquement, à l'image de ses « six sœurs » de la région (1), suscité des problèmes pour New-Delhi. Majoritaires chez elles jusqu'à la fin des années 30, les tribus montagnardes — une vingtaine, dont celle des Tripuris est la plus nombreuse — se sentent submergées par les immigrés du Bengale, la plupart réfugiés du Pakistan oriental alors nouvellement créé.

La région est l'une des plus pauvres de l'Union (82% des habitants, dont la quasi-totalité des tribaux, vivent au-dessous du seuil minimal indien de pauvreté) et les terres cultivables sont régulièrement noyées pendant la mousson. Parvenu au pouvoir après avoir défait le Congrès de Mme Gandhi aux élections de 1978, avec un programme qui prévoyait une plus grande autonomie régionale, le Front des gauches, dominé par le Parti communiste indien (indépendant de Moscou et de Pékin), a pris plusieurs mesures de protection des tribus. Mais celles-ci se sont révélées insuffisantes pour, à la fois, mettre fin aux tensions ethniques et sortir l'Etat de son sous-développement endémique.

PATRICE CLAUDE.

(1) Manipur, Mizoram, Nagaland, Arunachal-Pradesh, Meghalaya, Assam et Tripura sont connus en Inde sous le vocable des « sept sœurs ». Ces Etats sensibles, reliés au reste de l'Union indienne par le mince corridor du Bengale, occidental, sont interdits de manière permanente aux journalistes étrangers.

Afghanistan

Kaboul autoriserait Jacques Abouchar à recevoir prochainement des visites

Le Parti communiste français a fait savoir qu'à la suite de différentes interventions de M. Georges Marchais, l'ambassade d'Afghanistan à Paris lui avait annoncé mardi soir, 16 octobre, que le gouvernement de Kaboul venait de *« répondre positivement »* à deux requêtes que lui avait adressées le secrétaire général du PCF en faveur de Jacques Abouchar. Ces deux requêtes étaient les suivantes :

— *« que la correspondance émanant de la famille de Jacques Abouchar puisse lui parvenir » ;*

— *« que les autorités françaises puissent le visiter ».*

Au Quai d'Orsay, on précise cependant que le chargé d'affaires français à Kaboul a été informé dès lundi matin qu'il pourrait rendre visite cette semaine au journaliste d'Antenne 2, détenu maintenant depuis un mois. Vendredi étant jour férié en Afghanistan, jeudi apparaissait comme la date limite pour ce contact — que rien n'annonçait encore mercredi en fin de matinée.

L'ambassade d'Afghanistan à Paris ayant d'autre part affirmé, dans un communiqué publié mardi, qu'elle avait proposé une invitation à un journaliste d'Antenne 2 et à son équipe pour se rendre en Afghanistan à la date de leur choix et qu'elle avait *« répondu favorablement depuis plusieurs années à toute demande de visa émanant d'un collaborateur de cette chaîne »*, la rédaction d'Antenne 2 a publié, de son côté, la mise au point suivante :

« La rédaction d'Antenne 2 a demandé en septembre 1982 un visa à l'ambassade d'Afghanistan à Paris. Ce visa a été accordé six mois plus tard, en mars 1983. L'équipe était prête à partir pour Kaboul lorsque le chargé d'affaires de l'époque, M. Nezam, a demandé que ce départ soit différé. Ce contretemps était dû à la volonté des autorités afghanes de laisser partir en priorité une autre équipe de la télévision française. Cette équipe devait rapporter l'entretien donné en prison par le docteur Philippe Augoyard. En décembre 1983 une journaliste d'Antenne 2, Martine Laroche-Joubert se rendit officiellement à Kaboul pour y réaliser une série de reportages dont un diffusé dans « Dimanche-Magazine »*. Pendant son tournage il a été interdit à l'équipe de télévision de sortir de Kaboul. »*

A Genève, un comité international d'universitaires pour la libération de Jacques Abouchar a été créé mardi, sous la présidence de M. Jean Ziegler, professeur de sociologie à l'université de Genève et professeur associé à la Sorbonne. Ce comité se propose de recueillir des signatures auprès des universitaires d'Europe et d'Amérique afin de contribuer à la création d'un vaste mouvement d'opinion dont l'action doit aboutir à la rapide mise en liberté du journaliste d'Antenne 2.

« Si ce sont généralement les journalistes qui sont le plus menacés dans leur intégrité physique et morale par les violations du droit à l'information et du droit de libre expression », a déclaré M. Ziegler, *ces deux droits concernent aussi au plus haut point les universitaires. »*

PROCHE-ORIENT

LA VISITE DU PRÉSIDENT ASSAD A MOSCOU

L'URSS compte sur la Syrie pour favoriser un « règlement global » au Proche-Orient

De notre correspondant

Moscou. — Au deuxième jour de sa visite en URSS, le président Assad a été reçu mardi 16 octobre par M. Tchernenko, qui l'a assuré que son pays *« continuera d'accorder une aide multiforme à la Syrie »*. En langage soviétique, cette expression signifie que Moscou va poursuivre, outre l'assistance économique, ses livraisons d'armes à Damas. Cela ne constitue guère une surprise. La Syrie est devenue, depuis l'échec de la médiation américaine au Liban, la puissance dominante dans ce pays, ce qui permet à l'URSS, son alliée, de réapparaître sur la scène politique au Proche-Orient. Le Kremlin ne va donc pas s'arrêter en si bon chemin.

L'entretien entre M. Tchernenko et M. Assad *« s'est déroulé dans un climat de compréhension réciproque, d'amitié et de cordialité »* selon le compte rendu de Tass. La formule est rituelle pour chaque visite du président syrien à Moscou — celle-ci est la sixième — et traduit la volonté ombrageuse d'indépendance de Damas à l'égard de son protecteur soviétique. Elle est en effet en retrait par rapport à l'expression d'*« identité de vues totale »* utilisée pour d'autres pays amis de l'URSS. Les deux chefs d'Etat ont *« condamné les pas franchis par les Etats-Unis et Israël dans le cadre de leur « alliance stratégique » en vue de réprimer les forces nationales et patriotiques arabes.* [Ces deux pays] *bloquent la voie vers une paix authentique au Proche-Orient en cherchant à imposer aux Arabes des accords séparés contraires à leurs intérêts vitaux »*, poursuit l'agence soviétique.

L'argument n'est guère nouveau puisque Moscou et Damas n'ont cessé de dénoncer le traité de paix de 1979 entre Israël et l'Egypte, signé sous les auspices de Washington, mais il prend dans les circonstances actuelles une résonance particulière : la décision de la Jordanie de rétablir des relations diplomatiques avec l'Egypte est vraisemblablement visée.

Aucune mention de l'OLP

Damas s'en est pris violemment à Amman pour avoir renoué des liens avec Le Caire, malgré le boycottage — de moins en moins observé d'ailleurs — décidé par les pays arabes après la signature du traité de paix israélo-égyptien. L'URSS appuie en principe la position syrienne, mais ne souhaite pas une condamnation trop précise, dans la mesure où elle s'efforce actuellement d'améliorer ses rapports avec les pays arabes « modérés ».

Il y a, d'autre part, une absence *significative* dans les *comptes* rendus des entretiens. Il n'est nulle part fait mention de l'OLP, jadis toujours présentée dans des circonstances comparables, comme le *« seul représentant légitime »* des Palestiniens. Moscou soutient sans enthousiasme excessif M. Yasser Arafat, et continue en tout cas de le reconnaître comme chef de l'OLP, comme vient de le démontrer la récente rencontre de ce dernier avec M. Gromyko à Berlin-Est. L'URSS *s'efforce toujours de réconcilier les* tendances adverses au sein de l'OLP, et invite discrètement, mais sans succès, la Syrie à cesser de soutenir les opposants à ce dernier.

Il est un dernier domaine où les deux politiques divergent. L'URSS refuse de prendre parti entre l'Iran et l'Irak dans la guerre du Golfe, alors que la Syrie appuie ostensiblement Téhéran. L'annonce mardi que M. Tarek Aziz, vice-premier ministre irakien, se rendrait *« en visite de travail à Moscou dans la deuxième quinzaine d'octobre »* n'est pas faite pour plaire au président Assad, d'autant qu'elle intervient alors que lui-même se trouve dans la capitale soviétique. MM. Tchernenko et Assad sont cependant d'accord sur l'essentiel : la situation au Proche-Orient nécessite un *« règlement global »*. La proposition soviétique de conférence internationale, qui permettrait à Moscou de faire à nouveau figure de grande puissance ayant son mot à dire au Proche-Orient, n'est pas expressément mentionnée, mais c'est bien de cela qu'il s'agit.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Arabie saoudite

LE GÉNÉRAL ÉTAIT AU LIT

Le général saoudien Mohammed Abdullah Al-Khalifa, disparu jeudi dernier à Rio de Janeiro, se trouve à Londres, a indiqué le mardi 16 octobre l'agence saoudienne SPA.

Quelques heures plus tôt, le ministre brésilien de la justice avait indiqué que la police avait retrouvé la fiche d'embarquement de l'officier, venu dans le pays en compagnie du ministre de la défense, prince Sultan, en vue de négocier un contrat d'armement.

Durant quatre jours, les autorités de Brasilia avaient recherché le général. Dans un premier temps, elles avaient cru à quelque aventure galante. Cette opinion n'était pas disqualifiée dans l'entourage de prince Sultan. L'inquiétude, cependant, avait crû après qu'une enquête minutieuse dans le « demi-monde » de Rio n'eut donné aucun résultat.

L'agence saoudienne précise que le général Abdullah Al-Khalifa a dû garder quatre jours le lit dans la capitale britannique. Motif : un refroidissement.

Liban

L'élection de M. Husseini à la présidence de l'Assemblée nationale renforce l'influence syrienne

De notre correspondant

Beyrouth. — Les Libanais ont un nouveau président de la Chambre des députés, mais ils se retrouvent, une fois de plus, avec un gouvernement paralysé par ses divisions internes. Mardi 16 octobre, M. Hussein Husseini l'a emporté sur M. Kamal El Assaad dans la course à la présidence de l'Assemblée nationale. Le vainqueur, parrainé par la Syrie et appuyé par le pouvoir, a été élu par quarante et une voix contre vingt-huit au président sortant qui s'était brouillé avec le chef de l'Etat, M. Amine Gemayel, et avec Damas en raison de son opposition à l'abrogation de l'accord libano-israélien du 17 mai 1983. La journée du 16 octobre a été, par ailleurs, marquée par des tractations en vue de permettre la reprise des réunions du conseil des ministres auxquelles les ministres de l'opposition, MM. Walid Joumblatt et Nabih Berri, ont décidé de ne plus participer. Ils reprochent au président de la République de tergiverser face à leurs revendications concernant les réformes à entreprendre dans les domaines politique, militaire et administratif.

La victoire de M. Husseini a été saluée à Beyrouth-Ouest par des tirs de joie. Cependant, le quotidien *l'Orient-le Jour* estime que ce baroud célébrait davantage la défaite de M. El Assaad, considéré par l'opposition comme le dernier symbole de *« l'ère israélienne »*. L'élection de M. Husseini, note encore le même journal, renforce l'influence de la syrie au Liban.

Agé de quarante-sept ans, député de Baalbek-Hermel, région limitrophe de la Syrie, avec laquelle il entretient des relations étroites, M. Husseini est un disciple de l'imam Moussa Sadr, fondateur du mouvement chiite Amal. Après la disparition de ce dernier en Libye en 1978, il a été secrétaire général du mouvement jusqu'au 27 juin 1980, date à laquelle il a donné sa démission. C'est M. Nabih Berri qui lui a succédé à la tête d'Amal. Considéré comme un modéré dans sa communauté, M. Husseini est un descendant de Hussein, fils de l'imam Ali, un des fondateurs du chiisme musulman. Il a su entretenir de bonnes relations avec toutes les formations libanaises. Entrepreneur de travaux publics, il est marié et père de six enfants. Son élection met un terme à un « règne » de quatorze années de son prédécesseur à la tête de l'Assemblée nationale.

ROGER GEHCHAN.

M. Mitterrand va recevoir M. Moubarak puis M. Pérès

M. François Mitterrand recevra successivement le chef de l'Etat égyptien, M. Hosni Moubarak (le 29 octobre), et le président du conseil israélien, M. Shimon Pérès (le 10 décembre). Entre ces deux visites à Paris, le président français se rendra lui-même en novembre à Damas pour s'entretenir avec M. Hafez El Assad. Le président de la République syrienne s'est livré cette semaine à Moscou à *« un tour d'horizon »* portant essentiellement sur la conjoncture au Proche-Orient (Voir l'article de notre correspondant à Moscou).

Le roi Hussein à Bagdad

Par ailleurs, après avoir reçu à Amman, la semaine dernière, le président Moubarak, le roi Hussein est parti le mardi 16 octobre pour Bagdad, où il a été reçu aussitôt par le chef de l'Etat irakien, M. Saddam Hussein. Le chef de la diplomatie irakienne, M. Tarek Aziz, est attendu à Moscou dans les prochains jours.

La reprise des échanges diplomatiques, à quelques semaines de l'élection présidentielle aux Etats-Unis, préluderait à la mise au point d'un projet de règlement au Proche-Orient, auquel la France serait étroitement associée. La visite de M. Pérès à Paris pourrait être, à cet égard, déterminante. Elle est, en tout cas, significative puisque ce sera la première fois depuis vingt-trois ans qu'un chef de gouvernement israélien se rendra en visite officielle en France. MM. Pérès et Mitterrand ont eu l'occasion, dans le cadre de l'Internationale socialiste, de tisser de solides liens d'amitié. Au cours de sa visite en décembre prochain, qui durera quarante-huit heures, le président du conseil israélien sera reçu à deux reprises par le chef de l'Etat français.

A TRAVERS LE MONDE

Belgique

- CINQUIÈME ATTENTAT. — Un attentat à l'explosif, le cinquième en deux semaines, a été commis dans la nuit du mardi 16 au mercredi 17 octobre en Belgique, visant cette fois le siège du Parti social-chrétien flamand à Gand. Il n'y a pas eu de victimes, mais les dégâts matériels sont très importants. En deux jours, les deux partis de la coalition gouvernementale belge ont été visés. Dans la nuit de dimanche à lundi, un attentat similaire avait été commis contre un local du Parti libéral à Bruxelles. Les cinq attentats à la bombe commis depuis le 2 octobre ont été revendiqués par les « cellules communistes combattantes ». — *(AFP.)*

Corée du Nord

- RECTIFICATIF. — C'est par erreur que nous avons écrit dans nos éditions datées du 17 octobre, dans l'information concernant un accord de pêche entre la Corée du Nord et le Japon, que des « agents sud-coréens » avaient été reconnus responsables de l'attentat de Rangoun. C'est bien entendu *« agents nord-coréens »* qu'il fallait lire.

Etats-Unis

- MORT DE WILLIAM FOSTER. — L'ancien diplomate américain William Foster, qui fut en 1961 le premier directeur de l'Agence pour le contrôle des armes et le désarmement, est mort le dimanche 14 octobre à Washington à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Bien que républicain, cet ancien pilote de chasse occupa des fonctions sous les administrations démocrates de Harry Truman, puis de John Kennedy. Il lui revint notamment de conduire, dans les années 60, les négociations avec les Soviétiques qui menèrent à l'établissement du « téléphone rouge » entre Washington et Moscou, et à la signature du traité sur l'interdiction des essais nucléaires (1963), puis du traité sur la non-prolifération nucléaire (1968).

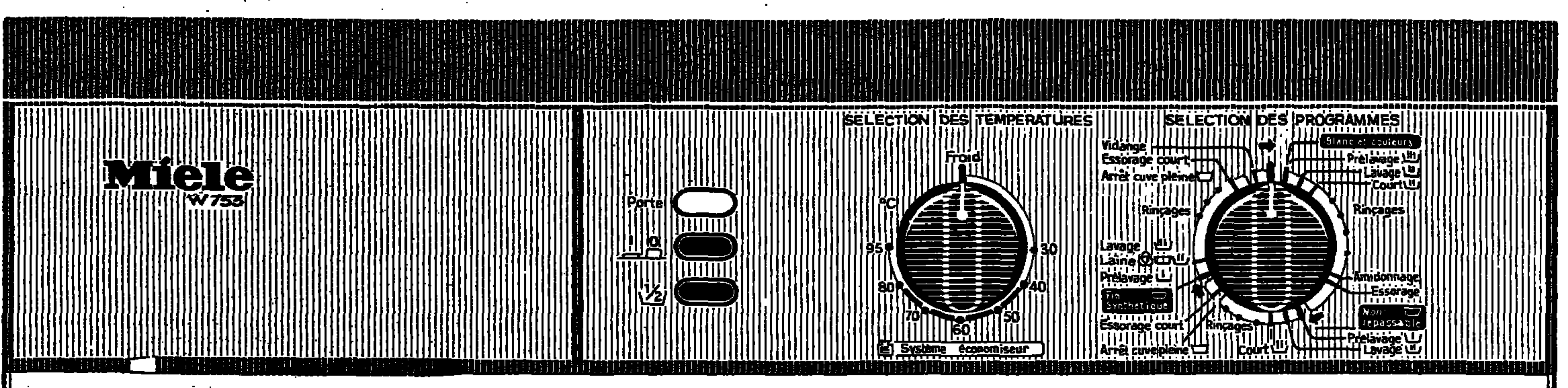
- PLUS D'UN MILLION D'INDIENS. — La population indienne a connu une nette augmentation au cours des dernières années et s'établissait à environ 1,3 million de personnes en 1980, selon des statistiques officiellee qui n'ont été publiées que le lundi 15 octobre. Ce chiffre représente une augmentation de 72% en dix ans. C'est la première fois que la population indienne d'Amérique dépasse le million de personnes depuis que les statistiques américaines ont commencé à la prendre en compte en 1890. Plus de la moitié des Indiens se trouvent concentrés dans cinq Etats : la Californie (200000), l'Oklahoma (170000), l'Arizona (152000), le Nouveau-Mexique (107000) et la Caroline-du-Nord (64000). — *(AFP.)*

Tchad

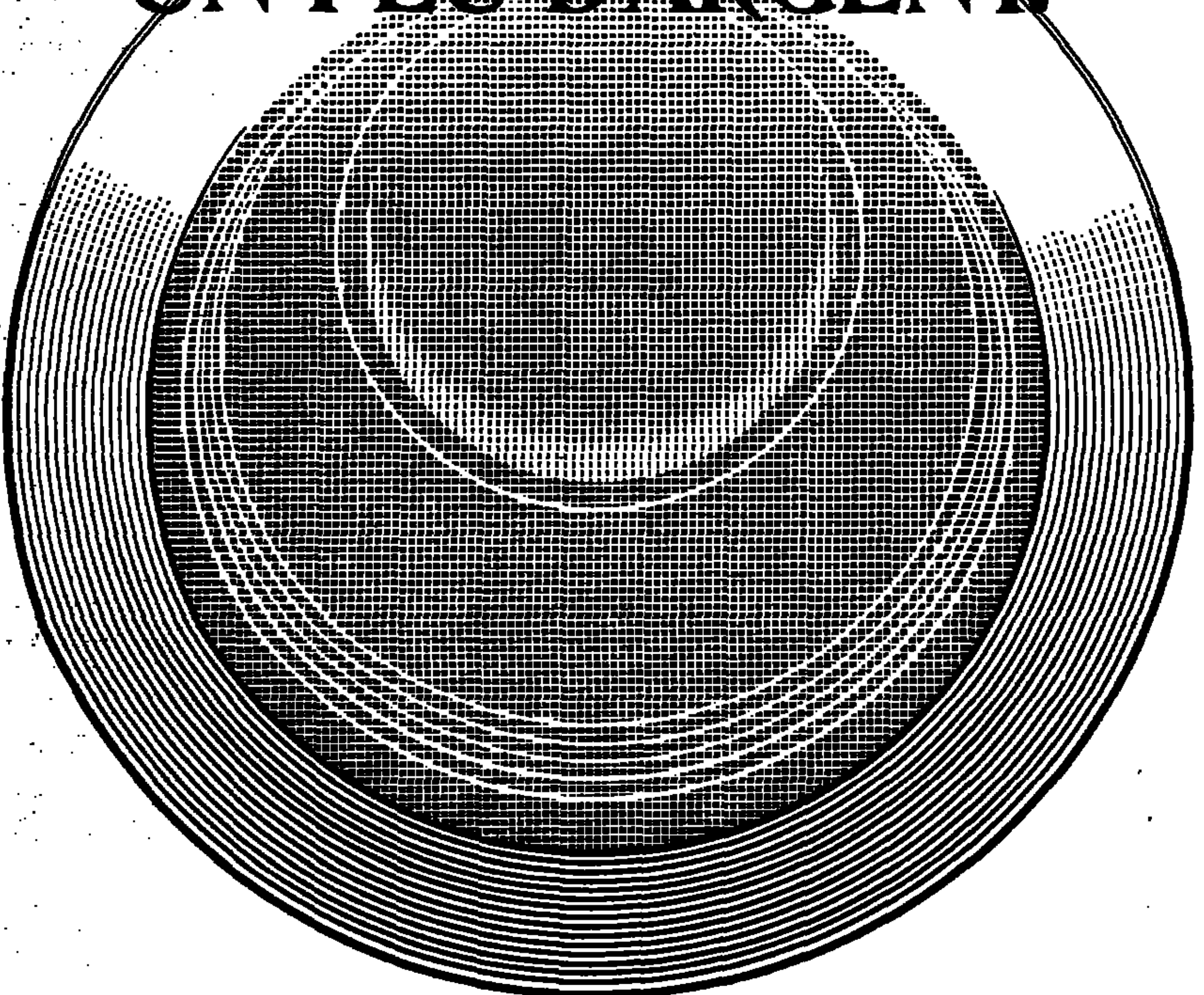
- N'DJAMENA D'ACCORD POUR LA REUNION DE BRAZZAVILLE. — Le gouvernement tchadien a annoncé, mardi 16 octobre, son accord pour participer le 20 octobre à Brazzaville à la réunion préparatoire à une conférence de réconciliation entre Tchadiens. A l'issue d'un conseil des ministres extraordinaire, le gouvernement a indiqué qu'il entend discuter à cette occasion avec *« tous les groupes de l'opposition et réaffirmer sa détermination de tout mettre en œuvre en vue de restaurer le Tchad dans sa dignité, sans complaisance ni compromission »*. M. Yoragar Le Moiban, secrétaire d'Etat à la présidence, a tenu à rappeler que si N'Djamena était représentée à Brazzaville, ce serait en tant que gouvernement légal et légitime du Tchad. — *(AFP.)*

Tunisie

- « JEUNE AFRIQUE » INTERDIT POUR SIX MOIS. — L'hebdomadaire *Jeune Afrique* et toutes les publications du groupe que dirige M. Béchir Ben Yahmed, un Tunisien, ont été interdits pour six mois en Tunisie, a-t-on appris mardi 16 octobre. Aucune explication officielle n'a été donnée. La raison de l'interdiction pourrait être une « confidence » attribuée à M. Taleb Ibrahimi, ministre algérien des affaires étrangères, qui se serait interrogé sur le degré de loyauté de certains dirigeants tunisiens alors que les deux pays sont liés par un traité de fraternité et de concorde. — *(AFP.)*



POUR ECONOMISER PENDANT DES ANNEES, IL FAUT COMMENCER PAR DEPENSER UN PEU D'ARGENT.



LAVE-LINGE.

On n'achète pas un lave-linge tous les jours. Et ce jour-là, il vaut mieux ne pas confondre prix bas et économie. Sous peine de payer son erreur pendant des années. Et de devoir racheter un lave-linge plus tôt que prévu. Et ça, c'est le contraire de l'économie. Les lave-linge Miele sont plus chers que les autres. Mais après des années et des années d'utilisation, ils fonctionnent aussi sûrement qu'au premier jour. Et aussi efficacement. Ils *ont été étudiés pour* ça.

Aujourd'hui, Miele présente une nouvelle génération de lave-linge. Encore plus performants, encore plus fiables, encore plus économiques.

TRAITEMENT DU LINGE OPTIMAL.

Les lave-linge Miele ont des programmes adaptés à chaque catégorie de linge. Qu'il s'agisse de température, de vitesse d'essorage, de niveau d'eau, de rythme de brassage ou de nombre de rinçages, chaque type de linge est lavé suivant sa nature, avec une efficacité maximum.

La durée des programmes est réglée par thermostat et non simplement par minuterie. Parce que c'est plus précis... Quant à l'essorage, il est progressif à vitesse croissante : le tambour tourne alternativement dans les deux sens entre les divers essorages : le linge est ainsi défoulé et plus facile à repasser.

La vitesse d'essorage peut atteindre 1.200 tours/minute : le linge ainsi libéré du maximum d'humidité sèche beaucoup plus rapidement.

CONFORT D'UTILISATION.

Ce n'est pas parce qu'un appareil est difficile à utiliser qu'il est plus performant. Chez Miele, plus nous avançons dans la technologie, plus nos lave-linge sont simples à manier : dosage automatique d'assouplissant, boîte à produits avec verrouillage de sécurité, sélection des programmes par touches à effleurement, commande par microprocesseur, dispositif antibuée, chez Miele, l'innovation sert à simplifier la vie, pas à la compliquer.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE.

Les lave-linge Miele consomment peu d'énergie, quel que soit le programme utilisé. De plus, ils sont maintenant équipés d'un système économiseur qui, pour du linge moyennement sale, permet d'abaisser les températures de lavage sans diminuer la durée du programme. Résultat : un linge parfaitement propre et une économie d'énergie pouvant atteindre 45 %.

FIABILITÉ A TOUTE ÉPREUVE.

Cuve et tambour en acier inoxydable, nouvelle suspension de l'ensemble cuve-tambour, 2 résistances *au lieu d'une*, carrosserie émaillée, la fiabilité et la robustesse des lave-linge Miele sont légendaires. Pendant des années et des années, ils travaillent sans que vous ayez à vous en préoccuper le moins du monde.

Alors, pendant des années et des années, vous pouvez consacrer à des occupations plus agréables le temps, l'énergie et l'argent que vous auriez peut-être dû sacrifier aux réparations ou même au remplacement de votre lave-linge.

C'est ça la véritable économie. Et c'est pour ça que ça vaut *vraiment* la peine de dépenser un peu plus d'argent au départ.

Miele

LA PAIX N'A PAS DE PRIX.

Doyle Dane Bernbach

AFRIQUE

L'attribution du prix Nobel de la paix à l'évêque Desmond Tutu

L'attribution, mardi 16 octobre, par le comité Nobel, réuni à Oslo, de son prix de la paix à l'évêque Desmond Tutu a été accueillie par une explosion de joie dans la communauté noire sud-africaine. Le comité Nobel a souligné *« son rôle de dirigeant et de rassembleur dans la campagne visant à résoudre les problèmes de l'apartheid en Afrique du Sud ».*

L'évêque Tutu, qui se trouvait à New-York, doit regagner jeudi l'Afrique du Sud. Pretoria a fait savoir que le lauréat devrait solliciter, comme d'habitude, un *« permis de voyage »*, qui lui a été plusieurs fois refusé par le passé, pour aller recevoir son prix.

Une explosion de joie dans la communauté noire sud-africaine

De notre correspondant en Afrique australe

Johannesburg. — Vingt-quatre ans après l'attribution du prix Nobel de la paix au président du Congrès national africain (ANC), Albert Lutuli, un dirigeant anti-apartheid, l'évêque Desmond Tutu, a de nouveau été désigné par le jury norvégien pour sa contribution à la lutte contre le système ségrégationniste.

Le *jury* d'Oslo a voulu renforcer un autre courant, celui de l'opposition aux réformes jugées trop timides du gouvernement. *« Les moyens par lesquels cette action a été conduite sont d'une importance vitale pour tout le continent africain et pour la cause de la paix dans le monde »*, a souligné le comité norvégien, précisant que cette attribution *« doit être considérée comme une reconnaissance renouvelée du courage et de l'héroïsme montrés par les Noirs sud-africains dans l'utilisation de méthodes pacifiques pour combattre l'apartheid »*. Ce *« geste de soutien »*, selon l'expression utilisée lors de l'annonce de la décision, s'adresse également *« à tous les individus et les groupes en Afrique du Sud, qui, par leur préoccupation pour la dignité humaine, la fraternité et la démocratie, suscitent l'admiration du monde »*.

Le lauréat, actuellement à New-York pour donner des cours de théologie, a salué sa désignation comme *« un événement politique considérable »*. L'évêque Desmond Tutu l'a rapprochée de celle de Lech Walesa, l'an dernier, indiquant : *« Ceux qui s'opposent à l'apartheid sont ainsi considérés de la même manière que ceux qui s'opposent au communisme. »* *« C'est notre dernière véritable chance de changement*, a-t-il ajouté, *car si cela ne se produit pas, nous ne sommes plus rien. Si cela n'arrive pas, le bain de sang est inévitable. »*

Le nouveau prix Nobel de la paix a annoncé qu'il rentrera jeudi en Afrique du Sud pour célébrer l'événement parmi les siens.

La désignation de cet apôtre de la reconnaissance des droits bafoués de la population noire n'a suscité que le silence du gouvernement. Le chef de l'Etat, M. Pieter Botha, et le ministre des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, se sont refusés à tout commentaire. Ce prix Nobel, consacre la campagne menée par les opposants à la mise en place de la nouvelle Constitution qui accorde des droits limités aux seuls Indiens et métis. Elle légitime avec éclat les revendications de l'évêque Desmond Tutu et du Conseil des églises sud-africaines (SACC) — dont il est le secrétaire général — qui a joué un rôle important dans la contestation des aménagements apportés par le pouvoir.

Avant l'évêque Tutu, le président de l'ANC avait été également couronné pour son action non violente inspirée des principes de Ghandi. C'était en 1960. Cette organisation venait d'être interdite et ses principaux dirigeants « bannis ». Un an plus tard, elle entrait alors dans la clandestinité et prônait ouvertement l'action violente.

Un nouvel obstacle

La consécration internationale de la lutte contre la ségrégation raciale a été accueillie sans surprise en Afrique du Sud, d'autant que le nom de l'évêque Tutu avait été prononcé depuis plusieurs années comme lauréat possible. L'annonce de la nouvelle a suscité des réactions enthousiastes au siège du SACC, dont le président, le révérend Manas Buthelezi, a estimé que c'était *« un triomple pour le peuple sans voix des ghettos »*.

Le président de l'Alliance mondiale des Eglises réformées, le pasteur Allan Boesak, qui est également le dirigeant du Front démocratique uni (UDF) — organisme qui, avec le SACC, a été à la pointe, tout l'été, de la campagne du boycottage de la nouvelle Constitution — a salué cette décision comme un soutien *« à la lutte pour la liberté »*. La plupart des dirigeants noirs cachaient à peine leur fierté de voir enfin reconnue leur lutte. Le chef zoulou Gatsha Buthelezi a indiqué que cela signifiait pour lui *« l'existence d'un mouvement, d'un esprit indestructibles de l'homme luttant dans d'effroyables circonstances »*.

De son côté, le docteur Motlana, président du comité des dix (le conseil municipal « fantôme » de Soweto), a qualifié l'événement de *« merveilleux »*. Ajoutant que le prix s'adressait aussi *« à tous ceux qui, comme Nelson et Winnie Mandela* [ancien président de l'ANC emprisonné à vie, et son épouse, qui fait l'objet d'une mesure de « bannissement »] *se sont battus contre l'oppression »*. *« Un hommage*, a-t-il souligné, *à tous les Sud-Africains libres contre le régime raciste. »*

Les dirigeants politiques blancs n'ont pas fait connaître leur sentiment. Seul le pasteur blanc Beyers Naude, dont la mesure de « bannissement » qui l'avait frappé sept ans plus tôt vient d'être levée, a dit que l'évêque anglican est *« l'un des champions les plus dévoués à la cause de la justice, au changement pacifique et aux droits égaux pour tous, y compris les Noirs »*.

D'une manière générale, d'ailleurs, la minorité blanche a quelque peu boudé l'événement. Seules les voix des Noirs et celles de religieux se sont fait entendre. La télévision n'a consacré que deux minutes à l'événement dans son journal du soir. Une nouvelle ordinaire pour les autorités qui, en ne la commentant pas, ont voulu réduire son importance. Il reste néanmoins qu'elle fortifie un courant et constitue un nouvel obstacle à franchir pour le gouvernement de Pretoria.

MICHEL BOLE-RICHARD.

LES FÉLICITATIONS DE SON PRÉDÉCESSEUR M. LECH WALESA

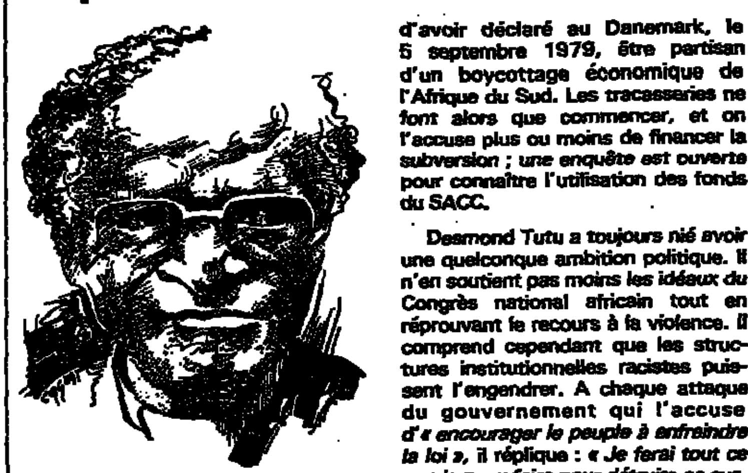
M. Lech Walesa, lauréat l'an dernier, a adressé ses *« sincères félicitations »* à l'évêque Desmond Tutu, nouveau prix Nobel de la paix. M. Emilio Castro, secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises, a estimé qu'il s'agissait de *« la reconnaissance d'un combat centré sur la réconciliation et la justice, toujours dans l'esprit de la non-violence »*. Le pasteur Jacques Maury, président de la Fédération protestante de France, a indiqué de son côté que l'annonce du prix était une *« grande et joyeuse nouvelle »*.

Radio-Vatican a rappelé *« les courageuses prises de position de l'évêque Tutu contre la discrimination raciale »*. L'évêque Zoltan Kady, président (hongrois) de la Fédération mondiale luthérienne, a déclaré que M. Tutu s'était fait *« le champion, non seulement de la majorité noire opprimée en Afrique du Sud, mais encore de la lutte pour l'unité des chrétiens de toutes races »*.

A Washington, un porte-parole du département d'Etat a déclaré que *« les Etats-Unis partagent et soutiennent l'objectif* [de l'évêque Tutu] *de l'abolition de l'apartheid par des moyens pacifiques »*.

A Moscou, enfin, l'agence Tass a annoncé, sans autre commentaire, que le prix Nobel avait été accordé à l'évêque noir sud-africain *« pour sa participation au mouvement de la majorité du peuple sud-africain contre le régime de l'apartheid »*.

Le pèlerin de la lutte contre l'apartheid



(Croquis de CAGNAT.)

« Je suis un homme de paix, mais pas un pacifiste », aime à dire l'évêque noir anglican Desmond Tutu. Après vingt-trois ans de sacerdoce et de lutte contre le régime de l'apartheid, l'ancien évêque du petit royaume du Lesotho voit ainsi consacrer son combat en faveur de la majorité noire.

En mai 1976, devenu doyen de la cathédrale anglicane de Johannesburg, il lançait à l'adresse du gouvernement *« un dernier avertissement »*, depuis maintes fois répété : *« Vous provoquez les Noirs au-delà du supportable. Voulez-vous nous réduire au désespoir ? Des gens poussés à bout en viendront à employer des moyens désespérés. Nous serons libres un jour, vraiment libres, tous, Blancs et Noirs, dans une Afrique du Sud libre. Rien, je répète, rien n'arrêtera notre libération... Nous ne voulons pas de violence, nous ne voulons ni la mort ni la destruction. Nous voulons la paix, la justice, l'ordre. Nous sommes des êtres humains et nous croyons que vous en êtes aussi... Je vous en prie, au nom de Dieu, ne nous poussez pas au désespoir. »*

Cette profession de foi, credo d'un apôtre de plus en plus actif et engagé contre la ségrégation, l'évêque Desmond Tutu l'a lancée à travers le monde entier, qu'il parcourt sans cesse avec son bâton de pèlerin anti-apartheid.

« Personne ne m'arrêtera »

Fils d'instituteur, Desmond Tutu est né le 7 octobre 1931 dans la cité noire proche de Klerksdorp (province du Transvaal). Sa jeunesse fut celle de tous les enfants noirs qui tentent d'améliorer l'ordinaire de la famille en vendant quelques babioles et en louant leurs services aux Blancs. En 1953, il obtient un diplôme d'enseignant au collège bantou de Pretoria, puis entre quelques années plus tard au séminaire de Johannesburg. Il devient prêtre à l'âge de trente ans.

Au cours d'un premier séjour en Angleterre, il passe avec succès sa maîtrise de théologie ; il retournera peu après dans ce pays pour devenir directeur adjoint du Conseil mondial des Eglises.

C'est en 1976, après sa nomination comme doyen de la cathédrale de Johannesburg, que débutera véritablement son engagement aux côtés de ses frères de couleur : probablement une conséquence des événements qui ensanglantèrent Soweto.

Il commença par refuser d'habiter Johannesburg, préférant s'installer en compagnie de sa femme et de ses quatre enfants dans la célèbre *township*. Ensuite il condamne avec véhémence la politique des *homelands*, les déplacements forcés, la détention sans jugement, la législation sur l'habitat séparé. En février 1978, il est nommé secrétaire du Conseil sud-africain des Églises (SACC) et devient ainsi le premier Noir à diriger ce puissant organisme qui regroupe une cinquantaine d'Eglises et rassemble plus de 10 millions de fidèles dont 1,2 million de Blancs.

Ce poste lui confère un poids indéniable pour lancer à l'encontre des autorités blanches mises en garde et avertissements. Desmond Tutu n'hésite pas à qualifier le système mis en place par le pouvoir de *« pire régime depuis le nazisme »*. Ses nombreux discours irritent de plus en plus le gouvernement bien qu'ils comportent toujours un appel en faveur du dialogue et de la réconciliation. En mars 1980, son passeport lui est retiré, et, à de nombreuses reprises, il lui est interdit de se rendre à l'étranger. On lui reproche de se comporter plutôt en homme politique qu'en responsable religieux, le pouvoir ne lui pardonne surtout pas d'avoir déclaré au Danemark, le 5 septembre 1979, être partisan d'un boycottage économique de l'Afrique du Sud. Les tracasseries ne font alors que commencer, et on l'accuse plus ou moins de financer la subversion ; une enquête est ouverte pour connaître l'utilisation des fonds du SACC.

Desmond Tutu a toujours nié avoir une quelconque ambition politique. Il n'en soutient pas moins les idéaux du Congrès national africain tout en réprouvant le recours à la violence. Il comprend cependant que les structures institutionnelles racistes puissent l'engendrer. A chaque attaque du gouvernement qui l'accuse d'*« encourager le peuple à enfreindre la loi »*, il réplique : *« Je ferai tout ce que je peux faire pour détruire ce système diabolique, quoi que cela puisse me coûter. Personne ne m'arrêtera. »*

Et de fustiger les justifications de l'Eglise réformée sud-africaine (NGK) qui s'appuie sur la Bible pour cautionner l'apartheid. *« Je brûlerai la Bible et cesserai d'être chrétien à partir du moment où quiconque produira une preuve biblique qui justifie l'apartheid. »*

De petite taille, le corps toujours en mouvement, parlant avec ses mains, l'évêque Desmond Tutu ne prend pas de précautions oratoires. Au cours des récentes élections indiennes et métis ainsi que pendant les dernières émeutes dans les cités noires, il n'a pas hésité à mêler sa voix à toutes celles qui se sont élevées pour demander une intégration complète des Noirs.

Pour le nouveau prix Nobel de la paix, l'Eglise a une tâche à laquelle elle ne doit pas faillir. Elle doit être un instrument de réconciliation. *« Mais*, ajoute Mgr Tutu, *on ne peut se réconcilier avec quelqu'un qui vous tient par terre. Il faut être debout pour pouvoir se réconcilier. »*

M. B.-R.

LE CONFLIT SAHARIEN

Rabat met en cause Alger après l'offensive du Polisario

Les autorités marocaines ont reconnu avec retard, mardi 16 octobre, que le Front Polisario avait lancé samedi une importante attaque — la plus importante depuis la bataille de Lemsyed en juillet 1983 — dans le secteur de Zag, dans le nord-est du Sahara occidental (*nos dernières éditions du 17 octobre*), ce que les porte-parole militaires avaient tout d'abord démenti. Rabat, qui met en cause Alger, admet avoir eu 37 morts et affirme que ses forces ont tué 176 combattants sahraouis. Le Polisario fait état de 275 soldats marocains mis hors de combat, dont 75 tués et 10 prisonniers.

La signification politique de cette bataille paraît au moins aussi importante que sa portée militaire. Lancée le 13 octobre, deux mois jour pour jour après la signature du traité d'Oujda par le roi Hassan II et le colonel Kadhafi, l'offensive baptisée symboliquement *« Grand Maghreb »* entend rappeler que l'Union arabo-africaine est dirigée contre le Polisario et l'Algérie qui le soutient. Elle veut démontrer que la République arabe sahraouie démocratique s'opposera à ce que le « Grand Maghreb » se fasse sans elle.

Déclenchée une semaine avant la visite du président Mitterrand à Alger, l'attaque apparaît aussi comme un « avertissement » à la France, à qui les dirigeants sahraouis ont récemment encore reproché de maintenir une importante aide militaire au Maroc. Alors que les forces armées royales ont consolidé leurs positions sur le terrain, le Polisario a voulu rappeler qu'il conserve une capacité offensive, démontrer que le « mur » demeure vulnérable et souligner que les Sahraouis ne veulent pas être oubliés dans les arrangements régionaux que pourrait favoriser Paris après l'accord de désengagement du Tchad conclu avec la Libye.

Enfin, à un mois du sommet de l'OUA à Addis-Abeba, cette offensive a été, à l'évidence, concertée avec l'Algérie. En raison de son caractère spectaculaire, la RASD pourrait plus facilement renoncer à siéger au vingtième sommet et obtenir en échange une résolution enjoignant impérativement au Maroc de négocier directement avec le Polisario. On notera, en tout cas, que M. Michel Jobert, ancien ministre, considéré comme un spécialiste du Maghreb, qui avait écrit des articles assez favorables au Maroc après un voyage d'études au « Sahara marocain », cet été, est depuis dimanche l'invité du gouvernement algérien et a été reçu le jour même de son arrivée par le premier ministre, M. Abdelhamid Brahimi.

PAUL BALTA.

Nigéria

VASTE REMANIEMENT A LA TÊTE D'UNE CENTAINE DE SOCIÉTÉS ET D'AGENCES GOUVERNEMENTALES

Le gouvernement militaire nigérian a procédé, mardi 16 octobre, à un vaste remaniement à la tête d'une centaine de sociétés et d'agences gouvernementales, dans les secteurs du commerce et de l'industrie. La liste des *nouvelles nominations* (PDG, conseils d'administration et directeurs), publiée par le secrétariat du gouvernement, concerne seize banques, quinze compagnies d'assurances, une trentaine de groupes industriels, ainsi que des commissions gouvernementales et des organismes d'Etat.

Ces nouvelles nominations concernent également onze lycées et collèges, la Commission des opérations de Bourse, l'Institut des affaires internationales, les ports et les aéroports, la compagnie aérienne et les chemins de fer, le génie civil, les industries du sucre, des engrais, les cimenteries, le textile, les hôtels et l'Office national du tourisme. Lundi soir, quatre ministres avaient également changé d'attributions, tandis que seize chefs de cabinet étaient nommés à d'autres postes. Aucune raison n'a été donnée à ce bouleversement sans précédent depuis la prise du pouvoir par les militaires en décembre dernier. — (Reuter.)

Taux de rendement suivant les différents placements (période 1979-1983)

EPARGNE LIQUIDE

REMARQUES

20% 18% 16% 14% 12% 10% 8% 6%

Taux du marché monétaire au jour le jour

Bons à 5 ans (du Trésor, du Crédit agricole, etc.)

Plan d'épargne-logement

Comptes sur livrets ordinaires

1-6-80 · 1-4-80 · 20-2-80 · 2-11-81 · 10-11-81(2) · 19-10-81 · 1-6-83 · 15-6-83 · 1-4-83

Taux actuariel pour les souscriptions nouvelles

Taux nominal annuel pour les souscriptions nouvelles y compris la prime d'Etat.

VALEURS MOBILIERES

18% 16% 14% 12% 10% 8% 6%

Taux de rendement des emprunts du secteur public long terme

Obligations, y compris titres indexés

Actions françaises cotées

Taux moyen annuel: les titres indexés pris en compte dans ces chiffres ont un faible rendement courant

Taux moyen annuel

IMMOBILIER

3% 2% 1% 0%

(1) Foncier urbain

(1) Foncier rural

Taux moyen annuel: estimation pour les logements et autres locaux de rapport

Taux moyen annuel

1979 1980 1981 1982 1983 1984

(1) Il s'agit des taux de rendement, nets de charges (y compris des charges fiscales foncières).

Source : CERC.

Le Monde

économie

SOCIAL

LES NÉGOCIATIONS SUR LA FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL

Le CNPF place la barre très haut

La négociation entre les syndicats et le CNPF sur les conditions d'emploi – appelée aussi négociation sur la flexibilité – est peut-être parvenue à un tournant décisif avec la neuvième réunion, le 16 octobre, consacrée à l'examen des différentes formules de « travail différencié ».

Jamais, en effet, le CNPF n'avait été aussi exigeant – gourmand, disent même certains syndicalistes – et jamais, non plus, les délégations syndicales n'avaient aussi vigoureusement réagi à ce « *cahier de revendications du patronat* » qu'elles ont toutes refusé.

Sous le vocable du travail différencié, les partenaires sociaux ont pris l'habitude de regrouper le travail à durée déterminée qui fait l'objet de contrats de six mois renouvelables une fois, le travail temporaire dont la mission ne peut excéder six mois, le travail à temps partiel et, accessoirement, le travail à domicile dont le regain est favorisé par l'informatique.

Au nom du CNPF, M. Yvon Chotard, premier vice-président de l'organisation patronale, a proposé que, à l'occasion de la révision des ordonnances de 1982 qui régissent les contrats à durée déterminée et l'intérim, des éléments de « souplesse » soient introduits dans la réglementation. Par exemple, il souhaite que le contrat à durée déterminée et la mission d'intérim puissent voir leur durée portée à douze mois et même dix-huit mois, si cela est justifié par des causes précises telles que le lancement d'un nouveau produit, avec, dans ce cas, la possibilité d'un renouvellement de dix-huit mois.

« *Trente-six mois, c'est trop, c'est inacceptable* », se sont exclamés les négociateurs syndicaux. « *Le CNPF propose une fuite en avant* », s'est indigné M. Louis Viannet (CGT), pour qui le dispositif est « *exorbitant et imbuvable* ». « *On ne voit pas, dans ces conditions, ce qui resterait de la législation sociale* », a poursuivi le numéro deux de la CGT en faisant également allusion aux emplois nouveaux à contraintes allégées (ENCA). « *Tout cela conduit à la déqualification et à la destructuration du collectif de travail* », a-t-il ajouté.

« *Nous nous trouvons devant un CNPF de plus en plus glouton* », a estimé M. Jean Kaspar (CFDT), qui, malgré les ouvertures faites par son organisation syndicale il y a peu, s'est montré à son tour très ferme. « *Ces propositions sont inacceptables*, a-t-il déclaré. *La souplesse, ce n'est pas le développement de la précarité.* »

M. Bernard Mourgue (FO) a, lui aussi, mis en cause le « *renforcement de la précarité* » et affirmé que les travailleurs seraient condamnés à faire « *du trapèze volant sans filet* ». Quant à M. Jean Gruat (CFTC), qui avait fait preuve de compréhension lors de réunions précédentes, il avouait que « *le CNPF a placé la barre tellement haut que nous ne pouvons être d'accord* ».

Une manœuvre ?

Pour nuancer, sans doute, M. Chotard a insisté ensuite sur le fait qu'il ne s'agissait là que de propositions et que la position du CNPF pourrait évoluer. Un document sera remis aux négociateurs, qui pourront faire connaître leur position.

Toutefois, on peut se demander si, au moment où des remous agitent l'état-major du CNPF (*le Monde* du 16 octobre), ces exigences nouvelles sont tout à fait innocentes de la part de M. Chotard. Plusieurs syndicalistes ont d'ailleurs fait observer que le patronat prenait le risque de faire échouer les négociations. Certains croient même que, en cherchant l'impasse pour la politique contractuelle, le CNPF voudrait obliger le gouvernement à intervenir, par voie législative, dans un domaine dont M. Fabius fait grand cas.

ALAIN LEBAUBE.

AFFAIRES

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-VIE

Transparence des contrats et garanties renforcées pour les souscripteurs

Après la récente adoption par le conseil des ministres (*le Monde* du 12 octobre) d'un projet de loi visant à améliorer l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation (1), Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat chargé de la consommation, a présenté le 16 octobre les grandes lignes de ce texte. Le document sera discuté au Sénat, en première lecture, le 14 novembre, puis à l'Assemblée nationale le 5 décembre, avec quelques mois de retard sur le calendrier initial qui prévoyait un vote au Parlement à la fin de la session de printemps.

Ce projet de loi comporte, pour l'essentiel, les dispositions suivantes :

● **Avant la signature du contrat :** le futur assuré aura connaissance des valeurs de rachat minimales (remboursement des sommes versées en cas d'interruption du contrat, à la demande du souscripteur) calculées pour chacune des six premières années de son contrat, de façon qu'il puisse apprécier sa rentabilité minimale.

● **Après la signature :** le délai de renonciation de trente jours, après le versement de la première prime, en cas de non-conformité du contrat définitif par rapport à l'offre d'origine, est unifié pour les assurances-vie souscrites ou non à l'issue d'un démarchage à domicile, de même que pour les contrats de capitalisation (alors que le système précédent prévoyait des délais de renonciation différents, notamment les fameux sept jours de la loi Scrivener. En cas de renonciation, l'assuré doit obtenir « *dans un délai d'un mois* » le remboursement intégral de ce qu'il a versé, tout retard de l'assureur au-delà de ce délai étant sanctionné par le paiement d'intérêts au double du taux légal.

Durant toute la période de validité du contrat, l'assuré doit être informé de sa valeur de rachat et du montant des capitaux garantis. Cette information, précise le document, ne peut tenir compte que des participations aux excédents financiers de la société d'assurance définitivement acquises à l'assuré (et non pas des plus-values éventuelles).

● **A l'interruption du contrat :** en cas d'interruption du contrat avant terme, l'assuré peut demander le rachat de son contrat dès lors que 15 % des primes totales prévues ont été réglées, lorsque cette disposition lui est plus favorable que l'ancienne (il fallait avoir réglé deux années de primes, soit, par exemple, le tiers de la durée de vie d'un contrat de six ans). A l'avenir, dans le cas identique d'un contrat de six ans, son rachat sera possible au bout de onze mois.

Par ailleurs, il est prévu que, même lorsqu'il cesse de payer ses primes, l'assuré voit son capital garanti – réduit – continuer de bénéficier des revalorisations permises par les bénéfices financiers réalisés par la compagnie, alors qu'auparavant cette revalorisation était généralement exclue dès la cessation du versement des primes.

D'autres dispositions, plus techniques, sont également prévues, notammment la modification des éléments servant de base à l'établissement des tarifs et la mise à jour des « *tables de mortalité* » pour tenir compte de l'allongement de la durée de vie moyenne de la population. Utilisées par les actuaires pour fixer les barèmes, les dernières « tables » remontent à 1964.

Interrogée sur la possibilité d'établir un « *contrat type* », à l'image du « *devis type* » élaboré – pour l'assurance-auto et moto – par la Fédération des agents d'assurances et l'Institut national de la consommation, Mme Lalumière n'a pas écarté cette hypothèse. Elle a précisé toutefois qu'il s'agissait de « *créer des obligations nouvelles pour les assureurs sans enserrer ces professionnels dans un carcan bureaucratique trop pesant* ».

Pour l'heure, ce projet de loi doit être complété par un autre texte (actuellement en préparation) concernant les conditions faites aux emprunteurs immobiliers en matière d'assurance-décès. Enfin, le *Journal officiel* doit publier incessamment six textes réglementaires visant à améliorer la rentabilité financière des produits d'assurance-vie et de capitalisation. Avec un montant global de primes encaissées de 45 milliards de francs en 1983 (40 milliards pour la vie et 5 milliards pour la capitalisation), ce secteur, qui emploie soixante-dix mille personnes, réalise près de 160 milliards de francs de placements financiers.

SERGE MARTI.

(1) A la différence de l'assurance-vie qui prévoit le versement d'une somme déterminée, ou d'une rente annuelle, au décès de l'assuré, ou à une certaine date si celui-ci est encore en vie à l'échéance prévue, la capitalisation permet une accumulation d'épargne sur une longue période, la société chargée de ces contrats s'engageant à faire fructifier ce placement et à réinvestir les revenus qu'il produit.

LA GRÈVE DU 25 OCTOBRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les cheminots CGT, FO, CFTC et autonomes appellent à des arrêts de travail

Le mouvement de grève dans la fonction publique lancé pour le 25 octobre par six fédérations de fonctionnaires risque de s'étendre au moins en partie au secteur public. A la RATP, l'union syndicale CGT a proposé aux autres organisations une action le 25 octobre, tandis que les syndicats autonomes menacent d'appeler à des arrêts de travail si la direction n'ouvre pas « *immédiatement* » les négociations salariales. A *Air France*, FO a appelé à une grève de 24 heures le 25 octobre. A la SNCF, les fédérations de cheminots CGT, FO, CFTC et FGAAC (agents de conduite autonomes) ont lancé, le 16 octobre, un appel à des arrêts de travail – selon des modalités à décider sur le terrain, les grèves par poste pouvant aller d'une heure à vingt-quatre heures – entre le 24 octobre à 21 heures et le 26 octobre à 6 heures.

Dans les banques, la CFTC a confirmé son appel à un arrêt de travail.

Un chant nouveau

La grève du 25 octobre dans la *fonction publique pourrait* être l'occasion pour le mouvement syndical de faire entendre à M. Fabius un chant nouveau. Nouveau par rapport à la pratique syndicale en vigueur depuis mai 1981...

Que l'action syndicale semble s'étendre peu à peu au secteur public et nationalisé, avec l'entrée dans la danse des cheminots et des personnels d'Air France et sans doute des agents de la RATP puis d'EGF, n'est pas une innovation. Déjà le 8 mars dernier lors de la précédente grève nationale dans la *fonction publique*, une telle extension s'était produite.

Le fait nouveau est que plusieurs organisations tentent de donner une valeur hautement symbolique à ce mouvement en le présentant comme le fer de lance de la lutte syndicale contre la mise en œuvre de la politique d'austérité salariale et en essayant de faire naître des convergences au-delà de la fonction publique et du secteur public. Nul ne songe à une transformation du 25 octobre en grève nationale interprofessionnelle (la dernière sur les salaires remontant à 1977) mais plusieurs tentatives vont être faites pour mettre des *salariés du privé « dans le coup »*.

On assiste donc dans cette *perspective à des démarches inédites*. Déjà lors de la préparation du mouvement, la CGT *et FO avaient discuté directement*, ce qui était une première, sans utiliser les bons offices de la FEN. La tendance s'est depuis amplifiée. Le 15 octobre, *l'Humanité* a donné la parole à Mme Hirszberg (CGT), à M. Roux (FEN) mais aussi à M. André Giauque (FO), qui mettant pour l'occasion l'anticommunisme de son organisation entre parenthèses, a accepté de répondre aux questions du quotidien communiste. *De l'inédit !*

Le 16 octobre, *l'Humanité*, toujours, a publié un appel de *quatre responsables de fédérations* CGT (Mme Hirzsberg pour les fonctionnaires, M. Sainjon *pour la métallurgie*, Mme Commergnat pour le commerce et la distribution, et M. Brun pour la construction), soulignant que *« notre solidarité de salariés c'est donc plus que jamais un formidable enjeu »*. Condamnant la stratégie du patronat – et par la bande celle du gouvernement – qui répand *« le venin de la division »* et laisse entendre que *« le smicard serait presque Crésus, comparé au chômeur en fin de droits »*, ils affirment avec quelque solennité que *« tout recul dans un secteur pèserait sur les autres. (...) Nos acquis, nos succès, aux uns et aux autres, conforteront la lutte de chacun »*. Le même jour, en demandant audience à M. Fabius, M. Sainjon a lancé un avertissement : *« Si pour se faire entendre, les travailleurs décident de faire grève, de manifester, d'occuper les entreprises, de bloquer les services publics, nous serons avec eux. J'alerte solennellement ceux qui gouvernent la France. »*

De son côté, la CFTC, qui n'a rien d'une organisation boutefeux, *était déjà rentrée*, avant même le lancement de la grève des fonctionnaires, dans cette perspective de solidarité intercatégories et inter-secteurs, avec l'initiative, pour le 25 octobre, d'une journée nationale d'action, avec l'ouverture des portes des permanences de cette centrale *« aux chômeurs, aux familles et aux jeunes »*. Le *« tous ensemble »* est dans l'air du temps, mais nul ne sait vraiment si les salariés marcheront...

MICHEL NOBLECOURT.

LES CHIFFRES DU CHOMAGE

2,5 millions de demandeurs d'emploi à la fin de l'année ?

Avec la tendance enregistrée par les statistiques du chômage à fin septembre (*le Monde* du 17 octobre), il paraît de plus en plus évident que le chiffre fatidique des 2,5 millions de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE sera atteint pour la fin de l'année ou le début de 1985.

Certes, les résultats obtenus en données corrigées indiquent encore une stabilité – dont le ministre du travail, M. Michel Delebarre, tire argument, dans son communiqué, pour affirmer que « *le ralentissement de la progression du chômage observé depuis le mois de mai se poursuit* », – mais la forte progression en données brutes semble indiquer une évolution préoccupante *dont les effets se feront sentir* dans les prochains mois.

Tout d'abord, et pour la première *fois, le nombre* des chômeurs dépasse les 2,4 millions en données brutes et représente, du même coup, plus de 10 % de la population active. Ensuite, et surtout, le bond a été de 174 500 demandeurs d'emploi supplémentaires en un mois, soit l'augmentation mensuelle la plus forte depuis un an, même si septembre, traditionnellement, marque toujours la reprise de la progression. A titre de comparaison, le nombre de chômeurs avait augmenté de 154 000 au cours de septembre 1983 et, de date à date, en un an, on constate une montée sensible puisque, si 291 000 demandeurs supplémentaires étaient inscrits en juillet, on en comptait 307 000 en août et 328 400 en septembre. De toute évidence, cette évolution se poursuivra en octobre.

Enfin, les offres d'emploi enregistrées baissent de nouveau, après les timides améliorations des mois précédents. En données brutes, 36 400 étaient déposées pendant le mois de septembre, à comparer aux 27 200 d'août (toujours faible) et surtout aux 49 400 de septembre 1983, soit un recul de 26,3 %. En données corrigées, avec 24 800 offres enregistrées en septembre, un plancher historique est même atteint. On en dénombrait 40 000 en août (– 38 %) et 33 900 en septembre 1983 (– 26,8 %).

Les autres éléments statistiques ne font que confirmer cette tendance à l'aggravation du chômage. En septembre, on évaluait à 442 200 le nombre de nouveaux inscrits à l'ANPE, en données brutes (*soit* 44,5 % de plus en un mois et 2,4 % de plus en un an), et à 321 000 en données corrigées (soit + 1,9 % en un mois et + 12,3 % en un an). De leur côté, les inscriptions à la fin d'un contrat de travail à durée déterminée – 42,2 % des raisons – sont désormais 186 510, qui représentent une augmentation de 75,6 % en un mois et de 9,4 % en un an. Les « *premières entrées* » au chômage, qui sont essentiellement le fait de jeunes, sont 103 813 et ont augmenté de 56 % en un mois et de 1,2 % en un an.

Même si l'on observe une progression très sensible du nombre des entrées en stage de formation, soit par demande personnelle (+ 17,3 % en un an), soit par l'action de l'ANPE (+ 21 %), il reste que les conséquences du chômage s'étendent à de nouvelles catégories de personnes et pèsent plus lourdement sur la situation des jeunes comme des salariés plus âgés. La progression de 29,1 %, en un an, des versements d'indemnités au titre de l'allocation spéciale du FNE destinée aux préretraités témoigne, en effet, de la vigueur du mouvement des licenciements et de la multiplication des plans sociaux.

A. Le.

● *Nouvelles manifestations au Creusot.* – De nouvelles manifestations ont eu lieu au Creusot depuis le début de la semaine. Les 15 et 16 octobre, la mairie de la ville a été occupée par deux cents salariés de l'entreprise durant deux nuits consécutives. D'autre part, les gares de Montchanin, de Chagny, de Chalon-sur-Saône et de Louhans ont été occupées le 16 octobre. A Louhans, les forces de l'ordre sont intervenues dans la soirée et ont dégagé la voie sans incidents. Le courrier à destination du sud de la France est retardé a annoncé la SNCF. Mercredi 17 octobre au matin, la gare de Montchanin est à nouveau occupée. La ligne Paris-Lyon est détournée via Dijon. L'occupation de la mairie du Creusot continue. Une nouvelle négociation tripartite (syndicats, repreneurs, pouvoirs publics) doit avoir lieu jeudi 18 octobre à Paris.

AUGMENTATION DES CHOMEURS INDEMNISÉS

Selon les statistiques provisoires publiées le 16 octobre par l'UNEDIC, le nombre de chômeurs indemnisés en septembre est passé à 1 814 092, contre 1 800 270 en août, soit une hausse mensuelle de 0,8 %. Pour être exhaustif, souligne l'UNEDIC, ce chiffre doit être complété par le nombre de dossiers déposés qui feront l'objet d'un paiement avec effet rétroactif sur septembre. Les personnes indemnisées seraient alors 2 120 500, dont 1 386 500 chômeurs (+ 0,9 % en un mois), 694 300 préretraités (– 0,3 %) et 5 000 bénéficiaires d'indemnités de formation (– 10,7 %).

LE SMIC DEVRAIT AUGMENTER DE 2,2 % AU 1er NOVEMBRE

La hausse de l'indice des prix en septembre – évaluée provisoirement à 0,50 % – va declencher automatiquement une revalorisation du SMIC au 1er novembre. Depuis la dernière hausse du SMIC au 1er juillet (calculée en prenant en compte la hausse des prix de mai), les prix ont augmenté en glissement de 0,50 % en juin, de 0,7 % en juillet, de 0,5 % en août et sans doute de 0,5 % en septembre, soit 2,2 %. Le gouvernement est tenu d'augmenter le SMIC dès que, depuis la précédente augmentation, l'évolution des prix dépasse 2 %.

Si l'indice des prix de septembre est confirmé, le SMIC sera augmenté de 2,2 % au 1er novembre. Il passera ainsi de 23,84 F à 24,36 F, soit 4 116,84 F pour cent soixante-neuf heures et 4 222,32 F pour cent soixante-treize heures et trente-trois minutes. Aucun coup de pouce en pouvoir d'achat n'est envisagé à l'occasion de cette augmentation du SMIC.

LES NÉGOCIATIONS SUR L'EMPLOI CHEZ RENAULT

Priorité à la mobilité

M. Michel Praderie, directeur central du personnel de la Régie (qui a l'avantage, à la différence de ses prédécesseurs, de faire partie du comité exécutif du groupe), a défini, le 16 octobre, au cours d'une réunion de presse, la philosophie de la société dans les négociations engagées sur l'emploi.

Trois séries de mesures seront fondées sur le volontariat : une convention avec le FNE pour des mises en préretraite, un système d'aides aux départs volontaires, une aide au retour pour les immigrés.

La convention FNE devrait couvrir l'année 1985 du 1er janvier au 31 décembre et intéresser une population potentielle de 8 500 salariés âgés de cinquante-cinq ans et plus : avec un taux « prudent » de volontariat de 70 %, environ 6 000 personnes seraient touchées. Enfin, au minimum, de 4 000 à 5 000 postes vont changer de titulaires, ce qui signifie pour M. Praderie la mise en œuvre d'une « *opération mobilité considérable* » qui doit être « *un moyen d'avoir une amélioration de sa carrière professionnelle* » avec à la clef des formations de un à deux ans sur les métiers d'avenir. « *Nous sommes capables, syndicats et direction, de trouver des moyens qui soient acceptables pour les salariés* », a-t-il ajouté.

Le comité central d'entreprise n'étant convoqué que pour le 30 octobre, M. Praderie a affirmé que ce n'était qu'après cette réunion que l'on pourrait parler des sureffectifs. « *Tout ce qui a été dit jusqu'à présent est nul et non avenu.* » Toutefois, il est clair que les effectifs actuels ne seront pas maintenus. Des commissions paritaires – au niveau central comme dans chaque établissement – devront suivre les opérations de formation-reclassement. Elles qualifieront les offres – « *bidon ou sérieuses* » – en étendant leur champ d'investigation à l'extérieur de l'entreprise. Quant à la commission des métiers (de demain), une structure consultative à laquelle participeront les syndicats, elle travaillera en liaison avec l'ANPE et d'autres organismes et préparera « *les structures productives de 1987* ». « *Nous essayons*, a souligné M. Praderie, *d'identifier les nouveaux métiers dans l'automobile et hors de l'automobile.* »

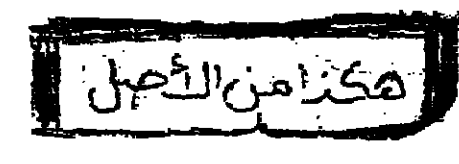
Prenant ses distances avec les solutions avancées chez Citroën, M. Praderie a récusé toute « *formation parking* » et toute idée de « *modèle Renault* », évoquant seulement un « *processus Renault* ». Il a affirmé qu'il y aurait un accord cadre au niveau de la Régie Renault puis des accords d'établissement.

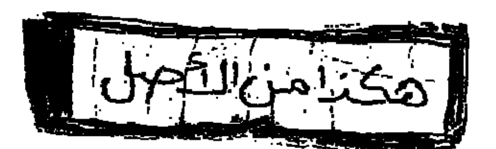
L'accord national sera muet sur la réduction de la durée du travail : « *Si les syndicats sont prêts à une opération partage du travail-partage des revenus, nous suivrons. Nous sommes prêts à accueillir toutes les suggestions mais nous n'avons pas l'intention d'ouvrir une négociation en bonne et due forme sur la réduction de la durée du travail* », a expliqué M. Praderie sans fermer la porte aux idées avancées sur une combinaison de la diminution du temps de travail et de la formation. « *Le plan social*, a-t-il poursuivi, *doit permettre d'éviter les licenciements mais nous ne pouvons pas relancer l'embauche des jeunes.* » Des efforts seront cependant entrepris pour la formation en alternance.

La Régie Renault devrait engager les discussions salariales pour 1985 fin novembre ou début décembre. Pour 1984, les discussions se sont achevées sans accord mais avec une progression de la masse salariale (avec inclusion du glissement vieillesse technicité) de 7,3 %. La direction a proposé aux syndicats la création d'un « *fonds bloqué* » représentant 0,6 % de la masse salariale (soit 66 millions de francs), cette somme étant prise sur le budget de l'équipement et gérée par un conseil de surveillance paritaire.

Ce fonds permettrait à l'entreprise de faire des investissements qui « *servent à l'emploi* » et serait redistribué aux salariés, sans doute au bout de cinq ans, sous une forme à négocier. M. Praderie a indiqué qu'il examinerait les suggestions des syndicats, notamment sur le taux de rémunération.

M. N.





SOCIAL

Mesures d'urgence contre la pauvreté

(Suite de la première page.)

Aux ressources supplémentaires tirées l'année prochaine de l'impôt sur les grandes fortunes, s'ajouteraient 200 millions de francs que le gouvernement inscrirait dans le *« collectif »* de fin d'année qui sera voté en décembre prochain (1). Cette somme pourrait être couverte par des annulations d'autres crédits inscrits dans le budget de 1984. Mais il est encore trop tôt pour en parler.

Il est possible enfin que les caisses *d'allocations familiales participent* à cette opération qui bénéficierait aux chômeurs en difficulté, aux demandeurs d'emploi de plus de cinquante ans ayant épuisé leurs droits aux allocations, aux chômeurs de longue durée (amélioration des allocations *minimales*).

Les pouvoir publics estiment que trois facteurs jouent parallèlement pour créer une pauvreté nouvelle. Facteur sociologique : les liens familiaux se détendent et la solidarité joue beaucoup moins (à niveau de revenu équivalent, les immigrés résistent mieux aux situations précaires grâce à une meilleure *entraide*) ; facteur *économique* : le pouvoir d'achat baisse pour beaucoup, surtout si l'on tient compte des charges supplémentaires pesant sur l'automobile, moyen de travail ; facteur réglementaire enfin, le nouveau système d'assurance chômage tel qu'il *est* sorti des accords de janvier 1984 aboutit à une baisse des prestations dans un certain nombre de cas.

Les mesures qui vont être décidées parent au plus pressé. Dans l'esprit du gouvernement l'Etat ne peut pas se substituer complètement et définitivement à une nécessaire solidarité de base qui semble bien faire davantage défaut que lors des crises précédentes.

ALAIN VERNHOLES.



(1) *Loi de Finances rectificative* pour 1984.

ÉNERGIE

SELON LE MINISTRE DES EMIRATS ARABES UNIS

L'OPEP serait prête à réduire sa production pour défendre les prix du pétrole

L'OPEP serait prête à réduire son plafond et ses quotas de production pour défendre les prix actuels du pétrole si le besoin s'en faisait sentir après l'annonce par la Norvège d'une diminution de ses tarifs officiels (*le Monde* du 17 octobre), a assuré, selon le *Financial Times*, M. Mana Saïd Al Oteiba, ministre du pétrole des Emirats arabes unis et président du comité de surveillance de l'Organisation.

Si la Grande-Bretagne décidait d'imiter la Norvège et de réduire ses prix officiels, l'OPEP, a-t-il ajouté, tiendrait dès le mois d'octobre une *réunion extraordinaire afin de « défendre le marché par tous les moyens, même si cela implique une réduction des quotas et du plafond officiel de production »*. La production de l'OPEP a déjà beaucoup diminué depuis cet été, n'atteignant *en septembre, selon les estimations*, que 16,4 à 16,7 millions de barils par jour, contre un plafond de production de 17,5 millions de barils par jour.

En attendant les réactions éventuelles de la *Grande-Bretagne, prise* de court par la décision norvégienne, le gouvernement d'Oslo, ayant jusqu'ici toujours adapté sa politique de prix à celle des Britanniques, le marché a vivement réagi mardi 16 octobre. Sur les marchés au jour *le jour* européens, *le* brut « Brent » de la mer du Nord a perdu plus d'un demi-dollar, passant de 28,30 dollars par baril à environ 27,65 dollars (contre un prix officiel de 30 dollars).

Aux Etats-Unis, le marché a également subi le contrecoup de ces nouvelles, plongeant vivement en début de séance pour se redresser ensuite.

L'IMBROGLIO DE LA SUCCESSION A LA PRÉSIDENCE DE TOTAL

Gouvernement cherche démissionnaire...

Menaces de démission, crise larvée, tractations diverses, la nomination du nouveau président de la Compagnie *française* des pétroles (Total) a pris depuis quelques semaines les apparences d'une épreuve de force entre le gouvernement et les milieux pétroliers. Le choix de dernière minute des pouvoirs publics en faveur de M. François-Xavier Ortoli, ancien ministre de Georges Pompidou et actuel vice-président de la Commission européenne, alors que le conseil d'administration de la compagnie avait déjà fait sien le souhait du *président sortant*, M. Granier de Lilliac, de voir son second, M. Louis Deny, lui succéder, a choqué le petit monde français des hydrocarbures. (*Le Monde* du 29 septembre.)

On ne pardonne guère à M. *François-Xavier Ortoli d'avoir*, lorsqu'il était ministre de l'industrie de Georges Pompidou, accepté de satisfaire aux demandes d'indemnisations algériennes (*quelque* 675 millions de francs versés par le *groupe ELF*) à *quelques semaines* de la nationalisation de la Sonatrachen en février 1971... On accepte mal, de surcroît, les méthodes, jugées trop brutales, des pouvoirs publics, qui ont tenté d'imposer un candidat *extérieur dans un groupe habitué* à la continuité, sans s'assurer auparavant que les conditions de cette nomination étaient réunies.

Ce n'est toujours pas le cas, à quelques jours de la date limite. M. Granier de Lilliac prendra, en *effet*, sa retraite le 27 octobre. La veille, le conseil d'administration devra impérativement approuver la nomination de son successeur, qui, selon les *statuts, doit faire partie des membres* du conseil non nommés par le gouvernement. Or, des huit membres indépendants, aucun jusqu'ici ne semble disposé à démissionner. Outre les trois membres de la direction du *groupe* (MM. Granier de Lilliac, Deny et Guilbaud), qui, pour des raisons évidentes, souhaitent demeurer au conseil, les autres membres – MM. Haberer (Paribas), Giraudet (ancien président d'Air France, nommé en juin 1984), *Plescoff* (ancien président de la Compagnie financière de Suez), Laballery (ancien directeur général de Vallourec) et Bes de Berc (directeur général de Creusot-Loire) – *ont* peu envie de se sacrifier, pour des raisons diverses, y compris pécuniaires (les jetons de présence s'élèvent à 80 000 F par an)...

Les négociations engagées en coulisse ont, toutefois, selon l'un des membres du conseil, de bonnes chances d'aboutir prochainement, MM. Plescoff, Laballery ou Bes de Berc ayant été vivement encouragés à faire un geste, et la direction de la CFP n'ayant guère l'habitude de se rebeller contre le pouvoir. Il y va *désormais* de la *crédibilité* du gouvernement, qui risquerait, si le blocage persistait d'ici au 26 octobre, alors qu'il détient 40 % des droits de vote et le pouvoir de refuser toute nomination, tout simplement un désaveu...

VÉRONIQUE MAURUS.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Cresson a exposé à Tokyo les conditions d'un rééquilibrage des échanges franco-japonais

De notre correspondant

Tokyo. – Franco-français autant *que franco-japonais...* le voyage officiel de six jours qu'a achevé mardi 16 octobre à Tokyo Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, aura au moins été une grande première nationale. Toute la France des *terroirs*, au travers de quatre cent trente entreprises dont la moitié découvrent le Japon, était au rendez-vous « Tokyo 84 », le point culminant d'une offensive commerciale française sans précédent à l'étranger. *« Nous avons voulu venir en masse*, dit le ministre français, *pour que l'on ne nous reproche plus de n'avoir pas été assez présents sur le marché le plus difficile du monde. »*

Sans perdre le sourire, Mme Cresson a été sans ambiguïté tout au long de ses entretiens avec les responsables japonais : le déficit commercial de la France vis-à-vis du Japon – qui ne donne aucun signe d'amélioration et devrait atteindre 15 milliards de francs en 1984 contre 12,6 milliards de francs l'an dernier – *« ne saurait être toléré indéfiniment ». « On oublie souvent*, observe-t-elle, *que par tête d'habitant les Européens exportent deux fois plus que les Japonais. La raison de ce déséquilibre est que nous importons plus. »*

Si l'on écarte la *solution* du protectionnisme, le rééquilibrage « par le haut », passe par deux conditions, a déclaré Mme Cresson : une offensive des industriels français, qui doivent prendre la relève des efforts déployés au niveau des deux gouvernements depuis la visite présidentielle d'avril 1982 mais aussi un geste important du Japon pour *ouvrir son marché*.

Après M. Fabius, venu en juillet en qualité de ministre de la recherche et de l'industrie, Mme Cresson a de nouveau énuméré les secteurs où la France peut agir au Japon. Elle a *cité l'aéronautique, le nucléaire*, l'espace, les logiciels, et même le secteur du traitement des eaux, où, dit-elle, nous avons *« la meilleure technologie »*.

Il reste que les résultats sont jusqu'à présent décevants. En dépit des promesses de Tokyo, aucun « geste » n'a réellement été fait depuis la visite de M. François Mitterrand. Et le Japon ne vient-il pas d'opposer une fin de non-recevoir au satellite europen Météosat, faisant valoir qu'il lui préférait une « solution *nationale* ».

Quoi qu'il en soit, la France se promet de continuer à faire pression. Le premier ministre japonais, M. Nakasone, n'a apparemment pas été indifférent au message de Mme Cresson : il a modifié son emploi du temps pour être à ses côtés à l'inauguration de « Tokyo 84 », alors que sa présence n'était pas prévue.

(Intérim.)





AGRICULTURE

LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE EN FRANCE

M. François Guillaume reste en «désaccord sur le fond» avec le dispositif complexe des quotas

M. Michel Rocard devait présenter, ce mercredi 17 octobre, les mesures nécessaires pour organiser la réduction de la production laitière en France. La mise en place d'un tel dispositif, qui concerne environ 400 000 entreprises agricoles dans un pays qui est le premier producteur européen et le troisième producteur mondial de lait, n'est pas une mince affaire. Il en découle des mesures de gestion administrative des droits à produire, mesures que combat le président de la FNSEA, M. François Guillaume, au nom des principes ; mesures qu'acceptent en fait les partenaires de la filière laitière, parce qu'il faut bien assumer les conséquences de la surproduction. Le 31 mars dernier, les Dix convenaient de réduire la production de lait en Europe. Pour la France, il était décidé de ramener cette production au volume de 1983 moins 2 %, ce qui veut dire que la France doit produire 25 585 000 tonnes de lait dans l'année agricole 1984-1985. Pour ce faire, le gouvernement décidait, le 10 mai dernier, d'accorder des aides aux éleveurs qui accepteraient d'abandonner la production. Ces aides ont été suffisamment incitatives pour que le volume de lait qui sera libéré – soit environ 1,7 million de tonnes – autorise à la fois l'expansion des entreprises agricoles laitières qui demeurent et la diminution globale de 2 %. Plus de 50 000 producteurs ont demandé à bénéficier de ces subventions, soit un éleveur sur huit, ce qui est considérable.

Lundi 15 et mardi 16 octobre, M. Rocard a entendu les différents partenaires : les syndicats agricoles, les représentants des industries privées et des coopératives, et ceux des salariés de l'agriculture. Avec ces deux dernières parties, il a signé un engagement du gouvernement pour accompagner socialement les réductions d'effectifs qu'entraînera dans l'industrie le plan de limitation de la production (*le Monde* du 17 octobre).

Le dispositif concernant les éleveurs est le suivant : le 1er novembre prochain, chaque laiterie se verra affecter un quota de production correspondant peu ou prou à la déclaration des besoins qu'elle aura faite. La laiterie disposera du volume de lait correspondant à celui qui est libéré par ceux de ses fournisseurs qui ont décidé d'arrêter la production. Elle attribuera à chaque éleveur un quota de base correspondant aux livraisons de 1983 diminuées de 2 %. Pour plusieurs catégories prioritaires, ce quota de base sera augmenté d'un certain litrage, l'ensemble de ces augmentations correspondant aux volumes libérés au-delà de la réduction obligatoire.

Malgré la disparition de certaines étables depuis le 1er janvier 1983, la nécessité d'augmenter le quota de base de ceux qui auront eu des difficultés individuelles (maladie du cheptel) et de ceux dont les intempéries auront entraînées une sous-estimation de la production, fait apparaître un besoin global supplémentaire de 130 000 tonnes, à prendre dans l'excédent de lait libéré.

Les cinquante mille éleveurs qui cessent la production libéreront au fur et à mesure un total de 1,7 million de tonnes. On estime à 630 000 tonnes le volume effectivement libéré d'ici à la fin de la campagne. Cela permettra d'absorber les 130 000 tonnes citées plus haut. Il reste alors 500 000 tonnes à répartir en droits de production supplémentaires pour les catégories prioritaires. Ce sont les 12 200 jeunes agriculteurs qui viennent de s'installer ou qui vont le faire (ce droit supplémentaire serait en moyenne de 11 500 litres au-delà de leurs quotas de base), les quatorze mille titulaires d'un plan de développement (droit à 9 500 litres supplémentaires), les quatre mille huit cents titulaires d'un plan de redressement (droit de 7 000 litres) et les trente-six mille éleveurs recensés comme étant des innvestisseurs récents (droit de 5 000 litres).

Chaque laiterie dispose de ces critères d'attribution et du volume moyen de production supplémentaire que l'on peut attribuer à chaque catégorie. Charge à elle d'effectuer les répartitions de volumes dont elle dispose en fonction de ces clés.

Si les quantités libérées par les éleveurs âgés sont plus élevées que ce qui est nécessaire aux catégories ainsi définies, la laiterie pourra affecter des volumes de croissance à d'autres catégories aux contours plus flous.

En tout état de cause, l'attribution de ces droits supplémentaires sera soumise à la décision du commissaire de la République après l'avis d'une commission professionnelle pour les éleveurs qui atteignent ou dépassent 200 000 litres de production (ce qui correspond environ à un troupeau de cinquante vaches avec un rendement moyen annuel de 4 000 litres).

S'il restait encore des quantités disponibles après ces attributions préférentielles, elles seraient mises dans un pot commun de manière à les distribuer à celles des laiteries dont les besoins sont supérieurs aux quotas libérés localement. Il existe un autre correctif régional dans la mesure où, pour les zones de montagne, le quota de base est la référence de 1983 diminuée de 1 % au lieu de 2 %.

Les jeunes agriculteurs qui viennent de s'installer ou qui souhaitent le faire sont les plus concernés par cette mécanique complexe. Le président du CNJA, M. Teyssedou, a déploré la rigidité du système, estimant que chaque nouvel éleveur devait bénéficier d'un droit à produire correspondant à l'objectif fixé par l'étude prévisionnelle d'installation qui garantit la viabilité de son entreprise. Il a regretté également que ce dispositif ne soit assuré que jusqu'au 31 mars 1985, le ministre refusant de s'engager plus avant.

Un risque personnel

Le ton de ces critiques contraste singulièrement avec celui de M. Guillaume qui a déclaré, à la sortie des négociations : « *Nous sommes en désaccord sur le fond avec le ministre. Nous avons besoin d'un ministre de l'agriculture et non d'un ordinateur en déroute. La façon dont la politique laitière est mise en œuvre conduit à la faillite. Il est étrange,* a poursuivi M. Guillaume, *que le ministre qui se veut le plus libéral du gouvernement poursuive son action sur la voie d'une économie administrée.* » M. Guillaume pense qu'il aurait été plus simple, en incitant plus encore d'éleveurs à partir, de laisser aux professionnels et aux laiteries le soin de faire entre eux leurs arbitrages « *sans décrets ni arrêtés* ». La FNSEA donne à ses adhérents les plus jeunes la consigne de s'installer comme bon leur semble, après avoir, il est vrai, recommandé à l'ensemble des éleveurs de modérer leur production.

Dans cette affaire, M. Guillaume refuse de jouer le jeu de la cogestion qui a fait la force du syndicalisme majoritaire dans les vingt dernières années. De cette manière, le président de la FNSEA prend un risque personnel.

Les autres dirigeants de l'agriculture, ceux des organisations économiques, ne rejettent pas les critères ni la mécanique de M. Rocard. Que l'application des quotas par laiterie et la définition des droits à produire par éleveur se fassent sans heurt, avec un minimum de bavures, et M. Guillaume se retrouvera de fait isolé dans son « *désaccord sur le fond* ». Il n'en reste pas moins que tout cela est terriblement compliqué. Que l'on arrive, au sein du Marché commun, à ce degré de sophistication dans une économie de marché prouve qu'il y a un vice quelque part. Si la garantie des prix du lait n'avait pas été accordée pour des volumes illimités, il n'y aurait peut-être pas de surproduction dans la Communauté européenne. S'il existait des prix dégressifs en fonction des volumes produits, comme le réclament les syndicats agricoles minoritaires, peut-être n'aurait-on pas besoin d'une économie laitière adminitrée qui déplaît tant à M. Guillaume.

JACQUES GRALL.

Le beurre de Noël sera frais

M. Poul Dalsager, commissaire européen à l'agriculture, a annoncé, lundi 15 octobre, que *la CEE renouvellera, pour la* période de Noël prochain, l'opération de ventes de beurre à prix réduit. Elle portera sur 200 000 tonnes et coûtera à la CEE 320 millions d'ECU (près de 2,2 milliards de francs), soit environ le double de l'opération analogue décidée en 1982.

Pour Noël 1983, la Commission *n'avait pas effectué* d'opération « beurre de Noël », estimant que l'affaire n'était pas rentable. Néanmoins, *elle recommence, cette année,* en grande partie sous la pression de l'Assemblée européenne.

Mais la différence provient du fait qu'on financera, cette fois, l'écoulement de beurre frais, afin d'alléger les surplus communautaires qui dépassent actuellement le million de tonnes et dont le stockage coûte des sommes considérables. M. Dalsager envisage aussi, pour dégonfler les stocks, d'encourager les ventes de beurre vers l'URSS et le Moyen-Orient. Tout exportateur vers ces régions de 50 000 tonnes de beurre, au cours mondial, recevrait le droit *d'acheter à la Communauté* 50 000 autres tonnes de beurre de stockage ancien à un prix très bas, environ 4 F le kilo.

La Communauté européenne croule également sous les stocks de viande. La Commission vient *d'autoriser les Etats membres,* dont les entrepôts frigorifiques sont pleins, à stocker de la viande bovine dans les pays tiers. *Ainsi, la France, qui stocke* 25 000 tonnes chez nos partenaires européens, pourra stocker 20 000 autres tonnes en Autriche, en Suisse et en Espagne.

Pour gagner de la place, la Commission a aussi autorisé le stockage de la viande désossée. *Les stocks publics d'intervention* de la CEE dépassent 503 000 tonnes, contre 360 000 tonnes l'an dernier. Il *faut comparer ces chiffres* avec le volume des exportations : la CEE devrait être cette année le premier exportateur mondial avec 700 000 tonnes de viande.

L'ampleur des réserves est dû, pour une large part, à l'abattage des vaches consécutif au programme de réduction de la production laitière. *En fait, le plus* gros de ces abattages n'est pas encore réalisé, ce programme commençant à peine d'être mis en place. *En France, l'Office des* viandes continue ses achats d'intervention à un rythme de 7 000 tonnes par semaine. *Depuis le 20 août, plus de* 63 000 tonnes de viande ont été ainsi rachetées, au titre de l'intervention permanente.

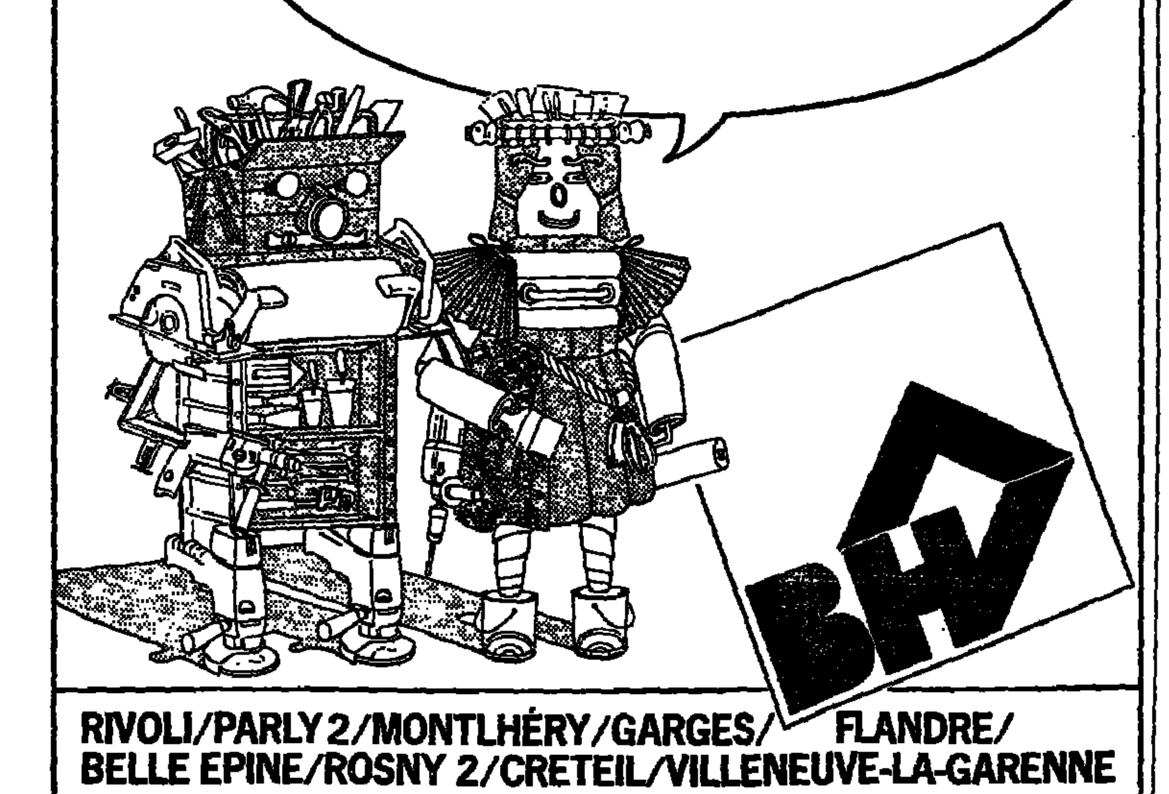
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	9,6660	9,6667	+ 15	+ 45	+ 20	+ 65	– 180	– 30
$ can.	7,2885	7,2913	– 98	– 59	– 166	– 116	– 491	– 362
Yen (100)	3,8595	3,8616	+ 153	+ 170	+ 303	+ 329	+ 862	+ 936
DM	3,0623	3,0637	+ 128	+ 143	+ 262	+ 281	+ 728	+ 787
Florin	2,7182	2,7194	+ 107	+ 119	+ 210	+ 227	+ 594	+ 645
F.B. (100)	15,1838	15,1897	– 12	+ 71	– 4	+ 114	– 92	+ 264
F.S.	3,7458	3,7478	+ 169	+ 190	+ 345	+ 371	+ 900	+ 1056
L (1 000)	4,9812	4,9845	– 225	– 197	– 432	– 391	– 1262	– 1152
£	11,5170	11,5285	+ 8	+ 73	+ 24	+ 116	+ 65	+ 302

TAUX DES EUROMONNAIES

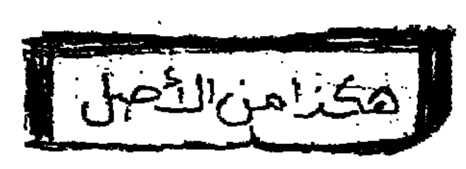
$ E.-U.	10 1/4	10 5/8	10 3/8	10 3/4	10 9/16	10 15/16	11 1/8	11 1/2
DM	5 7/16	5 13/16	5 1/2	5 7/8	5 1/2	5 7/8	5 3/4	6 1/4
Florin	5 5/8	6 1/8	5 7/8	6 1/4	6	6 3/8	6 3/16	6 9/16
F.B. (100)	10 3/8	11 3/8	10 11/16	11 5/16	10 11/16	11 5/16	10 7/8	11 7/16
F.S.	5 5/8	6 1/8	5 7/8	6 1/4	6	6 3/8	6 3/16	6 9/16
L (1 000)	15 5/8	16 3/8	15 1/2	16 1/4	15 5/8	16 3/8	16	16 5/8
£	10 1/8	10 5/8	10 9/16	10 15/16	10 3/4	11 1/8	10 13/16	11 3/16
F. franç.	10 5/8	11 1/8	10 3/4	11 1/4	11	11 1/2	11 5/8	12 1/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.





Vue de l'usine SONY, Domaine du Pignada 40180 PONTONX-s/ADOUR



FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Accord d'association franco-japonais dans le domaine des logiciels.** – Le groupe Dempa, l'un des grands du marché des logiciels japonais, vient de signer un accord d'association avec le réseau français Vichy-International, qui regroupe les dix plus grands éditeurs mondiaux de logiciels. Aux termes de ce contrat, Dempa devient « *un partenaire à part entière de notre réseau dont le chef de file est Vichy-Nathan, numéro un des éditeurs de logiciels de grande diffusion en France* », a précisé Vichy-International. Avec cet accord, ajoute-t-on de même source, « *nos éditeurs pourront de leur côté pénétrer le marché japonais par l'intermédiaire de Dempa, qui a réalisé en 1983 un chiffre d'affaires de 10 milliards de yens, soit 386 millions de francs.* » – *(AFP.)*

Étranger

● **Iran : un contrat d'ingénierie de 1,5 milliard de deutschemarks.** – La société d'ingénierie Lahmeyer International de Francfort vient de signer un contrat de 1,5 milliard de deutschemarks avec l'Iran, portant sur la construction d'une centrale électrique, a annoncé, le 16 octobre, un communiqué de la firme. – *(AFP.)*

P.T.T.

● **L'annuaire électronique.** – Les renseignements concernant les vingt-deux millions d'abonnés français au téléphone seront introduits dans la mémoire de l'annuaire électronique dès le début de 1985, a annoncé, le 16 octobre, à Toulouse, M. Jean Gondouin, chef du service régional Midi-Pyrénées des télécommunications. Ainsi, à partir d'un terminal, on pourra joindre n'importe quel abonné au téléphone sur le territoire national. M. Gondouin, qui présentait *le lancement de l'opération* Minitel en Midi-Pyrénées, a estimé que soixante-dix mille de ces terminaux vidéotex fournis gratuitement, à la place de l'annuaire papier, par les Télécommunications, seront installés d'ici à la fin de 1985 dans cette région, qui est la neuvième à bénéficier de l'annuaire électronique.

Social

● **Technip : les syndicats demandent le départ du président.** – L'intersyndicale CGT, CFDT et CGC de Technip a demandé, le 16 octobre, le départ du président de l'entreprise, M. Jacques Célérier, donnant un nouveau tour à la grève commencée le 10 octobre par le personnel de l'entreprise, notamment dans les établissements de Saint-Nazaire et de la Défense, contre les sept cent soixante suppressions d'emplois envisagées par la direction. A Saint-Nazaire, l'établissement est toujours occupé par des salariés de la CGT et de la CFDT. A la Défense, plusieurs centaines de personnes ont manifesté devant le siège de l'entreprise le 16 octobre.

● **2 500 personnes participent au Forum des comités d'entreprise.** – Deux mille cinq cents personnes ont participé, le 16 octobre, à la première des trois journées « Forum CE 84 » consacrées aux comités d'entreprise et aux comités d'hygiène et de sécurité organisées à Nogent-sur-Marne par la CFDT. Au *cours de ce forum, inauguré* par le ministre du travail, les représentants des trente mille CE français (six millions de salariés sont concernés) étudieront les activités des comités d'entreprise depuis leur création par l'ordonnance du 22 février 1945 : conditions de travail, répartition du « 0,9 % », logement, activités culturelles, appel à l'expertise économique, technologique, etc. Le Forum doit également permettre de faire le bilan des lois Auroux qui ont accru les pouvoirs des comités d'entreprise, puisqu'un sondage sera fait sur la manière dont ces lois sont appliquées.

● **Les cadres de la CFDT en congrès à Strasbourg.** – L'Union confédérale des ingénieurs et cadres UCC-CFDT tiendra son sixième congrès, du 18 au 20 octobre à Strasbourg, autour du thème « Créons les métiers de demain », avec environ trois cent cinquante participants. M. Pierre Vanlerenberghe, son secrétaire général, a réaffirmé son accord avec l'objectif de modernisation, en indiquant que celle-ci devait passer par « *l'augmentation de la compétitivité, mais avec la participation de la population sur le choix des modes de vie et celle des salariés pour obtenir des gains de productivité* ». M. Vanlerenberghe va quitter ses fonctions de secrétaire général et entrer à Saint-Gobain. M. Daniel Croquette va lui succéder.

● **Les mesures pour l'emploi des jeunes publiées au *Journal officiel*.** – Les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes, arrêtées au conseil des ministres du 26 septembre, ont fait l'objet de la publication d'un décret et d'une circulaire au *Journal officiel* du 17 octobre. Le décret porte sur les travaux d'utilité collective (TUC), qui seront organisés exclusivement par les associations *sans but lucratif*, les fondations, les collectivités territoriales et les établissements publics.

La circulaire permet la mise en place du dispositif de formation en alternance qui découle de l'accord paritaire du 26 octobre 1983 *(le Monde* du 11 octobre).

● **La municipalité de Nantes refuse les travaux d'utilité collective.** – Le conseil municipal de Nantes, à majorité RPR-UDF, a refusé, le 15 octobre, le principe des travaux d'utilité collective (TUC), en précisant qu'il s'agissait « *d'une fausse réponse à une vraie question* ». Soucieuse d'avoir une attitude « *sérieuse et responsable vis-à-vis des jeunes* » et de mener une politique « *claire et sans ambiguïté* » à l'égard du personnel municipal, la municipalité se refuse à associer « *des amateurs* » à des « *professionnels* ». Au cours de la même séance, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, un « *plan Orsec de la misère* » en débloquant un crédit exceptionnel de 1 million de francs pour venir en aide aux personnes sans ressources.

Transports

● **Grève reconduite à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.** – Les négociations avec la direction d'Aéroport de Paris n'ayant pas débouché, les personnels au sol de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle ont décidé, le *16 octobre*, la reconduction de leur mouvement de grève afin d'obtenir une augmentation de leurs effectifs. Les arrêts de travail, qui ont débuté il y a deux semaines, concernent les services de l'enregistrement des bagages, l'émission de billets et la conduite des autobus de piste. Ils perturbent les vols de dix-neuf compagnies aériennes.

ÉTRANGER

Aux États-Unis

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE A RECULÉ DE 0,6 % EN SEPTEMBRE

Washington (*AFP, Agefi*). – La production industrielle aux Etats-Unis a reculé de 0,6 % en septembre, pour la première fois depuis vingt et un mois. Cette baisse, qui était généralement attendue, apporte une nouvelle indication du ralentissement de la croissance de l'économie américaine. Le précédent recul de la production industrielle remonte au mois de novembre 1982 (– 0,6 %), à la fin de la dernière récession. En août dernier, *la production industrielle* avait augmenté, selon des chiffres révisés, de 0,1 % (+ 0,9 % en juillet). Le résultat est dû en grande partie, souligne le *système de réserve fédérale*, aux conséquences de la grève chez General Motors, qui a réduit de près d'un million d'unités le rythme annuel de *production automobile, le faisant* tomber à 6,9 millions de véhicules. La production des industries manufacturières a baissé de 0,7 % (– 0,8 % pour les biens *durables, et* 0,4 % pour les biens non durables). En un an, par rapport à septembre 1983, la production a globalement augmenté de 7,3 %.

LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE MARTIN MARIETTA SE RETIRE DU SECTEUR DE L'ALUMINIUM

Martin Marietta, société américaine spécialisée dans l'aérospatiale, l'armement et les matériels de travaux publics, a décidé de vendre ses activités dans l'aluminum à la société australienne Comalco. La transaction porte sur quelque 400 millions de dollars.

Martin Marietta était entrée dans l'aluminium à la fin des années 60 et son activité dans ce secteur ne représentait que 5 % de la production américaine. La rentabilité de l'aluminium aux Etats-Unis est affectée par le coût élevé de l'énergie. En outre, après une reprise en 1983, le cours du métal a de nouveau chuté en 1984. Les professionnels s'attendent cependant à un arrêt de cette baisse au dernier trimestre.

Martin Marietta, qui a aussi annoncé la vente prochaine d'une usine de coke de pétrole à Atlantic Richfield, envisage de se recentrer sur ses activités les plus rentables.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DOCKS DE FRANCE

Un accord est intervenu le 11 octobre 1984 entre Julian E. Jackson, chairman of the board de Lil' Champ Food Stores, et Michel Deroy, président de Docks de France.

Cet accord prévoit la vente par M. Jackson de 538 161 actions de Lil'Champ à Docks U.S.A., filiale à 100 % des Docks de France, au prix de 20 dollars par action, payable comptant.

Docks U.S.A., qui détenait depuis 1978 35 % du capital de Lil'Champ, portera ainsi sa participation à 66 % environ.

Docks U.S.A. s'est engagée à proposer au conseil d'administration de Lil'Champ une transaction à l'issue de laquelle les autres actions de la société seront *acquises au même prix de 20 dollars* l'une.

M. Julian E. Jackson, chairman of the board, M. Eddie K. Jackson, exécutive vice-président et les autres dirigeants de Lil'Champ conserveront leurs fonctions actuelles.

MM. Jackson et Deroy ont indiqué qu'aucun changement n'interviendrait dans l'exploitation de la société.

La réalisation de l'accord est soumise aux dispositions de la législation antitrust américaine et à l'agrément des autorités françaises : la seconde phase de *la transaction devra également être approuvée* par le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires de Lil'Champ : il est prévu qu'elle se déroule au début de 1985.

Lil'Champ exploite environ 185 convenience stores dans le nord-est et le centre de l'état de Floride. Pour son *dernier exercice fiscal, clos le* 28 avril 1984, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 81,6 millions de dollars et dégage un résultat net de 2,2 millions de *dollars, soit 1,26 dollar par action.*

Le Carnet des Entreprises

● SOCIÉTÉ D'ANALYSE FINANCIÈRE & ÉCONOMIQUE

M. Robert Carvallo, secrétaire général de la Compagnie Financière de Paribas, a exprimé au conseil d'administration du 11 octobre 1984 le souhait d'être déchargé de ses fonctions de président de la Société d'Analyse Financière & Economique (S.A.F.E.). Sur sa proposition, le conseil a nommé président

M. JEAN-GUY DE WAËL,

qui assumait jusqu'alors la direction générale de la société.

***M. Jean-Guy de Waël* est par *ailleurs président* de la Société Française des Analystes Financiers et secrétaire général de la Fédération Européenne des Associations d'Analystes Financiers.**

Le conseil a nommé

M. ALAIN GAJAN

directeur général de la S.A.F.E. M. Gajan est d'autre part directeur de la Revue Analyse Financière.

La S.A.F.E., filiale commune de la banque Paribas et du Crédit du Nord, réunit quarante investisseurs institutionnels français et étrangers et met à leur disposition les services de vingt et un analystes.

Pour tous renseignements sur le carnet, téléphonez à : 770-85-33.

ÉTRANGER

LA SITUATION DES IMMIGRÉS EN EUROPE

Suisse : des clandestins et des saisonniers indispensables à l'économie

De notre correspondante

Genève. – En Suisse les étrangers représentent 15 % de la population totale et 25 % de la population active. Diverses « initiatives populaires » xénophobes ont été repoussées par voie de référendum, notamment en juin 1970, octobre 1974 et mars 1977, mais elles ont tout de même recueilli suffisamment de voix pour ne pas laisser indifférent le Conseil fédéral siégeant à Berne.

L'Union syndicale suisse (USS), craignant un accroissement du chômage, se proclame favorable à une réduction de l'immigration de nouveaux travailleurs. Elle préconise des mesures plus sévères d'admission et des peines plus lourdes contre les entrées clandestines. Car en Suisse aussi des entreprises ferment leurs portes et licencient leur personnel (tandis que, paradoxalement, certains secteurs très importants pour l'économie du pays comme la restauration et l'hôtellerie souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre).

Le gouvernement a promulgué le 26 octobre 1983 une ordonnance *« limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative ».* Le Conseil fédéral se dit motivé par le souci de trouver un équilibre entre la population suisse dans son ensemble et les effectifs de travailleurs immigrés, de même qu'une « stabilisation » du marché de l'emploi.

Cependant, les organisations helvétiques à but social ne sont pas satisfaites de la manière dont les choses se passent. Des discriminations existent selon l'origine des travailleurs étrangers : ainsi l'Italie a conclu avec Berne des accords bilatéraux favorables en 1964 ; d'autres immigrés au contraire (entre autres les ressortissants d'Etats africains) ne sont pas protégés par leur pays d'origine.

Ceux des immigrés qui, en dépit de la politique restrictive qui les vise, ont pu être admis à travailler en Suisse bénéficient du permis B (1). Après la première année de leur séjour, ils peuvent faire venir leur famille à la condition d'avoir un logement convenable. Or la crise du logement sévit dans certaines villes, notamment à Genève.

Les travailleurs étrangers titulaires du permis B mais ne trouvant pas d'appartement ont le choix entre être séparés de leur famille ou la faire venir clandestinement, ce qui est relativement facile car tout le monde peut entrer en Suisse à titre de touriste pour une durée de trois mois, à condition de posséder un billet de retour et une certaine somme d'argent (ainsi qu'un visa d'entrée pour les ressortissants de pays déterminés).

Mais une fois que la famille entre dans l'illégalité, elle doit se cacher. Les enfants ne vont pas à l'école, n'ont pas de loisirs, restent parfois des années en ne sortant de leur chambre qu'à la nuit tombée et en compagnie de leurs parents.

Il existe, la solidarité aidant, des cours clandestins pour enfants clandestins. Aucun problème médical ne se pose en revanche : le personnel des hôpitaux et des dispensaires est discret. En outre, si le chef de famille est en situation régulière, il peut assurer les siens : les caisses-maladie étant privées, aucune question ne lui est posée sur le nombre des polices d'assurance qu'il souscrit. Il va de soi que tout devient plus difficile dans tous les domaines quand le chef de famille travaille clandestinement.

Tout le monde cependant est au courant de l'importance du nombre de travailleurs au noir, et la police des étrangers n'intervient qu'en cas de dénonciation ou de scandale.

Ce sont les conditions imposées aux travailleurs saisonniers qui sont le plus critiquées par les mouvements sociaux. Le Conseil fédéral fixe tous les ans le nombre maximum de saisonniers pouvant être admis dans chaque canton. Leur contrat ne doit pas dépasser neuf mois. Pour obtenir le permis B, ils sont tenus de travailler neuf mois par an durant quatre années consécutives. La loi les oblige à revenir dans leur pays trois mois par an. Ils ne sont pas autorisés à faire venir leur famille ; si leur épouse les rejoint, ce n'est que dans la clandestinité. Ceux et celles qui se font prendre sont expulsés avec interdiction de revenir en Suisse.

ISABELLE VICHNIAC.

(1) Le permis B est un permis de séjour et de travail d'une durée d'un an renouvelable. Un permis A est attribué aux saisonniers et il existe un permis C, dit « permis d'établissement », conférant à son titulaire un statut semblable à celui de l'« étranger privilégié » en France.

Grande-Bretagne : près de la moitié sont nés dans le pays

De notre correspondant

Londres. – Après avoir été l'un des pays les plus accueillants, notamment à l'égard des ressortissants de l'empire, devenu le Commonwealth, le Royaume-Uni a imposé à l'immigration une série de restrictions résumées dans une loi de 1971 et complétés dix ans après par une modification fondamentale et controversée des conditions d'acquisition de la nationalité britannique. Cette réforme est entrée en vigueur l'an dernier.

Jusqu'en 1962, tout citoyen d'un pays membre du Commonwealth pouvait venir s'installer en Grande-Bretagne sans aucun contrôle. Mais durant les années 50 et 60 l'afflux d'immigrés, provenant d'abord des Antilles (1) puis de l'Inde et du Pakistan, a été considérable : entre 1955 et 1961, l'excédent des immigrations sur les émigrations était passé de 42 700 à 136 400 personnes. En six ans, près d'un demi-million de ressortissants du Commonwealth, suivis plus tard par leur famille, sont venus s'établir en Grande-Bretagne.

La loi de 1962 avait principalement pour effet d'exiger un permis de travail, dont l'obtention a été davantage limitée en 1965 et en 1968. Des quotas ont été définis pour écarter autant que possible les personnes n'ayant pas de lien direct préalable avec le Royaume-Uni, par la naissance ou la parenté.

La loi de 1971, entrée en vigueur deux ans plus tard, n'accordait plus automatiquement le *« droit de résidence »* aux citoyens des pays du Commonwealth en dehors de ceux du Royaume-Uni. Pour la plupart, un permis de travail, contresigné par l'employeur, devait être produit avant d'entrer dans le pays. De 1972 à 1981, le nombre des autorisations de séjour est passé de 72 500 à 27 500.

Désormais, la nouvelle immigration est composée presque exclusivement de personnes à la charge d'immigrants déjà installés au Royaume-Uni. Dans le cas des Antillais, cette réunion des familles est maintenant presque achevée — en 1981, 400 personnes seulement ont obtenu le droit de s'installer en Grande-Bretagne et au cours des dernières années un certain nombre d'Antillais sont retournés dans leur pays. Toutefois, cette situation n'est pas seulement due aux restrictions administratives. Elle tient aussi à l'accroissement considérable du chômage, voire aux tensions raciales, qui, dans certaines villes, ont tourné à l'émeute.

Malgré les restrictions, la population originaire du Commonwealth et du Pakistan (2) a été estimée à 2,2 millions de personnes en 1981, lors du dernier recensement. Cela représente un pourcentage de 4,1 % par rapport à la population totale (au lieu de 2,7 % dix ans auparavant). Le terme d'immigré ne convient plus guère pour ces résidents puisque 40 % d'entre eux sont nés en Grande-Bretagne et que selon toute probabilité cette proportion dépassera la moitié avant la fin de la présente décennie. Le taux d'accroissement de la population de l'ensemble des minorités ethniques au Royaume-Uni tend à baisser, mais il reste cependant nettement plus élevé que celui de la majorité des citoyens britanniques. C'est ce qui continue d'inquiéter certains dirigeants politiques, notamment d'extrême droite, tel M. Enoch Powell.

Le débat a été relancé voici trois ans lors de l'adoption de la nouvelle loi sur la « nationalité britannique » entrée en vigueur le 1er janvier 1983. Ce texte a mis fin à une tradition de sept siècles selon laquelle la citoyenneté était accordée avant tout en fonction du lieu de naissance. Désormais, c'est la filiation qui prévaut, et ce changement rapproche le système britannique de celui que connaissent la plupart des autres pays européens. Mais, si cette loi a été fortement contestée et amendée par l'opposition, qui l'a jugée discriminatoire, c'est parce qu'elle introduisait trois catégories de citoyenneté : la *« citoyenneté britannique »*, la *« citoyenneté des territoires sous administration britannique »* et la *« citoyenneté britannique d'outre-mer »*. Dans les deux derniers cas, qui concernent environ quatre millions de personnes, notamment les habitants de Hongkong et de Malaisie d'origine chinoise, la nationalité ne confère pas le droit de résider en Grande-Bretagne.

FRANCIS CORNU.

(1) De toutes les îles des Caraïbes colonisées par les Britanniques – en comptant les territoires côtiers de Belize et de Guyane, – les Jamaïquains constituent 60 % du total de la population antillaise en Grande-Bretagne.

(2) Ce pays s'est retiré du Commonwealth en 1972 alors que le Bangladesh, nouvellement indépendant, y adhérait.

Suède : la lutte contre les réfugiés « économiques » du Liban

De notre correspondant

Stockholm. – Près d'un millier de Libanais sont arrivés au cours des mois d'août et de septembre en Suède. Transitant par la Pologne et l'Allemagne de l'Est, ils s'embarquaient sur les ferries qui assurent les liaisons avec les ports suédois de Trelleborg et Ystad. Une fois en Suède, ils se présentaient à la police et demandaient immédiatement l'asile politique. Dans bien des cas, ils ne possédaient aucun papier d'identité ou les avaient détruits en cours de route, suivant les recommandations des « organisateurs » du voyage. Ceux-ci leur avaient également conseillé de se faire passer pour Libanais afin d'avoir plus de chances d'être accueillis. En fait, beaucoup d'entre eux étaient palestiniens et syriens. Etant tous demandeurs d'asile politique, ils ne pouvaient pas être automatiquement refoulés. Chaque cas devait être examiné par l'office de l'immigration.

Toutefois, le 27 septembre, le gouvernement a pris une décision de principe, après la normalisation de la situation à Beyrouth : tous les Libanais arrivés depuis le début de l'année – environ 2 500 – seront renvoyés dans leur pays, à moins qu'ils n'aient des arguments sérieux à l'appui de leur demande d'asile. Il ne fait aucun doute que cette récente vague d'immigration était organisée par une ou plusieurs filières qui monnayaient leurs services. Ainsi, selon un reportage de la télévision suédoise, les 15 000 habitants d'un village du Liban étaient disposés à quitter leurs pays dévasté par la guerre pour s'installer en Scandinavie... L'ambassade de Suède à Beyrouth dut multiplier les annonces dans la presse libanaise pour expliquer les principes de la politique d'immigration suédoise et tenter d'enrayer le courant.

La Suède compte 8,2 millions d'habitants, dont environ 430 000 étrangers – la plupart Finlandais. A ce chiffre s'ajoutent quelque 380 000 Suédois par naturalisation. Un Suédois sur huit est donc immigré ou de souche étrangère. L'immigration, qui s'explique par la forte expansion industrielle des années 50 et 60, est réglementée par la loi de 1963, confirmée en 1975, qui implique en réalité un blocage, motivé par la stagnation économique et l'accroissement du chômage. Les ressortissants des pays non nordiques désireux de s'établir en Suède doivent être en possession d'un permis de séjour et de travail avant d'entrer dans le pays. Les Finlandais, Danois, Norvégiens et Islandais peuvent en revanche s'y installer librement, conformément à l'accord de 1954 sur le marché commun de l'emploi en Europe du Nord.

Si l'immigration de main-d'œuvre étrangère est stoppée, la Suède continue à suivre une politique généreuse d'accueil des réfugiés. Selon un rapport officiel, environ 120 000 Baltes, Hongrois, Tchèques, Polonais, Grecs, Latino-Américains et Kurdes d'Iran, de Turquie, d'Irak et de Syrie ont trouvé ici, depuis la fin de la guerre, une terre d'asile.

Afin d'éviter de trop fortes concentrations de populations immigrées (8,5 % à Stockholm mais plus de 20 % dans certaines grandes banlieues de la capitale), le gouvernement souhaiterait maintenant que l'office de l'immigration répartisse systématiquement les réfugiés arrivant en Suède entre différentes villes et communes. On pourrait ainsi, pense-t-on à Stockholm, faciliter leur insertion sociale et leur donner de meilleures chances de trouver du travail.

ALAIN DEBOVE.

Allemagne fédérale : une controverse permanente au sein de la coalition gouvernementale

Correspondance

Bonn. – Le statut des travailleurs immigrés suscite, depuis l'arrivée au pouvoir du chancelier Kohl, en 1982, une controverse permanente au sein de la coalition gouvernementale. Face au ministre de l'intérieur, M. Friedrich Zimmermann, qui souhaite par tous les moyens réduire le nombre des étrangers vivant en RFA (4,5 millions environ), le Parti libéral s'est fait le hérault de ceux qui souhaitent garantir aux immigrés un certain nombre de droits élémentaires.

Au centre de la controverse, figurait au cours des derniers mois la question du rapprochement des familles. Le ministre de l'intérieur exigeait de limiter à six ans l'âge en dessous duquel les enfants sont autorisés à rejoindre leurs parents en RFA et de rendre plus compliquée la possibilité, pour les étrangers nés en Allemagne fédérale ou venus avec leurs parents, de se marier dans leur pays d'origine et de faire venir ensuite leur conjoint. Il a, au moins pour le moment, dû y renoncer. Le conseil des ministres a décidé, le 3 octobre dernier, de s'en tenir, sauf aggravation de la situation, aux règles en vigueur : droit pour tout ressortissant étranger déjà marié de faire venir son conjoint ainsi que ses enfants jusqu'à l'âge de seize ans. Droit pour les étrangers de la deuxième et de la troisième génération de faire venir leur conjoint après un an de mariage (trois ans dans les Etats de Bade-Wurtemberg et de Bavière).

Que cette question soit au centre du débat sur le statut des travailleurs immigrés n'a en soi rien d'étonnant. Les efforts de la précédente coalition social-démocrate-libérale pour tenter de stopper l'immigration en interdisant, en novembre 1973, toute embauche nouvelle de travailleurs étrangers non ressortissants de la CEE, n'ont pas eu les résultats escomptés. Si ce règlement a bien eu pour effet de diminuer le nombre des personnes travaillant en RFA, il n'a pu, en revanche, empêcher un accroissement continuel de la population immigrée dans son ensemble. De trois millions en 1970, celle-ci est passée à 4,6 millions en 1983. A elle seule, la communauté turque – principalement visée par les mesures projetées par M. Zimmermann – est passée, au cours de cette période, de 450 000 à 1,5 million d'individus, soit de 15,8 % à 34,1 % du total.

La victoire des libéraux, soutenus par l'opposition, reste fragile. M. Genscher, président du Parti libéral et ministre des affaires étrangères, a notamment pu se prévaloir d'une diminution de la population immigrée au cours des deux dernières années. Mais cette diminution est due en grande partie aux mesures d'incitation décidées par le gouvernement pour favoriser les retours. Les immigrés au chômage, total ou partiel, qui acceptaient de regagner leur pays d'origine ont pu notamment bénéficier, entre le 1er octobre 1983 et le 30 juin 1984, d'une prime de 10 500 DM (plus 1 500 DM par enfant) en sus du remboursement de leurs cotisations aux caisses de retraite. Lassés par une administration qui multiplie les tracasseries, inquiets pour leur avenir, beaucoup ont sauté sur l'occasion. On estime à 300 000 le nombre des personnes qui ont quitté l'Allemagne en 1984 ou s'apprêtent à le faire.

HENRI DE BRESSON.

Belgique : Des restrictions au droit de regroupement des familles

De notre correspondant

Bruxelles. – Neuf cent mille étrangers, représentant 10 % de la population, vivent en Belgique. Une bonne partie d'entre eux viennent des pays de la Communauté et ont donc le droit de s'installer dans le pays. Leur répartition, toutefois, pose des problèmes sérieux. D'abord sur le plan régional. La Flandre ne compte guère que 4 % d'étrangers, alors qu'en Wallonie le chiffre s'élève à 13 %. Bon nombre d'étrangers installés dans la région francophone – surtout les Italiens – y sont toutefois depuis longtemps et leur intégration ne pose plus guère de problèmes.

La situation est différente dans l'agglomération bruxelloise, où Espagnols, Portugais, Maghrébins et Turcs constituent 24 % de la population. De plus, ces étrangers tendent à se concentrer dans quelques communes. Schaerbeek en compte 35 %, Saint-Gilles 48 % et Saint-Josse plus de 50 %.

Le bourgmestre de Schaerbeek, M. Roger Nols, qui a reçu récemment la visite de M. Jean-Marie Le Pen, avait décidé, il y a quelques mois, la fermeture pure et simple de plusieurs écoles dont 90 % des élèves sont d'origine turque ou maghrébine. Le gouvernement l'a contraint à revenir en arrière. Mais l'incident a contribué à faire voter la nouvelle loi sur l'immigration connue sous le nom de « loi Gol », du nom du ministre de la justice et vice-président du gouvernement.

Bien que le ministre de la justice s'en défende, cette loi définit un « seuil de tolérance ». Elle prévoit en effet que les communes belges en général, et Bruxelles en particulier, pourront, dans certaines conditions, refuser d'admettre sur leur territoire de nouveaux étrangers n'appartenant pas aux pays du Marché commun. La liste de ces communes « surchargées » n'est pas encore établie.

La loi Gol maintient le droit pour l'immigré de faire venir en Belgique son conjoint et ses enfants âgés de moins de dix-huit ans. Des dispositions nouvelles visent cependant à empêcher le *« regroupement en cascade »*. L'immigré qui a bénéficié lui-même des mesures de regroupement ne pourra plus à son tour faire venir librement d'autres membres de sa famille. Désormais, le regroupement familial sera donc soumis à une autorisation préalable.

JEAN WETZ.

Le Monde

politique

OUVERTURE DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Déflation ou pas

La raison historiquement première du Parlement est de voter l'impôt. La discussion du budget de l'Etat devait donc être la grande affaire de l'Assemblée nationale. Pourtant, elle a commencé, le mardi 16 octobre, dans une relative indifférence, et devant un hémicycle bien peu rempli pour la circonstance.

Est-ce parce que depuis de nombreuses semaines le débat avait déjà largement eu lieu hors de l'enceinte parlementaire ? Est-ce parce que chacun avait bien conscience que la marge de manœuvre des élus était bien faible après les choix de l'exécutif ? Est-ce parce que nul ne peut douter que l'évolution de la conjoncture pourrait amener le gouvernement à moduler ses prévisions, dès ce mercredi matin par exemple, pour faire face au développement de la pauvreté ?

M. Raymond Barre, dans *le Monde* du 15 octobre, ayant présenté une critique de fond du projet de budget, les orateurs de l'opposition en sont, en général, restés au niveau des accusations de *« truquage »* et de l'obligation où était la majorité de « corriger » ses premières erreurs. Les porte-parole communistes ont à nouveau affirmé que ce projet de budget met à mal la justice fiscale et sociale. Mais les interventions de MM. Christian Pierret, Christian Goux et Pierre Bérégovoy ont montré que, chez les socialistes eux-mêmes, il y a désaccord sur la nature profonde de cette loi de finances. Est-elle déflationniste ou non ? C'est-à-dire la lutte contre l'inflation aura-t-elle pour conséquence de freiner l'activité économique ? *« Oui »*, répond sans hésitation le président de la commission des finances ; M. Goux estime indispensable tout à la fois une certaine croissance économique et une limitation du déficit budgétaire, à cause de ses conséquences sur l'endettement de la France. *« Non »*, réplique le ministre de l'économie, qui a expliqué que le niveau du déficit budgétaire évite tout effet déflationniste, et que la baisse des impôts aidera à relancer l'activité économique, ce que conteste le CERES.

Car, si tous les socialistes sont d'accord pour penser qu'il ne faut pas réduire le rôle de l'Etat, les divergences restent importantes sur la nécessité de réduire les prélèvements obligatoires ou sur la façon d'y parvenir. M. Pierret n'a pas caché qu'il aurait préféré une autre méthode.

M. Bérégovoy s'est défendu en attaquant à mi-mots ses amis socialistes et durement la gestion du septennat précédent. A l'énoncé de certains chiffres et de certaines comparaisons, MM. Barre et Valéry Giscard d'Estaing, présents, n'ont guère apprécié. M. Chirac eût été dans la même situation s'il avait été là. Violemment critiqué par la droite, refusé par les communistes, contesté à l'intérieur du PS par quelques-uns (dans son fondement ou dans certaines de ses applications) et accepté avec résignation par le plus grand nombre de socialistes, le budget du gouvernement ne participe guère — au moins au moment de sa présentation — à la volonté de rassemblement du président de la République.

THIERRY BRÉHIER.

M. Bérégovoy justifie le déficit et la baisse des impôts directs

L'Assemblée nationale commence, le mardi 16 octobre, la discussion du projet de loi de budget de l'Etat pour 1985. Toute cette semaine, elle va débattre de la première partie, c'est-à-dire des recettes, avant de s'occuper, durant une vingtaine de jours, des dépenses ministère par ministère.

Présentant les grandes lignes de ce budget, M. Christian Pierret (PS, Vosges), rapporteur de la commission des finances, commence par juger *« modérées et sérieuses »* les hypothèses économiques retenues par le gouvernement, répondant ainsi à certains de ses amis socialistes. Après avoir souligné les erreurs de gestion économique faites sous le septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing, il reconnaît que la gauche a, elle aussi, commis une erreur en 1981, *« en faisant du budget de l'Etat d'un des éléments essentiels de la relance »*.

Constatant que ceux qui critiquent la *« débudgétisation »* sont aussi ceux qui réclament *« moins d'Etat »*, il affirme : *« Certains cherchent à étourdir l'opinion publique dans le tourbillon d'arguments contradictoires pour troubler les esprits en transformant le débat en ratatouille. »*

Bien qu'il soit d'accord sur le fond avec la réduction des prélèvements obligatoires, M. Pierret critique la façon dont cette volonté de diminuer les impôts a été présentée. Elle a, pense-t-il, *« donné l'impression que nous nous rallions à la formule simpliste de moins d'Etat »*. Il ajoute, à l'intention de M. Bérégovoy, que *« les régimes sociaux sont structurellement lourds de déséquilibre renouvelé. S'il est nécessaire de réduire les prélèvements obligatoires*, dit-il, cela ne doit pas remettre en cause *« l'adhésion de la gauche aux grandes conquêtes sociales »*, et donc ne pas apparaître *« comme un simple exercice de virtuosité technique »*.

Le rapporteur général du budget regrette que le gouvernement ait supprimé la cotisation du 1 % pour la Sécurité sociale. Son maintien aurait permis de ne pas augmenter la taxe sur l'essence et de supprimer totalement la surtaxe exceptionnelle pour les hauts revenus. De même, il pense qu'une augmentation du prix industriel du tabac aurait permis une baisse de la taxe d'habitation pour ceux qui ne paient pas l'impôt sur le revenu.

Présentant son budget, M. Pierre Bérégovoy commence par regretter que M. Barre *« n'ait pas choisi de s'exprimer devant la représentation nationale »* et se demande si l'ancien premier ministre *« ne persiste pas dans son dédain du Parlement »*. Il s'efforce de comparer la situation économique actuelle à celle de 1980 : la croissance du produit intérieur brut sera en 1984 de 1,3 %, dit-il, alors qu'elle baissait il y a quatre ans ; l'inflation *« sera en glissement fin 1984 de 7 % »*, alors qu'en 1980 elle était de 13,6 %. Le taux de marge des sociétés sera supérieur à celui de 1980 ; l'investissement industriel *« augmente de 10 % l'an (...), alors qu'à la fin de 1980 il était en baisse »*.

Le ministre de l'économie, des finances et du budget reconnaît que subsistent deux difficultés : l'équilibre du commerce extérieur et le chômage. A propos de la dette intérieure, s'il avoue qu'elle est passée de 480 milliards de francs en mai 1980 à 870 milliards aujourd'hui, il ajoute que cela représente 18 % du produit intérieur brut, alors que ce taux est de 43 % aux Etats-Unis, de près de 50 % au Royaume-Uni et au Japon, et de plus de 20 % en Allemagne fédérale.

Déclarant que la croissance américaine lui paraît *« plus durable qu'on ne le dit généralement »*, M. Beregovoy affirme : *« Il n'est pas normal que la position dominante des Etats-Unis leur permette de financer leur croissance par l'épargne des autres. »*

Parlant de la nécessité de vaincre l'inflation, il rend hommage à l'action de M. Jacques Delors et annonce : *« La libéralisation des prix industriels et de certains services sera poursuivie. Il dépend des entreprises, et non de l'Etat, que l'on aille plus ou moins vite. Moins d'inflation, et ce sera plus rapide. Mais s'il y a dérapage, je veillerai au grain. »* C'est, explique le ministre, parce que l'Etat doit donner l'exemple qu'il prévoit une baisse des prélèvements obligatoires et des dépenses de l'Etat. *« L'embarras »* de l'opposition est dû, selon lui, au fait qu'elle *« a passé son temps lorsqu'elle était au pouvoir à annoncer une baisse des impôts qu'elle n'a jamais faite »*, mais il ajoute que, pour lui, il n'y a pas trop d'Etat mais qu'il faut *« moins de bureaucratie et plus d'autorité »*.

A propos du prélèvement de 3 milliards de francs sur les collectivités locales, il confirme qu'un *« substitut »* sera proposé au Parlement, mais il maintient que la situation actuelle, qui fait que l'Etat reçoit moins d'argent en collectant les impôts locaux que ce qu'il reverse à ce titre aux collectivités locales, *« n'est pas saine »*. S'il admet un *« délai de réflexion »*, il insiste sur la nécessité de résoudre à terme ce problème.

Déclarant qu'il n'a pas d'*« attitude dogmatique »* à propos du déficit budgétaire, M. Bérégovoy reconnaît que l'importance actuelle de la dette de l'Etat entraîne quelque difficulté. C'est pourquoi, dit-il, *« réduire le déficit budgétaire sera l'un de nos objectifs prioritaires »*. Seulement, il ajoute qu'il n'est pas possible de réduire davantage celui-ci en diminuant moins qu'il ne l'a fait, les impôts, car *« au lieu d'avoir un budget dynamique nous aurions eu un budget de récession »*.

Pour l'aide aux entreprises, le ministre de l'économie annonce qu'il accepte le principe du *carry-back* (intégration des déficits passés dans l'imposition sur les bénéfices des entreprises), proposée par M. Pierret avec quelques réserves toutefois pour éviter l'incitation aux dépôts de bilan. Il confirme aussi qu'il souhaite un déplafonnement des cotisations des allocations familiales pour aider les entreprises de main-d'œuvre.

Prenant rapidement la parole, M. Barre explique que si, de 1974 à 1981, les prélèvements obligatoires avaient augmenté, cela avait été fait pour relever les pensions des personnes âgées, les allocations de chômage, les aides aux familles et aux handicapés, et que, pour ce faire, la majorité d'alors avait préféré la solidarité nationale au crédit et à l'endettement.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget, ajoute que l'effort d'économie *« n'est pas aveugle »*. Il cite notamment les crédits pour l'emploi, qui vont augmenter de 35 %, ceux de la modernisation de l'industrie (+ 25,6 %), le concours de l'Etat aux collectivités locales (+ 12 %), les sommes nécessaires aux contrats de plan entre l'Etat et les régions (+ 14,5 %). Il évoque aussi les cas de la défense nationale, de la recherche, de l'éducation nationale, dont les crédits augmenteront plus que les autres.

Montant à son tour à la tribune, M. Goux (PS, Var), président de la commission des finances, déclare que le problème n'est pas celui du taux des impôts, mais celui de l'évasion fiscale. Il juge que l'importance de la dette intérieure rend *« déraisonnable »* d'aller au-delà du plafonnement ou d'un léger recul de la part des impôts de l'Etat dans la richesse nationale.

Le président de la commission des finances affirme que les *« esquisses macro-économiques de M. Bérégovoy lui paraissent un peu optimistes »* car, pour lui, *« la vague de la croissance américaine, celle des années 1983/1984, va mourir sur le sable de l'année 1985 »*. Il en déduit que la France aura du mal à rétablir sa balance des paiements courants, connaîtra en 1985 une croissance moins forte que celle prévue par le gouvernement et que le ministre aura du mal à exécuter son budget.

(Lire la suite page 10.)

La maladie du pouvoir

« Vive Goux ! » Avec M. Pascal Clément, député UDF de la Loire, l'ensemble de l'opposition jubile : M. Christian Goux, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a développé mardi une conception originale de la « décrispation », en présentant le projet de budget pour 1985 de telle façon qu'on l'a plus applaudi sur les bancs de la droite que sur ceux de la gauche...

Il faut reconnaître que M. Goux a innové : on n'a pas tous les automnes l'occasion d'entendre le président socialiste de la commission des finances expliquer à la tribune de l'Assemblée que, en gros, le projet de budget du gouvernement socialiste ne tient pas la route.

Sans doute, M. Goux, dont les mauvaises langues rappellent qu'il est, avec M. Christian Pierret, l'un de ceux qui ont été fort dépités de ne pas entrer, au mois de juillet, dans le gouvernement Fabius, répète-t-il, avec constance depuis le mois de septembre, devant la commission des finances et dans la presse, le peu de bien qu'il pense de ce projet de loi de finances. Mais il a franchi mardi un pas supplémentaire le jour-même où M. André Billardon, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, finissait par s'émouvoir de ces manquements insistants à la solidarité avec le gouvernement.

Les appels répétés du président Goux à plus de rigueur sont d'autant plus piquants que pas un socialiste n'a oublié que le président de la commission des finances fut, en son temps, un adversaire résolu de la politique de rigueur. M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale et ennemi intime de M. Goux, en suffoquait d'indignation, sur le thème : *« Pas lui, pas ça ! »*

Il faut dire, à la décharge de l'accusé, que les socialistes ont montré mardi, une fois de plus, qu'ils savaient faire taire leurs ambitions personnelles quand l'intérêt de l'Etat est en jeu. Des oreilles un peu exercées avaient déjà remarqué, lors des journées parlementaires socialistes de septembre, quelques piques, jugées peu élégantes, lancées par M. Bérégovoy en direction de son prédécesseur au ministère des finances. Mardi, les mêmes oreilles exercées pouvaient déceler, dans le discours du ministre de l'économie, les perfidies destinées, à tour de rôle, à M. Pierret et à M. Goux. De même que dans le discours de M. Pierret, on pouvait noter quelques remarques bien senties à l'intention de M. Bérégovoy. Ainsi de suite...

M. Jean-Pierre Chevènement affirme en privé que tout le monde est malade en ce moment : la droite, parce qu'elle ne supporte pas d'être dans l'opposition ; la gauche parce qu'elle se sent mal à l'aise au pouvoir. Encore un effort et la guérison est proche...

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

POLITIQUE

L'OUVERTURE DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE

(Suite de la page 9.)

Le souci principal de M. Goux est la charge de la dette publique, dont il remarque qu'elle fait *« boule de neige »*, car, depuis quatre ans, les taux d'intérêt sont très nettement supérieurs à ceux de l'inflation. Il faut donc, affirme-t-il, réduire le déficit budgétaire car si celui-ci peut se justifier *« de façon conjoncturelle »*, il n'en est pas de même *« plusieurs années de suite »*. Il ajoute qu'avoir réduit le déficit en même temps que l'on diminuait les impôts a obligé à comprimer les dépenses, ce qui a des effets *« déflationnistes »*. Il propose que le déficit soit plafonné « impérativement » à 100 milliards de francs.

Lui répondant immédiatement, M. Bérégovoy propose à M. Goux de trouver les 39 milliards de francs d'économies nouvelles permettant de ramener le déficit budgétaire à 100 milliards.

M. ALPHANDERY (UDF) : chiffres truqués

Dans la poursuite de la discussion, le mercredi 17 octobre au matin, M. Edmond Alphandery (UDF, Maine-et-Loire) explique au nom de son groupe que ce budget *« parle la langue de bois des prévisions fallacieuses et des chiffres truqués »*. Il ajoute que ce budget vise deux objectifs en même temps : *« Maintenir le cap de la rigueur ou tout au moins faire semblant (...) ; préparer les élections. »* Pour lui, il s'agit là d'objectifs *« parfaitement contradictoires »*.

Ce budget est *« socialement injuste »*, estime-t-il, évoquant le cas des contribuables les plus modestes, des personnes retraitées, des préretraités, des familles.

« Notre économie est aujourd'hui dans un état d'anémie », estime-t-il avant de proposer un plan capable de lui rendre vigueur. Il évoque la nécessité de diminuer la ponction fiscale, de redonner au plus vite les coudées franches aux chefs d'entreprise et de créer un livret d'épargne-retraite. Pour financer cela, il demande que le gouvernement inscrive *« la loi de respiration »* du secteur public permettant de vendre les filiales de certaines entreprises nationalisées, ce qui, d'après lui, rapporterait 25 milliards de francs en deux ans.

Intervenant au nom du groupe socialiste, M. Jean Anciant (PS, Oise) apporte l'approbation de son groupe *« aux choix économiques et sociaux qui inspirent ce budget »* et estime que *« la modernisation de l'économie française n'a de sens que si elle débouche sur une régression du chômage et un meilleur équilibre social »*, ce qui implique *« un partage du temps de travail (...), un partage équitable des revenus d'activité »*.

S'adressant à la droite, il déclare qu'elle ne peut pas proposer *« en même temps une chose et son contraire : moins de déficit et moins d'endettement, c'est la déflation et la crise accentuée. Plus d'impôts, c'est une moindre modernisation de notre économie et le risque de ne pouvoir inverser la tendance structurelle à l'augmentation du chômage »*.

M. Georges Tranchant (RPR, Hauts-de-Seine), souligne, lui, que *« le socialisme archaïque a vécu »* et que ce projet de loi de finances est *« une véritable fuite en avant »*. Il affirme que les recettes fiscales de l'Etat proprement dites vont progresser de 8,6 % par rapport à 1984 et que, si le prélèvement de 1 % pour la sécurité sociale est supprimé, celle-ci connaîtra à nouveau un déficit en 1985. Pour lui, si les dépenses de fonctionnement de l'Etat sont réduites de 2 %, *« cette diminution uniforme traduit l'incapacité à opérer des choix entre les dépenses utiles et les autres »*.

Le porte-parole des néo-gaullistes souligne aussi que *« la France s'enfonce dans la crise quand nos principaux partenaires se redressent »*.

Rappelant le programme de son parti, il explique qu'il faut pour redresser l'activité économique et désengager l'Etat *« lever tous les obstacles à l'embauche en maintenant, bien entendu, la protection sociale »*. *« Notre situation financière*, conclut-il, *est pire que celle de la IVe République moribonde. »*

M. LAJOINIE (PC) : retour à l'avant 1981

M. André Lajoinie, président du groupe communiste, souligne d'entrée de jeu que *« la politique dite de rigueur engagée en juin 1982 ressemble de plus en plus à la politique d'austérité rejetée par les Français en 1981 »*. Pour lui, *« le projet de budget, en son état actuel, ne peut qu'aggraver les problèmes de l'emploi, du pouvoir d'achat et de la modernisation de notre industrie »*. Constatant que *« le revenu des ménages diminue »*, alors que les profits des entreprises augmentent, M. Lajoinie affirme : *« La soumission aux dogmes capitalistes ne peut qu'enfermer dans une approche archaïque du rôle de l'Etat, bon à financer les coûts sociaux de la crise et à distribuer des aides aux entreprises sans distinguer entre l'initiative économique viable et les comportements spéculatifs. »* Or, d'après lui, c'est cette philosophie qui sous-tend le projet de budget.

Le responsable communiste critique notamment le fait que *« l'allégement de la fiscalité des plus fortunés »* soit financé *« par l'aggravation de la fiscalité indirecte »* qui *« frappe proportionnellement plus les familles populaires »*. Il souligne aussi que la baisse des prélèvements obligatoires *« est un objectif trompeur »*, car *« elle n'entraînera pas de réduction de la pression fiscale sur la grande majorité des contribuables »*, c'est pourquoi il propose qu'elle soit au minimum de 500 F et au maximum de 1 500 F. Il demande aussi un doublement de l'impôt sur les grandes fortunes, la suppression de l'avoir fiscal, la reconversion de l'emprunt Giscard, la taxation au plan européen des sorties de capitaux, le contrôle des aides aux entreprises *« par les travailleurs et les élus »*.

M. Lajoinie conclut en affirmant que *« l'on peut empêcher le retour de la droite au pouvoir »* si l'on a *« le courage de changer de cap »*, en faisant confiance *« aux travailleurs »*. Il ajoute que le vote final des communistes sur le budget *« sera conditionné par la prise en compte ou non de leurs propositions »*.

Enfin M. Olivier Stirn (Non inscrit, Calvados) regrette que l'opposition ne tienne pas compte des changements apportés dans la politique de la majorité, dont il pense que *« les orientations nouvelles vont dans le bon sens »*. Il se déclare prêt à voter le budget si sont retenus les deux amendements qu'il a proposés : l'un pour accroître l'exonération de l'impôt des sociétés qui se créent ; l'autre pour alléger les formalités de création d'entreprise.

Les députés socialistes proposent d'augmenter la taxe sur les opérations de Bourse

Les discussions continuent entre le gouvernement et le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, qui a reçu mardi 16 octobre M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé du budget, continuent, afin de régler, avant que ces articles ne viennent en séance publique, les points de désaccord qui subsistent encore à propos du projet de budget pour 1985, entre les députés et l'exécutif.

Après la suppression du prélèvement de 3 milliards de francs sur les avances de l'Etat aux collectivités locales, la discussion entre les parlementaires et le gouvernement achoppe toujours sur la manière de compenser cette somme. Le gouvernement refuse le gage que proposaient les députés (un prélèvement de 1,5% sur le fonds de réserve des assurances). D'une part, cette profession a déjà *« beaucoup donné »*, ces dernières années, indique-t-on au ministère de l'économie et des finances; d'autre part, cette solution reviendrait en fait à engager davantage la signature de l'Etat pour la garantie de certains risques, ce que le gouvernement ne souhaite pas.

A l'inverse, les députés n'acceptent pas les économies suggérées par le gouvernement. Ces économies porteraient notamment, pour un milliard de francs, sur les dotations en capital des entreprises publiques. Face au refus opposé par les députés, on fait remarquer au cabinet de M. Pierre Bérégovoy que, avant de décider ce prélèvement, le gouvernement avait *« fait le tour du pot »* et que *« toute économie va faire mal »*.

Pour sa part, M. Christian Pierret, rapporteur général du budget, suggère le relèvement à 20000 F du plafond des CODEVI et le blocage à la Caisse des dépôts de 3 milliards de francs sur les sommes supplémentaires ainsi dégagées.

Un nouveau problème a surgi mardi quand les députés ont annoncé au gouvernement qu'ils maintenaient leur décision de déposer un amendement à propos de la taxe d'apprentissage, point sensible depuis longtemps chez les députés socialistes. Cet amendement reprendrait une proposition de M. Michel Berson, député socialiste de l'Essonne, qui souhaite que la part du produit de la taxe d'apprentissage affectée aux lycées d'enseignement professionnel (LEP) et aux lycées techniques, passe de 600 millions de francs à 900 millions de francs.

Le groupe propose, pour gager cette mesure, de faire passer la taxe sur les opérations de Bourse de 3 ‰ à 4 ‰. L'inconvénient est que cela aboutirait à une augmentation des prélèvements obligatoires chiffrée par Mme Véronique Neiertz, porte-parole du groupe socialiste de l'Assemblée nationale à 0,01 %. Pour limitée qu'elle soit, cette augmentation, qui remettrait en cause la baisse de 1 % des prélèvements obligatoires, suscite les plus expresses réserves au cabinet de M. Bérégovoy, où l'on fait remarquer que cette modification rallumerait la querelle autour de l'augmentation des taxes parafiscales.

En revanche, gouvernement et députés ont trouvé un accord à propos de l'introduction du *carry-back* (qui permet d'imputer sur l'imposition des bénéfices des sociétés les pertes des années antérieures), mesure à laquelle tenait beaucoup M. Pierret. Le rapporteur général du budget a accepté, pour que le gouvernement donne son accord, que le remboursement (étalé sur dix ans) porte sur les pertes des trois dernières années et non des cinq dernières années. M. Pierret soulignait que la norme de cinq ans présentait l'avantage de ne pas limiter les pertes susceptibles de remboursement aux seules *« pertes du socialisme »*.

J.-L. A.

Une avancée pour le report en arrière...

M. Pierre Bérégovoy a répondu positivement le 16 octobre au principe de l'amendement déposé par M. Christian Pierret, rapporteur général du budget, sur l'instauration d'une incitation à l'investissement dite « carry back » (report en arrière). Le ministre de l'économie et des finances a toutefois émis deux réserves : *« Cette mesure ne doit pas inciter au dépôt de bilan, ni, par la mobilisation de la créance, subsituer progressivement aux prêts bancaires un financement garanti par l'Etat »*. Manière d'indiquer les modifications qu'imposera le gouvernement à cet amendement.

Pour M. Pierret, les entreprises ayant subi une perte en 1984 pourraient la reporter sur les bénéfices réalisés au cours des cinq années précédentes. Jusqu'à présent la législation fiscale autorisait un report sur les bénéfices des cinq années à venir. Le nouveau texte permet ainsi à l'entreprise d'inscrire à son bilan une créance sur l'Etat — valable dix ans — d'un montant égal au maximum de la perte enregistrée ou des bénéfices réalisés. Encore faudra-t-il que cette entreprise ait plus investi qu'amorti au cours des trois derniers exercices.

L'amendement Pierret prévoyait aussi un possible remboursement en cas de défaillance de l'entreprise ou au bout de dix ans si la société n'a pas récupéré sa créance pendant ce temps. Il admettait aussi une mobilisation possible de cette créance.

Les services de M. Bérégovoy, qui veulent une mesure financièrement neutre pour les années à venir, envisagent donc trois modifications. La première serait de ramener à trois ans le délai de report en arrière, ce qui aurait un avantage évident (il y a cinq ans, beaucoup d'entreprises réalisaient des bénéfices, ce n'était déjà plus le cas il y a trois ans). Un groupe comme Peugeot par exemple ne pourrait pas bénéficier ainsi de cette mesure.

Le gouvernement voudrait, en outre, n'avoir pas à rembourser en cas de défaillance de l'entreprise. (*« Les entreprises qui déposent leur bilan ont déjà des passifs fiscaux importants »*, dit-on.) Enfin il s'agirait d'éviter le réescompte d'une créance *« incertaine et variable dans son montant »*. Bref le *cary back* alors proposé consisterait essentiellement en une créance sur l'Etat inscrite au bilan et qui améliorerait donc celui-ci. Rien à voir avec le *carry back* qui existe dans tous les autres pays européens, où l'Etat rembourse en espèce, l'entreprise qui fait des pertes après plusieurs années de bénéfice et de paiement de l'impôt sur les bénéfices.

Cela n'empêche pas les communistes de dénoncer *« les cadeaux au patronat »* (le CNPF réclame, il est vrai, le *cary back* depuis de longs mois).

Le patronat se contente pour sa part de l'élaboration du principe. *« Les mesures sans coût budgétaire ou fiscal ont une onde de choc dérisoire »*, affirme-t-on au CNPF. Mais la présence dans les textes d'un principe des avantages. Ne serait-ce que parce que le Parlement européen pourrait se prononcer prochainement sur la nécessaire harmonisation de cette mesure à l'échelle européenne.

B. D.

LA PREMIÈRE INTERVENTION MENSUELLE DU PREMIER MINISTRE SUR TF 1

Les quatre groupes parlementaires répliquent à M. Fabius

La présidence de TF1 a rappelé, mardi soir 16 octobre, que M. Laurent Fabius s'exprimerait mercredi 17 octobre sur la chaîne de 20 h 30 à 20 h 45, ainsi qu'il le fera désormais une fois par mois. Il répondra en direct aux questions posées par Jean Lanzi, directeur de l'information.

Un « droit de réplique » sera accordé le lendemain, de 20 h 30 à 21 heures, aux représentants des quatre groupes politiques représentés à l'Assemblée nationale, qui disposeront chacun de sept minutes. *« Ces interventions s'effectueront sous la responsabilité des formations concernées et sans l'intervention des journalistes de TF1 »*, précise la présidence de la chaîne.

Cette solution a été arrêtée après que les présidents des groupes eurent été informés, mardi matin, par M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, d'une proposition de « table ronde » à laquelle TF1 aurait convié des représentants de chaque groupe. Alors que M. Billardon, président du groupe socialiste, se disait prêt à accepter n'importe quelle solution, pourvu qu'elle soit le résultat d'un consensus, les présidents des trois autres groupes repoussaient l'offre de « table ronde ».

Pour le représentant communiste, M. Brunhes, cela *« tournerait rapidement à la foire d'empoigne »*. Pour M. Gaudin, président du groupe UDF, cette solution *« serait le café du commerce »* et il s'interroge sur la constitutionnalité de l'initiative de TF1. M. Claude Labbé, président du groupe RPR, qui n'exclut pas un recours devant le Conseil d'Etat, estime : *« Nous voyons bien la manœuvre : le premier ministre intervenant seul sur un sujet de son choix, on organise le lendemain une « table ronde » donnant le spectacle d'une cacophonie souhaitée. »*

En revanche, ces trois groupes ont accepté d'utiliser chacun le temps de parole *« qui leur est offert sans qu'ils l'aient demandé »*.

Une communication sélective

M. Laurent Fabius est jusqu'à présent un premier ministre économe de ses propos. Depuis son installation à l'hôtel Matignon, il n'a participé qu'à une seule grande émission politique de la télévision et de la radio. C'était le mercredi 5 septembre, au cours de l'« Heure de vérité » d'Antenne 2. *Il n'a* accordé qu'une interview à la presse écrite : le lundi 17 septembre à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*.

Cette attitude réservée procède d'une stratégie délibérée. Dans son entourage, on souligne que, pour le moment, M. Fabius tient à éviter les prises de parole pour éviter chez les citoyens les réactions de rejet. Il veut *« parler au plus près des préoccupations quotidiennes des gens »*. Voilà pourquoi, ajoute-t-on à l'hôtel Matignon, il a souhaité une fois par mois, *« rendre des comptes aux téléspectateur-citoyen »*. A l'occasion de cette première conversation télévisée, le premier ministre se proposait notamment de commenter les mesures prises le matin par le conseil des ministres pour lutter contre la grande pauvreté.

Ce mode de communication renoue avec la pratique des causeries au coin du feu inaugurée à la radio par Pierre Mendès France et prolongée ensuite à la télévision par M. Valéry Giscard d'Estaing.

M. Fabius paraît vouloir s'en tenir dans l'immédiat à l'exercice d'une « communication sélective ». Chaque membre du gouvernement reste, *pour le moment*, chargé de présenter lui-même à l'opinion publique les dossiers dont la responsabilité lui incombe. Confirmation en est donnée à chacun des intéressés au début de la *semaine*, avant la réunion du conseil des ministres. La tâche du porte-parole du gouvernement, M. Roland Dumas, en est allégée. Toutefois, une réunion hebdomadaire de coordination a lieu le mardi chez ce dernier pour harmoniser les interventions complémentaires éventuelles.

Le service de presse de l'hôtel Matignon a, comme à l'époque de M. Pierre Mauroy, vocation de généraliste, mais il a été structuré et composé de façon différente, afin de jouer un meilleur rôle d'accompagnement des décisions présentées par les ministères techniques. Le chef de ce service, M. Jean-Gabriel Fredet, ancien journaliste au *Matin*, qui a rang de conseiller technique, est assisté d'une équipe homogène puisqu'elle comprend trois autres anciens journalistes professionnels, MM. Jean-Paul Bessey, Denis Pingand et Bernard Poulet, qui ont également travaillé avec lui au *Matin*.

Parallèlement, la décision prise de confier à une deuxième cellule, dirigée par Mme Jeanne Burton, qui occupait auparavant les fonctions d'attachée de presse auprès de M. Fabius, la responsabilité des relations publiques du chef du gouvernement doit permettre à celui-ci de cibler plus systématiquement les milieux socio-professionnels.

Ce dispositif, destiné à lui donner une relative maîtrise de l'information, présente ses limites et ses inconvénients.

Déjà accusé par l'opposition de vouloir user de la télévision à des fins de propagande, le premier ministre prendrait le risque d'irriter aussi les parlementaires socialistes en sacrifiant trop à la démocratie directe s'il ne s'adressait pas à eux aussi régulièrement qu'à l'opinion publique.

Il n'est pas évident non plus que la multiplication d'explications ponctuelles suffise à remobiliser l'électorat de gauche. C'est pourquoi M. Fabius étudie déjà la mise au point d'autres *« recettes »* qu'il pourrait appliquer ultérieurement.

ALAIN ROLLAT.

DANS « L'UNITÉ »

D'anciens membres du PC expliquent pourquoi ils ont quitté le parti

« A quoi sert le PCF ? » se demande *l'Unité*, hebdomadaire du PS, qui a commencé, dans son numéro daté du 12 octobre, une première publication de trente-sept témoignages émanant de membres ou d'anciens membres du PCF, ou se situant dans sa mouvance.

Pour la quasi-totalité des témoins, l'environnement familial ou l'appartenance à un milieu social et professionnel ont été, dès lors que l'influence communiste y était forte, déterminants dans leur engagement militant. Pour les plus âgés, la seconde guerre mondiale a joué un rôle prépondérant.

Les motivations qui ont conduit les autres « témoins » à adhérer *n'ont rien de très originales : désir de paix, de justice sociale.*

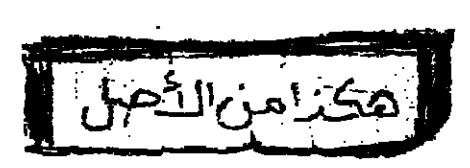
Sur les trente-sept interrogés, vingt-sept n'appartiennent plus au parti, soit qu'ils s'en sont écartés d'eux-mêmes, soit qu'ils en aient été exclus. Les ex-communistes les plus récents avancent comme raisons, pour expliquer les distances qu'ils ont prises avec le PCF, la ligne suivie. Ainsi, Marianne L'Huillier, *« ne ressentant plus une véritable honnêteté de la part du PCF »*, s'est décidée en octobre 1983. Déçue de ne pas avoir obtenu les réponses qu'elle attendait et souhaitait pour expliquer l'échec de juin 1981, découvrant que la démocratie n'existait réellement dans le parti que lorsque *« nous étions d'accord »* et que le dialogue devenait impossible, elle a constaté *« le double langage du parti (ministres d'un côté, dirigeants de l'autres), l'alignement sur l'URSS et une politique qui ressemblait chaque jour davantage à de la politique politicienne »*.

Pour un cégétiste comme Jean Perrault — qui a quitté le PC, il y a dix-huit mois, — il y a parmi les raisons avancées l'inexistence de la lutte nécessaire du parti pour la réussite de la gauche, y compris *« pour ce qui constitue le bilan formidable du pouvoir »*. Il y ajoute le *« fonctionnement interne »* du parti, *« le même qu'il y a quarante ans »*, avec *« aggravation de ses défauts »*. Le journaliste Raymond Pronier manifeste le même désenchantement : il a mis un terme à ses hésitations lors du coup d'Etat militaire en Pologne.

Outre certains des *« auto-exclus »* de 1981, comme Henri Fiszbin ou Maurice Goldring, *l'Unité* a aussi appelé à témoigner ceux dont les noms sont plus connus, comme l'historien Philippe Robrieux, *« qui n'a pas repris sa carte en 1968 »*, le sociologue Edgar Morin, *« exclu pour avoir calomnié le grand camarade Mao »*, le philosophe Henri Lefebvre, Auguste Lecœur, Alain Krivine, en désaccord sur la question algérienne mais officiellement exclu en 1965 en raison de son désaccord avec le soutien apporté par le PC au candidat à l'élection présidentielle François Mitterrand ; Serge Depaquit, membre du secrétariat national du PSU, exclu en 1968 ou encore Max Gallo, *« parti discrètement aux alentours de 1956 »*.

En conclusion de cet ensemble de témoignages, qui doit se poursuivre, *l'Unité* a indiqué que ses colonnes seront ouvertes *« à la direction du Parti communiste pour qu'elle exprime son point de vue si elle le désire »*.

La réponse de *l'Humanité* est venue lundi 15 octobre sous forme d'un encadré signé de Jean-Pierre Ravery. Sous le titre « Où va *l'Unité* ? », le quotidien du PC relève *« le flegme phénoménal »* avec lequel l'organe socialiste *« se désintéresse sensiblement de la question »* posée aux socialistes qui doivent réfléchir aux termes « modernisation et progrès social », *mais consacre par contre dix pages* « à une telle enquête ».



Le Monde

société

A Paris

UN GARDIEN DE LA PAIX TUE UN JEUNE ALGÉRIEN

Un jeune Algérien, âgé de vingt-sept ans, Selim Mazari, a été tué par balle, mardi 16 octobre, peu avant midi, par un gardien de la paix, rue Ordener à Paris-18e (*le Monde* du 17 octobre). M. Laurent Davenas, substitut du procureur de la République et chef de la section criminelle du parquet de Paris, a immédiatement organisé sur place une reconstitution des faits qui a permis d'en établir une version, corroborée par les divers témoins de la scène.

Deux gardiens de la paix, qui allaient à pied prendre leur service devant une école de l'arrondissement, avaient remarqué une Renault-12 brûlant un feu rouge et en avaient relevé le numéro d'immatriculation. Quelques minutes plus tard, les deux policiers devaient trouver cette voiture dans une station-service, au coin de la rue Ordener et de la rue Stephenson, où le conducteur prenait de l'essence. C'est alors que les deux policiers ont voulu contrôler l'identité de ses deux occupants.

L'un des policiers s'avança le long du véhicule tandis que le second restait en position de protection, 5 à 6 mètres en arrière, mais il avait déjà dégainé son arme. A la vue des deux policiers, le conducteur de la voiture démarra à vive allure. Il fonça sur le second policier, qui était en retrait, ainsi que le confirmera le passager de la voiture, Mustapha Boubaya, âgé de vingt-six ans. Déséquilibré, le gardien de la paix tira de biais une balle qui pénétra par la vitre latérale arrière droite. Le conducteur, qui l'a reçue dans le dos, est mort sur le coup.

Selim Mazari n'avait aucun papier sur lui, mais il était connu dans le quartier, et bien que certains de ses proches aient affirmé qu'il avait eu « *quelques ennuis avec la police comme pickpocket* », il n'est signalé dans aucun des fichiers de la police nationale. Indemne, son compagnon est de nationalité algérienne, mais il n'a pas de carte de séjour.

APRÈS LES INCIDENTS AUX OBSÈQUES DU GARDIEN LÉON

M. Le Pen veut poursuivre le préfet des Hauts-de-Seine « pour forfaiture »

« *Nous avons l'intention de poursuivre le préfet des Hauts-de-Seine pour obtenir, devant les juridictions compétentes, sa condamnation pour forfaiture.* » Telle est l'« *intention* » annoncée, mardi 16 octobre dans l'après-midi, par MM. Jean-Marie Le Pen et Jean-Pierre Stirbois, députés européens et respectivement président et secrétaire général du Front national (1). Quelques heures après les incidents qui avaient eu lieu, dans la matinée, à Nanterre, à l'occasion des obsèques du gardien de la paix Joseph Léon (*le Monde* du 17 octobre), les deux parlementaires ont réuni une conférence de presse à l'Assemblée nationale, dans le bureau du député non inscrit de la Réunion, M. Jean Fontaine. Les deux responsables du Front national vont également saisir le Parlement européen de cette affaire.

MM. Le Pen, Stirbois et Fontaine avaient été refoulés sans ménagement de la préfecture des Hauts-de-Seine par les forces de l'ordre. « *L'emploi de la force armée est une innovation dans les rapports entre les pouvoirs publics et les parlementaires* », a affirmé M. Le Pen, qui a rappelé les droits et l'immunité des députés. Pour sa part, M. Fontaine a trouvé « *scandaleux* » qu'un élu de la Réunion, dont était originaire le gardien Léon, ait été « *refoulé* » de la cérémonie. M. Fontaine, qui a vu M. Pierre Joxe après les incidents, a affirmé que le ministre de l'intérieur lui a assuré ne pas avoir donné l'ordre d'interdire l'entrée aux trois parlementaires.

D'autres organisations syndicales de policiers ont protesté contre le déroulement de la cérémonie des obsèques officielles. Le Syndicat national autonome des policiers en civil (SNAPC) est « *indigné de l'organisation d'obsèques sous haute surveillance* » et « *dénonce la mise en place par les responsables départementaux d'un dispositif outrancier et insultant à l'égard des policiers et des journalistes* ». La Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP, classée à l'extrême droite) dénonce, quant à elle, « *le scandaleux discours de M. Joxe, qui a osé parler de solidarité et de sympathie du pouvoir envers la police alors qu'au même moment le service d'ordre empêchait de nombreux policiers de rendre hommage à leur collègue assassiné.* »

(1) Selon l'article 166 du code pénal, « *tout crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions est une forfaiture* ».

Pris pour un cambrioleur

UN HOMME QUI CHERCHAIT DU SECOURS EST GRIÈVEMENT BLESSÉ

Perpignan. – Un homme, blessé dans un accident de voiture près du Boulou (Pyrénées-Orientales), a été atteint dans la nuit de dimanche 14 à lundi 15 octobre, de plusieurs coups de fusil alors qu'il cherchait du secours.

Quittant la voiture accidentée où son passager M. Hocine Zaouia, trente-neuf ans, employé au consulat d'Algérie de Perpignan, venait d'être tué, M. Amar Ben Mohammed, trente-sept ans, a tenté de trouver du secours à proximité, dans des maisons isolées. Il s'est alors approché de l'habitation de M. Alain Barthès, quarante ans, pépiniériste. Le portail était fermé. Voyant que personne ne venait à son aide, le blessé a voulu enjamber la barrière. C'est alors que le propriétaire, pris de peur quelques jours auparavant, une tentative de cambriolage avait eu lieu dans le voisinage – a tiré à trois reprises à l'aide d'un fusil de chasse, blessant grièvement M. Ben Mohammed au visage.

M. Barthès entendu, lundi *15 octobre*, par le juge d'instruction de Perpignan a été laissé en liberté. (*Corresp.*)

Les nerfs à vif

(*Suite de la première page.*)

Elle renforce ainsi ce sentiment d'insécurité qui s'alimente à toutes les sources : celles du chômage, de la montée de la pauvreté, de l'horizon bouché.

Les statistiques n'auront jamais le pas sur l'inconscient collectif. On a beau savoir que les prisons n'ont jamais été aussi pleines, que la grande délinquance est en régression. Les faits sont beaucoup moins têtus qu'on ne le dit. Ce sont les impressions, les associations d'idées, la rumeur, qui comptent. C'est vrai dans bien d'autres domaines que celui de la police.

Les économistes savent à quel point les phénomènes sont perçus par l'opinion autrement qu'ils sont réellement enregistrés. Les prix baissent entre les deux guerres ? Les consommateurs sondés sont très majoritairement persuadés qu'ils grimpent. Les prix du pétrole montent brutalement fin 1973, les Français, aidés cette fois par le gouvernement d'alors, sont persuadés qu'ils n'auront pas d'incidence sur l'économie et leur manière de vivre.

Si les nerfs sont à vif aujourd'hui, c'est peut-être parce que les réalités changent de nature en passant par l'amplificateur des médias. Il y a toujours eu hélas des pauvres et des crimes, mais ils n'étaient pas projetés avec cette vigueur et ce bel ensemble dans les foyers. On apprend, ce matin, que quelque 600 000 conducteurs d'automobiles roulent sans assurance. Inquiétante conjonction de la passion d'autonomie de déplacement, de la vitesse solitaire mais non solidaire. Moi, moi, moi... le réflexe est aussi vieux que l'homme, mais le « bonjour les dégâts » apparaît en pleine lumière, sous les titres gras et les spots des studios.

On n'arrête pas plus l'information que le progrès. Certains pensaient qu'une certaine banalisation des réactions de la foule serait engendrée par la prolifération de nouvelles trauma tisantes. Ce n'est pas vrai. Après tout, tant mieux. Si la résignation l'emportait sur l'indignation, alors, oui, les Français seraient « veaux ».

PIERRE DROUIN.

Lyon s'apprête à accueillir le siège d'Interpol

C'est en février 1985 que le comité directeur d'Interpol doit se prononcer sur la future localisation de son siège, qui se trouve actuellement à Saint-Cloud (*Hauts-de-Seine*). *Malgré* le mutisme total des élus lyonnais sur ce projet, sauf contretemps de dernière heure, c'est bien entre Rhône et Saône que cet organisme international doit être transféré. Deux autres candidatures – celles d'Alfortville et de Marseille – n'ont pas été retenues. En cas d'échec – improbable – de la solution lyonnaise, la candidature de Saint-Germain-en-Laye serait alors retenue.

Les responsables d'Interpol, qui ont fait voter en assemblée générale le principe du transfert, ont, semble-t-il été séduits par les atouts avancés par la ville de Lyon : le site, l'accessibilité, l'accueil des personnels. Une fois la *décision acquise*, il *faudra* attendre la construction d'un nouvel immeuble. Interpol sera installé à Lyon au plus tard au début de 1988.

Un nouvel immeuble doit être édifié en bordure du Rhône, sur le quai Achille-Lignon, à l'emplacement du « palais de l'alimentation » rendu obsolète par le déménagement de la Foire de Lyon. Ce site cumule les avantages : esthétiques – entre le Rhône et la colline de la Croix-Rousse, à l'ouest, et le parc de la Tête-d'Or, à l'est, – pratiques en raison de la proximité de l'autoroute et du centre ville. La sécurité de l'immeuble sera largement facilitée par les « frontières » naturelles du fleuve et de la ceinture verte du parc. Preuve de l'avancement du dossier : l'architecte d'Interpol – un Marseillais, M. Manivella – a déjà proposé une maquette.

Les conditions financières proposées par la municipalité (un bail emphytéotique de longue durée pour la mise à disposition gracieuse du terrain) ont permis la présentation d'un devis très compétitif. Le projet est estimé 20 millions de francs suisses (environ 75 millions de francs), un coût inférieur de 20 % à celui des concurrents.

Le dossier lyonnais a non seulement été favorisé par la facilité d'accès à la ville – aéroport de Satolas, gares du TGV – mais aussi par les efforts de la direction régionale des télécommunications. Interpol a évidemment besoin d'un réseau de communications très sophistiqué pour collecter les informations en provenance des cent trente-cinq pays membres, dont la Chine populaire, qui vient d'entrer dans le réseau policier mondial. On s'attend à un développement de nouvelles techniques de communications de données comme, par exemple, la transmission par télématique des *empreintes digitales de la* « *clientèle* » de toutes les polices du monde.

Le transfert d'Interpol concerne deux cent cinquante *fonctionnaires de haut niveau* dont soixante-dix étrangers. Pour ces derniers, le changement de lieu de travail ne devrait pas poser de problèmes majeurs en raison de leur *mobilité : ils sont pour* la plupart en mission française temporaire. En revanche, le déménagement des nationaux pose des problèmes de logement et d'emploi des *conjoints, qui sont* d'ailleurs les principaux points en négociation actuellement entre la direction d'Interpol et les représentants du personnel.

L'agglomération lyonnaise, qui était déjà bien placée en matière de police scientifique, espère – par ricochet – voir conforter le caractère international de l'Ecole supérieure de police de Saint-Cyr au Mont-d'Or. La préfecture de police du Rhône – et notamment l'ancien préfet, M. Bernard Grasset, – ont pesé fortement pour faire de Lyon la future « capitale mondiale de la police ».

Après l'installation il y a une vingtaine d'années du Centre international de recherche sur le cancer, Interpol sera le deuxième organisme de réputation mondiale installé à Lyon.

SOCIÉTÉ

SELON LES STATISTIQUES OFFICIELLES

La France compte entre 3 680 000 et 4 470 000 étrangers

Combien y a-t-il d'étrangers en France ? Le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, le ministère de l'intérieur et de la décentralisation et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ont tenu à clarifier ensemble cette question qui avait suscité des polémiques il y un an (*le Monde* du 13 septembre 1983). Le ministère de l'intérieur fait état, au 31 décembre 1983, de 4 470 495 étrangers titulaires de titres de séjour en cours de validité et enfants de moins de seize ans ; à l'inverse, l'INSEE et le ministère des affaires sociales évaluent, à partir du recensement général de la population de 1982, le nombre d'étrangers résidant en France à 3 680 100 personnes. Pourquoi cette différence ?

C'est ce qu'ont voulu préciser lors d'une conférence de presse, mardi 16 octobre, MM. Jean Massot, directeur de la population et des migrations au ministère des affaires sociales ; Claude Goudet, directeur de la réglementation et du contentieux au ministère de l'intérieur, et Jacques Boudoul, chef du service de la démographie à l'INSEE. La réponse est simple, selon M. Massot : ces statistiques ne décomptent pas la même réalité. « *Si l'on veut photographier la présence physique des étrangers à un moment donné sur le territoire français*, a-t-il expliqué, *la bonne méthode est celle du recensement (...). Si l'on veut photographier le nombre total d'étrangers qui sont autorisés à résider sur le territoire français, qu'ils y soient présents ou non, le bon décompte est celui du ministère de l'intérieur.* »

En somme, les chiffres du ministère de l'intérieur seraient surestimés car ils comptabilisent les titres de séjour en cours de validité, indépendamment de la présence effective de ces personnes sur le territoire. Les décès et les naturalisations ne sont pas systématiquement transmis au ministère ; les départs ou les retours vers le pays d'origine ne sont pas toujours connus, l'étranger n'étant pas tenu de rendre son titre de séjour ; et les titulaires de la carte dite « de dix ans » — plus d'un million de personnes — peuvent quitter le territoire français sans perdre le bénéfice de ce titre.

Inversement, les chiffres du recensement n'évitent pas certaines sous-estimations — à cause de défiances de la population étrangère à l'égard des agents recenseurs — ou quelques surestimations — par exemple, des jeunes nés dans une famille algérienne après 1963 qui peuvent s'être déclarés algériens alors qu'ils sont légalement français.

Dans les résultats du recensement présentés par l'INSEE, une caractéristique essentielle est la progression de 80,7 % du nombre de femmes étrangères, âgées de quinze à soixante-quatre ans, entre 1962 et 1982. Passant de 536 000 à 969 000, elles sont aussi plus actives (38,1 % d'entre elles travaillaient en 1982 contre 30,8 % en 1962). Cette féminisation de la population immigrée illustre la tendance profonde au regroupement familial autour d'un travailleur étranger présent en France, de même que le fort accroissement du nombre d'enfants et de personnes âgées (103 % de plus de 1962 à 1982).

EN BREF

Suicide d'une détenue à Fleury-Mérogis

Une détenue de la maison d'arrêt de femmes de Fleury-Mérogis (Essonne) a mis fin à ses jours, mardi 16 octobre vers 3 h 30, en se pendant dans sa cellule à l'aide d'une écharpe coincée à la fenêtre. Yasmina Yacef, âgée de trente-cinq ans et née à Paris, était incarcérée depuis le mois de juillet pour une affaire de vol. Mère de deux enfants, elle faisait partie des six prisonnières qui avaient observé une grève de la faim pendant plusieurs jours au début du mois d'octobre, en solidarité avec Hélyette Besse, militante de la mouvance d'Action directe, âgée de cinquante-quatre ans, et placée récemment sous perfusion à l'hôpital de la prison de Fresnes.

La Coordination des femmes et familles de prisonniers, mouvement qui soutient activement les grèves de la faim sporadiques qui ont lieu actuellement dans quelques prisons françaises, s'est déclarée « *atterrée et scandalisée* » après ce suicide. Elle rappelle « *une nouvelle fois qu'elle a dénoncé au ministère la déplorable réalité carcérale dans sa globalité* ».

L'amie des bêtes à l'Elysée

« *C'est une victoire pour les animaux, un grand jour* », a déclaré Mme Brigitte Bardot, tailleur noir et bottes rouges, en quittant, le mardi 16 octobre, le palais de l'Elysée où elle venait de déjeuner avec le président de la République, en compagnie de M. Alain Bourgrain-Dubourg, producteur de l'émission « Terre des bêtes » diffusée par Antenne 2.

Mme Brigitte Bardot a indiqué qu'elle avait remis à M. François Mitterrand un dossier comportant « *trente mesures très urgentes* » à prendre en faveur des animaux. « *C'est la première fois*, a dit encore l'ancienne actrice, *qu'un chef d'Etat français reçoit une représentante de la condition animale et accorde une attention unique et particulière au problème des animaux. Le président de la République m'a dit qu'il allait se pencher sur le dossier et faire en sorte que la souffrance animale soit soulagée...* »

Pour respecter la volonté de Mme Brigitte Bardot, l'Elysée avait tenue secrète jusqu'au dernier moment l'invitation du chef de l'Etat.

[En déclarant, à l'issue de son entretien avec M. Mitterrand, qu'elle venait « *pour la première fois de sa vie d'être reçue officiellement à l'Elysée* », Mme Bardot oublie qu'elle a déjà été l'hôte du palais présidentiel. Il y a une vingtaine d'années, en effet, elle avait été invitée à une réception offerte par le général de Gaulle en l'honneur des « arts et lettres ». Elle y était arrivée vêtue d'un pantalon et d'une veste noire à brandebourgs jaune d'or, selon la mode de l'époque. Le général, qui avait à ses côtés le ministre de la culture, s'était alors penché vers lui et lui avait confié : « *Chic, Malraux, un militaire !* ». — *(A.P.)*

Vingt-neuf condamnations dans le procès Zampa

Marseille. — La sixième chambre du tribunal correctionnel de Marseille a prononcé, mardi 16 octobre, vingt-neuf condamnations et une relaxe dans l'affaire des malversations commises par le clan Zampa dans la gestion de cinq boîtes de nuit de Marseille, d'Aix-en-Provence, de Cassis et de Cannes. L'action de la justice était éteinte contre Gaëtan Zampa, décédé le 16 août des suites d'une tentative de pendaison à la prison des Baumettes.

Sept inculpés ont été condamnés à des peines égales ou supérieures à un an de prison ferme, la plus lourde, trois ans de prison, a été infligée, par défaut, à l'un des lieutenants de Zampa, Jean-Marie Lucchesi, qui a pris la fuite lors d'une permission de sortie en avril 1984. Christiane Zampa, la veuve du caïd marseillais, a été condamnée à quatre ans de prison, dont trente mois avec sursis, et 200 000 francs d'amende.

Une peine de trois ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis et 100 000 francs d'amende, a été prononcée contre Philippe Duteil, l'avocat — suspendu — du clan Zampa, qui avait été désigné par l'accusation comme le « véritable chef d'orchestre » des malversations. Incarcéré depuis le 21 octobre 1983, il a été maintenu en détention par le tribunal. Les quatre autres inculpés les plus sévèrement condamnés sont Raphaël Di Nonno, cousin de Zampa, ex-PDG du Krypton à Aix-en-Provence, Sauveur Caronia, tous les deux maintenus en détention, ainsi qu'Edgar Korchia, gérant de fait de la Locomotive à Cassis, et Patrick Royère, successeur de Di Nonno à la tête du Krypton.

Les amendes décidées par les juges marseillais totalisent près de 2 millions de francs. — *(Corresp.)*

Toumi le marcheur en prison

Toumi Djaidja, un fils de harki, a été condamné, mardi 16 octobre, à quinze mois de prison par la troisième chambre correctionnelle de Saint-Etienne, où il comparaissait aux côtés de six autres inculpés pour un hol-up commis dans un magasin de la ville en 1982. Tous les sept habitent les Minguettes, la cité à problèmes de Vénissieux, dans l'est lyonnais.

Toumi Djaidja avait été reconnu lors de ce vol avec violence par trois témoins, le gérant du magasin, un employé et un client. La défense a nié sa participation au hold-up. Les témoins, a-t-elle plaidé sans succès, n'ont compté que quatre agresseurs. Or, quatre des six inculpés reconnaissent leur participation aux faits. Toumi Djaidja n'est pas un de ceux-là.

Le contentieux entre les jeunes de la cité des Minguettes et la police ne date pas d'aujourd'hui : Toumi Djaidja avait été grièvement blessé par un policier en juin 1983 alors qu'il tentait de s'interposer entre les forces de l'ordre et un groupe tout juste interpellé. De son lit d'hôpital, il avait lancé l'idée d'une marche qui devait réunir cent mille personnes à Paris le 3 décembre (*le Monde* daté 4-5 décembre 1983). Il avait été un des sept marcheurs reçus au terme de ces 1 200 kilomètres par le président de la République.

Les tracas de « l'Idiot »

Les malheurs avérés et supposés de l'hebdomadaire *l'Idiot international* continuent. Jean-Edern Hallier, son promoteur et directeur-gérant, a annoncé à Paris, mardi 16 octobre, la sortie ratée de *l'Idiot* en raison de nouvelles « *pressions politiques* » du pouvoir. Selon l'écrivain, sur les 30 000 exemplaires imprimés le 15 octobre, l'imprimeur en a bloqué ou mis au pilon quelque 27 000 après avoir « *été harcelé toute la nuit* ». Jean-Edern Hallier ne comprend pas ce « *western* » : « *Les bras m'en tombent*, a-t-il déclaré, *je n'ai même pas sorti un extrait de mon pamphlet* l'Honneur perdu de François Mitterrand. *Peut-être ne le savaient-ils pas ?* »

A la Société professionnelle des papiers de presse (SPPP), le ton est différent. « *C'est une affaire purement commerciale*, dit la direction. *Nous avons livré puis bloqué la livraison du papier. M. Hallier aura du papier s'il paye.* » Et la SPPP de préciser qu'elle ne joue « *ni avec la liberté de la presse ni avec l'argent des coopérateurs* ». Jean-Edern Hallier, pour sa part, s'entête : « *Mon chèque était dûment approvisionné avec un découvert autorisé de 100 000 F.* »

En dépit de ces tracas, l'écrivain espère pouvoir diffuser son journal, vendredi, à 200 000 exemplaires. Après impression en Belgique. Pour l'instant, les 3 000 exemplaires disponibles restent chez le directeur-gérant. Le ton de ce journal est parfois plaisant, souvent désagréable. Certains articles pourraient sans difficulté figurer dans une presse extrémiste qui ne dédaigne pas la calomnie. — L.G.

RELIGION

LE CARDINAL PAOLO MARELLA EST MORT

Le cardinal Paolo Marella est mort, lundi 15 octobre, à Rome, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Le cardinal, archiprêtre émérite de Saint-Pierre depuis sa retraite en 1973, occupa pendant de nombreuses années la présidence du secrétariat romain pour les non chrétiens.

[Né à Rome le 25 janvier 1895, et ordonné prêtre en 1918, le cardinal Marella fut, dès 1924, auditeur à la délégation apostolique de Washington puis délégué apostolique. Il occupa successivement les nonciatures du Japon (de 1933 à 1940), d'Austalie (de 1948 à 1953) et de Paris où il succéda jusqu'en 1959 à Mgr Roncalli, le futur Jean XXIII. A cette époque, Mgr Marella avait eu à affronter la délicate question des prêtres ouvriers.

Nommé cardinal en 1959, il devient, cinq ans plus tard, président du secrétariat pour les non chrétiens. Mgr Marella appartenait à la fraction conservatrice de la Curie. Toutefois, dans les dernières années de sa vie active, il fut un conseiller écouté dans toutes les tentatives de Rome pour mettre en contact la pensée chrétienne avec celle des autres religions.]

APRÈS L'AUTORISATION DE CÉLÉBRER LA MESSE DE SAINT PIE V

La perplexité des traditionalistes

On n'a pas pavoisé, mardi 16 octobre, à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris — temple français du traditionalisme — à l'annonce de la décison du Vatican d'autoriser (sous cinq conditions) des messes en latin. Visage lisse et énergique, allure de jeune premier façon Gabin des années 30, soutane portée comme un habit de lumière, l'abbé Michel Laguérie, trente et un ans, successeur de feu Mgr François Ducaud-Bourget, décédé le 12 juin dernier, se montre très circonspect. Il n'a pas encore en main les directives de Jean-Paul II et, nous recevant dans la petite sacristie, il découvre dans *le Monde* les cinq impératifs exposés par l'épiscopat français (nos éditions du 17 octobre).

La première condition concerne « *la légitimité de la rectitude de la messe de Paul VI et donc aussi de l'enseignement même du concile* » *est déclaré rédhibitoire*. Pour lui, les quatre autres points, « *plus techniques* », ne sont que de pure forme. Pourtant, l'abbé Michel Laguérie reconnaît que « *Rome a fait un geste et que, pour la première fois, il est sorti de son silence* ».

Aux messes du matin, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il y a environ soixante à soixante-dix personnes en semaine ; quelque cent cinquante le soir. Mais cinq mille à six mille le dimanche, dans cette église « occupée » depuis le 27 février 1977 par les émules de Mgr Lefebvre. Avec la décision de Jean-Paul II sur la messe, qualifiée de symbolique ou de timide, on en attend davantage. « *Un paroissien de vingt ans*, sourit l'abbé Laguérie, *qui allait à la messe à Saint-Séverin, m'a dit qu'il viendrait désormais à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.* » C'est cela qui semble le plus important aux catholiques traditionalistes de ce quartier de Paris : que la messe en latin soit désormais de nouveau autorisée, que le fidèle n'ait pas le sentiment d'être en rupture avec Rome.

On pourra donc lire, sans angoisse, cette ostentatoire plaque de marbre, à l'entrée de l'église, plaque un tantinet idolâtre, consacrée à Mgr Ducaud-Bourget : « *A la tête du clergé, et* [avec] *un grand concours de fidèles parisiens, il a restitué en ce sanctuaire le culte traditionnel de la Sainte Eglise Romaine.* » L'épitaphe poursuit : « *J'ai choisi d'être méprisé dans la maison de mon Dieu, plutôt que d'habiter dans le tabernacle des pêcheurs.* » (Psaume 83.)

« *C'est une église vivante*, dit une paroissienne. *J'y viens souvent pour prier. Je suis traditionaliste, mais pas intégriste. Avec l'autorisatioin des messes en latin, je retrouverai mon enfance, sans me sentir en désobéissance avec le pape.* »

« *Dimanche, en chaire, je serai partagé entre deux pôles de conduite*, souligne l'abbé Michel Laguérie : *dire d'abord que l'attitude de Jean-Paul II constitue une libération par rapport aux consciences ; préciser ensuite que les conditions pour exercer cette libération sont draconiennes, la question de fond n'étant pas abordée.* »

La vie religieuse continue apparemment comme avant, dans ce quartier du cinquième arrondissement de Paris. L'occupation de l'église y est aujourd'hui symbolique, exercée par seulement quatre ou cinq prêtres. « *La paix est totale* », affirme le jeune prêtre avec un sourire presque divin.

MICHEL CASTAING.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« FOLIE ORDINAIRE D'UNE FILLE DE CHAM », au Théâtre de la Bastille

L'Afrique pour punition

JOIGNANT la place de la Bastille au cimetière du Père-Lachaise, la rue de la Roquette, quand la nuit tombe, garde un air de sévérité. Après la journée de travail, fatiguées, des mères de famille, apparemment originaires de ce que *le Monde* appelait, dans une enquête récente, « la France du grand large », achètent à la vite poireaux et carottes du potage, le long de trottoirs sur quoi se succèdent, disparates mais confondus dans on ne sait quoi de réservé, de ténébreux, une synagogue, un théâtre, le souvenir d'une prison, une échoppe de tatouage.

Le Théâtre de la Bastille, au 76 de cette rue, est l'un des plus attachants de Paris, pas riche, fréquenté par toute une jeunesse. Les soirées ont souvent, ici, une gravité, une ardeur sérieuse dans l'approche des situations. Le côté réunion nocturne, dissident, maquisard presque, le côté « catacombes » que prend parfois cet art partagé par l'acteur et le public, ce caractère de méditation en commun, sont monnaie courante au Théâtre de la Bastille.

Si vous y alliez ces jours-ci, à neuf heures du soir, vous vous trouveriez devant une femme aux cheveux gris, allongée sur son lit d'hôpital, soignée par une infirmière.

Antillaises toutes deux, mais l'hôpital est à Paris. Depuis des années, la vieille Mme Amélie a perdu la tête. Elle ne comprend pas pourquoi elle est noire encore, après toute cette vie. Elle a des hallucinations, elle confond la jeune Fernande, qui la soigne, avec des petites-filles de là-bas, à la Martinique. Elle ne les voit pas noires non plus, et de temps en temps elle est prise de terreur à la vue de M. le Curé qui se perche sur la barre du lit, tout recroquevillé, et pointant la langue comme un lézard.

Les paroles qu'échangent ces deux femmes, prisonnières d'une situation de fait, d'un cas de force majeure, leur « noirceur », sont des paroles de sursaut, de défense, d'appel. Paroles folles, désarmées, inefficaces. Fernande ne sait pas calmer Amélie, sinon par des caresses douces, et en revanche le désarroi d'Amélie gagne par moments Fernande. La pièce a pour titre *Folie ordinaire d'une fille de Cham.*

Pourquoi ce titre emprunté à la Bible ? Allons le demander à l'auteur, Julius Laou, qui loge sous un toit, dans le faubourg de la Chapelle. Jeune, costaud, les cheveux tombant en boucles. Un gros chat couleur caramel blond se tient assis, très droit, au centre de la chambre. Sur un tabouret, dans un coin, plusieurs boîtes rondes, plates, de films.

« Vous faites aussi du cinéma ?

– Des courts métrages, jusqu'ici. Je termine le montage du dernier, l'histoire d'un Antillais qui ne retrouve pas une paix, un équilibre, après la guerre d'Algérie, il ne parvient pas à avoir des échanges normaux avec autrui, il va et vient, et un jour il croit reconnaître son père, et là il peut enfin parler avec lui.

– Vous êtes venu quand des Antilles ?

– Je suis né en France. Ma famille, des deux côtés, paternel et maternel, est originaire du même petit village de la Martinique, mais ses membres sont pour la plupart venus en France depuis longtemps, surtout pour la guerre de 1914-1918, et ils n'ont jamais pu rentrer là-bas.

– Vous dites : « ils n'ont jamais pu ». *C'est qu'ils voulaient y retourner ?*

– Oui et non. Là-bas, c'était leur terre, leur enfance, mais c'était la misère aussi. Ils gardaient ce rêve du retour, mais ils se faisaient une manière de vie ici, et ils s'y sont tenus. Mon grand-oncle, à Verdun, avait été gazé et avait perdu une jambe. Il s'était retiré dans le Sud-Ouest. Beaucoup de femmes sont venues rejoindre leurs maris qui n'étaient pas retournés à la Martinique après 1918.

– Vous faites une référence à Cham, à la Bible, dans le titre de la pièce ?

– Parce que c'est là le point crucial, c'est ce qui a rendu la colonisation, l'esclavagisation possibles.

» La Bible raconte qu'après le déluge Noé a maudit Cham et Canaan, fils de Cham, et que pour leur punition les fils et les filles de Cham ont eu l'Afrique en partage au moment du peuplement de la terre.

» C'est-à-dire que les Africains, les Noirs, sont tenus par la Bible pour des maudits. Que c'est cela même, la malédiction : l'Afrique, le fait d'être africain, d'être un Noir.

» Quand des Africains ont été déportés aux Antilles, par dizaines de milliers, il aurait été difficile de les contenir, de les esclavagiser par la seule force des armes. Cela n'a été possible que par l'esprit, par la mystique. Ce fut l'affaire des prêtres, à l'église et à l'école.

» Ils ancrèrent peu à peu dans la tête des ex-Africains qu'ils étaient bien des maudits et que l'esclavagisation constituait à la fois une expiation et un sauvetage. L'esclavage les blanchissait. Les prêtres faisaient prendre aux Noirs leur origine, leur être même, en horreur.

» L'un des meilleurs livres sur la situation des Antilles au dix-huitième siècle a été écrit par un Suisse qui raconte son voyage. Il est stupéfait de voir, dans les campagnes, des centaines d'esclaves dans la force de l'âge subir la violence et le fouet d'un nombre minime de colons, alors qu'ils sont assez forts et nombreux pour s'insurger.

» C'est que l'Eglise avait su étouffer la révolte dans l'œuf, par la mystique. Tous les esclaves avaient le « complexe de Cham », qui leur pesait dessus, les étouffait. Ils s'étaient laissé convaincre que leur seule libération, leur seule échappée à la malédiction de Noé, après le Déluge, c'était cette promesse de « blanchiment », de « dénoircissement » qu'était l'esclavage, l'accommodement avec le colon blanc.

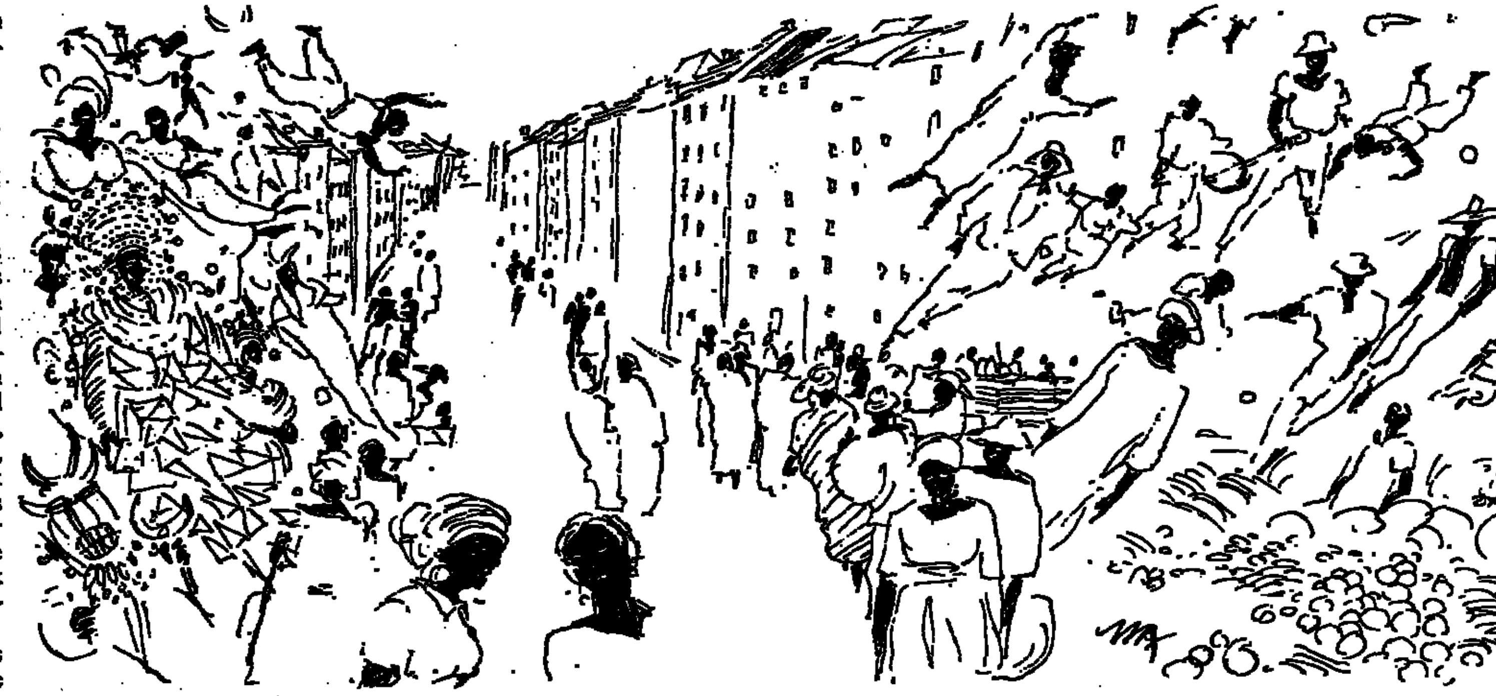
» L'Eglise était parvenue à faire prendre aux Noirs leur naissance africaine et leur être de Noir en horreur. Ils espéraient devenir blancs. C'est à tel point que lorsqu'une fillette se trouvait enceinte du curé – ce qui était chose courante – la mère ne trouvait rien à redire, pour elle c'était dans l'ordre des choses, et plutôt un ordre d'espérance, alors qu'elle aurait presque tué de coups la même enfant si elle avait été, à cet âge, enceinte d'un Noir. C'est ce délire que vous retrouvez dans la fille de Cham de la pièce, la vieille Amélie. »

Il faut quitter Julius Laou, car le montage de son film l'appelle. Précisons que *Folie ordinaire d'une fille de Cham* est jouée par deux actrices remarquables, Jenny Alpha (Amélie), qui a travaillé naguère notamment avec Serreau, avec Blin, et Sylvie Laporte (Fernande), dont nous avions dit ici même les qualités lorsqu'elle est sortie, ce printemps 1984, du Conservatoire.

Décor sobre et fort d'Alain Batifoulier, et très belle mise en scène de Daniel Mesguich, simple, sensible, accrochant aux lumières les moindres reliefs du dialogue.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de la Bastille, 21 heures, jusqu'au 28 octobre.



Entretien

Jean-Paul Belmondo, héros de son enfance

Le 24 octobre, Joyeuses Pâques, de Georges Lautner, le « nouveau Belmondo », va sortir dans la France entière. Depuis l'association, pour la distribution de ses films, de sa maison de production Cerito avec la société René Chateau (le Monde du 5 avril), chaque film dont Jean-Paul Belmondo est la vedette attire le public, grimpe au box-office des entrées et s'attire les foudres ou l'indifférence d'une partie de la critique. Belmondo a, maintenant, cinquante et un ans. Il est devenu une sorte de phénomène social. A l'écran, dragueur, cascadeur, flic, voyou, escroc de charme, redresseur de torts, légionnaire, c'est le héros populaire par excellence. Considéré, à l'époque d'**A bout de souffle*****, comme l'acteur « nouvelle vague » type, Belmondo, qui a débuté au cinéma en 1957, n'a pourtant tourné que trois films avec Godard, sur une soixantaine à son actif. Au cours d'une carrière éclectique, il a été dirigé par Marc Allégret, Chabrol, Melville, Verneuil, de Broca, Malle, Deray, Jean Becker, Enrico, Truffaut, Giovanni, Resnais, Labro, Rappeneau, Oury, Lautner, d'autres encore. Pour le Monde, Belmondo a reconstitué – il parle à cœur ouvert de son métier – le curieux itinéraire qui, d'une vocation théâtrale affirmée, l'a conduit à la première place des acteurs français. – J. S.***

« *J'AI passé quatre ans au Conservatoire* », dit Jean-Paul Belmondo. « *J'en suis sorti avec un rappel de premier accessit et un second accessit. Officiellement, pendant les études, nous n'avions pas le droit de jouer au théâtre. Pourtant, je l'ai fait souvent, ainsi que Jean-Pierre Marielle. Nous avions pris d'autres noms. Il se faisait appeler Marielli, et moi Belmont. Le règlement était sauf ! Sincèrement, je ne pensais pas du tout au cinéma. Je l'aimais comme spectateur, c'était tout. J'ambitionnais de trouver de beaux rôles au théâtre, et d'y faire carrière. J'aurais bien aimé entrer à la Comédie-Française. J'admirais Aimé Clariond, Jean Debucourt. Je n'allais jamais dans les bureaux de production de films. Par contre, je suivais de très près les activités théâtrales, pour tenter ma chance. Pour moi, être acteur, c'était faire du théâtre.*

» Le cinéma, c'est venu bizarrement. Au moment de ma sortie du Conservatoire, je chahutais avec mes amis lorsqu'un metteur en scène s'est présenté : Henri Aisner. Il m'a proposé un rôle dans les Copains du dimanche. *C'était un film produit en coopérative par la CGT. Il n'est jamais sorti, sauf à la télévision, longtemps après (1). Et puis Maurice Delbez m'a demandé pour* A pied, à cheval et en voiture, *et Marc Allégret pour* Sois belle et tais-toi, *où j'avais un petit rôle, avec Alain Delon. Marc Allégret était un homme charmant. Il m'a repris pour* Un drôle de dimanche, *dont les vedettes étaient Danielle Darrieux, Bourvil, Arletty. Là, on m'a remarqué. Jean-Luc Godard a même fait mon éloge dans un article d'*Arts. *Malgré tout cela, je continuais au théâtre. J'ai été sollicité pour un bout d'essai, au moment du choix des comédiens des* Tricheurs *de Marcel Carné. Mais je ne convenais pas au rôle, qui a été donné à Laurent Terzieff. Il était d'ailleurs fait pour lui et je n'en ai jamais voulu à Carné. On m'a tout de même vu dans* les Tricheurs. *C'est alors qu'Henri Vidal, avec lequel j'avais sympathisé sur le tournage de* Sois belle et tais-toi, *m'a fait engager dans* Mademoiselle Ange, *de Geza Radvanyi, où il était vedette, avec Romy Schneider, qui commençait à se sortir des* Sissi.

La rencontre avec Godard

» Et voilà qu'un jour je rencontre Godard, rue Saint-Benoît. Il m'offre de tourner dans un court métrage, Charlotte et son Jules. *Content du résultat, il me promet que j'aurai le rôle principal du premier long métrage qu'il tournera. A vrai dire, je n'y croyais pas beaucoup. Je jouais* Trésor Party *au théâtre, sans savoir, alors, que ce serait ma dernière pièce. J'ai été rappelé en Algérie. Godard m'a écrit une lettre très gentille.*

» Quand je suis revenu en France, j'ai remplacé Jean-Claude Brialy, qui était tombé malade, dans A double tour, *de Chabrol. Pour* Classe tous risques, *Sautet, Giovanni et Lino Ventura ont convaincu le producteur de m'engager. Il trouvait que je n'avais pas un physique de cinéma. Mais Godard démarrait* A bout de souffle *et tenait sa promesse envers moi. J'avais alors comme agent artistique Blanche Montel, qui dirigeait Cimura. Elle m'a dit :* « Vous faites la plus grande erreur de votre vie. » *A l'époque, tout le monde pouvait penser comme elle.* A bout de souffle *n'est pas sorti tout de suite et il y a eu un curieux enchaînement de circonstances. Avant la sortie du film de Godard, j'avais accepté de jouer dans la pièce de Françoise Sagan* Un château en Suède. *J'y ai renoncé pour tourner, sur les instances de Jeanne Moreau et de Truffaut, dans* Moderato Cantabile. *Un texte de Marguerite Duras et la direction de Peter Brook, ce n'était pas précisément facile. De nouveau, j'ai été pressenti au théâtre, pour* Irma la douce. *On n'arrivait pas à trouver l'interprète féminine (en définitive ce fut Colette Renard), et je ne croyais pas à la pièce. Je l'ai laissée. Elle a eu un énorme succès ! Si j'avais fait* Un château en Suède *et* Irma la douce, *ma carrière aurait été complètement différente.*

Propos recueillis par
JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 14.)

(1) Réalisé en 1957, le film d'Henri Aisner *les Copains du dimanche* a été diffusé sur la deuxième chaîne le 2 juillet 1967.

Entretien

Jean-Paul Belmondo, héros de son enfance

(Suite de la page 13.)

» *C'est vrai que* A bout de souffle *m'a lancé du jour au lendemain. Pourtant, je pensais que le cinéma ne durerait pas pour moi. Pendant le tournage, personne ne s'était rendu compte de ce qui allait se passer. C'était un jeu, on s'amusait bien. Godard improvisait, il disait des phrases qu'il replaçait ensuite dans le film. On voyait les rushes sans le son. Godard aimait les acteurs, il les servait bien – en tout cas, je n'ai pas eu à me plaindre. Mais, intimement, j'étais persuadé que ce film ne sortirait jamais. Alors, en mai 60, le succès, l'événement, quelle surprise ! Il y a eu toute une folie là-dessus. Je me suis réveillé vedette, sans avoir, pour autant, l'impression de porter un nouveau cinéma sur mes épaules. Je ne me suis pas dit : « Ça y est » et je n'ai pas orienté ma carrière au cinéma. Non, c'est venu tout seul, et dans le bon sens. J'avais été le type qui remplaçait d'autres acteurs, ou dont on ne voulait pas. J'étais devenu celui dont on voulait partout. On m'a demandé en Italie : Lattuada* (la Novice), *Vittorio De Sica* (la Ciocciara), *Bolognini* (la Viacca), *et, un peu plus tard, Castellani* (la Mer à boire). *Je me suis retrouvé avec les plus belles femmes du monde dans les bras : Sophia Loren, Claudia Cardinale, Gina Lollobrigida. C'était grisant. Les propositions arrivaient de tous les côtés.*

La rencontre avec Gabin

» *Je décidais selon mon instinct. Tenez, mes films avec Jean-Pierre Melville. Lui, à part* Bob le flambeur, *je ne savais pas ce qu'il avait réalisé. Il est venu sur le tournage de* la Ciocciara *me proposer le rôle du curé dans* Léon Morin prêtre. *Moi en soutane ! J'ai d'abord dit non. Melville a insisté :* « Venez à Paris, en soutane, dans mon bureau. On décidera. » *J'ai subi l'examen de passage et j'ai été reçu. Je garde de Melville un souvenir drôle et mitigé. J'ai encore tourné avec lui* le Doulos, *que j'aime beaucoup, puis* l'Aîné des Ferchaux, *mais nos rapports se sont gâtés. C'est oublié. A cette époque-là, je n'arrêtais pas : trois ou quatre films par an ; et, malgré l'image que m'avait donnée Godard, on me reprochait de passer de* Une femme est une femme *à* Un singe en hiver, *de Henri Verneuil. Un film de Verneuil, c'était un autre travail, une production très structurée, sans rien des méthodes artisanales de Godard et Georges de Beauregard.* Un singe en hiver *a été ma rencontre avec Gabin. Je l'avais vu dans tous ses films. Je me suis très bien entendu avec lui. On ne se quittait plus. C'était un homme et un acteur formidable. Au cinéma, il avait le même ton qu'à la ville. Un ton naturel sans faire du naturel.*

» L'Homme de Rio *a été mon premier film de héros. J'avais déjà tourné* Cartouche, *avec Philippe de Broca. Nous sommes allés en Amérique du Sud avec une tournée d'Unifrance. Rio nous a enchantés. Et nous avons décidé de faire un film là-bas. C'est aussi simple que cela. Ma transformation n'a pas été voulue. Je faisais des cascades et des acrobaties, dans la vie, pour le plaisir. Je les ai faites au cinéma.* L'Homme de Rio *a remporté un succès mondial. Mais enfin, je n'étais pas seulement un héros. J'étais devenu, pleinement, un acteur de cinéma et je cherchais des rôles divers. En 1965, j'ai retrouvé Godard pour* Pierrot le fou. *Naturellement, il y avait tous les souvenirs de* A bout de souffle *et Godard était, alors, en pleine forme. Quelque temps après, il a eu envie de tourner avec moi* la Bande à Bonnot. *Or, Louis Malle m'avait demandé pour* le Voleur, *d'après le roman de Georges Darrien. Deux films en costumes Belle Epoque. J'hésitais. J'en ai parlé à Godard. Il m'a dit que cela ne faisait rien, qu'il attendrait. Puis, il a renoncé à* la Bande à Bonnot. *Et il a suivi son chemin, moi le mien.*

» *Le cinéma d'aventures, de divertissement, n'a pas été un choix délibéré. Mais le succès de* l'Homme de Rio *m'en a ouvert les portes. Alors, à l'occasion, j'ai continué. Si je n'avais fait que les films qu'on me reproche de ne pas avoir faits ou de ne plus vouloir faire, je ne serais sûrement pas en train de vous parler de mon métier. Au théâtre, j'ai joué des vaudevilles. Cela ne choquait pas. Alors, pourquoi pas, au cinéma, des aventures, des comédies ? Le cinéma, c'est du spectacle. Et un acteur doit jouer, de toutes ses forces, pour le public.* Le Cerveau, *de Gérard Oury;* Borsalino, *de Jacques Deray;* les Mariés de l'an II, *de Jean-Paul Rappeneau, voilà du bon spectacle. Cela n'empêche pas les expériences. J'ai beaucoup aimé tourner avec Truffaut* la Sirène du Mississippi. *Le film n'a pas bien marché. Pourquoi ? Je ne sais pas. On peut dire, peut-être, qu'on ne me voyait pas en vaincu, que cela a gêné le public. Ce film, je ne le renie pas. D'ailleurs, il a maintenant du succès lorsqu'il repasse à la télévision.*

» *Je suis devenu producteur au début des années 70, et j'ai appelé ma maison de production Cerito, du nom de ma grand-mère italienne. Et j'ai fait* Stavisky *avec Alain Resnais. Je sais que certaines personnes ont été mécontentes de me voir tourner avec lui. On a dit que je lui avais imposé mes conceptions. C'est faux. Je n'impose jamais rien à un metteur en scène. Mais les conditions avaient énormément changé. Les risques étaient très durs pour la production. Dans les années 60, acteur, vedette, je n'avais pas toutes les responsabilités d'une entreprise comme Cerito Films. D'accord, je l'ai voulu. Mais, aujourd'hui, on achète les films à l'étranger sur mon nom. C'est bien une façon de servir le cinéma français.*

» *Pour en revenir à ce fameux statut de héros, il a, d'une certaine façon, pris corps, en 1975, avec* Peur sur la ville, *d'Henri Verneuil. Mais je ne pense pas que j'aie créé un personnage devenu systématique depuis* Flic ou voyou, *en 1979. Je joue moi-même les scènes de cascades, d'exploits, parce que je suis doué pour cela. Et j'y prends un très grand plaisir. Cela fait partie du spectacle. Je trouverais frustrant d'être doublé par un cascadeur, lorsque je dois grimper sur le toit d'un wagon de métro, exécuter des acrobaties, faire des carambolages en voiture, être suspendu à un hélicoptère. Ceux qui n'aiment pas cela me considèrent comme une star exhibitionniste. Si je tournais des films à poil, en me montrant sous toutes les coutures, qu'est-ce qu'on dirait ? Que je suis un intellectuel ? Les enfants aiment les héros. On en a besoin dans la vie. Quand j'étais gosse, j'étais fou d'Errol Flynn et des acteurs de son genre. Je jouais au duelliste, au pirate, au cavalier sans peur. Maintenant, avec l'âge, j'ai la chance de m'amuser à être les héros de mon enfance. On parle toujours de moi comme si j'avais tourné trois cents films de cascadeur. Il n'y en a pas tant que cela. Je suis très entraîné, très préparé. Dans* Joyeuses Pâques, *vous me verrez sauter en voiture. J'envisage très bien une autre carrière où je ne sauterai plus en voiture. Mais tant que j'ai les moyens physiques de le faire, je ne m'en prive pas.*

» *Les critiques n'ont plus envers moi l'attitude attentive qu'ils avaient au temps de mes rôles chez Godard et de mes premiers grands films. Certains ne m'admettent pas en héros populaire. Je ne dédaigne pas les critiques. Ils font partie, comme nous, du métier, du spectacle. Il y a ceux qui essaient d'être le plus intègres possible et ceux qui ont, sur mes films actuels, des a-priori. On s'imagine que, pour produire, préparer, interpréter un film, je m'assieds à une table avec mon état-major, et que j'établis des recettes sur un ordinateur. J'essaye tout bonnement de trouver une histoire me convenant et un personnage qui existe à l'écran.*

L'esprit de famille

» *Je ne comprends pas certaines hostilités. Si un de mes films n'atteint pas le million d'entrées, on dit :* « Belmondo est faible, cette fois-ci. » *Est-ce une façon de juger les qualités et les défauts d'un spectacle et d'un acteur ?*

» *Je ne suis pas quelqu'un qui se vante, mais j'affirme que je cherche la diversité dans mon jeu. Je tiens à alterner la comédie et le drame. Trouver une bonne comédie, la réussir, est bien plus compliqué que de faire un polar.* Joyeuses Pâques *est tiré d'une pièce de Jean Poiret qui m'a beaucoup plu. Au cinéma, c'est un retour à l'humour débridé. Mon personnage n'est pas vraiment un héros. Il ment à sa femme, il s'embarque dans des embrouilles. Je m'y suis donné à fond. Je travaille avec Oury, Verneuil, Deray, Lautner, parce que, professionnellement, j'aime bien me retrouver avec des gens que je connais, dont je suis sûr. Mais je ne m'isole pas avec eux dans une tour d'ivoire, un système. C'est une affaire de responsabilité vis-à-vis du public. J'ai l'esprit de famille, le respect de la famille. Plus j'avance en âge, plus j'y attache d'importance. Et je veux traiter le public comme une grande famille. Quand des gens me disent :* « Vous m'avez fait passer des moments agréables, merveilleux », *c'est un beau compliment pour l'acteur que je suis. Une chose m'émeut beaucoup. Raymond Girard, le professeur avec lequel j'ai préparé autrefois le Conservatoire, a quatre-vingt-six ans. Il a suivi toute ma carrière et il continue de me parler comme si j'étais encore son élève. Lui aussi appartient à la famille.* »

Propos recueillis par
JACQUES SICLIER.

Vu par Godard, critique

« ...Un drôle de dimanche, donc, est d'un inintérêt total. Le texte est lamentable, les acteurs aussi. Quand le rôti ne vaut rien, on se rattrape sur la sauce ; mais ce n'est pas avec Bourvil qu'on sauve un scénario de Serge de Boissac, ni avec Cathia Caro des dialogues de Jean Marsan. Avec Jean-Paul Belmondo, peut-être, puisque c'est le Michel Simon et le Jules Berry de demain, mais encore faudrait-il utiliser ce génial acteur autrement et ailleurs... »

Arts n° 698 du 26-11-58.



Attitudes gymniques...

ETIENNE-JULES MAREY EN « PHOTO-POCHE »

Beautés de l'insoluble

C'EST le moment de dire que l'édition photographique va mal : les gens n'achètent pas, cela s'est vérifié, les somptueux albums, et les éditeurs, qui en calculaient pourtant le coût au plus juste par rapport aux frais de fabrication et à la marge de diffusion, n'en veulent plus. Presque tous les « grands photographes » ont leur monographie, qui s'épuise ou se réimprime à petit feu. Les volumes des moins grands se défraîchissent sur les rayons des dernières librairies de photos, et les nouveaux, qui ont un travail en cours, une idée et un besoin de livre pour faire le point sur ce travail ou le clore autrement que par une exposition, peuvent bien courir les éditeurs. Ils se sont déjà escamotés aux Etats-Unis (d'où la mode photo est partie) où ils distillent maintenant leurs programmes, et, comme toute catastrophe ou tout engouement, le revers de lame se fait sentir ici, un tout petit peu décalé.

Il y a déjà longtemps que les Editions du Chêne, qui étaient dans les années 70 les spécialistes du genre, reprises en poigne par le groupe Hachette, ont cédé au principe de rentabilité, se tenant à une ligne de qualité qui exclut pratiquement tout ce qui n'est pas « beau livre d'évasion » pour les cadeaux de fin d'année. Georges Herscher, qui a fondé sa propre maison d'édition à ce tournant, a dû lui aussi baisser les bras après plusieurs nobles tentatives : le livre de photos se vend mal et coûte cher. Les photographes, qui tiennent à la beauté de leurs épreuves, n'acceptent pas pour la plupart qu'elles soient réduites ou qu'elles perdent dans un tirage offset un passage (la formule la plus économique), leurs noirs profonds. Ils voudraient pratiquement des fac-similés de leurs photos : ce qu'on a appelé des « portfolios », des tirages limités présentés dans de luxueux coffrets. Aucun coup de baguette magique ne parvient à en réduire la forme et le prix.

S'il existe, bizarrement, un public restreint de collectionneurs pour les tirages de photographies (de 1000 à 10 000 francs) et un autre public, beaucoup plus large, prêt à acheter des reproductions de photos en cartes postales (4 francs pièce est le prix courant), le public intermédiaire, qui achèterait pour le prix moyen d'un roman (de 60 à 100 francs) un livre qui regrouperait, correctement imprimées, des photographies qu'il aimerait, semble ne pas exister.

Devant ce trou, les éditeurs paniquent : quelles béquilles donner à la photographie ? Les accroches commerciales des livres de photos ne se font pas tant sur le travail photographique lui-même que sur la signature d'un préfacier en vogue, le scintillement d'une grande vedette de cinéma ou un allèchement d'érotisme. Au milieu de tous ces problèmes, *les Cahiers du cinéma*, avec leur collection « Ecrit sur l'image », ont foncé à l'aveuglette. En trois ans, ces éditeurs se sont pressés de sortir une pelletée de livres, comme s'ils voulaient retarder et défier le moment où les librairies leur retourneraient les exemplaires non vendus et où les comptables leur mettraient le nez sur des chiffres pas fameux. On vient d'apprendre, donc, qu'ils se sont cassés le nez, que les voilà forcés de suspendre leurs publications, qu'ils ne pourront pas sortir des volumes en couleurs comme ils le souhaitaient. On a toujours beau jeu, après coup, de dire pourquoi telle chose n'a pas marché : par exemple que le prétexte du texte n'a pas fonctionné ou que le choix n'a pas été assez rigoureux. Ce capotage est tout à fait triste et navrant : pour se consoler, on n'a plus qu'à se dépêcher, en regrettant de ne l'avoir fait plus tôt, d'aller chercher dans le catalogue les derniers bons volumes disponibles (les livres de Raymond Depardon, de Denis Roche, de Sophie Calle)... Ainsi auront-ils peut-être une suite.

Le succès d'une collection

La seule chose qui marche actuellement au rayon photo de la librairie est la collection « Photo-poche » créée par Robert Delpire pour le Centre national de la photographie. Petits livres adorables, on ne peut mieux imprimés, astucieux. Mais le succès de cette collection est à la fois encourageant et désespérant : les gens, sans forcément le savoir, sont bien contents d'acheter pour 32 francs un livre qui en fait en coûte 50, ou plus. L'Etat, par l'intermédiaire du ministère de la culture, leur soutient la main au moment où ils la mettent dans leur poche pour s'éduquer en matière d'histoire de la photographie. Les derniers éditeurs de photos (le téméraire Claude Nori, par exemple) s'en sont plaints : cela brouille les données d'un vrai problème et donne au public potentiel de mauvaises habitudes ; il ne voudra plus d'un livre de photo qui coûtera entre trois et cinq fois plus cher, il croira qu'on le roule, et au bout du compte, les photographes pourront tristement ranger leurs photos dans leurs meubles. La collection « Photo-poche » ne sort plus que des grands noms de la photographie, sans trop de risques. Les photographes qui ne sont pas en âge d'être statufiés ne peuvent plus compter, au mieux, que sur des soutiens ponctuels pour des catalogues. Ou doivent se retirer comme des ours dans des campagnes pour tirer à la main leur œuvre à quelques dizaines d'exemplaires.

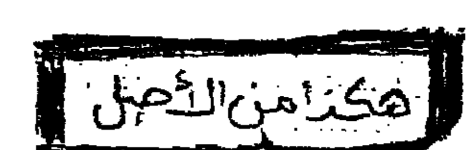
Bon – mal, plutôt. – cela dit, il n'empêche qu'après avoir sorti un condensé du photographe américain Duane Michals qui en donnait un aperçu curieusement antipathique (un ratage), cette collection a sorti un chef-d'œuvre : le volume consacré au photographe physicien Etienne-Jules Marey (1830-1904). On ne connaissait ce personnage, dans l'histoire de la photographie, que comme l'inventeur, avec l'Anglais Muybridge, de la photo cinétique, plus exactement de l'enregistrement et de la décomposition en bande, par juxtaposition sur une même surface, en dilatant le temps de pose, d'un mouvement humain, animal ou mécanique. On s'était fait à l'idée d'un hurluberlu obstiné, mais monotone ; un coucou. Or le choix et la succession des photos – souvent jamais vues – de ce nouveau petit volume nous font découvrir un très grand photographe poétique, si attaché au mystère de toute apparence qu'il la rend surnaturelle, féerique. Ce peut être le branle-bas d'un éléphant comme le fluide d'une chandelle qui s'éteint, une ébullition, un songe. Marey en devient une sorte de Lartigue scientifique : un enfant qui fait joujou et nous éblouit. Un texte de présentation tout à fait romanesque, et qui par là ne veut pas tenir debout, donne bien le ton : il est écrit par Michel Frizot.

HERVÉ GUIBERT.

★ Etienne-Jules Marey, dans la collection « Photo-poche », 32 F.

... sur plaque sensible en translation. 1883.





« LES FAUSSES CONFIDENCES » AU CINÉMA

Marivaux pour tous

PARMI les différentes manières en France d'intéresser le cinéma au théâtre, il y a celle de Jacques Rivette avec *l'Amour par terre*, celle de Gérard Depardieu avec *Tartuffe* et celle de Roger Coggio. Il a réalisé lui-même *les Fourberies de Scapin, le Bourgeois gentilhomme*, et vient de sortir *les Fausses Confidences* : mise en scène de Daniel Moosmann, et première production placée sous l'égide des Amis du cinéma populaire. Roger Coggio interprète le rôle de Dubois, *l'interventionniste de génie*, et, sans avoir le côté redoutable de son personnage, il est bien, par l'intermédiaire des ACP, un entrepreneur aussi salutaire qu'audacieux, un don Quichotte du service public culturel, héritier de Jean Vilar.

La meilleure adaptation filmée de Marivaux n'égalera jamais la meilleure représentation théâtrale, l'affaire est entendue. Mais ces *Fausses Confidences* sont si bien jouées, si astucieusement adaptées, qu'on n'a pas le cœur à établir des comparaisons. Soutenu par une excellente musique de Jean Musy, le film est charmant, vive le film ! Et si, comme l'espère Roger Coggio, il incite les spectateurs à se tourner ensuite vers le théâtre, tout sera pour le mieux.

Dorante, Araminte, Marton et tous les protagonistes de ces célèbres manigances, évoluent dans une élégante lumière, entre jardins et château, entre dépendances et salons. Rien de plus facile, au cinéma, que de briser l'unité de lieu, rien de plus périlleux, en revanche, que d'inventer une *toile de fond* (*animation*, situations) pour des dialogues de théâtre, particulièrement lorsqu'ils relèvent de la plus parfaite mécanique.

Daniel Moosmann et le co-adaptateur Bernard G. Landry ont mis en valeur ces mécanismes diaboliques de Marivaux en gommant les transitions et les indications de lieu trop précises. C'est l'image, qui prend ces informations en charge. On appréciera entre autres les plans fugitifs qui racontent l'espionnage actif de Dubois, et les décors, les actions quotidiennes, aussi socialement justes que les personnages. Avoir transformé en une espèce de chantier la maison d'Araminte est, par exemple, une de ces bonnes idées qui créent du mouvement et aident les comédiens.

Ces derniers s'amusent et communiquent leur ardeur. Brigitte Fossey est la jolie veuve, Jean-Pierre Bouvier le fringant intendant, Micheline Presle Mme Argante, Robert Rimbaud, le comte. Fanny Cottençon est une lumineuse Marton, et mérite une attention spéciale, car elle est une des rares comédiennes à pouvoir être bien partout, même dans l'odieux *A coups de crosse*, de Vincente Aranda, son précédent rôle. On est enfin reconnaissant à Daniel Moosmann d'avoir permis à Michel Galabru (le brave procureur) et à Paul Préboist (Arlequin) de se débarrasser de leurs propres clichés.

Le théâtre des sentiments appelle les gros plans. Le cinéaste les a utilisés à bon escient, ainsi que les champs-contrechamps, où on lit sur la physionomie des acteurs l'effet produit par la réplique du vis-à-vis. Dans cette réaction, vraie ou mensongère, comme le veut l'intrigue, réside la version des auteurs. Bernard G. Landry dit que *les Fausses Confidences* c'est, notamment, *« l'histoire des nobles sentiments mis au service des ambitions vulgaires »*. Le film, et c'est peut-être le seul reproche qu'on peut lui faire, est trop plaisant, et les acteurs trop réjouis, pour que le spectateur s'attarde sur cette ambiguïté fondamentale.

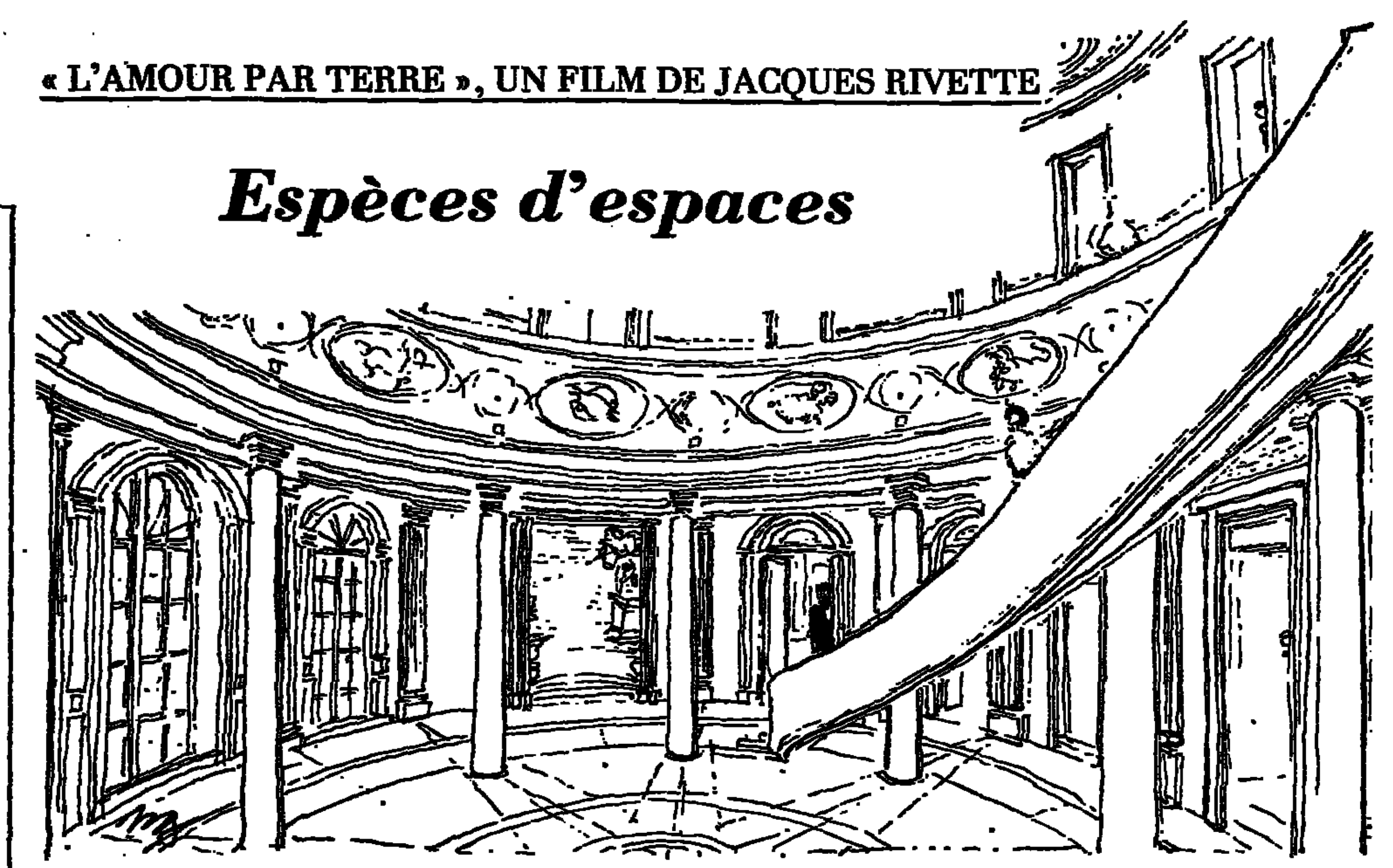
CL. D.

★ Voir les exclusivités.

★ ACP : 5, rue Lincoln 75008 Paris. Cotisation minimale : 150 F. L'Association compte déjà mille adhérents. *Le film, soutenu par des syndicats d'enseignants (la FEN, le SNI et le SNES), qui recommandent à leurs adhérents d'emmener* leurs classes, a été préacheté (pour 40 % du financement) par des exploitants de province.

« L'AMOUR PAR TERRE », UN FILM DE JACQUES RIVETTE

Espèces d'espaces



UN film de Jacques Rivette n'est pas un deux-pièces-cuisine ni un hôtel trois étoiles, mais une maison impossible, avec des chambres secrètes dont on n'aura peut-être jamais la clé, des murs qui n'ont jamais l'air d'être à la même place, et des zones où l'on voyage dans le temps. Viennent s'y installer les joueurs... les habitués des modèles standard risquent de ne pas s'y reconnaître. Cette demeure est au centre de *l'Amour par terre*, le film le plus amusant de la Mostra de Venise 84 (*le Monde* daté 2-3 septembre), le plus métaphorique aussi.

Les entreprises de Rivette se trament comme une conspiration enfantine : et si on faisait une comédie avec Jane Birkin ? Et si Pascal Bonitzer venait pour le scénario ? On partirait d'une nouvelle de Schnitzler, et aussi des représentations théâtrales en appartement. Comme d'habitude, on écrirait l'histoire au fur et à mesure du tournage (1). Alors, voici deux comédiennes et un complot artistico-amoureux qui renvoie aux processus du cinéma de Rivette et, au-delà, aux lois du spectacle en général lorsque les ficelles sont tirées par un metteur en scène.

Il y a plusieurs metteurs en scène dans *l'Amour par terre*. Clément Roquemaure détient le titre. Il attire Charlotte et Emily dans son antre mirifique où les couleurs éclatent en grandes vagues, et il leur propose un texte qu'elles joueront une seule fois. Elles ne connaîtront qu'au dernier moment le dernier acte.

Paul, ami de Clément, est prestidigitateur. Non content de dénicher des animaux où on ne les attendrait pas, il transforme en médiums les femmes qu'il approche de trop près : elles se mettent à avoir des visions prémonitoires. Les manigances de Paul lui échappent parfois. Mais ne dit-il pas de Clément : *« Il se permet ce que je lui permets de se permettre ? »* La fameuse représentation est en effet le texte d'une aventure que les deux hommes ont vécue avec une certaine Béatrice.

Qui sera Barbara-Béatrice, dans la pièce et dans la vie ? Emily et Charlotte manqueront de s'y perdre. Heureusement, il y a dans la coulisse un individu nommé Virgil, esclave tout-puissant qui avance à pas de loups, à pas de poète, dans l'existence d'autrui. Enfin, les comédiens manipulés sont aussi manipulateurs. Clément, dont le drame selon Paul est qu'*« il ne tombe que sur des créatures imparfaites et trop vivantes »*, l'apprend à ses dépens.

A revoir *l'Amour par terre*, on éprouve une légère déception. Comme si le théâtre boulevardier de Clément, auteur tyrannique, finissait par déteindre sur l'ensemble de l'histoire, sur les couples qui se forment au soir de la première répétition. Il apparaît aussi que Jean-Pierre Kalfon (Clément) et André Dussolier (Paul) ont un peu de mal à se prêter aux jeux de Rivette, et que ces jeux, par moments, sont par trop mathématiques.

Mais reste l'essentiel. Geraldine Chaplin et Jane Birkin sont les complices idéales. C'est la première qui flanque l'amour par terre, petite statue dans le jardin qui l'énerve une nuit de mémorable cuite. C'est la seconde qui mène le tandem. Laszlo Szabo (Virgil) est un comparse drôle et subtil à son accoutumée.

Le plaisir que procure ce film tient, bien sûr, à la fantaisie des acteurs, au décor de Roberto Plate, et aux prodiges de Jacques Rivette, qui glisse d'espace en espace. Le meilleur symbole du théâtre d'appartement et de l'art du cinéaste, on le trouve dans une réplique de Clément Roquemaure, quand il accueille les invités de sa nouvelle création. Il explique que, dans sa maison, il y a *« une pièce de plus – une pièce de théâtre »*.

CLAIRE DEVARRIEUX.

* Voir les films nouveaux.

1) *Le Monde* du 30 août. Lire aussi l'enquête de Marc Chevrie pour le dossier « Méthodes de tournage », dans *les Cahiers du cinéma*, octobre 1984.

SUR LES RIVES DU NIL

Des caméras qui provoquent

L'UNESCO réunissait, récemment, sur les rives du Nil, une dizaine de personnes, savants, cinéastes, spécialistes en quête de nouvelles techniques pour capter la trace du réel – l'expression « cinéma réel » a fait fortune – et témoigner sur la continuité de l'histoire des us et coutumes par lesquels l'homme se perpétue. Jamais, à ce jour, l'objectif n'avait été aussi clairement défini. Le but, selon le langage de l'UNESCO, était double : *premièrement, « la préservation par l'intermédiaire du film du patrimoine et de la gestuelle culturelle dans la vallée du Nil »* ; deuxièmement, *« sa mise en valeur et sa diffusion comme source d'inspiration créatrice »*.

La rencontre devait s'axer autour de trois personnalités, Jean Rouch, prophète de ce cinéma de la découverte permanente ; *Hassan Fathy*, Égyptien, maître d'architecture traditionnelle ; Jean Yoyotte, égyptologue. Du Japon, de Yougoslavie, du Brésil, du Canada, de l'Equateur, de France et du Maroc, étaient venus divers observateurs. La France participait un peu plus étroitement à l'entreprise grâce à l'activité locale de l'atelier du cinéma direct, monté avec l'appui de notre ministère des relations extérieures et animé par un groupe de jeunes Égyptiens, sous la direction de la cinéaste Zeinab El-Deeb. Là où l'UNESCO prêche un détachement olympien, une scientificité amicale, attentive, certes, mais plutôt distanciée, Zeinab El-Deeb ne parlait qu'engagement, participation immédiate, amour partagé d'une civilisation qui s'est transmise par-delà les millénaires. Hassan Fathy, quatre-vingt-quatre ans, n'avait pu se déplacer, pour des raisons de santé, et faire lui-même les honneurs de son théâtre rénové de Gourna, en face de Louxor, sur l'autre rive du fleuve, et personne n'arbitra vraiment la querelle.

Avec Zeinab El-Deeb et ses amis, le cinéma témoigne pour l'histoire, pour le passé, comme pour l'avenir. Deux des films projetés, réalisés par elle, s'attardaient sur la fabrication du pain, rite millénaire. Dans le catalogue de l'atelier, elle écrit sans rougir : *« Isis a donné la vie au premier pain et ce pain a porté tout le sens de la vie en traversant le temps. Aujourd'hui aussi, « el aiesh » (le pain) signifie « la vie ». A travers le pain, on touche à tout ce qui concerne la vie dans la maison égyptienne et à la continuité depuis les temps pharaoniques ». « Le fellah*, ajoute-t-elle, *a fait lui-même cette grande civilisation.* » Réaction spontanée, rejet du regard réducteur de l'étranger, assez proches d'une sorte de nationalisme, d'un retour aux sources, par-delà l'héritage des colonisateurs successifs, chrétiens, musulmans.

L'Atelier du cinéma direct, depuis sa création en 1981, a déjà formé dix stagiaires à Gourna et à Louxor, certains de simples amateurs de cinéma, d'autres des paysans dont on espère qu'ils sauront témoigner eux-mêmes sur leur civilisation telle qu'ils la connaissent. Dans l'esprit de Jean Rouch, que Zeinab El-Deeb cite comme son modèle, les meilleurs de ces documents et d'autres à venir iront un jour occuper les rayons du département audiovisuel du futur Musée de civilisation égyptienne du Caire, à l'image du Musée de l'homme, à Paris, ou du Musée d'ethnologie d'Osaka, au Japon.

Le stage devait se poursuivre par une pratique cinématographique, le tournage collectif d'un petit film auquel chacun des participants mettaient la main à la caméra. Une jeune Française, Martine Reid, anthropologue fixée au Canada, à Vancouver, et mariée à un artiste indien, nous parlait de la révélation que constituait pour elle l'expérience de ce qu'elle appelle tout naturellement le cinéma du réel. *« Le stage a démystifié la caméra et ses aspects techniques. Je veux filmer des choses en voie de disparition. Que la caméra devienne outil, mémoire. Mais il y a là-dedans un côté nationaliste, militant, presque inévitable : le film que je compte tourner sur un rituel indien risque d'enchaîner sur une autre forme d'action utile aux Indiens du Canada. Je montre leur point de vue sur la propriété : ils peuvent prendre le fusil si on touche aux arbres millénaires des îles de la Reine Charlotte* (le pays des Haïdas, au sud de l'Alaska). » Jamais le cinéma, surtout direct, n'a été aussi peu innocent. Mythes et rituels, objet privilégié de tout le cinéma ethnographique, n'en comportent pas moins leur charge explosive, et l'UNESCO aura de la peine, parfois, à les confiner dans les normes de la bienséance.

LOUIS MARCORELLES.

AUX CHAMPS-ÉLYSÉES

Mélodies rares

A L'OCCASION de son soixante-dixième anniversaire, le Théâtre des Champs-Elysées souhaite redevenir un lieu de production et de création. *En collaboration avec* l'Opéra de chambre de Paris et la Fondation Menuhin, la série « Musique de l'Atrium » propose, deux fois par mois, à 18 h 30, des concerts consacrés tantôt à la musique de chambre, *tantôt* à la mélodie française et, en ce domaine, ne craint pas l'excès d'originalité. Le premier programme, le 9 octobre, était en effet consacré à César Franck, dont personne, même parmi ses disciples les plus zélés, n'a jamais affirmé qu'il ait été aussi inspiré en ce domaine que dans les autres.

Franck n'a laissé qu'une quinzaine de mélodies, écrites vraisemblablement au gré des circonstances, sur des poèmes d'une naïveté touchante et dont *l'ambition musicale* reste limitée. Il n'est pas inutile de les connaître, ne serait-ce que pour se défaire de l'image traditionnelle du « père Franck » et, cependant, lorsqu'on écoute la sonate pour violon et piano donnée en complément de programme, on ne peut s'empêcher d'imaginer sur quels vers il aurait aussi bien pu faire chanter les instruments, s'ils étaient doués de la parole...

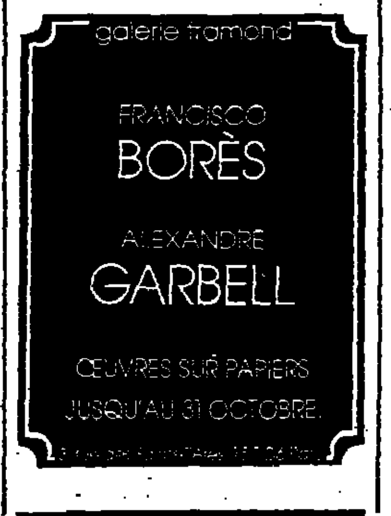
Souci du style

Fort heureusement, l'interprétation de Marie-Paule Siruguet (piano) et de Roland Daugareil (violon), deux jeunes artistes dont la carrière s'annonce particulièrement brillante et qui possèdent le souci du style débarrassé des fausses traditions, sans tomber dans une exactitude incolore, coupait court à toute ambiguïté : cette sonate reste une œuvre magistrale, surtout lorsqu'elle est comprise de cette façon.

Pour les six mélodies et les trois duos, on avait fait appel également à des talents nouveaux : la mezzo Guillemette *Laurens et la baryton Philippe* Balloy. La première possède des qualités certaines, un beau timbre notamment, mais son élocution laisse à désirer, et le poids qu'elle donne à chaque note nuit à la ligne générale. Avec des moyens peut-être plus limités, Philippe Balloy offre, en revanche, toutes les qualités requises pour la mélodie, sans en avoir les défauts. Il est rare de rencontrer une telle intelligence des rapports délicats entre le texte et la musique ; non seulement on ne perd pas un mot, mais le phrasé est toujours en accord avec la parole.

La séance du 13 novembre sera consacrée à Duparc, Lekeu et Bréville (avec Martine Surais et Frédéric Vassar) ; celle du 11 décembre à Chausson ; celle du *15* janvier à des compositeurs méconnus : Ropartz, Magnard, d'Indy, Severac et ainsi de suite jusqu'au 4 juin. On remarque dans ce panorama l'absence surprenante de Gounod, Bizet, Lalo, Chabrier, Massenet et Reynaldo Hahn. Mais ce sera sans doute pour la saison prochaine. D'ici là, on peut espérer que le Théâtre des Champs-Élysées aura résolu le problème du silence absolu nécessaire pendant des séances comme celles-là, qui ont le seul tort de finir peu avant l'ouverture des portes pour le concert du soir.

GERARD CONDÉ.



SELECTION

CINÉMA

« L'Amour par terre » de Jacques Rivette

(Lire notre article page 15.)

– ET AUSSI : *Amerika-Rapports de classes*, de J.-M. Straub et D. Huillet (comprendre Kafka). *La Corde*, d'Alfred Hitchcock (le défi d'une technique). *Broadway Danny Rose*, de Woody Allen (du grand art). *Maria's Lovers*, d'Andrei Kontchalovsky (le grand public aime de plus en plus Nastassja Kinski). *Greystoke*, de Hugh Hudson (Tarzan entre jungle et salons). *Euskadi, hors d'Etat*, d'Arthur MacCaig (reportage sur la question basque). *Festival d'Aurillac* (cinquièmes Rencontres cinéma et monde rural, du 19 au 27 octobre). *Les années 20 du cinéma français*, au Studio 43 (films rares, à l'occasion de la sortie du catalogue de Raymond Chirat : longs métrages 1919-1929). *Paris, Texas*, de Wim Wenders (compléter avec la rétrospective qui a lieu à Aubervilliers, Sceaux et Courbevoie).

THÉATRE

« La Loi de Luisman » à Saint-Denis

Les *Chiens mexicains*, Hollandais polyglottes, venus du pays de l'absurde, jouent en français des histoires complètement folles, irrésistibles.

ET AUSSI : *De si tendres liens*, au Studio des Champs-Elysées (amour filial). *Le Journal de Jules Renard*, à la Comédie des Champs-Elysées (misogynie, nostalgie). *Peppe e Barra*, au Théâtre de Paris (gaietés napolitaines).

MUSIQUE

Les « Médée » et le Festival de Lille

L'actualité musicale sera très diverse les jours prochains. Grand événement d'abord à l'Opéra de *Lyon*, où Bob Wilson met en scène à la fois la splendide *Médée* de Marc-Antoine Charpentier (que vient de nous révéler le disque) et une *Medea* « répétitive » et moderne de Gavin Bryars (les 22-23, 26-27, 29-30, etc.)

A *Lille*, c'est le Festival qui prend son élan, toujours aussi riche, peut-être moins contemporain, mais très interdisciplinaire. Quatre créations mondiales, deux premières européennes, cinq créations françaises, dix-neuf concerts, six représentations de *Cosi*, et des artistes tels que Serkin, Ashkenazy, Conlon... Demandez le programme (*jusqu*'au *6 décembre* ; rens. : 17, quai du Wault, 59800 Lille ; tél. : (20) 30-89-53).

A Paris, on peut aller se divertir à une nouvelle opérette, *Orphée aux enfers*, mise en scène par Jorge Lavelli (à l'Espace Cardin, du 19 octobre au 1er janvier), mais aussi apprendre en assistant à la Dixième Conférence internationale d'informatique musicale : conférences, concerts, démonstrations, tribunes d'experts se poursuivront sans trêve du 19 au 23 *octobre*. (*Rens.* : IRCAM, 31, rue Saint-Merri).

On notera encore le dixième anniversaire de l'Orchestre de l'Ile-de-France avec la *Cinquième symphonie* de Mahler et T. Zylis-Gara, sous la direction de Jacques Mercier (Pleyel, le 19), la reprise du *Mariage secret*, de Cimarosa, dans la belle mise en scène de Michael Hampe (salle Favart, à partir du 20), le concert de l'Ensemble orchestral de Paris, donné avec Janet Baker (Pleyel, le 20), l'admirable groupe Musica Antiqua de Cologne (Gaveau, le 22), avec la lourde concurrence le même soir d'Ivo Pogorelich (Châtelet) et de la grande cantatrice Leyla Gencer (Athénée), et aussi le premier grand récital de l'énigmatique Pierre-Alain Volondat, prix Reine-Elizabeth (Pleyel, le 23), qui concurrencera le merveilleux Quatuor Ivaldi (Gaveau, le 23).

JAZZ

Ray Charles à Nancy

Vitesse de croisière du *Nancy Jazz Pulsations* pour cinq jours. Soirée « jazz » le 17, avec Michel Petrucciani, Antoine Hervé et Lester Bowie, éclectisme au poste de commande. Du blues à voir venir (*le* 19) : Arthur Blythe retrouve ses amours passées, aux côtés de Johnny Copeland. Jazz du samedi soir (le 20), avec Monty Alexander, Daniel Humair European Reunion, et le très attendu *New York Uba*, de *Michele Rosewoman*, mélange de cubain et de contemporain. Soirée dans le coup pour finir, avec le free-funk de Ronald Shannon Jackson, le blues napolitain de Pino Daniele et les audaces sans complexes du *Kip Hanrahan Band*. Vedette de la soirée « Genius », le « Genius » en personne : Ray Charles.

VARIÉTÉS-ROCK

Karim Kacel

Les débuts sur scène de l'auteur de *Banlieue* et *Gens qui rient, gens qui pleurent*. Pour la première fois, *l'été dernier*, Karim Kacel a foulé le sol d'Algérie, invité à chanter par un organisme officiel. On l'attend de nouveau l'année prochaine pour une vraie tournée (Théâtre de la Ville les 23 et 26 octobre).

ET AUSSI : *Eddy Mitchell* au Palais des sports ; *Serge Reggiani* à l'Olympia ; *Camille Soprann* au Phil'One les 18, 19 et 20 octobre ; *Telephone* à Clermont-Ferrand le 17, à Limoges le 18, à Angers le 19, à Nantes le 20 ; *U2* à Lyon le 19, à Marseille les 20 et 21, à Toulouse le 22, à Bordeaux le 23 ; *Bernard Lavilliers* à Dijon le 17 octobre, à Epinal le 19, à Etupes le 20.

DANSE

« Roméo et Juliette » à l'Opéra

Présentée au Palais des sports en 1977, remontée à la Scala de Milan en 1980, cette version chorégraphique signée Noureev procède d'une analyse scrupuleuse du texte de Shakespeare. Le décor d'Enzio Frigerio accentue encore le côté nocturne du drame.

Gallotta et Chopinot au Théâtre de la Ville

Ils se succèdent et dansent à bureaux fermés, lui dissimulé derrière la saga des Vaffan, elle, naturelle, décontractée dans un divertissement acide et déglingué comme la vie, *Via*.

EXPOSITIONS

La FIAC au Grand Palais

Cent quarante-neuf galeries, plus de deux mille œuvres de sept cents et quelques artistes, dont cent trente et un présentés en exposition *individuelle*, sur 15 000 mètres carrés à arpenter pendant *une semaine et deux* week-ends...
(20-28 octobre.)

– ET AUSSI : *Symboles et réalités, la peinture allemande 1848-1905* au Petit Palais. Les *tarots, jeu et magie*, à la Bibliothèque nationale. *Bertini*, à la Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, rue Berryer.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale : rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 22 h : sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche.

MNAM

Visites animations régulières, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

ENRICHISSEMENTS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. De Matisse à nos jours. Jusqu'au 7 janvier.

UN APERÇU DES COLLECTIONS DE PHOTOGRAPHIES du Musée national d'art moderne. Jusqu'au 11 novembre.

BPI

IMAGES A LA PAGE. L'illustration de l'album en France 1954-1984. Jusqu'au 7 janvier.

FÉLIX LORIOUX. Entre Grandville et Walt Disney, un précurseur. Jusqu'au 7 janvier.

IMAGES ET SONS. Bibliothèque des enfants, piazza. Jusqu'au 17 décembre.

∴

INITIATIVES CULTURELLES DE FEMMES. *Jusqu'au 30 novembre.*

Musées

LE DOUANIER ROUSSEAU. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 16 F ; samedi : 12 F (gratuite le 3 décembre). Jusqu'au 7 janvier.

FIAC 84. Grand Palais (562-84-58). De 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 20 h ; le jeudi, de 12 h à 23 h. Du 20 au 28 octobre.

JACQUES-HENRI LARTIGUE. Pages d'albums. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 6 janvier.

SYMBOLES ET RÉALITÉS. La peinture allemande 1848-1905. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 13 janvier.

AMÉNAGEMENT DU GRAND LOUVRE. Etat actuel du projet. Orangerie des Tuileries, entrée côté Seine (265-99-48). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

RETROSPECTIVE DE L'ŒUVRE GRAVÉ DE PICASSO (1899-1972). Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf le mardi, de 12 h à 18 h ; sam., dim. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 29 octobre.

LE CIRQUE ET LE JOUET. Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 janvier.

DIDEROT ET L'ART DE BOUCHER A DAVID : les Salons 1759-1781. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 7 janvier.

TAROT. Jeu et magie. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). T.l.j., de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 6 janvier 1985.

LA FÊTE DES MORTS AU MEXIQUE. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 16 décembre.

***LE PRINCE EN TERRE D'ISLAM* CHAPITEAUX ROMANS.** Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'à fin octobre.

L'ART DU LIVRE A L'IMPRIMERIE NATIONALE, cinq siècles d'art typographique au service de la culture française. *Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard* (234-25-95). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 octobre.

L'AFFICHE D'OPÉRA. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). *Sauf dim. (et jours fériés)*, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 12 janvier.

LUTÈCE-PARIS DE CÉSAR A CLOVIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'à fin mars 1985.

LA RUE SAINT-DOMINIQUE : Hôtels et amateurs. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 11 h 30 et de 14 heures à 16 h 45. Du 12 octobre au 20 décembre.

MONTMARTRE. Des origines à nos jours. *Musée de Montmartre, 12, rue Cortot* (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'à fin décembre.

LA NOUVELLE ATHÈNES. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (874-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 7 F. Jusqu'au 4 novembre.

L'IMPRIMÉ DANS LA MODE. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 28 octobre.

ART ET CIVILISATIONS DES CHASSEURS DE LA PRÉHISTOIRE. Musée de l'homme, palais de Chaillot (553-70-60). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 juillet 1985.

DESSINE-MOI LA CHINE – LA FRANCE QUE JE CONNAIS. Musée de l'homme (voir ci-dessus).

L'ARCHITECTURE ET L'EAU. Musée des monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (727-35-74). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'au 30 décembre.

LA FRANCE ET LES FRANÇAIS DE LA LIBÉRATION (1944-1945). Vers une France nouvelle. Musée des deux guerres mondiales. Hôtel national des Invalides (551-93-02). Sauf lundi, de *10 h à 13 h et* de 14 h à 18 h. Dim. de 14 h 30 à 18 h. Entrée 10 F. Jusqu'au 31 décembre.

LES PTT DANS LA RÉSISTANCE. Musée de la poste, 34, bd de Vaugirard (320-15-30), sauf dim., de 10 h à 17 h. Du 19 octobre au 24 novembre.

Centres culturels

BERTINI. Rétrospective. Fondation nationale des arts graphiques et *plastiques*, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 10 novembre.

PARIS DES ILLUSIONS. Un siècle de décors éphémères à Paris, 1820-1920. Hôtel de Lamoignon, 24, rue Pavée (274-44-44). Sauf dim. Entrée libre. Jusqu'au 15 janvier 1985.

JEUNE PEINTURE - JEUNE EXPRESSION. Centre international d'art Rive Gauche, 8, rue de Nesle (325-25-41). Jusqu'au 23 octobre.

COTÉ JARDIN. L'art des jardins dans les collections de la bibliothèque Forney. *Hôtel de Sens*, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 10 novembre.

ARMANDO. Tableaux et dessins. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 2 décembre.

DOMINIQUE BLAIN. Assemblages et collages. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Sauf lundi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 28 octobre.

EXPRESSIONS/NEW YORK : Frangella, Herman, Milani, Sharon. American *Center, 261*, boulevard Raspail (335-21-50). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 6 novembre.

DEGAS. Le modelé et l'espace. Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52).

OLIVIER BRICE. Harlevents, 1983-1984. Centre culturel coréen, 2, avenue d'Iéna (720-84-15). Sauf sam. et dim. de 9 h 30 à 18 h. Jusqu'au 14 novembre.

ANNE DE BEAUJEU. Mairie, place Léon-Blum. T.l.j., de 11 h 30 à 18 h. Du 19 octobre au 25 novembre.

GARCIA ROSSI. Couleur lumière. Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (278-25-49). Jusqu'au 31 octobre.

AUTOUR DE MICHEL RAGON. Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). *Sauf dimanche et lundi*, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 17 novembre.

VIVE L'ENFANT ! Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h à 18 h ; les samedi et dimanche de 14 h à 18 h. Jusqu'au 8 novembre.

1914... PARTIS POUR UN SEUL ÉTÉ. Gare de l'Est. Jusqu'au 12 novembre.

Galeries

CADIOU, DUBILE, HESS, KENNY, PONTOREAU, ROGGE. Site-art présent, 10, rue Coquillière (508-58-96). Jusqu'au 31 octobre.

ENGLISH CONTRASTS. Peintres et sculpteurs anglais 1945-1960 - **UMBERTO MASTROIANNI.** Sculptures 1956-1984. Jusqu'au 24 novembre. **ARMAN.** Les bijoux-violons. Jusqu'au 1er décembre. Artcurial, 9, avenue Matignon (299-16-16).

MATISSE. Gravures. – **TITUS CARMEL.** Derniers casques, ombres, premières nuits. Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 15 novembre.

A UN ŒIL ET DEMI. Galerie Franka Berndt, 11, rue de l'Echaudé (325-52-73). Jusqu'au 5 décembre.

AFFICHES DU MONDE ENTIER POUR LA PAIX. Galerie l'Art et la Paix, 35, rue de Clichy (874-35-86). Jusqu'au 10 novembre.

ALEXANDRE GARBELL. Huiles sur papier. – **FRANCISCO BORES.** Gouaches. Galerie Framond, 3, rue des Saints-Pères (260-74-77). Jusqu'au 31 octobre.

LA FORME. *Galerie Spiess*, 4, avenue de Messine (256-06-41). Jusqu'au 15 décembre.

MICHAEL PIONTEKI. Sculptures - **J.D. BERCLAZ.** Galerie Valmay, 22, rue *de Seine (356-55-82). Jusqu'au 30 octobre.*

RETROSPORT 1850-1940. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (325-84-20). Jusqu'au 1er décembre.

LINDSTROM. Peintures - **DI MARTINO.** Sculptures. Syn'Art, 26, avenue de Breteuil (566-63-50). Jusqu'au 7 novembre.

APPEL. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (562-08-62). Jusqu'au 31 octobre.

JOHN BALDESSARI. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 17 novembre.

BARBATRE. Pastels et dessins. Galerie Berggruen, 70, rue de l'Université (222-02-12). Jusqu'au 1er décembre.

J.-D. BERCLAZ. *Galerie Valmy*, 22, rue de Seine (326-55-82). Jusqu'au 30 octobre.

BERTHOLIN. Galerie B. Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 17 novembre.

PETER BLAKE. Peintures, Aquarelles, Dessins et Gravures. Galerie Claude Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 10 novembre.

MARTINE BOILEAU. Les Chanteloup, sculpture. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 2 décembre.

MARK BRUSSE. Collages. Galerie Yoshii, 8, avenue Matignon. - Objets en bois. Galerie J.-C. Riedel, 12, rue Guénégaud (633-25-73). Octobre.

ARTISTE CAILLAUD. 26 œuvres récentes. Galerie Vanuxem, 134, rue du Faubourg-Saint-Honoré (359-72-18). Jusqu'au 8 décembre.

HOMMAGE A CHARCHOUNE *(1888-1975). Œuvres de 1920 à 1962.* Galerie Roque, 9, rue du Cirque (225-84-80). Jusqu'au 10 novembre.

A. COJAN. Galerie Raph', 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 5 décembre.

TONY CRAGG. Galerie Crousel-Hussenot, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 24 octobre.

ERIK DIETMAN. Exilirism. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 31 octobre.

TOM DRAHOS. Au fond de la cour, *40, rue du Dragon (544-68-34). Jusqu'au* 2 novembre.

JEAN-LOUIS FAURE. Galerie A. Blondel, 50, rue du Temple (271-85-86). Jusqu'au 5 janvier.

FAUTRIER. Sculptures, œuvres sur papier. Galerie Tendances, 105, rue Quincampoix (278-61-79). Jusqu'au 30 novembre.

FRANÇOISE GILOT. Emblèmes et symboles. Galerie G. Lavrov, 42, rue Beaubourg (272-71-19). Jusqu'au 1er novembre.

LEON GOLUB. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (354-78-41). Jusqu'au 10 novembre.

GROMO. Galerie A. Pacitti, 174, rue du Faubourg-Saint-Honoré (563-75-30). Jusqu'au 31 octobre.

HERVÉ GUIBERT. Photographies 1976-1984. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (277-38-24). Jusqu'au 3 novembre.

ALEXANDRE HINKIS. 50 ans de peinture, 1934-1984. Galerie-Atelier, 52, rue de Crimée (208-13-39). Jusqu'au 10 novembre.

JOEL HUBAUT. *Le carré de pamp'lune. Les premiers astéroïdes élégants.* Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (326-72-51).

HUFTIER. Peintures récentes. Galerie Stadler, 51, *rue de Seine* (326-91-10). Jusqu'au 10 novembre.

CHRISTIAN JACCARD. Pièces - blanches - brûlées. Galerie G. Brownstone, 17, rue Saint-Gilles.

KOHN-FISZEL. *Galerie Peinture* fraîche, 29, rue de Bourgogne (551-00-85). Jusqu'au 27 octobre.

CLAUDE LAGOUTTE. Galerie Charles Sablon, 21, avenue du Maine (548-10-48). Jusqu'au 24 octobre.

JACQUES DE LAJOUE (1686-1761) et l'art rocaille en France. Galerie Cailleux, 136, Faubourg-Saint-Honoré (359-25-24). Jusqu'au 17 novembre.

MICHELLE DE LAUNAY. Métaphore et mouvements. La Demeure, 26, rue Mazarine (326-02-74). Jusqu'au 24 novembre.

CLAUDE LAZAR. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (277-37-92). Jusqu'au 17 novembre.

MICHAEL LECHNER. Galerie L. Durand, 19, *rue Mazarine* (326-25-35). Jusqu'au 10 novembre.

JEAN-CLAUDE LE FLOCH. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 29 octobre.

SOL LEWITT. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (271-09-33). Jusqu'au 29 octobre.

MATHIGOT. Peintures. Galerie Weiller, 5, rue Gît-le-Cœur (326-47-68). Jusqu'au 30 novembre.

HENRI MATISSE. Eaux-fortes et pointes sèches, lithographies, linogravures. Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 31 octobre.

ZWY MILSHTEIN. Œuvres récentes. Galerie C. Corre, 14, rue Guénégaud (354-57-67). Jusqu'au 17 novembre.

FREDERIC PARDO. Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Ile (633-56-02). Jusqu'au 10 novembre.

CHANTAL PETIT. Galerie Jean Briance, 23-25, *rue Guénégaud* (326-85-51). Jusqu'au 3 novembre.

JACQUES PONCET. Galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 17 novembre.

J.-M. QUENEAU. Peintures. Galerie J. Peyrole, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 28 octobre.

ALBERT RAFOLS-CASAMADA. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université *(296-69-57). Jusqu'au 17 novembre.*

NAFTALI RAKUZIN. Œuvres sur papier. Galerie James Mayor, 34, rue Mazarine (326-60-34). Jusqu'au 3 novembre.

SCHLOSSER. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'à fin octobre.

SEGERAL. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 9 novembre.

GÉRARD THALMANN. Peintures 1980-1984. Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 30 novembre.

GER VAN ELK. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60). Jusqu'au 14 novembre.

CLAUDE YVEL. *Peintures 1980-1984.* Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 10 janvier.

LEON ZACK. Œuvre abstrait 1947-1979. *Galerie Protée*, 38, rue de Seine (325-21-95). Jusqu'au au 4/novembre.

ZAO WOU-KI. Peinture. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 24 novembre.

LUIS ZILVETI. Œuvres récentes. Galerie Nichido, 61, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-62-86). Jusqu'au 27 octobre.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Les 92 du 92. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (604-82-92). Jusqu'au 16 décembre.

BRÉTIGNY. Joël Kermarrec. Dessins. Centre culturel Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 17 novembre.

CHOISY-LE-ROI. Erro. Théâtre Paul-Eluard, 4, avenue de Villeneuve-Saint-Georges (890-89-79). Jusqu'au 5 novembre.

COLOMBES. Didier Bereny. 70 ans de peinture. Galerie du Centaure, 64, rue du *Bournard (780-88-62). Sauf lundi, de 14 h* à 20 h. Jusqu'au 17 novembre.

CORBEIL-ESSONNES. Ré-création - Louise Bentin. Férouilles, débâcles, micronebules. CAC Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (089-00-72). Sauf lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 ; dim., de 16 h à 19 h. Jusqu'au 18 novembre.

CRÉTEIL. Christian Zeimert. 50 ans d'arrière-garde. Peintures. Maison des arts, place Salvador Allende (899-90-50). Jusqu'au 30 décembre.

MONTGERON. Il y a dix ans... Elskaya, Jarkikh, Masterkova, Rabine, etc. Château du moulin de Senlis. Sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 4 novembre.

PONTOISE. Carlos Cairoli. Sculptures - Aurélie Nemours. Peintures. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (038-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 octobre.

PRESLES. Des artistes et un château : Noiret, De Turville, Martin Prades, Couturier, peintures et dessins. Château (470-09-52). Jusqu'au 15 novembre.

ROSNY-SUR-SEINE. Lumens : Sara Holt, Jean-Max Albert. Ancien hospice Saint-Charles, 30, rue Nationale (024-91-55). Jusqu'au 30 octobre.

SAINT-CYR-L'ÉCOLE. Eloge de la clarté. C.C. Elsa Triolet, 11 bis, avenue Jean-Jaurès (058-45-75). Jusqu'au 7 novembre.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Roger Chastel (1897-1981). Peintures-dessins. Manège Royal, place Royale (973-92-92). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; mercredi jusqu'à 21 h. Jusqu'au 11 novembre.

LE VÉSINET. De la pierre au bijou. C.A.L., 59, boulevard Carnot (976-32-75), t.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Jusqu'au 28 octobre.

VILLEPARISIS. Tchine Yu-Yeung. Peintures. CAC Jacques-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam. et dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 18 novembre.

En province

AMIENS. Chemin faisant : Delfino, Haber, Karavan, Kowalski, François-Lalanne ; Pierre-Marie Ziegler. - Où sont les funérailles d'antan ? Maison de la culture, 2, place Léon-Gontier (91-83-36). Jusqu'au 10 novembre.

ANGERS. Quilts contemporains américains. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 25 novembre.

AUTUN. Le 20e siècle au musée Rolin. Musée Rolin, 3, rue des Bancs (52-09-76). Jusqu'au 25 novembre.

BAR-LE-DUC. Traces et empreintes. Musée, esplanade du château (76-14-67). Octobre, novembre.

BEAUVAIS. Jacques Gruber maître verrier, 1870-1936. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 2 décembre. - Francis Wilson. Travaux récents. Galerie nationale de la Tapisserie, rue Saint-Pierre (448-29-93). Jusqu'au 14 janvier.

BORDEAUX. Alexandre Delay. Peintures 1981-1984. California Sculpture Show. Capc, entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35). Jusqu'au 18 novembre.

BOURG-EN-BRESSE. La peinture religieuse en Bresse au XVIIe siècle. Musée de Brou (22-22-31). Jusqu'au 4 novembre.

CALAIS. *Gérard Titus-Carmel.* (Fragment de 1968 à 1984). Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta. Jusqu'au 4 novembre.

CASES-DE-PENE. Bordarier-Demozay-Thepinier : Autour de l'abstraction. Château de Jau. Jusqu'au 15 novembre.

CHAMBÉRY. Daniel Brustlein. Musée savoisien, square Lannoy-de-Bissy (33-44-48). Jusqu'au 29 octobre.

CLERMONT-FERRAND. Première biennale internationale du dessin : Arts plastiques ; Architecture ; Mémoire. Anciennes Ecuries de l'Hôtel de Chazerat ; Maison de l'éléphant (Montferrand) ; Ecole des Beaux-Arts. Jusqu'au 30 octobre.

COLMAR. La donation Kaufmann et Schlageter au musée du Louvre. Musée d'Unterlinden (41-89-23). Jusqu'au 28 octobre.

DIEPPE. Dorny : Itinéraires. Château-musée, rue des Chastes (84-19-76). Jusqu'au 31 décembre.

DUNKERQUE. Bernard Turiot. Musée *d'art contemporain, avenue des Bains* (65-21-65). Jusqu'au 19 novembre.

GRENOBLE. Tadeusz Kantor. Dessins, Peintures. Objets. Maria Stangret. Peintures. Maison de la Culture. Jusqu'au 20 décembre.

LA ROCHE-SUR-YON. R. et M. Leisgen : Licht für Turner. Musée municipal, rue G.-Clemenceau (05-54-23). Jusqu'au 29 octobre.

LA ROCHELLE. La Renaissance et le Nouveau Monde, 1503-1608. Musée du Nouveau Monde, 10, rue de Fleuriau (41-46-50). Jusqu'au 15 novembre.

LILLE. 700 000 ans de Préhistoire dans le nord de la France. Musée de l'hospice Comtesse, 32, rue de la Monnaie (51-02-62). Jusqu'à fin décembre.

LYON. Octobre des arts : Terry Allen. Jusqu'au 2 décembre. - Marie-Jo Lafontaine. *Jusqu'au 22 octobre. Elac, centre* d'échanges de Perrache (842-27-39). – Paladino-Kirili. Saint-Pierre, art contemporain, 16, rue Président-Herriot (830-50-66). Jusqu'au 12 novembre. - Georges Adilon. Musée Saint-Pierre, 20, place des Terreaux (828-07-66). Jusqu'au 12 novembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Jean Cocteau, poète du spectacle. Fondation Septentrion (46-26-37). Jusqu'au 9 décembre.

MARSEILLE. Les peintures italiennes du musée. Musée des beaux-arts, palais Longchamp (62-21-17). Jusqu'en janvier 1985.

METZ. Paul Kallos. Peintures, 1954-1984. Musée d'art et d'histoire, 2, rue du Haut-Poirier (775-10-18). Jusqu'au 5 novembre.

NICE. Ion Vlad. Cycle sculpture. Galerie municipale Mossa, 60, promenade du Paillon (85-06-26). Jusqu'au 14 novembre. - Déjà jadis : autour de Georges Ribemont-Dessaignes. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (51-30-00).

POITIERS. Bauhaus. Photographies. Musée Sainte-Croix, 3 bis, rue Jean-Jaurès (41-07-53). Jusqu'au 12 novembre.

LE PUY-EN-VELAY. La tapisserie en France. Musée Crozatier, jardin Henri Vinay (09-38-90). Jusqu'au 15 décembre.

RENNES. Jean Deyrolle. Œuvres sur papier. - Robert Jacobsen. Parcours. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola, (79-44-16). Jusqu'au 31 décembre.

SAINT-DIÉ. Delft, capitale de la faïence. Jusqu'au 18 novembre. – Le bœuf d'attelage dans les Vosges. Jusqu'en juillet 1985. Musée municipal, place Georges-Trimouille (55-21-56).

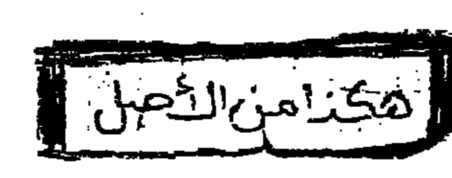
STRASBOURG. Art espagnol actuel. Jusqu'au 18 novembre. – Michel Krieger. Le silence des choses. Jusqu'au 4 novembre. – *La figure humaine et sa mise en scène.* Jusqu'au 4 janvier 1985. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (32-46-07).

TOULON. Louis Pons. Musée, boulevard *Général-Leclerc* (93-15-54). *Jusqu'au* 2 décembre.

TOULOUSE. *Le musée des Augustins*, 1969-1984. Nouvelles acquisitions. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (23-55-07). Jusqu'au 30 octobre.

TROYES. Julio Gonzalez, 1876-1942. Sculptures et dessins. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (80-57-30). Jusqu'au 2 décembre.

VILLEURBANNE. Jenny Holzer. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 16 décembre. Jacques Vieille. Galerie de l'Hôtel-de-Ville (868-81-11). Jusqu'au 27 octobre.



THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LEONIE EST EN AVANCE-L'INTRUSE : Cartoucherie Aquarium (374-99-61), 20 h 30 (17), dim. 16 h.

LA TEMPETE : Yerres, CEC (948-38-06), 21 h, les 17, 18, 19, 20.

LES PROJECTEURS DE REVE : Lucernaire (222-26-50), 18 h 30 (17).

FRESHWATER : Deutsch de la Meurthe, 21 h (17).

COURTELINE : Bagneux, Théâtre Victor-Hugo (663-10-54), 20 h 30, les 18, 19, 20, dim. 15 h.

LE SABLIER : Antoine (208-77-71), 20 h 30 (20), dim. 15 h.

VELI VELO : Ivry, Théâtre (670-15-71), 20 h 30 (20), dim. 16 h.

ORESTE : Carré Silvia Monfort (531-28-34), 18 h 30 (22).

EMBRASSE-MOI OU JE TUE : Dix Heures (606-07-48), 21 h (22).

KEAN : Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h (23).

LE POUVOIR DES FOLIES : Saint-Denis, TGP (243-00-59), 20 h 30 (23).

SANG D'ENCRE : L'Atalante (606-11-90), 20 h 30 (23).

LYSYSTRATA : Théâtre du Temps (355-10-88), 21 h (23).

HORACE : Square de Choisy, Chapiteau, 20 h 30 (23).

HORS PARIS

THIONVILLE : Paludes, d'après André Gide, par le Théâtre populaire de Lorraine (8) 253-33-95, du 19 au 27 octobre au Théâtre municipal et du 4 au 15 décembre à Vetz, salle de l'Ile Saulcy.

RENNES : L'Echange, de Claudel, par Pierre Spadoni et le Théâtre quotidien de Lorient (97) 21-51-51, au Théâtre de Rennes, les 18, 19, 20 octobre et en tournée.

TOULOUSE : Cyrano de Bergerac, mise en scène de Maurice Sarrazin avec le Grenier de Toulouse, jusqu'au 31 octobre, au Théâtre Daniel Sorano.

LA SEYNE-SUR-MER : La Ralentie, d'après Henri Michaux, par le Théâtre du Roseau (94) 91-24-10, salle Apollinaire, du 18 au 27 octobre.

DENAIN : Noces dans la terre, d'après Germinal, par le Collectif du Hainaut (27) 44-20-47, du 18 au 20 octobre, au Théâtre de Denain, le 26 à Haumont, salle Louis Arago ; les 8 et 9 novembre à Béthune, au Centre dramatique, le 13 à Aulnoye-Aymerie, salle Léo-Ferré.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPERA (742-57-50), les 18, 21 à 19 h 30 : Macbeth ; les 19, 22, 23 à 19 h 30, le 20 à 14 h et 20 h : Roméo et Juliette.

SALLE FAVART (296-06-11), les 20, 23 à 19 h 30 : le Mariage secret.

COMÉDIE FRANÇAISE (296-10-20), les 17, 20, 21 à 14 h 30, le 18 à 20 h 30 : le Misanthrope ; les 17, 20, 21 à 20 h 30 : la Critique de l'Ecole des femmes/l'Ecole des femmes ; les 19, 22 à 20 h 30 : Ivanov ; le 23 à 20 h 30 : les Corbeaux.

CHAILLOT (727-81-15) : Grand Foyer, le 22 à 20 h 30 : Rendez-vous de poésie avec Bernard Chambaz. — Théâtre Gémier : les 17, 18, 19, 20, 23 à 20 h 30 et le 21 à 15 h : Comme il vous plaira. — Grand Théâtre : les 18, 19, 20, 23 à 18 h 30 : l'Echarpe rouge.

PETIT ODEON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32) (L) : les 17, 18, 19, 20, 21, 23 à 18 h 30 : le Mal du pays.

TEP (364-80-80). Cinéma : à 20 h : le 17 : les Criminels, de J. Losey ; la Mort aux trousses, d'A. Hitchcock ; le 18 : The Servant, de J. Losey ; Mais qui a tué Harry ? d'A. Hitchcock ; le 19 : l'Inconnu du Nord-Express, d'A. Hitchcock ; le Messager, de J. Losey ; le 20 : Sabotage, d'A. Hitchcock ; l'Assassinat de Trotsky, de J. Losey ; le 21 : le Faux Coupable, d'A. Hitchcock ; la Truite, de J. Losey.

BEAUBOURG (277-12-33), (mar.) Débats : le 17 à 18 h : Anne et Patrick Poirier (réflexions sur l'architecture) ; 18 h 30 : Cabinet de lecture (génétique et théorie de l'évolution) ; 21 h : la Revue Recueil ; le 19 à 18 h 30 : Ecriture photographique ; le 20 à 15 h : la Photographie en revues ; à 18 h 30 : Profession photographe ; le 21 à 15 h : le Point sur l'édition photographique. — Concerts/Animations : les 17, 18, 19 à 20 h 30 : Réponse de Boulez ; les 20, 21, 22, de 14 h à 15 h 30 et de 16 h à 18 h : Conférence internationale d'informatique musicale ; les 20 à 20 h 30, 22 à 18 h et 20 h 30 : Ensemble 2e2m, dir. P. Méfano ; le 21 à 18 h : Concert de bandes avec Radio-France et Ina (J. Lejeune, R. Karpen, A. Petit) ; 20 h 30 : Asko Ensemble, dir. A. Tamayo. — Cinéma/Vidéo : les 17, 18, 19, 20, 21, 22 : Nouveaux films Bpi, à 13 h : Electric boogie, de F. Vuijst et T. Ross/Tex-Mex, de J. Moore ; 16 h : Manolis Drossos, de R. Winter ; 19 h : Tony's Ground, de N. Clark/Memorias, de O. Lucien ; les 17, 18, 19, 20, 21 à 15 h : Peter Peereboom (le Mont Saint-Victoire) ; la Normandie ; le Polder ; les Gorges du Verdon ; Bordeaux ; à 18 h : Joseph Morder (journal filmé).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). Opéra : les 17, 18, 19, 23 à 20 h 30, les 20, 21 à 14 h 30 et 20 h 30 : Antologia de la zarzuela. — Concert : le 22 à 20 h 30 : I. Pogorelich, piano (Mozart, Chopin, Prokofiev).

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) : les 20, 22, 23 à 20 h 30, le 21 à 14 h 30 : Groupe Emile Dubois ; le 23 à 18 h 30 : Karim Kacel.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34) : les 17, 18, 19, 20, 23 à 20 h 30, le 21 à 16 h : la Panne.

Les autres salles

ARCANE (338-19-70) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 18 h : Michel-Ange.

ARTISTIC-ATHEVAINS (379-06-18) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h 30 : la Ville marine.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (L. D. soir), 21 h, mer. et dim. 15 h : le Mariage de Figaro.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Danse de mort.

BASTILLE (357-42-14) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : Folie ordinaire d'une fille de Cham.

CALYPSO (227-25-95) (D., L.), 22 h : Lazare ou l'équation F.

CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (328-36-36), l'Orestie. — Jeu., mar. 20 h : Agamemnon ; mer., ven. 20 h : les Choéphores et les Euménides ; sam. 17 h, dim. 15 h : Intégrale. — Épée de Bois (808-39-74), mer., lun., mar. 20 h : Paradoxe sur le comédien ; jeu., ven., sam. 20 h ; sam., dim. 15 h 30 : le Prince travesti.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69). Grand Théâtre (D., L., Mar.), 20 h 30 : Corneille. Galerie (D., L.), 20 h 30 : la Galerie du Palais. La Resserre (D., L.), 20 h 30 : Lucrèce Borgia.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (mer., D. soir), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), (D., L.), 20 h 30 : les Aventures de la villégiature.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : Léocadia.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Messieurs les ronds-de-cuir. II. (D. soir, L.), dim. 17 h 30 : le Journal de Jules Renard.

DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 19 h : le Prophète ; 21 h : la Mer blanche.

DIX HEURES (606-07-48) (D.), 22 h : la Mouche et le Pantin (rel. except. jusqu'au 20).

EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h : Désiré.

ESPACE KIRON (373-50-25), les 17, 18, 19, 20, à 20 h 30 : la Jalousie du barbouillé ; les 22, 23, à 20 h 30 : Vie et mort d'Arlequin.

ESPACE MARAIS (584-09-31) (L.), 18 h : Pâques.

ESSAION (278-46-42), I. (D., L.), 12 h 30 et 21 h : Pour tranche de contes ; 19 h : Mary contre Mary ; 22 h 15 : On m'a cassé l'heure. II. (D., L.), 21 h : le Journal de Marie Bahskirtseff.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 20 h 15 : les Trois Jeanne ; (D.) 22 h, sam. 17 h 30 : Riou-Pouchain.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : Grand-Père.

GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.), 20 h 30 : Educating Rita (version anglaise).

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : le Sixième Jour.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

JARDIN D'HIVER (255-74-40) (D., L.), 21 h, sam. 16 h : Noises.

LA BRUYÈRE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Il pleut sur le bitume.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). I. 18 h 30 : Pas (dern. le 20) ; 20 h 15 : Ubu roi ; 22 h : Hiroshima mon amour ; II. 18 h 30 : la Femme fauve ; 20 h 15 : Pour Thomas ; 22 h 15 : Du côté de chez Colette. Petite salle, 18 h 15 : le Sang des fleurs ; 22 h 30 : le Seaside rendez-vous.

LYS-MONTPARNASSE (327-88-61) (L., D. soir), 20 h, dim. 17 h : l'École des filles ; (J. D.), 22 h 30 : Waiting for the Sun ou la Nef des fous.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h, dim. 15 h : Un otage.

MARIE-STUART (508-17-80) (D. L.), 20 h 30 : Angel City ; mer., ven., 22 h Artoise ; mer., jeu., sam., 22 h : Savage Love.

MARIGNY (256-04-41) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon. Salle Gabriel (225-20-74) (D. soir, L.), 21 h., sam. 18 h 30 et 21 h 45, dim. 15 h : le Don d'Adèle.

MAISON DES AMANDIERS (366-42-17), 20 h 45 : Persona (dern. le 20).

MANUFACTURE (722-09-58 (D., L.), 20 h 30 : les Nuits difficiles.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, J.), 20 h 45, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : la Dernière Classe. Petite salle (D. soir, J.), 21 h, dim. 15 h 45 : Attention à la p'tite marche.

MÉNILMONTANT (343-10-94) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : Vers les Antilles.

MICHEL (265-35-02) (D., L.), 21 h 15, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : J'ai deux mots à vous dire.

MOGADOR (285-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 21 h, mer. 14 h 30, sam. et dim. 16 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90). Grande salle, (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 16 h : Duo pour une soliste. Petite salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : la Carte du tendre.

MOUFFETARD (329-21-75) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : la Femme de paille.

MUSÉE GRÉVIN (608-04-32), 20 h 30 : les Enfants terribles (dern. le 20).

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (D. soir, J.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Sarah et le cri de la langouste.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : les Argileux (dern. le 17).

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Dindon. Rencontres, le 22, à 20 h 30, le 23, à 14 h 30 : Stendhal.

PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20) (D.), 21 h : le Principe de solitude.

POCHE (548-92-97) (D. soir, L.), 20 h, dim. 17 h : Gertrude morte cet après-midi ; 21 h, dim. 15 h : le Plaisir de l'amour.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D.), 18 h : Nicomède.

PRÉSENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : les Fantastiques Aventures du comte de Saint-Germain (dern. le 23).

QUAI DE LA GARE (585-88-88) (D.), 20 h 30 : Emiatej.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : De si tendres liens.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D., L.), 20 h 45, sam. 18 h : On m'appelle Emilie.

TEMPLIERS (303-76-49), 20 h 30 : la Balade de Monsieur Tadeuz (dern. le 20).

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79). I. Jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : Victimes du devoir ; sam., dim. 18 h 30, lun., mar. 20 h 30 : l'Ecume des jours. II. Mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Huis clos. III. Mer., 20 h 30, jeu., ven., sam. 22 h, dim. 17 h : Leonore d'Este.

TH. D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. NOIR (346-91-93) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : 8 heures, c'est trop tôt quand on a boxé la veille.

TH. DE LA PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 17 h : C'est quoi l'amour.

TH. DE LA PORTE DE GENTILLY (580-20-20) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Chimères.

TH. 13 (588-16-30) (D. soir, L. mar), 20 h 30, dim. 15 h : Guérison américaine.

TH. DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle, les 17, 18, 23, à 20 h 30 : Angelo, tyran de Padoue ; les 19, 20, à 20 h 30, le 21, à 15 h : Savannah Bay. Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Salle obscure.

TH. DE L'UNION (246-20-83) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h 30 : Dis à la lune qu'elle vienne.

TOURTOUR (887-82-48) (D.), 20 h 45 : Vie et mort de P.P. Pasolini.

TRISTAN BERNARD (522-08-40) (L.), 21 h, dim. 15 h et 19 h : Fando et Lis, la Porte.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : les Temps difficiles.

VINAIGRIERS (245-45-54), ven., sam., 20 h 30, dim. 15 h : Bandoléon.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 15 : Rhinocéros ; 21 h 30 : Baby or not baby ; 22 h 45 : le Président.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 + sam., 24 h : les Sacrés Monstres ; II. 20 h 15 : Super Lucette ; 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

BOURVIL (373-47-84) (D), 20 h : Et si le bon Dieu en était une bonne ? (D., L.), 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D.), 21 h : Impasse des morts.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D) I. 20 h 15 + sam., 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

PATACHON (606-90-20) (mer., mar.), 20 h, mat. dim., 15 h : F. Godard ; (mar.), 23 h : Patachanson.

PETIT CASINO (278-36-50) (D.), 21 h : Il n'y a pas d'avion à Orly ; 22 h 15 : Attention, belles-mères méchantes.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent.

SAN PIERU CORSU (mer., jeu., ven.), 21 h 15 : Ch. Bruno.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.), 20 h 15 : Les dames de cœur qui piquent ; 21 h 30 : Marshall nous voilà.

TH. 3 sur 4 (327-09-16) (D.), 20 h 30 : Psy cause toujours ; 22 h : J'le f'rai plus, c'est promis.

TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Le cave habite au rez-de-chaussée ; 22 h 30 : Le roi d'Hermeland.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h : Tania, P. Favre.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : La gauche mal à droite.

DEUX ANES (606-10-26) (Me.), 21 h, dim. 15 h 30 : Les zéros sont fatigués.

En région parisienne

ARGENTEUIL, CCM (961-25-29), le 20 à 20 h 45 : G. Bedos.

BEAUCHAMPS, Loisirs Culturels (960-49-61), le 20 à 21 h : J. Serizier.

BEZONS, théâtre P. Eluard (982-20-88), les 19, 20 à 21 h : La grande imprécation devant les murs de la ville.

BOBIGNY, MC (831-11-45), les 17, 18, 19, 20 à 20 h 30 : la Condition des soies.

BOUFFEMONT, Centre de loisirs (991-60-13), le 18 à 21 h : Don Juan revient de guerre ; le 20 à 21 h : la Bande à Nicéphore.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (603-60-44), (D soir, L) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Vêtir ceux qui sont nus.

CHARENTON LE PONT, théâtre (368-55-81), le 20 à 21 h : M. Delpech, R. Sanderson.

CHELLES, CAC (421-20-36), les 19, 20 à 21 h 45, le 21 à 16 h : Horace.

CHILLY-MAZARIN, MJC (909-01-87), le 20 à 21 h : B. Wootton.

CLAMART, CC J.-Arp. (645-11-87), le 23 à 20 h 30 : le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc.

CLICHY, ARC (270-03-18), les 17, 18 à 20 h 30 : Les maux pour le dire.

CRÉTEIL, Maison des Arts A. Malraux (899-94-50) (J, D soir, L) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Hymen.

ELANCOURT, APASC (062-82-81), le 19 à 21 h : le Sonomatographe ; le 20 à 21 h : Grand Père Schlomo.

ENGHIEN, sous chapiteau (412-85-89), le 19 à 15 h, le 21 à 16 h : Fables de La Fontaine ; Hall Garnier (412-85-89), le 20 à 21 h : Par monts et par vaux.

FONTENAY-LE-FLEURY, CC (460-20-65), le 20 à 21 h : Petit jour.

ISSY-LES-MOULINEAUX, MJC (554-52-34) le 19 à 20 h 30 : Vertigo contre Nana and Co.

JUVISY, Théâtre de l'Eclipse (921-60-34), Mer., Jeu., Ven., Sam. 21 h : l'Issue.

LARCHANT, Eglise le 21 à 17 h : The Sixten, dir. : H. Christopher (Monteverdi, Caldara, Grandi...).

MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), Mer., Jeu., Ven., Sam. 20 h 30, Dim. 18 h : l'Essuie-main-des pieds.

MARLY-LE-ROI, Maison J. Vilar (958-74-87), le 21 à 16 h : Edouard fixe.

MARNE-LA-VALLÉE, CAC (005-64-87), les 19, 20, 23 à 21 h, le 21 à 16 h : Amour de Don Perlimplin avec Belise dans son jardin.

PALAISEAU, Ecole polytechnique (019-40-50), le 18 à 20 h 30 : Rien dans les mains rien dans les poches.

POISSY, Maison d'arrêt, le 20 : Groupe vocal de France, dir. : M. Tranchant (Debussy, Poulenc, Scelsi...)

PONTOISE, Théâtre des Louvrais (030-46-01), le 23 à 21 h : Kikirikiste.

RUEIL-MALMAISON, Théâtre A. Malraux (749-77-22), le 19 à 20 h 45 : Ballet national de Tahiti.

SAINT-CYR, CAC (058-45-75), le 20 à 21 h : Ensemble national d'Azrbaidjan.

SAINT-DENIS, Théâtre G. Philipe (243-00-59), les 17, 18, 19, 20, 21 à 20 h 30 : la Loi de Luisman.

SAINT-GRATIEN, CC (989-24-42), le 20 à 21 h : Etre ou ne pas être.

SARCELLES, OCM (419-54-30) le 23 à 21 : Trio Lacarrière.

SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-77), le 19 à 21 h : les Blouses : Église Saint-Martin, le 23 à 21 h : The Sixteen, dir. : H. Christophers (Monteverdi).

SEVRAN, MC (384-93-50), le 20 à 20 h 30 : A. Métayer.

SOISY-SOUS-MONTMORENCY, Centre de Noels (989-03-33), le 19 à 21 h : I Sing French.

SURESNES, Théâtre J. Vilar (772-38-80), le 19 à 21 h : Odeurs.

LES ULIS, Centre B. Vian (928-42-99), le 19 à 20 h 30 : E. Ngo Thi (Mozart, Chopin, Schumann...).

VERSAILLES, Théâtre Montansier (950-71-18), les 19, 20 à 21 h : Quadrille.

LE VÉSINET, CAL (976-32-75), le 19 à 21 h : Offenbach.

VILLEJUIF, Théâtre R. Rolland (726-15-02), le 17 à 21 h : Hiroshima mon amour ; le 19 à 21 h : Kaspar ; le 22 à 21 h : Mathusalem.

Festival d'automme

(296-12-27)

Centre G.-Pompidou (277-12-33), les 17, 18, 19 à 20 h 30 : Ensemble intercontemporain, dir. : P. Boulez (Boulez).

Th. de Paris (280-09-30), les 17, 18, 19, 20 à 20 h 30 ; le 21 à 17 h : Senza mani senza piedi ; le 23 à 19 h : Zeza, à 21 h : Peppe e Barra.

Gennevilliers, Théâtre (793-26-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Philoctète.

Saint-Denis, Mission espagnole (296-12-27), les 18, 19, 20, 22 à 20 h 30, le 21 à 16 h et 20 h 30 : An der Grosse Strasse.

Festival de l'Ile-de-France

(723-40-84)

VERSAILLES, Chapelle de l'école Sainte-Geneviève (950-63-91), le 17 à 20 h 30, **PARIS**, Eglise Saint-Roch, (260-31-84), le 23 à 20 h 30 : Ensemble vocal Audite Nova (Gabrieli, Schütz, Croce...).

VIARMES, Eglise, (030-92-60), le 19 à 20 h 30, **SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES**, Eglise (458-59-17), le 20 à 21 h, **LARCHANT**, Eglise Saint-Mathurin (428-50-59), le 21 à 17 h. **SARTROUVILLE**, Eglise Saint-Martin (914-23-77), le 23 à 21 h : The Sixteen (Monteverdi, Caldara, Grandi...).

CLICHY-SOUS-BOIS, Eglise (388-64-44), le 19 à 21 h : Groupe Intervalles (Ambrosini, Bortolotti, Nono...).

PARIS, Salle Pleyel, (563-88-73), le 19 à 20 h 30, **AULNAY-SOUS-BOIS**, Salle P.-Scohy (866-83-24), le 20 à 21 h, **MALAKOFF**, Th. 71 (655-43-45), le 21 à 16 h : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Mercier (Strauss, Wagner, Mahler.

GUYANCOURT, Eglise Saint-Victor (043-33-18), le 20 à 21 h : Quintette Nielsen (Cambini, Rota, Malipiero).

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 17 OCTOBRE.

15 h, Le Vertige, de M. L'Herbier ; 19 h, Jack Garfein : Demain ce seront des hommes ; 21 h, Something wild.

JEUDI 18 OCTOBRE

15 h, La Brière, de L. Poirier ; 19 h, Soixante-dix ans d'Universal : The ironman, de T. Browning ; 21 h, le Chemin du ciel, de A. Sjöberg.

VENDREDI 19 OCTOBRE

15 h, Le Diable dans la ville, de G. Dulac ; 19 h, Soixante-dix ans d'Universal : Moonlight and Pretzels, de K. Freund ; 21 h, Commencez la révolution sans nous, de B. Yorkin.

SAMEDI 20 OCTOBRE

15 h, Un étranger dans la maison, de P. Rouve ; 17 h, Soixante-dix ans d'Universal : Une nuit seulement, de J.-M. Stahl ; 19 h, le Secret magnifique, de J.-M. Stahl ; 21 h, les Yeux bandés, de C. Saura.

DIMANCHE 21 OCTOBRE

15 h, La Danse de mort, de M. Cravenne ; 17 h, Soixante-dix ans d'Universal : Cocktails et homicides, de J. Whale ; 19 h, My Man Godfrey, de G. La Cava ; 21 h, les Demoiselles de Wilno, de A. Wajda.

LUNDI 22 OCTOBRE

Relâche

MARDI 23 OCTOBRE

15 h, La Meilleure Part, de Y. Allégret ; 19 h, Soixante-dix ans d'Universal : la Fille de Dracula, de L. Hillyer ; 21 h, Il ne suffit plus de prier, de A. Francia.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 17 OCTOBRE

15 h, Les Héros de la Banquise, de L. Emmer ; 17 h, 6e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : Malvinas-Histoire de trahisons, de J. Denti ; 19 h, Cinéma japonais (adaptation littéraire) : Croissance, de H. Gosho.

JEUDI 18 OCTOBRE

15 h, Le Cirque fantastique, de J.-M. Newman ; 17 h, 6e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : Fala Mangueira, de F. Confalonieri ; Carnaval, ou l'envers de la fête, de C. Marques et R. Justino ; 19 h, Cinéma japonais (adaptation littéraire) : Tableaux troubles, de T. Imai.

VENDREDI 19 OCTOBRE

15 h, Capitaine Morgan, de A. Toth et P. Zeglio ; 17 h, 6e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : Tex Mex, de J. Marre ; Chili, je n'invoque pas ton nom en vain, par collectif « Cine-Ojo » ; 19 h, Cinéma japonais (adaptation littéraire) : le Cœur, de K. Ichikawa.

SAMEDI 20 OCTOBRE

6e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : 15 h, Clés, de A. Lichy ; 17 h, El tango es una historia, de H. Rios ; le Nouveau Chant du Nicaragua, de F. Zarita de Higes ; Cinéma japonais (adaptation littéraire) : 19 h, l'Intendant Sansho, de K. Mizoguchi ; 21 h, la Danseuse d'Izu, de H. Gosho.

DIMANCHE 21 OCTOBRE

6e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : 15 h, Clés, de A. Lichy ; Fil escargot et point sur un plan, de S. García ; 17 h, Troisième millénaire, de J. Bodanzky & W. Gauer ; Cinéma japonais (adaptation littéraire) : 19 h, Nuée d'oiseaux blancs, de Y. Masumura ; 21 h, Kyoto, ancienne capitale, de N. Nakamura.

LUNDI 22 OCTOBRE

15 h, Escalation, de R. Faenza ; 17 h, Morire gratis, de S. Franchina ; 19 h, Cinéma japonais (adaptation littéraire) : Monsieur merci, de H. Shimizu.

MARDI 23 OCTOBRE

Relâche

Les exclusivités

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

AMERIKA RAPPORTS DE CLASSE (All., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE BAL (Fr. It.) Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

LE BAROUDEUR (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).

BESOIN D'AMOUR (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte Carlo, 8e (225-09-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Passy, 16e (228-62-34) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

CARMEN (Esp., v.o.) : Calypso, 17e (380-03-11).

CARMEN (Franco-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

CONAN LE DESTRUCTEUR (A., V.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (770-21-71).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32.

EMMANUELLE IV (**) (V. Ang., V.f.) : George V, 8e (562-41-46).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

LES FAUSSES CONFIDENCES (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LA FILLE EN ROUGE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; V.f. : Paramount City, 8e. (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE FUTUR EST FEMME (It., v.o.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA GARCE (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Rotonde, 6e (575-94-94) ; George V, 8e (562-41-46).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (An., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

HISTOIRE D'O Nº 2 (Fr.) (**) : George V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

HOLLYWOOD VIXENS (A., v.o.) (**) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

HOTEL NEW HAMPSHIRE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

L'INTRUS (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

JOURNAL INTIME (Hongrois, v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic, 14e (544-43-14).

LE JUMEAU (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; La Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé Wépler, 8e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LIBERTÉ LA NUIT (Fr.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Saint-André des Arts, 6e (326-80-25) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LISTE NOIRE (Fr.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Action Rive Gauche, 5e (354-47-62) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (561-94-95) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).

LE MEILLEUR (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (575-94-94) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Miramar, 14e (320-89-52).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; UGC Convention, 15e (574-93-40).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.). Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

PARIS TEXAS (A., v.o.) : Movies les Halles, 1er (260-43-99) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Olympic Marilyn, 14e (545-35-38) ; Par-

CINEMA

nassiens, 14e (329-83-11) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94).

POLICE ACADEMY (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

LES RIPOUX (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (527-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMOUR PAR TERRE, film français de Jacques Rivette. Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20)) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Lumières, 9e (246-49-07) ; 7 Parnassiens, 14e (329-83-11).

BAARA, Film malien de Souleymane Cisse. V.O./Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Olympic Entrepot, 14e (545-35-38).

LA CLASSE, Film italien de Juan Bosch. V.F./George-V, 8e (562-41-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

EUSKADI HORS D'ÉTAT, Film français d'Arthur Mac Caig. studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

MARCHE A L'OMBRE, Film français de Michel Blanc. Gaumont Halles, 1er (297-49-70 ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; *Gaumont* Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31 ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount *Galaxie*, 13e (580-18-03 ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount *Montmartre*, 18e (606-34-25) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).

SUPERGIRL, film américain de Jeannot Swarc. V. o./Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) : Paramount Mercury, 8e (562-75-90). V.F./Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e *(574-94-94) ; UGC Ermitage, 8e* (563-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; *Convention Saint-Charles, 15e* (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 7e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; 3 Secrétan, 19e (241-77-99).

LA SMALA (Fr.) : UGC Normandie, 8e (563-16-16).

SOUVENIRS, SOUVENIRS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI : *Escurial, 13e (707-28-04).*

STRESS (Fr.) : Français, 9e (770-33-88); Parnassiens, 14e (329-83-11).

SUDDEN IMPACT (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE TARTUFFE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

TOP SECRET (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LA TRICHE (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : La Cité internationale (H. sp), 14e (589-38-69) ; Calypso, 17e (380-03-11).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68) ; Calypso, 17e (380-03-11).

UNDER FIRE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

LE VOL DU SPHINX (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

VOLS ENTRE RÊVE ET RÉALITÉ (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

Les grandes reprises

AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14); République cinémas, 11e (805-51-34); Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

ALLEZ COUCHER AILLEURS (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (329-79-89).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

BLANCHE-NEIGE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

BORIS GODOUNOV (Sov., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

LE CHAT QUI VENAIT DE L'ESPACE (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50); Napoléon, 17e (267-63-42).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LA CINQUIÈME COLONNE (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30); Mac Mahon, 17e (380-24-81).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Boîte à films, *17e (622-44-21).*

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Templiers (h.sp.), 3e (272-94-56).

LA CORDE (A., v.o.) : Forum, 1er (297-25-97); Reflet Médicis, 5e (633-25-97); Action Christine, 6e (329-11-30); Lincoln, 8e (359-36-14); George-V, 8e (562-41-46); Action Lafayette, 9e (329-79-89); 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81); Parnassiens, 14e (320-30-19); 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.F. Paramount Marivaux, 2e *(296-80-40)*; UGC Opéra, 2e (574-93-50); Paramount Gobelins, 13e (707-12-28); Mistral, 14e (539-42-43).

LE CRI (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

CUL DE SAC (A., v.o.) : Action Christine *bis*, 6e (329-11-30) ; Olympic Luxembourg (H. sp.), 6e (633-97-77).

LES DAMNÉS (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots.-A. v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

DON GIOVANNI (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76); Gaumont Colisée, 8e (359-29-46).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LES ENFANTS DU No 67 (All., v.o.) : *République Cinémas*, 11e (805-51-33).

L'ÉNIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

ERENDIRA (v.o.) : Calypso, 17e (380-03-11).

L'ESPOIR (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86).

L'ÉTAT DES CHOSES (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA FEMME FLAMBÉE (A. v.o.) (**) : Ursulines, 5e (354-39-19).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) Denfert, 14e (321-41-01).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-56).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04). – V.f. : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

L'HÉRITIÈRE (A., v.o.) : Reflet Quartier latin, 5e (326-84-65).

HISTOIRE DE PIERRA (It., v.o) : Latina, 4e (278-47-86).

L'HOMME AU COMPLET BLANC (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : *Grand* Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films (h.sp.), 17e (622-44-21).

L'IMPOSSIBLE Mr. BEBE (A., v.o.) : Reflet quartier Latin, 5e (326-84-65).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LA KHOVANTCHINA (Sov., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LIQUID SKY (A., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LA LÉGENDE DU GRAND JUDO (Jap., v.o.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Rivoli, 4e (272-63-32).

LA MAIN AU COLLET (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

METROPOLIS (All.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LA MORT EN CE JARDIN (Fr.) : Logos II, 5e (354-42-34).

NOBLESSE OBLIGE (A., v.o.) : Reflet Quartier latin, 5e (326-84-65).

L'OMBRE D'UN DOUTE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

ON ACHÈVE BIEN LES CHEVAUX (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (329-44-40).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Galande (h.sp.), 5e (354-72-71).

PARSIFAL (All., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria (h.sp.), 1er (508-94-14) ; Balzac, 8e (561-10-60); Club de l'Etoile, 17e (380-42-05).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Club de l'étoile, 17e (380-42-05).

RASHOMON (Jap., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68).

REDS (A., v.o.) : Ciné 13 (sam., dim.), 18e (259-62-75).

RENCONTRE DE LAUREL ET HARDY (A., v.f.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).

RUE CASES-NEGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

LA SOUPE AU CANARD (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

SCIUSCIA (It., v.o.) : Logos I, 5e (354-42-34).

SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Templiers (h. sp.) : 3e (272-94-56).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

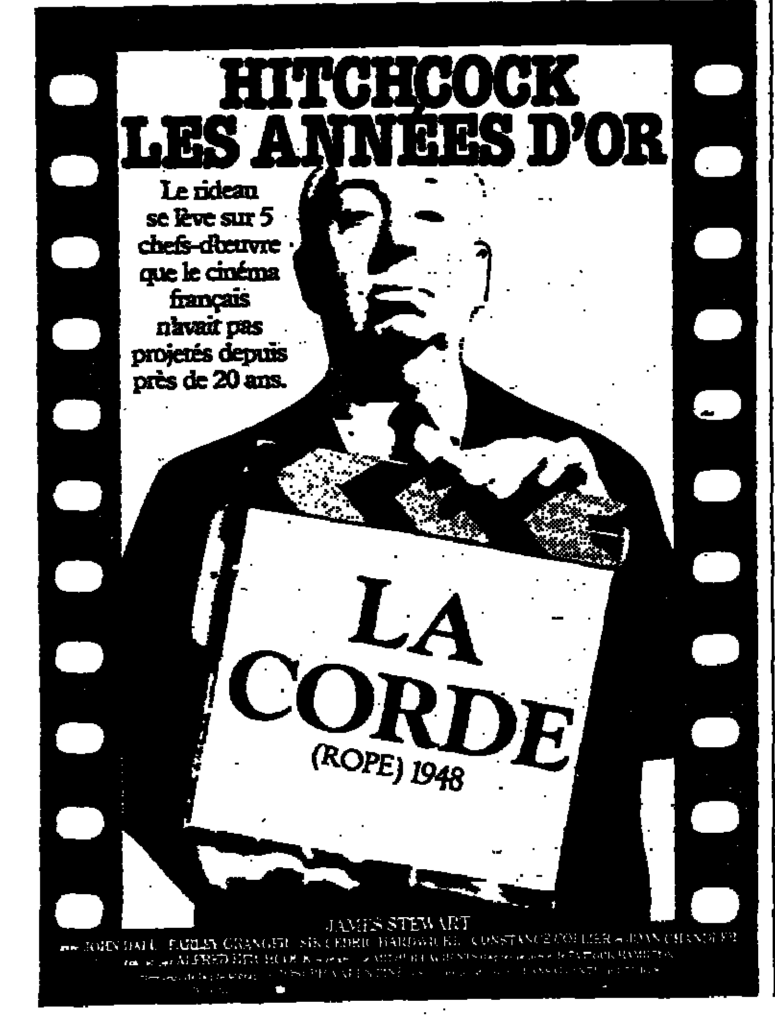
LE VENT (Tunisien, v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77); Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

YENTL (A., *v.o.*) : André Bazin, 13e (337-74-59).

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

ZELIG (A.) : Galande, 5e (354-72-71).











CINEMA

Les festivals

AMÉRICAINES NOSTALGIES (v.o.), *Rialto, 19e (607-87-61)*, jeu., sam., lun. : Next Stop Greenwich Village ; jeu., ven., dim., mar. : Georgia ; mer., ven., dim., mar. : les Copains d'abord ; The Big Fix : jeu., sam., lun. : Diner ; mer., ven., lun., mar. : Alice's Restaurant ; jeu., sam., lun. : The Last Picture Show.

LES ANNÉES 20 DU CINÉMA FRANÇAIS, Studio 43, 9e (742-56-31) ; jeu. : Rayon de Soleil ; Catherine ou une vie sans joie ; Dans les griffes de l'araignée ; la *Sultane de l'amour* ; les Nouveaux Messieurs ; ven : Faits divers ; le Miracle des loups ; l'Argent ; sam. : *Dans* les griffes de l'araignée ; le Miracle des loups ; Faits divers ; les Nouveaux Messieurs ; la Sultane de l'amour ; Rayon de soleil ; Catherine ou une vie sans joie ; Gribiche ; dim. : Faits divers ; Catherine ou une vie sans joie ; Rayon de soleil ; la Sultane de l'amour ; Jalma la Double ; lun. : le Diable dans la ville ; Dans les griffes de l'araignée ; la Sultane de l'amour ; le Miracle des loups.

CINÉ FLINGUE (v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), tlj. : Adieu ma jolie ; Pendez-moi haut et court ; l'Homme aux bras d'or ; Ça commence à Vera Cruz.

ERIC ROHMER, Denfert, 14e (321-41-01), mer., sam., dim : Perceval le Gallois ; lun. : la Marquise d'O ; la Carrière de Suzanne, la Boulangère de Monceau ; jeu., dim. : le Genou de Claire ; jeu., ven. : la Collectionneuse ; mer., sam., jeu., mar. : la Femme de l'aviateur ; tlj sf jeu. : l'Amour l'après-midi.

HITCHCOCK, LOSEY (v.o.), TEP, 20e (797-96-06) ; mer. : les Criminels ; la Mort aux trousses ; jeu. : The Servant ; Mais qui a tué Harry ? ven. : l'Inconnu du Nord Express ; le Messager ; sam. : Sabotage ; l'Assassinat de Trotsky ; dim. : le Faux Coupable ; la Truite.

LE GRAND RETOUR DE LAUREL ET HARDY (v.f.), Action Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : Têtes de pioche ; jeu. : les As d'Oxford ; ven. : C'est donc ton frère ; sam. : les Conscrits ; dim. : la Bohémienne ; lun. : Les montagnards sont là ; mar. : Laurel et Hardy au Far-West.

MIZOGUCHI (v.o.), 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00), mer. : La vie d'O Haru, femme galante ; jeu. : le Héros sacrilège ; ven., mar. : les Contes de la lune vague après la pluie ; sam. : la Rue de la honte ; dim. : la Fête de Gion.

PROMOTION DU CINÉMA, Studio 28, 18e (606-36-07), mer. : Don Giovanni ; jeu. : Tir à vue (*) ; ven. : Besoin d'amour ; sam. : la Loi du silence ; dim., mar. : Hotel New Hampshire.

Les séances spéciales

A BOUT DE SOUFFLE MADE IN USA (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

L'AGE D'OR (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), dim. 20 h.

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), sam., dim. 19 h 30, mar. 16 h 15, ven. 13 h 40.

AMERICAN GIGOLO (*), (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), *14 h 35 + sam. 0 h 30.*

CASANOVA (de Fellini) (It, v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 17 h 30.

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Chin., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. 19 h 50.

CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 20 h 15.

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (*) (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

CUL DE SAC (Pol., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), mer. 18 h 30, lun. 21 h, ven. 17 h.

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), jeu., ven., lun., mar. 15 h 45.

LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., lun., mar. 11 h 55.

LE MYSTERE PICASSO (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., lun., mar. 11 h 50.

LE MONDE SELON GARP (v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), mer., jeu., ven., mar. 19 h, dim. 22 h.

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., lun., mar. 11 h 40.

PROVIDENCE (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) 16 h 15.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h.

LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 21 h.

LE TAMBOUR (All., v.o.) : Républic-Cinémas, 11e (805-51-33), jeu., lun. 13 h 30.

VICTOR VICTORIA (A., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), jeu., ven., lun., mar. 13 h 45 ; t.l.j. 22 h 20.

VIVRE VITE (**) (Esp., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (805-51-33), mer., sam. 18 h, ven. 16 h, dim., lun. 22 h, mar. 14 h.

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (*) (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 21 h 15 (sf dim.), dim. 19 h.

DANSE

A DEJAZET (887-97-34), mer., jeu. 20 h 30, ven., sam., dim., 18 h 30 : Bancs (dern. le 21).

AMERICAN CENTER (335-81-50), les 18, 19, 20 à 21 h : T. Buckley and the Troublemakers.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 17, 18 à 20 h 30 : Danses de l'Inde ; les 19, 20, 22, 23 à 20 h 30 : Danses rituelles d'Afrique.



MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 17

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (*Berlioz*).

Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : Th. Muller Pering.

Eglise St-François de Sales, 20 h 45 : J. Marichal (Bach, Dandrieu, Frescobaldi).

JEUDI 18

Th. des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : E. Krivine (Mozart, Schubert).

Radio-France, Auditorium 106, 18 h 30 : Cl. Giroux, D. Megevand, J.-Cl. et M. Tavernier (Meyer, Chaynes, Taira...).

Grand Auditorium, 20 h 30 : A. Pieri.

Salle des fêtes de la mairie du IIIe, 20 h 30 : Solistes et musiciens de l'Opéra du Marais, dir. : O. Guion (*Mozart, Poulenc, Stravinsky*...).

CC Canadien, 20 h 30 : W. Lister, D. Sapir (Brahms, Debussy).

Salle Gaveau, 20 h 45 : Récital de piano (Saint-Saëns, Debussy, Liszt, Chopin).

VENDREDI 19

Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : V. Mirulka.

Salle Gaveau, 20 h 30 : *P. Reach (Debussy, Stravinsky, Moussorgsky)*.

Eglise des Billettes, 20 h 30 : M. Giboureau, H. Niquet, S. Folscheid, les Petits Chanteurs de Chaillot, dir. : R. Thirot (Couperin, Telemann, Bach...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Mercier (*Mahler*, Strauss).

Chapelle St-Louis de la Salpêtrière, 21 h : Orchestre de chambre de Paris, dir. : P. Duvauchelle (Sermisy, Lully, Loeillet).

SAMEDI 20

Salle Gaveau, 20 h 30 : V. Roux (Schubert, Jolivet, Chopin).

Heure musicale de Montmartre, 18 h : T. et E. Heidsieck (*Mozart*, Debussy, Ravel).

Palais des Congrès, 17 h : voir Salle Pleyel, le 17.

Centre Bösendorfer, 19 h : L. Bielousow, G. *Poulet-Fernandez (Schumann*, Brahms).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : J.-P. Wallez (Bach, Florentz, Haydn).

Eglise St-Merri, 21 h : Quintette à vent de l'Ile-de-France (Haydn, Arnold, Hindemith...).

Ste-Chapelle, 18 h 30 : Ensemble V. Fortunat (chants du VIe au XIIIe).

Chapiteau Square de Choisy, 20 h 45 : Quatuor de saxophones de Paris (Glazounov, Bach, Albeniz...)

Eglise anglicane St-Georges, 18 h 30 : The *Ripiend* Square Singers of London, dir. : G. Hanson.

DIMANCHE 21

Radio-France, Grand Auditorium, 18 h : INA/GRM (Lejeune, Karpen, Petit).

Eglise St-Merri, 16 h : *Ensemble* orchestral Harmonia Nova, dir. : D. Bouture (Hindemith, Vivaldi, Sibelius...).

Th. des Champs-Elysées, 18 h 30 : Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir. G. Devos (Ravel).

Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, *dir. : H. Fiorato* (Mendelssohn, Chopin, Liszt).

Th. du Rond-Point, 17 h 45 : M. Maisky, M. Labeque (Mendelssohn, Bach, Debussy).

Chapelle St-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30 : Ensemble vocal Gabrieli, dir. : *M.* Petillot (Bach, *Zelenka, Mozart*).

Déchargeurs, 18 h 30 : A. Brahem.

Eglise Saint-Louis des Invalides, 17 h : N. Hakim, A.-M. Dufourcet (Langlais, Bach, Mozart).

Eglise des Billettes, 10 h : P.-M. Bedard (Bach, Brahms, Bédard) ; 17 h : I. Drenikov (*Clementi*, Schumann, Scriabine).

Oratoire du Louvre, 16 h : Heures musicales de l'Oratoire (Bach, Albinoni, Vivaldi...).

LUNDI 22

Radio-France, Grand Auditorium, 18 h : *Ensemble 2e2m, dir. : P. Méfano (Boa*, Battier, Schindler...) ; 20 h 30 : 2e2m, dir. : P. Méfano (Dufour, Petersen, Risset...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Musica Antiqua de *Cologne, dir. : R. Goebel (Scheidt, Bach*, Schmelzer...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre Colonne, dir. : P. Dervaux (Rachmaninov, Tchaïkovski).

Athénée, 20 h 30 : L. Gencer.

Mairie du VIIIe, 20 h 30 : Duo Picavet (*Brahms, Mozart, Chopin*...)

Ecole Alsacienne, 18 h 45 : G. et M.-Ch. Lefebvre (Wienawski, Ysaie, Sarasate).

Hôtel de *Galliffet*, 20 h 30 : Ensemble Musici Lucenses (Vivaldi, Bach, Haydn...).

MARDI 23

Radio-France, Auditorium 106, 18 h 30 : Libre parcours voix.

Eglise St-Séverin, 21 h : Quatuor Via Nova.

Salle Pleyel, 20 h 30 : P.-A. Volondat (*Chopin, Liszt, Schumann*...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Quatuor Ivaldi (Strauss, Donatoni, Mahler...).

Eglise St-Médard, 21 h : Ensemble La Follia (Bach).

Eglise St-Roch, 20 h 30 : Quintette de cuivres Floreat Musica, Ensemble vocal *Audite* Nova (Schütz, Gabrieli).

CC Suédois, 20 h 30 : Femmes compositeurs suédoises.

Institut autrichien, 19 h : D. *Grieser*.

Opéra

ESPACE CARDIN (266-17-81), (S., D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : Orphée aux enfers (à partir du 23).

MAISON DES CULTURES DU **MONDE** (544-72-30), mer., ven., sam., mar., 20 h 30 : Donna Giovanni (théâtre chanté) (dern. le 20).

TH. DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77) (mer., D. soir), 20 h 30, sam. et dim., 14 h 30 : La Périchole.

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30), *mer.* 20 h 30 : Nefertiti ; 22 h 30 : La Manigua ; jeu., 20 h 30 : L.C. Ewande ; ven. 20 h 30 : Duo Kimpa ; 22 h 30 : P. Woguin ; sam. 22 h 30 : Tokoto Ashanty ; lun. 20 h 30 : Sun Glasses ; 22 h 30 : A. Lowman ; mar. 20 h 30 : Jazz d'échappement ; 22 h 30 : A. Hoist.

BAINS-DOUCHES (887-34-40), le 19 à 20 h : Violent femmes.

CASINO DE PARIS (874-26-22), le 23 à 20 h : Kip Hanrahan, J. Bruce.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05) 21 h 30 : M. Saury.

CHAPITEAU SQUARE DE CHOISY, le 17 à 20 h 30 : L.-C. Ewande, S. Lacy.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), mer., jeu., ven., sam. à 22 h 30 : Latine Salsa.

CRYPTE STE-AGNES, les 18, 19 à 20 h 30 : Lesser Family.

DUNOIS (*584-72-00*), le *19* à 21 h : J. Gardner, D. Cobbi ; les 20, 21 à 21 h : F. Frith, T. Cora.

ÉCUME (542-71-16), dim., 18 h, lun. 21 h : Parioca.

ELDORADO (208-23-50), le 19 à 20 h : Comateens.

FORUM (297-53-47), les 22, 23 à 21 h : Azuquita.

MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, le 17 : D. Barbier Jazz Group ; le 18 : Chet Baker ; le 19 ; Cl. Barthelemy ; le 20 : Charanga Sazon, Los Vallenatos ; les 22, 23 : *A. Braxton, J. Lindbergh, D. Moss*, M. Crispell.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : G. Dercy et Ch. Canavese ; ven. : Orpheon Celesta ; sam. : Swing at Six ; lun. : Alligator Jazz Band ; mar. : Max Gowland Trio.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : M. Richard, N. et S. Rahoerson, A. Jean-Marie, M. Hery.

PHIL'ONE (776-44-26), les 18, 19, 20 à 22 h : C. Soprann.

SLOW CLUB (233-84-30), les 17, 18 à 21 h 30 : Cl. Luter.

STUDIO BERTRAND (783-64-66) le 19 à 21 h : A. Shepp, M. Favennec, M. Nissim ; le 20 à 18 h 30 : Rubella Ballet.

SUNSET (261-46-60) 22 h : les 17, 18, 19, 20 : Quartet J.-P. Fouquey ; les 22, 23 : Groupe 9 Plus.

TROIS MAILLETS (354-00-79), 22 h : N. Simone.

TROU NOIR (570-84-29), le 17 à 21 h 30 : H. Bourde, L. Plouton.

Opérettes

BOBINO-ELDORADO (241-21-80), (Me. soir, D. soir, L.) 20 h 30 : mer. sam. 14 h 30, dim. 14 h et 17 h 30, Hourra Papa.

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (252-25-15), mer., 14 h 30, ven., 20 h 30, sam., *14 h 30 et 20 h 30, dim., 14 h et 17 h 30* : Les Mille et Une Nuits.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

DAUNOU (261-69-14), (Me., D. soir), 21 h, *dim. 15 h 30 : Pepe de Cordoba* (à partir du 18).

DECHARGEURS (236-00-02), les 19, 20 A. Ballester, M. Lorenzini ; le 23 : *P. Bensusan*.

DIX HEURES (606-07-48), les 17, 18, 19, 20 à 21 h : M. Fontayne.

L'ECUME (*542-71-16*), *les 17, 18, 19, 20* à 20 h 30 : Polar oid ; les 18, 19, 20 à 22 h : P. Fernandez ; les 19, 20 à 24 h : L. Aquino, R. Reis.

FNAC-FORUM (261-81-18), le 22 à 17 h 30 : A. Tomé.

FORUM DES HALLES (297-53-47), les *17, 18, 19, 20 à 21 h : F. Camarroque*.

GOLESTAN (542-78-41) (ven., sam., dim.), 19 h : Les Mille et Une Nuits.

OLYMPIA (*742-25-49*) (*D. soir*), 20 h 30, dim., 17 h : S. Reggiani.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), (D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : E. Mitchell.

SALLE GAVEAU (563-20-30), le 17 à 20 h 30 : Gala La roue tourne.

SAN PIERU CORSU, mer., jeu., ven. : 21 h 15 : Ch. Bruno.

SPLENDID (208-21-93) (D., L.) 21 h : M. Boujenah.

TH. DE PARIS (280-09-30) Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 17 h : A. Prucnal.

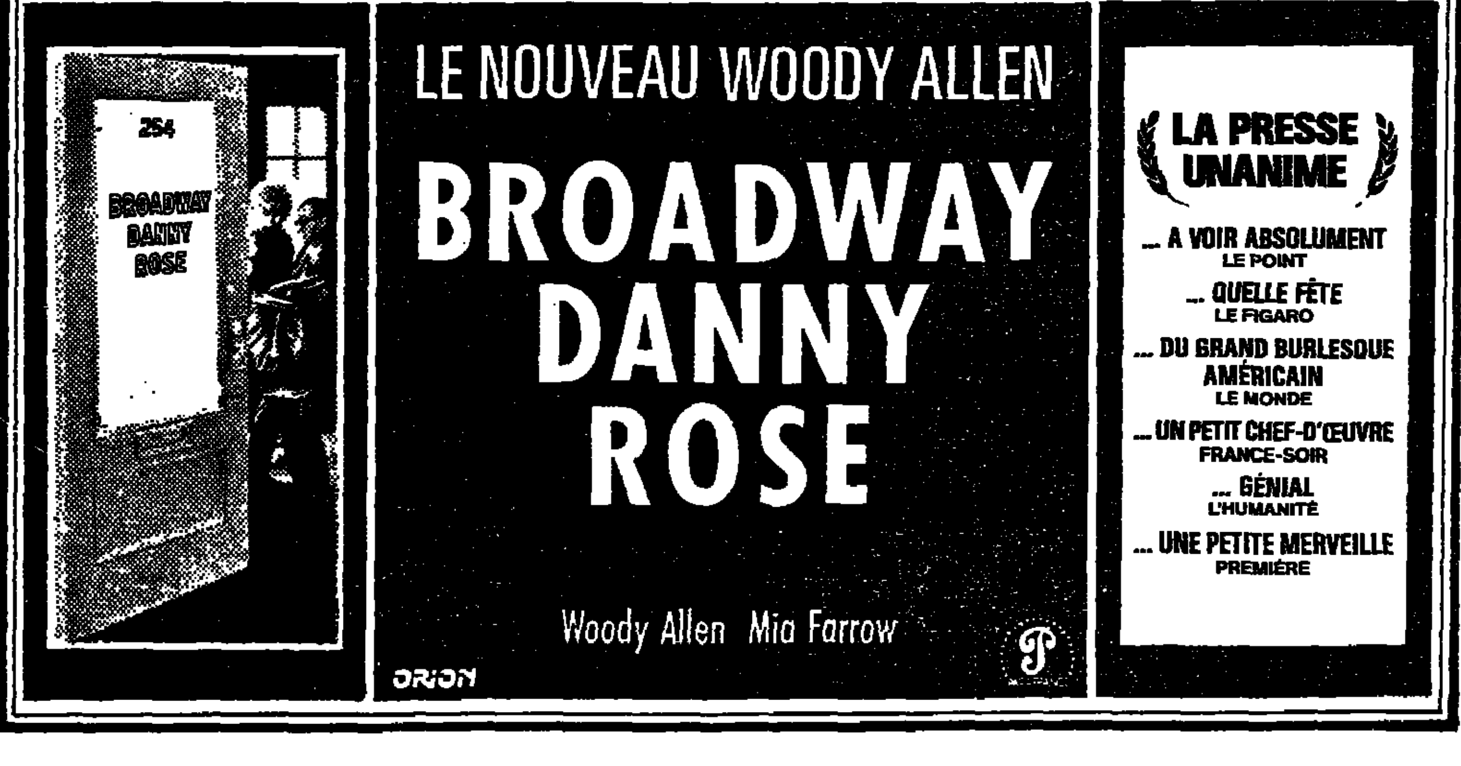
TH. 18 (226-47-47) (*D. soir*), 20 h 30, dim. 16 h : C. Andreu (dern. le 21) (à partir du 23) : Maison.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (D.), 22 h 30 : Cafetin de Buenos-Aires.

TROU NOIR (570-84-29), le 18 à 21 h 30 : Chants et rythmes du Brésil ; les 19, 20, 21 à 21 h 30 : Sarcloret.







COMMUNICATION

Mercredi 17 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Laurent Fabius.
Le premier ministre est interrogé par Jean Lanzi. L'émission, dont le principe a suscité tant de débats ces derniers jours, devrait avoir lieu et serait suivi le lendemain d'une sorte de droit de réponse accordé aux partis de l'opposition.

20 h 45 Série : Dallas.
Les réactions sont diverses après l'annonce par Clayton de ses fiançailles avec Ellie. J.R. est furieux. Bobby tente de convaincre Jenna d'abandonner son travail afin qu'il puisse la voir un peu plus souvent. Katherine prend l'avion pour Rome pour y enquêter sur le passé de Jenna. Elle obtient une photocopie de l'acte de naissance de Charlie, qui révèle ainsi le nom du père de l'enfant.

21 h 40 Chronique d'une famille française.
Série d'Hervé Baslé et Jacques Tréfouel.
C'est si loin l'Amérique... Une cousine est partie vivre en Amérique. Une chronique digne d'un feuilleton de Balzac transposé au vingtième siècle. Un document-miroir.

22 h 40 Branchés musique : A tout clip.
Emission de Gilbert Foucaud.
Le Festival de Saint-Tropez.

23 h 25 Journal.

23 h 40 C'est à lire.
De Luce Perrot.

23 h 50 Clignotant.

0 h Vidéo première.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Le retour des mystères de l'Ouest.
Réal. Burt Kennedy, avec R. Conrad, R. Martin...
Jim et Artemus reprennent du service, pour lutter contre les machinations d'un grand ennemi, Michelito, qui a réussi à s'emparer des têtes couronnées européennes. Le retour de Jim et Artemus pose quelques problèmes d'adaptation.

22 h 10 Documentaire : Tant qu'il y aura des profs.
N° 2 : Classe tous risques.
D'Hervé Hamon et Patrick Rotman.
Le désarroi des enseignants et leur sentiment d'échec de plus en plus fort. Quelques-uns se retrouvent même dans des centres psychiatriques. Ils témoignent de leur expérience dans le deuxième volet de cette grande enquête qui risque de soulever pas mal de débats.

22 h 55 Journal.

23 h 10 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : Cadence 3
Emission de Guy Lux et Lela Milcic.
Avec Serge Lama, Roland Magdane, Hervé Villard, Gilbert Montagné, Richard Gotainer...

22 h Journal.

22 h 20 Série : Scènes de la vie conjugale.
d'I. Bergman. N° 6. Au milieu de la nuit dans une maison sombre. Avec Liv Ullman, Bibi Anderson...
Sept ans plus tard, Johan et Marianne se retrouvent. Elle est remariée. Tous les deux passent un week-end dans une maison de campagne. L'amour a fait place à l'amitié. Le roman de la vie conjugale. Tendre, grave...

23 h 10 Une bonne nouvelle par jour.

23 h 15 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Dessin animé : Oum le dauphin ; 17 h 10, Dessin animé : Belle et Sébastien ; 17 h 40, Mon ami Guignol ; 17 h 50, Série : Les molécules ; 18 h, Magazine du rock : Rocking chair ; 18 h 30, Vie régionale ; 18 h 55, Dessin animé : Inspecteur Gadget ; 19 h, Feuilleton : Monsieur Benjamin ; 19 h 15, Informations ; 19 h 30, Atout PIC.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes.
21 h 30 Pulsations : magazine des musiques nouvelles.
22 h 30 Nuits magnétiques : bruits du monde.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 29 novembre 1983 à la Philharmonie de Berlin) : *Concerto n° 1 pour violon et orchestre en sol mineur*, de Bruch : *Symphonie n° 1 en la majeur*, de Bruckner, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. Soudant, sol. P. Zazorsky, violon.

22 h 34 Les soirées de France-Musique : à 23 h 34, Vervein-Scotch ; à 1 h, Poisson d'or.

Jeudi 18 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 20 TF 1 Vision plus.

11 h 50 La une chez vous.

12 h Feuilleton : Nans le berger.

12 h 30 Variétés : La bouteille à la mer.

13 h Journal.

13 h 45 A pleine vie.
13 h 50, Série : Franck, chasseur de fauves ; 14 h 45, Portes ouvertes, magazine des handicapés ; 15 h, Images d'histoire ; 15 h 30, Quarté : en direct d'Enghien ; 16 h, *Santé sans nuages* ; 17 h 5, La chance aux chansons.

17 h 55 Mini journal pour les jeunes.

18 h 10 Le village dans les nuages.

18 h 30 Série : Danse avec moi.
Feuilleton brésilien.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Cocoricocoboy.

20 h Journal.
La Haute Autorité ayant admis le principe d'un droit de réponse accordé aux partis de l'opposition et à ceux de la majorité après l'intervention de M. Fabius, les programmes risquent d'être décalés d'une demi-heure.

20 h 35 Feuilleton : Billet doux.
D'André Ruellan et Michel Berny, avec P. Mondy, D. Boccardo, J. Frantz...
Course poursuite pour un billet de 500 F.

21 h 30 Magazine : Infovision.
Les jeudis de l'information proposés par Alain Denvers, Roger Pic, Maurice Albert et Jacques Decornoy.
Au sommaire : Bantoustans, les Noirs en réserves (une enquête sur l'apartheid) ; Thaïlande : les maquisards sont fatigués ; Les ordures marseillaises ; Chinois, enrichissez-vous ; Avoir vingt ans au Creusot.

22 h 45 Journal.

23 h C'est à lire.

23 h 5 Etoiles à la une.
Présenté par F. Mitterrand.
Cinéma : la Fiancée du pirate.
Film français de Nelly Kaplan (1969), avec B. Lafont, G. Géret, M. Constantin, J. Guiomar, J. Paredes, C. Maurier (Rediffusion).
Après avoir subi humiliations et mépris, la fille d'une romanichelle se venge des notables d'un village en se servant de ses attraits sexuels. Premier long métrage, placé sous le signe de Bunuel et du surréalisme, d'une cinéaste dénonçant l'hypocrisie de l'ordre bourgeois. Un grand rôle de Bernadette Lafont.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.

12 h Journal et météo.

12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.

12 h 45 Journal.

13 h 30 Feuilleton : Les amours des années 50.

13 h 45 Aujourd'hui la vie.
On se branche : ventres à louer.

14 h 50 Cinéma : l'Attaque de Fort Adams.
Film italo-germano-français de J.-W. Fordson (1964), avec G. Scott, M. Ellis, R. Lupi, M. Brega. (Rediff.)
Buffalo Bill est chargé par le président Grant de mettre fin aux troubles fomentés, malgré le traité de paix, sur le territoire des Creeks. Western européen de basse cuvée, réalisé par l'Italien Mario Costa sous un pseudonyme anglo-saxon.

16 h 25 Magazine : Un temps pour tout.
De M. Cara et A. Valentini.
Un reportage sur le Mont-Saint-Michel et sur le péril qui le guette : l'ensablement.

17 h 45 Récré A 2.
Les devinettes d'Epinal ; Mes mains ont la parole ; La princesse insensible ; Les légendes du monde.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 D'accord, pas d'accord (INC).

19 h 15 Emissions régionales.

20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : la Mafia.
Réal. D. Damiani, avec M. Placido, N. Jamet...
Deuxième épisode : le policier Corrado piétine dans son enquête sur les multiples ramifications de la Mafia. Il tombe amoureux de Cirinna, elle-même aux mains d'un garagiste trafiquant de stupéfiants. L'histoire se corse. Tempo soutenu. Quelques clichés, aucunes révélations de taille sur la Mafia, mais un feuilleton bien ficelé, efficace.

21 h 35 Document : Tant qu'il y aura des profs.
D'Hervé Hamon et Patrick Rotman. N° 3, l'Etat prof.
Après les déboires de la profession, la face lumineuse : mutuelle, assurances, banque, coopérative d'achat, l'empire dont les rouages sont le syndicalisme.

22 h 15 Débat.
Avec MM. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation, Christian Beullac, ancien ministre de l'éducation, et des représentants des syndicats, des parents d'élèves et un professeur.

23 h 5 Journal.

23 h 20 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.

19 h 55 Dessin animé : Lucky Luke.

20 h 5 Les jeux.

20 h 35 Histoire d'un jour : le procès Pétain, 9 août 1945.
Série de Philippe Alfonsi et Maurice Dugowson.
(Lire notre article ci-contre.)

22 h 5 Journal.

22 h 30 Une bonne nouvelle par jour.
De Brice Lalonde.

22 h 35 Prélude à la nuit.
9e Symphonie *(dernier mouvement)*, *par l'orchestre de l'Opéra de Bayreuth, dir. P. Boulez.*

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Dessin animé : Oum le dauphin ; 17 h 10, Les DOM-TOM au quotidien ; 17 h 40, Chronique de la France en guerre ; 18 h 10, Feuilleton : Dynastie ; 18 h 55, Dessin animé : Inspecteur Gadget ; 19 h, Feuilleton : Monsieur Benjamin ; 19 h 15, Informations ; 19 h 50, Atout PIC.

FRANCE-CULTURE

7 h *Le goût du jour.*
8 h 15 Les enjeux internationaux.
8 h 30 Les chemins de la connaissance (et à 10 h 50).
9 h 5 Une vie, une œuvre : Hannah Arendt, un monde en partage.
10 h 30 Musique : Miroirs.
11 h 10 Répétez, dit le maître : de la maternelle au cours primaire, toute une histoire.
11 h 30 Feuilleton : La San-Felice.
12 h Panorama.
12 h 40 Peintres et ateliers.
14 h Un livre, des voix : « Comme un cheval fourbu », de Jean Contrucci.
14 h 30 Silicon Valley-USA : la vallée des puces.
15 h La montée des tentations : le nazisme pendant les années 1936-1940.
15 h 30 Musicomania.
17 h *Le pays d'ici : le Berry.*
18 h Subjectif : Agora ; à 18 h 35, Tire la langue ! ; *19 h 15, Rétro 1954 ; 19 h 25, Jazz à l'ancienne.*
19 h 30 Les progrès de la biologie et de la médecine : la stomatologie.
20 h Musique mode d'emploi : entendre le clavecin : W. Landowska.
20 h 30 Calamity Jane.
21 h 30 Vocalyse.
22 h 30 Nuits magnétiques : la deuxième génération d'immigrés...

FRANCE-MUSIQUE

2 h Les nuits de France-Musique : Joseph Krips.
7 h 10 Actualité du disque.
9 h 8 L'oreille en colimaçon.
9 h 20 Le matin des musiciens : Roger Désormière ; œuvres de Debussy, Chabrier, Strauss, Poulenc, Stravinski.
12 h 5 Concert : l'Ensemble Clément Janequin.
13 h 32 Opérette-Magazine.
14 h 2 Repères contemporains.
15 h Après-midi des musiciens : XIXe siècle, quand tu nous tiens ; œuvres de Wagner, Saint-Saëns, Offenbach.
18 h L'imprévu.
19 h 15 Le temps du jazz : Le bloc-notes ; Intermède ; feuilleton : Tout Duke.
20 h Concours international de guitare : œuvres de Mompou, Villa-Lobos, Brouwer.
20 h 30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : *Symphonie n° 25 en sol mineur, Symphonie concertante pour violon, alto et orchestre en mi bémol majeur*, de Mozart ; *Symphonie n° 6 en ut majeur*, de Schubert : par l'Orchestre national de France, dir. E. Krivine ; sol. R. Pasquier, violon, T. Adamopoulos, alto.
22 h 34 Les soirées de France-Musique : programme musical ; *à 23 h 5*, Edward Elgar.

LE DIXIÈME VIDCOM

Le plan câble force l'allure

Cannes. – A force d'être toujours annoncée et sans cesse reculée, l'explosion des nouveaux médias fait parfois figure d'Arlésienne. Le désenchantement se lisait sur le visage des professionnels de la communication réunis à Cannes lorsque l'annonce du retard du satellite de télévision directe est venue s'ajouter aux rumeurs qui courent depuis des mois sur les difficultés du plan câble. Il est vrai qu'à l'heure des ultimes négociations sur les conditions d'exploitation des réseaux, la nervosité n'épargne aucun des partenaires et suscite les informations les plus contradictoires.

M. Louis Mexandeau, ministre des PTT, venu au VIDCOM pour signer un protocole d'accord sur le câblage de la ville de Cannes, en a profité pour tenter de rassurer les professionnels. Le ministre a d'abord donné des chiffres pour montrer qu'il n'y avait ni retard dans la pose des réseaux ni désengagement de son administration. L'enveloppe budgétaire pour le câblage représente 1 milliard de francs pour 1983-1984, 1,6 milliard pour 1985. Les premières commandes fermes passées aux industriels cette année sont de 550 millions de francs pour 164000 prises.

A la fin de l'année et au début de 1985, le reste du budget sera utilisé pour commander le solde des 400000 prises prévues dans le plan du gouvernement. Ces premières prises sortiront des usines Velec à la fin du mois de novembre et des ateliers de la SAT en avril 1985. Elles seront en état de fonctionner à Paris et à Montpellier au dernier trimestre 1985. A cette date, il y aura environ 50000 foyers susceptibles de recevoir des programmes de télédistribution, chiffre qui passera à 250000 en 1986.

De notre envoyé spécial

Voilà pour le calendrier. Reste la mise en marche effective des réseaux. M. Mexandeau a demandé à la direction générale des télécommunications de réunir rapidement tous les partenaires financiers du câblage et de parvenir à un accord sur les tarifs de location de réseaux avant un mois. De son côté, le secrétariat d'Etat chargé des techniques de la communication promet que les décrets d'application, attendus depuis six mois, sortiront le jour même où le Parlement aura fini de rectifier la loi de juillet 1982 sur l'exploitation des réseaux. On devrait donc connaître avant la fin de cette année toutes les règles du jeu qui définiront l'équilibre économique de la télévision par câble.

Parallèlement, la mission « TV-câble » s'efforce de rendre concret le contenu de cette télévision. Son président, M. Bernard Schreiner, a présenté à quelque cent vingt élus locaux venus au VIDCOM les différentes régies de programmes. De nouveaux partenaires sont venus rejoindre tous ceux qui ont contribué à la fabrication du catalogue de deux mille heures d'émissions. MK 2 Production, le cinquième groupe cinématographique français, propose des films d'auteurs à des prix compétitifs. Télé-Monte-Carlo vend sa programmation quotidienne sous forme d'ensemble modulaire aménageable par les réseaux locaux. M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale, est venu lui-même annoncer la constitution d'un canal éducatif. On a dépassé aujourd'hui la pénurie ou les programmes au rabais que l'on pouvait redouter il y a encore quelques mois.

De toute évidence, les pouvoirs publics forcent l'allure. Ils redoutent qu'un retard de la télévison par câble, venant après celui du satellite, ne donne des arguments à tous ceux qui se tournent vers la télévision hertzienne. Ce volontarisme de l'Etat n'est pas du goût de tout le monde. Ainsi, M. Antoine de Clermont-Tonnerre, président du Groupement des industriels de la communication (GIC), a dénoncé, dans une conférence de presse, la mainmise du service public sur tout le secteur de la production. Mêlant dans sa critique fonds de soutien, centrales d'achat, productions des ministères et des administrations, le président du GIC regrette que l'argent public soit investi dans un secteur hautement spéculatif au lieu d'aider les entreprises privées par des réductions fiscales. « *L'Etat*, explique-t-il, *doit être un régulateur des nouveaux médias, et non leur opérateur. Il faut redéfinir un code de la concurrence qui limiterait les débordements du service public.* »

Cette dénonciation du « tout-Etat » paraît cependant plus polémique que réaliste. Que resterait-il du cinéma français sans le soutien massif que les pouvoirs publics lui ont accordé depuis des années ? Qui empêche les investisseurs de s'intéresser aux nouveaux réseaux en face des initiatives publiques ? A moins que les critiques de M. de Clermont-Tonnerre ne visent davantage le contrôle de la diffusion que celui de la production. Les partisans du libéralisme, de l'ouverture à la télévision privée, gagnent du terrain dans les esprits. certes, cette phase de développement est plus immédiatement rentable, moins lente que celle du câble ou du satellite, mais à quel prix pour la production nationale des programmes ?

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

A VOIR

Pétain, vu d'aujourd'hui

Avec « Pétain en procès, 9 août 1945 » Philippe Alfonsi et Maurice Dugowson lancent une nouvelle série sur FR 3. Il s'agit de faire revivre une journée de l'histoire, un événement (national ou international) de ces cinquante dernières années, en le replaçant dans son contexte, dans le climat de l'époque. Un dispositif assez particulier : une salle de rédaction sur deux étages, des documents (films, photos, journaux), des journalistes, témoins privilégiés de ces heures, des protagonistes et des adversaires de l'affaire. Prochains numéros : La naissance de l'Etat d'Israël, *le 22 octobre 1948, le 13 mai 1958...*

Jeudi soir, on juge Pétain. Pour la centième, pour la millième fois. On l'a jugé en famille, *au bistrot, en 1940 – et on l'a* généralement acquitté. On l'a *jugé, de plus en plus sévèrement,* à partir de 1942. On l'a jugé, en Haute Cour, en 1945, et on l'a *condamné à mort, puis on l'a* envoyé mourir à l'île d'Yeu. Et on continue de le juger et de l'absoudre ou de le condamner. Pour le plus grand ennui des *générations nouvelles, qui trouvent* ce vieux monsieur bien encombrant et, à vrai dire, ne comprennent plus rien aux discussions des sexagénaires.

Sauveur aux cheveux blancs *ou militaire sénile prêt à tous les* abandons ? Allez savoir. Tant d'arguments se sont entrecroisés, tant d'injures ont été échangées, que le portrait est *devenu illisible mais toujours* dangereux à brosser.

Philippe Alfonsi et Maurice Dugowson en ont le courage. Ni l'un ni l'autre n'ont connu la guerre et l'Occupation. Ils en *sont même bien loin. C'est un* sérieux atout : ils racontent sur une page blanche. Pas seuls, évidemment. Des témoins se souviennent. Des acteurs s'affron*tent en un round autour d'une* journée capitale du procès de l'ancien chef de l'Etat, celle du 9 août 1945. Ce jour-là, Fernand de Brinon, ancien ambassadeur *de Vichy à Paris, symbole de la* « collaboration » politique et diplomatique, et Joseph Darnand, *qui, lui, représente* la collaboration policière et la répression sanglante, sont venus dire à la Haute Cour *qu'ils* n'avaient pas joué le double jeu, qu'ils avaient *obéi au maréchal de France, chef* de l'Etat, et à ses directives parfaitement claires.

Autour du procès, la France de l'Occupation, *certes, et dont* la vue alourdit singulièrement le dossier, et la France d'août 1945, qui s'étonne, *comme* le dit Maurice Siegel, que tout ne tombe pas du ciel après la Libération, qui se passionne surtout pour le procès du docteur Petiot, *l'assassin aux vingt-sept* victimes brûlées dans sa chaudière, qui trouve que la bombe d'Hiroshima *est une bonne chose* puisqu'elle termine la guerre, la *France qui continue d'applaudir,* comme hier, Maurice Chevalier, Edith Piaf et *les Visiteurs du soir, de Clouzot. La France aussi qui* vient d'accueillir les fantômes sortis des camps de concentration, les prisonniers et les travailleurs du Service du travail obligatoire.

La France, la même peut-être, qui a chanté *« Maréchal nous voilà »,* et dont les enfants ont embrassé ce vieux monsieur si beau. Si beau qu'on se demande *si Vichy et sa politique auraient* eu le même succès si Pétain n'avait pas été aussi blanc, aussi droit, et n'avait pas eu d'aussi séduisants yeux bleus...

Faut-il compter les points *dans les matches qui opposent* Me Tixier-Vignancour à Claude Bourdet, Roger Stéphane à Me Descubes, *fidèle de toujours,* et, *au tomber du rideau,* Serge *Klarsfeld à Me Georges Paul* Wagner, présenté, avec l'accord de l'intéressé, comme un des avocats de M. Le Pen ? Disons seulement que le spécialiste *qu'est Serge Klarsfeld est haute*ment convaincant, alors que *Me* Wagner est plus bruyant. Le témoignage de M. André Lavagne, ancien membre du cabinet *de Pétain, lui rend, à vrai dire la* tâche difficile en assurant que la législation anti-juive de Vichy, antérieure à celle qu'imposeront en France les nazis, a été l'œuvre de *« deux excités, d'ailleurs très sympathiques »...*

Le jugement de l'histoire, c'est celui que porteront, s'ils veulent, les soins de trente ans. La remarquable émission de Philippe Alfonsi et Maurice Dugow*son les aidera sinon à trancher,* du moins à comprendre.

JEAN PLANCHAIS.

★ « Histoire d'un jour, 9 août 1945 : Pétain en procès. » FR 3, jeudi 18 octobre, 20 h 30.

« Ouest-France » s'allie à Radio-Nantes

(De notre correspondant.)

Nantes. – *Ouest-France*, le plus gros tirage des quotidiens français, fait son entrée dans le monde de la radio, en prenant comme partenaire Radio-Nantes, qui émet depuis un an et demi sur l'agglomération nantaise (cinq cent mille habitants). Le journal a acquis 50% du capital de la société Nantes Média, une SARL qui exploite Radio-Nantes. La formule est nouvelle dans la mesure où *Ouest-France n'a pas, comme il* aurait pu le faire, créé sa propre radio de toutes pièces, ni racheté, comme l'ont fait d'autres organes de presse écrite, une station en difficulté, *mais au contraire*, choisi la collaboration avec une radio existante et prospère.

Radio-Nantes – dont les programmes reposent sur les loisirs, la musique et les informations pratiques – affiche, en effet, une bonne santé. Selon son directeur, M. Georges Polinski – trente ans, dix ans de radio derrière lui, – elle a *même acquis un rôle de premier* plan si l'on en juge par la remontée des appels téléphoniques à partir de certaines émissions, la confiance des annonceurs, la création de dix-sept emplois salariés en dix-huit mois (1).

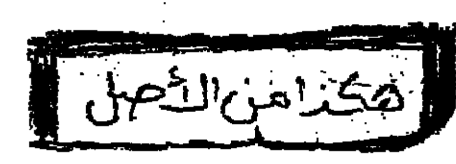
Radio-Nantes attend de cette collaboration un apport d'informations qui compléteront, dans un style « news », ses *bulletins actuels. Mais* cet accord lui apportera surtout la notoriété et une assise financière plus large en vue d'un développement futur. L'intérêt pour *Ouest-France* est, au-delà de la promotion du titre, d'être présent dans une radio locale.

Ouest-France a passé un accord portant sur la publicité. Une convention de régime publicitaire lie Radio-Nantes à Régie Ondes Fréquences, société créée à parts égales par *Ouest-France* et l'agence Havas. Des accords semblables ont déjà été conclus avec d'autres stations privées de l'Ouest.

Y. R.

(1) Le groupe Hersant *(Presse-Océan-l'Eclair)* dispose lui aussi d'une radio à Nantes, Loire-FM.

● *Grève à Fréquence-Nord.* – Les treize journalistes de Fréquence-Nord, station décentralisée de Radio France, implantée à Lille – et qui couvre trois départements, – ont observé, le mardi 16 octobre, une grève de vingt-quatre heures, *soutenus par* les syndicats de journalistes CFDT, FO et SNJ. La rédaction de Fréquence-Nord réclame notamment que lui soit reconnu le statut de station régionale avec ce que cela suppose en ce qui concerne les effectifs, les rémunérations et les plans de carrière. – *(Corresp.)*



ÉDUCATION



A quoi sert l'école ?

M. René Haby : la culture bourgeoise tire la société vers le haut

L'école va mal. Au moment où, de toutes parts, son rôle est remis en cause et que l'on s'interroge sur sa finalité (*le Monde* du 17 octobre) un accusé est désigné : M. René Haby. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, l'ancien ministre de l'éducation de M. Giscard d'Estaing s'explique sur les raisons de l'échec du collège unique et précise sa conception de l'école aujourd'hui.

Seule la *« culture bourgeoise »* est, selon lui, susceptible de *« tirer la société vers le haut »*. Mais l'école doit aussi *« préparer le citoyen à l'exercice de la démocratie »*. M. Haby, qui souhaite d'autre part une *« libéralisation de l'enseignement privé »*, garde cependant ses distances avec les thèses de l'UDF en faveur d'un *« libéralisme total »*.

« Vous êtes le père du collège unique qui, depuis 1977, est censé rassembler tous les élèves dans les mêmes classes. On vous accuse de tous côtés d'être responsable de la dégradation de la qualité de l'enseignement. Quelles réponses apportez-vous à ces critiques ?

– Remarquons que la gauche au pouvoir a été obligée de modérer ses critiques, ne serait-ce que parce qu'elles ont porté essentiellement non pas sur la théorie du collège unique, la suppression des filières, mais sur l'idée de manque de moyens.

» En revanche, la droite, elle, a été extrêmement virulente, une certaine droite à travers l'idée que c'est une réforme socialo-communiste. Un certain courant de pensée qui s'exprime dans *le Figaro Magazine*, par exemple, a démoli la réforme à fond, à travers le mot égalitarisme. Mais, actuellement, je constate que la critique de la réforme dite Haby est tout de même un peu moins violente dans cette droite, parce que la gauche a offert d'autres cibles depuis : la réforme Legrand, la réforme du premier cycle des universités...

» Finalement, tout cela veut dire que la réforme du collège unique était justement une espèce de point d'équilibre entre ce qui pouvait apparaître comme une influence de gauche et ce qui pouvait être une garantie contre une déviation excessive.

– A quelle déviation pensez-vous ?

– J'appelle déviation excessive l'idée de Louis Legrand de faire entrer automatiquement tout le monde en sixième et de faire un collège qui devient un lieu de convivialité au lieu d'être centré uniquement sur l'acquisition d'un ensemble de connaissances.

» Si on veut vraiment qu'il y ait des acquisitions de base autres que des acquisitions de comportement et de vies d'adolescents, si l'on pense vraiment qu'il y a une forme de culture, des types de raisonnement à acquérir, il est certain qu'il faut passer par des paliers successifs et qu'on ne peut se passer du palier de l'école primaire.

» Finalement, l'accusation que j'accepte, pour ce qui me concerne, c'est de n'avoir pas traité – mais c'est un peu par manque de temps – le problème du retard scolaire à l'école primaire.

– Que proposeriez-vous aujourd'hui pour que tous les enfants sachent lire et écrire en entrant en sixième, ce qui est loin d'être le cas ?

» Les enfants inadaptés qui doivent être traités comme tels ne dépassent pas 5 % d'une génération. Pour les autres, c'est un problème de vitesse plus ou moins grande de maturation intellectuelle, que nous n'avons jamais pris en compte en France. Il faut donc mettre en place des structures pédagogiques plus différenciées. Il faut détruire l'idée suivant laquelle c'est entre six et sept ans qu'on apprend à lire et admettre que certains ne sauront pas avant huit ou neuf ans. Nous sommes toujours enfermés dans des critères de fonctionnement qui ne sont pas adaptés. Pour les élèves rapides, le problème n'est pas celui du niveau de connaissances en sixième, qui continue d'ailleurs à être le plus élevé du monde.

– Il reste que, pour différentes raisons, le collège unique n'a pas porté ses fruits.

– Il faut savoir de quoi on parle : ou de l'excès de réalisation du collège unique ou de l'insuffisance de réalisation. Je constate, moi, que la réforme n'est pas appliquée dans son intégralité. Il y a des regroupements d'élèves, suivant les langues vivantes par exemple, il y a des sorties en fin de cinquième vers les classes professionnelles de niveau. La réforme Legrand, à certains égards – même au travers du rideau de fumée des groupes de niveau, – est un biais pour limiter les difficultés du collège unique, qui, en fait, n'est pas réalisé. La réforme a été faussée parce qu'on a laissé entrer en sixième, après mon départ, des élèves qui ne maîtrisaient pas les acquis de l'école primaire. La volonté de la FEN et du SNI de me faire partir du gouvernement était liée à cela. Les classes hétérogènes aujourd'hui sont une caricature de ce que j'avais prévu.

Il faut libéraliser l'enseignement privé

– M. Chevènement a mis l'accent sur la nécessaire qualité de l'enseignement. A ce propos, un débat s'est engagé sur la transmission des connaissances, opposant souvent le savoir et la pédagogie. Quelle est votre opinion ?

– Tout le monde sait bien que le problème de la formation est très compliqué et que le mot « connaissances » est susceptible d'interprétations très différentes. En histoire, par exemple, est-ce qu'il suffit d'être capable de dire « Marignan 1515 » ou bien de savoir replacer Marignan dans une évolution ? En mathématiques, la table de multiplication ne sert à rien si on ne sait pas faire une division. La notion de connaissances qui a l'air d'écarter la fonction de raisonnement est à mon avis un peu simpliste. Mais si M. Chevènement a voulu dire qu'il fallait rompre avec les positions du SGEN-CFDT selon lesquelles le problème est plus celui du comportement psychologique de la personne que celui de la culture proprement dite, s'il a voulu justement opposer une culture bourgeoise – à laquelle je crois beaucoup personnellement – à une culture dite populaire appuyée sur le langage oral plus que sur le langage écrit, je crois qu'il a raison. Enfin, il fait un coup, comme un bon mot dans un article, mais cela ne peut pas du tout tenir lieu de programme d'action ministérielle. Il faut véritablement s'interroger sur ce que doivent être les savoirs et les savoir faire à la fin de la formation de base.

– Vous affirmez la suprématie de la culture bourgeoise. Pourquoi ?

– Une nation qui s'enfermerait dans ce qui est l'expression courante, par exemple la littérature ou une émission de télévision populaires, ne ferait pas beaucoup de progrès. Or la culture bourgeoise présente des caractères d'exigence qui obligent ceux qui l'assimilent à faire un effort sur eux-mêmes. A la limite c'est la supériorité de l'écrit sur l'oral. La culture bourgeoise, à cause de son niveau d'exigence, de son niveau d'abstraction, de son lancement plus rigoureux, d'une bonne connaissance de ce que les bons esprits du passé ont pu secréter à leur moment, tout cela tire la société vers le haut. La culture qu'on appelle bourgeoise a été, à la base, la culture de la classe libérale.

– M. Chevènement vous semble faire le même choix que vous ?

– Je ne sais pas ce qu'il pense. Mais je peux dire simplement que son histoire d'élitisme républicain et de restitution de la place des connaissances est une chose que j'approuve, mais que j'approuve, encore une fois, comme une espèce de looping réussi. C'est un exercice de style qui a été utile dans la mesure où il a créé un effet de choc. Cela ne suffit pas à résoudre les problèmes actuels, c'est-à-dire redéfinir une forme de culture scolaire adaptée à l'an 2000.

– A quoi doit selon vous servir la culture scolaire ?

– Elle doit permettre à chaque jeune Français, y compris au plus modeste, d'intégrer la quatrième révolution industrielle qui est en train de se faire. La formation de base doit, d'autre part, préparer le citoyen à l'exercice d'une démocratie qui devient de plus en plus difficile. Si nous voulons que le système démocratique continue en France, il nous faut des citoyens qui continuent à avoir un *minimum* d'autonomie personnelle dans leurs bulletins de vote. Tout cela ne peut pas se faire sans, justement, une certaine culture, une certaine aptitude à comprendre l'information et à raisonner à partir de l'information.

» Tout cela comporte des connaissances, mais plus encore des exigences et des raisonnements. C'est à cela que devrait aboutir le collège pour tous les enfants. Après seulement vient l'étape de spécialisation, qu'elle se fasse par approfondissement de la culture générale ou par la formation professionnelle.

– Comment peut-on imaginer l'organisation future du secteur privé par rapport à l'enseignement public ? Et, à ce propos, comment vous situez vous vis-à-vis des thèses, soutenues dans votre parti, d'une privatisation totale du système d'enseignement ?

– D'abord je maintiendrais le système public. Je n'irais donc pas dans le sens d'un libéralisme total. Ensuite, je créerais par décret un système de dérogation souple à la carte scolaire. Troisièmement, toujours dans le service public, je rénoverais les instruments d'appréciation de l'efficacité professionnelle des enseignants. Une inspection d'une heure tous les trois ans ne peut y suffire. On dit que les enseignants sont seuls face à leurs élèves, aux parents, mais peut être aussi parce qu'on s'est toujours refusé à apprécier véritablement, en bien ou en mal, leur rôle et leur action. Je recréerais donc des procédures d'évaluation et d'affichage.

– Qui auraient une incidence sur la carrière ?

– En tout cas sur la rémunération, que ce soit sous forme de primes ou de progression dans l'ancienneté. Je crois qu'il faut sortir les enseignants de cette espèce de marais dans lequel ils barbotent tous en ayant le nez au-dessus des vagues.

– Et l'enseignement privé proprement dit ?

– C'est mon quatrième point. Il faut admettre que l'enseignement privé est une sorte de soupape de sûreté pour ceux qui veulent prendre le risque d'autre chose que l'enseignement public. Je serais donc favorable à une libéralisation de l'enseignement privé qui s'est laissé en partie officialiser : cela supprime les capacités d'innovation.

Propos recueillis par
CATHERINE ARDITTI.

Demain :

Un entretien avec M. Christian Beullac, ancien ministre de l'éducation.

M. Schwartzenberg précise les nouveautés de la rentrée universitaire

Près de 950 000 étudiants rejoignent ces jours-ci les salles de cours et les amphithéâtres des universités. Pour eux, M. Roger-Gérard Schwartzenberg, secrétaire d'Etat chargé des universités, a précisé, mardi 16 octobre, les grandes nouveautés de la rentrée. Il a rappelé la volonté du gouvernement de démocratiser l'enseignement supérieur et de « *donner une qualification meilleure à un grand nombre de jeunes* ». Le secrétaire d'Etat a insisté sur la mise en œuvre, dans 60 universités – sur 73, – d'une réforme des premiers cycles. Améliorer l'accueil des lycéens, les aider dans leurs orientations et leur permettre de réunir au cours de ce premier cycle les premiers éléments d'un choix professionnel : tels sont les principes directeurs de cette réforme qui concerne cette année le tiers des nouveaux arrivants.

M. Schwartzenberg a aussi insisté sur la rénovation et le développement des formations à finalité professionnelle. Il a évoqué la création de diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) qui offrent une « *formation qualifiante courte* » en deux ans après le baccalauréat. « *Cette tendance légitime à la professionnalisation ne doit évidemment pas s'accompagner d'un faux clivage qui opposerait artificiellement formation professionnelle et formation culturelle ou générale, alors qu'il faut, bien sûr, associer les deux* », a ajouté le secrétaire d'Etat.

S'adressant aux 43 000 enseignants-chercheurs, il a évoqué les 800 emplois nouveaux et la promotion de 500 maîtres de conférences au grade de professeurs, inscrits au projet de budget pour 1985. Il a annoncé que « *la présente année universitaire doit voir la mise en place définitive du dispositif réglementaire* » prévu par la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

Lançant un appel à la reconnaissance du travail des universitaires, M. Schwartzenberg a conclu : « *Il convient de donner une place fondamentale à la recherche et à la qualité de l'enseignement supérieur, à la qualité des connaissances que celui-ci doit produire et transmettre... C'est la condition du succès dans la compétition scientifique et technologique mondiale dont l'issue dépend pour beaucoup de la réussite de nos universitaires et de nos chercheurs.* »

Le Monde publiera dans son prochain numéro (daté 19 octobre) un dossier consacré à la rentrée universitaire.

CARNET DU Monde

Décès

– Judith et Hugo,
Les familles Gajdos et Lindenberg,
Leurs alliés et leurs amis,

ont eu la douleur de perdre

Catherine,
enseignante à l'université pédagogique d'architecture nº 2 de Nanterre,

le 30 septembre 1984.

– Mme Maurice Regard,
M. Louis Regard
et ses enfants,
M. et Mme Jean Regard,
leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Serge Rémond
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Maurice REGARD,
professeur honoraire
de l'Université de Provence,

survenu brutalement le 12 octobre 1984.

Il a été inhumé dans le caveau de famille à Thonon-les-Bains (74200).

15, chemin des Clerges,
Thonon-les-Bains.
Palais Bellevue,
11, avenue Jean-Noailles,
06400 Cannes.

– Mme Paul Schmidt,
M. Christian Schmidt,
M. et Mme Christian Berger
et leurs filles,
font part du décès de

M. Paul SCHMIDT,
ingénieur ECP (1931),

le 12 octobre 1984 à Paris.

Les obsèques se sont déroulées dans la stricte intimité.
Résidence La Faïencerie,
92330 Sceaux.

– Mme Jean Truelle,
Le docteur
et Mme Emmanuel Truelle,
M. et Mme Michel Jean,
M. et Mme Jean-Pierre Delahousse,
M. et Mme Claude Truelle,
M. et Mme Yves Truelle,
ses enfants,
Mme René Gillier,
sa sœur,
Mme Charles Jorry-Buxtorf,
sa belle-sœur,
Ses vingt-neuf petits-enfants,
Ses vingt-sept arrière-petits-enfants,
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Roger TRUELLE,
née Lucienne Jorry-Buxtorf,

endormie dans la paix du Seigneur, le 16 octobre 1984, jour de son cent deuxième anniversaire, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 19 octobre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-du-Bon-Conseil, 140, rue de Clignancourt, à Paris-18e, suivie de l'inhumation au cimetière de Bouilly (Aube).

Ni fleurs ni couronnes.
Des prières, des messes.
Selon sa volonté, une pieuse pensée est demandée en souvenir de son époux, le

docteur Roger TRUELLE,
décédé le 16 juillet 1965,

et de son fils,

l'ingénieur général de l'armement de l'air (CR)
Jean TRUELLE,
décédé le 29 juillet 1982.

« Aimez-vous les uns les autres. »

Le présent avis tient lieu de faire-part.

34, boulevard d'Ornano,
75018 Paris.

– *Daphné et Pierre Doublet,*
Jean-Louis et Nathalie,
Laurence, Ariane et Franck,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, le 8 octobre, de

Mme Jean-Louis VAUDOYER,
née Frédérique Weber.

Elle a été inhumée dans l'intimité au cimetière de Jouy-en-Josas, où elle repose auprès de son époux et de sa fille Geneviève.

31, rue Campagne-Première,
75014 Paris.

Anniversaires

– 17 octobre 1984.

Abraham SULHEFER.

En notre mémoire.

Ses amis, sa famille.

– Pour le troisième anniversaire du rappel à Dieu de

M. Bernard de VALZ,
président de Transafric,

une pensée, une prière sont demandées à tous ceux qui l'ont connu et aimé, en communion des messes qui sont dites pour lui.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le vendredi 19 octobre 1984, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, pour le repos de l'âme de

Gaston PAPELOUX,

décédé le 4 juillet 1984.

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOI	90,00	106,74
DEMANDES D'EMPLOI	27,00	32,02
IMMOBILIER	60,00	71,16
AUTOMOBILES	60,00	71,16
AGENDA	60,00	71,16
PROP. COMM CAPITAUX	177,00	209,92

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/col. TTC
OFFRES D'EMPLOI	51,00	60,48
DEMANDES D'EMPLOI	15,00	17,79
IMMOBILIER	39,00	46,25
AUTOMOBILES	39,00	46,25
AGENDA	39,00	46,25

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

SIGO

Filiale informatique d'un important Groupe Bancaire, recherche des

informaticiens

DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ils seront intégrés dans des équipes développant d'importants projets bancaires, à implanter en France ou en Afrique.

Il est demandé une expérience informatique de 2 à 5 ans. La connaissance du matériel DPS 7 serait un atout.

Adresser C.V. + photo + salaire actuel, sous réf. 61.61/SI/648 à ADEQUATION 62-64, av. Emile Zola 75015 Paris

Adequation — CONSEIL EN RECRUTEMENT

Pour développer sa structure commerciale le n° 1 français (C.A. 83 : 404.000.000 F. Progression 84 : + 31 % 13.000 clients) propose un stage de formation.
Si vous souhaitez devenir l'un de nos COLLABORATEURS COMMERCIAUX (H.F.)
Tél. 500-24-03, poste 40 pour Paris et Versailles, poste 50 pour banlieue sud.

L'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC) recherche pour son département « Enquêtes - Statistiques »

UN (E) AGRO STATISTICIEN (NE)

Expérience en micro-informatique souhaitée

Envoyer lettre et C.V. à : M. LACROZE - ONIC 21, av. Bosquet, 75007 PARIS.

URGENT
Cabinet juridique anglais cherche

JURISTE

anglais exigé, 1 an exp. Téléphone entre 10 h et 12 h 30 pour r.-v. au 550-41-55.

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE D'IMPORTANCE NATIONALE recherche

RESPONSABLE HF DE SON SERVICE PREMIÈRES FORMATIONS

IL SERA CHARGÉ :
– de gérer des fonds importants ;
– de veiller à leur affectation au profit de centres de formation ;
– de participer à des réunions consacrées à l'évolution de programmes de formation.

QUALITÉS EXIGÉES :
– excellente connaissance de la formation et du milieu automobile ;
– dynamisme et grande faculté d'adaptation ;
– accepter de fréquents déplacements en Province ;
– être disponible rapidement.

Env. lettre d'accompagnement manuscrite, C.V. détaillé, photo sous réf. 3.890 À INTER PA BP. 508, 75066 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

JEUNES INGÉNIEURS, les

TÉLÉCOM

vous passionnent.
Téléphone : 784-74-52
3 postes sont à pourvoir.

CUISINE VOGICA recherche pour le lancement d'une nouvelle gamme de cuisines en KIT COMMERCIAUX DE HAUT NIVEAU en gros

LEUR MISSION PRINCIPALE : Créer et développer un réseau de revendeurs spécialisés.
LEUR PROFIL : Excellents vendeurs ambitieux ayant une expérience réussie de vente de produits similaires auprès de professionnels.
LEUR SALAIRE : Après une période avec salaire garanti (supérieur à 15.000 F mens.) et frais pris en charge, ils choisiront entre un statut de VRP exclusif avec une commission très motivante ou celui de cadre commercial avec fixe important plus prime sur objectif et frais remboursés.
Envoyer C.V. manuscrit + photo s/réf. 296.223 M à RÉGIE PRESSE, 7, RUE DE MONTTESSUY, 75007 PARIS.

PROPI CONSEIL CONSEIL EN BREVETS

recherche

INGÉNIEUR BREVETS

Ecr. 23, rue de Léningrad 75008 PARIS.

CABINET CONSEIL EN FORMATION recherche

COMMERCIAL (E)

pour ventes de stages en PME fixe + frais + commissions

Débutant, Bac + 4, + fort tempérament commercial ou candidat expérimenté dans la vente de services.

Env. C.V. + photo + lettre manuscr. à CABINET SUFFREN 5, r. Clément-Marot, 75008 Paris.

URGENT
Ecole privée recherche PROFS : MATHS, PHYSIQUE, CHIMIE, SCIENCES NATURELLES ET ANGLAIS.
Tél. pour r.-v. : 281-26-30.

Sté d'Expertise Comptable PARIS-EST recherche

ASSISTANT

confirmé. DECS complet, expér. cabinet indispensable. Poste évolutif pour élément dynamique. Adr. C.V. manuel, photo et prét. AMP n° 4068/0, 40, rue Olivier-de-Serres, PARIS-15e qui transmettra.

PARIS-9e

Société de GESTION IMMOBILIÈRE en pleine expansion recherche pour l'une de ses unités de gestion

« PRINCIPAL DE CABINET »

responsable d'un patrimoine locatif important. Il devra justifier d'une expérience confirmée

Adress. lettre manuscrite, C.V. et photo, sous réf. 34.265 à FADEP, 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS qui transm.

VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE (77) (en expansion – 20.000 hab.)

RECRUTE D'URGENCE (par mutation)

1) ATTACHÉ communal (H.F.) Spécialité : finances – informat.

2) ADJOINT TECHNIQUE (H.F.) Spécialité : Bâtiment.

Adres. candidature et C.V. à : Monsieur le Maire - Hôtel-de-Ville de 77420 CHAMPS-SUR-MARNE.

L'INRA

cherche

JEUNE INGÉNIEUR

avec expérience industrielle
Fonctions :
Chargé de mission au service « Valorisation ».
Transferts des résultats de la recherche vers les partenaires économiques de l'Institut.
Esprit de synthèse, aptitude au travail en équipe.

Adresser C.V. à Mme REMY INRA – DIV. – 149, rue de Grenelle, 75341 PARIS Cedex 07.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

555-91-82



emplois régionaux

Scholtès

UN DES LEADERS DE L'ÉLECTROMÉNAGER
recherche dans le cadre de son développement :

UN DIRECTEUR JURIDIQUE (Réf. A)

Responsable de l'administration générale, juridique et fiscale de l'ensemble des sociétés du groupe, *il gérera les différents contrats pouvant* exister dans une société de 700 personnes, à vocation internationale (immobilier, assurances, personnel, export...), *mais aussi le contentieux* et l'organisation des assemblées.

Nous recherchons un candidat diplômé de l'enseignement supérieur, justifiant d'une première expérience similaire. Homme des dossiers, il sera doué d'un excellent contact lui permettant d'assurer les relations avec l'extérieur (avocats, administrations...) et désireux d'élargir ses responsabilités à court terme, compte tenu des perspectives d'évolution de la société.

UN CRÉDIT MANAGER (Réf. B)

Ce poste s'adresse à un professionnel du crédit client (une expérience dans une société anglo-saxonne serait appréciée).
Assisté de 5 personnes, il supervisera la comptabilité client, fera évoluer les méthodes de recouvrement, ainsi que les procédures informa*tiques en liaison* avec la Direction Commerciale, permettant ainsi un parfait contrôle des comptes clients (plus de 2000 comptes actifs).
Une part importante de notre chiffre d'affaires étant réalisée à l'exportation, la fonction comprend également la gestion COFACE.

Ces deux postes, rattachés au Directeur Administratif et Financier, sont à pourvoir dans l'Est de la France.

Dans les deux cas, il s'agit de postes nouveaux, qui intéresseront des candidats dynamiques, désireux d'évoluer dans une Société non liée à un grand groupe et d'être très proches du centre de décisions.

Ecrire en précisant la référence du poste qui vous intéresse avec C.V. détaillé, photo et prétentions sous réf. 78183 M à : BLEU Publicité - 17, rue Lebel, 94307 VINCENNES CEDEX

GROUPE D'ASSURANCES AMERICAIN
recherche son :

RESPONSABLE "DIRECT MARKETING"

POUR LA FRANCE.

- Formation supérieure et anglais nécessaire.
- 3 à 4 ans d'expérience en mass-marketing ou marketing de produits de grande consommation.
- *Connaissances Assurances appréciées.*

Envoyer C.V. détaillé et prétentions à N. 4193 - PUBLICITES REUNIES - 112, Bd Voltaire - 75011 Paris

---

Ets GOYER & FILS FOUGÈRES-sur-BIÈVRE 41120 LES MONTILS entreprise de menuiserie alu, murs, rideaux recherche pour son agence de ROUEN

CHEF D'AGENCE

Env. C.V., prétentions et photo.

NICE, ÉCOLE DE FRANÇAIS *pr adultes étrangers recherche*

PROFESSEUR

exp. pratique VIF et DVV exigée, parlant bien l'anglais, plein temps, *poste permanent.* Ecrire sous le n° T 068.577 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

A Niort, une association, gestionnaire de 15 Etablissements (secteur social, enfants et adultes handicapés) recherche pour fin d'année 84,

UN ADJOINT DE DIRECTION

destiné à assumer responsabilité de DIRECTION d'association courant 1985.
Mission de gestion : centralisation + suivi des budgets des établissements et de l'association.
Mission administrative : responsabilité des méthodes et procédures (gestion du personnel). Contrôle de l'informatique.
Mission politique : participation et mise en application des orientations définies par le conseil d'administration.
Profil : HEC - ESSEC - Sciences Politiques ou équivalent (+ DECS ou maîtrise de droit).
Expérience : environ 10 ans de pratique de gestion administrative et financière.
Connaissance dans le secteur social appréciée.
Ecrire : l'ADAPEI « Les Papillons Blancs des Deux-Sèvres », 11, avenue de La Rochelle, 79000 NIORT.

Le C.N.R.S. recrute un ingénieur et un technicien supérieur ayant compétence dans au moins l'un des domaines suivants : mécanique *des fluides, thermique*, optique, électronique, informatique. Lieu de travail : région NORD. Ecr. s/n° 8.477 *le Monde Pub.*, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE province NORD recherche COLLABORAT. EXPÉRIMENTÉ niveau minimum BTS ou équivalent.
Ecrire avec c.v. manuscrit et prétentions sous n° 8 481 *le Monde* Pub., service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

---

emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)

LYCÉE FRANÇAIS DE NEW-YORK
recherche

PROFESSEURS HAUTEMENT QUALIFIÉS

- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Mathématiques
- Sciences naturelles
- Sciences physiques
- Education physique

Bibliothécaires, Informaticiens Instituteurs

Les fonctionnaires devront demander *leur mise en disponibilité.*
Adresser C.V. très complet + photo, diplômes *références et recommandations en double à :*

M. le Directeur du Personnel
LYCÉE FRANÇAIS DE NEW-YORK
3-5 East, 95 th Street, New-York, N.Y. 10128, USA.

Groupe BTP à vocation internationale recherche *dans le cadre de son* développement à l'étranger

UN DIRECTEUR DE CHANTIERS TCE

Ingénieur diplômé *10 à 15 ans d'expérience* grand chantier de bâtiment forte personnalité capable de diriger et de gérer une importante structure d'encadrement.
Pour ce poste, basé en Algérie, une expérience de l'export, constituera un atout apprécié.
Large possibilité d'avenir responsabilités à assumer très rapidement.
Déplacements en célibataire.

UN CADRE ADMINISTRATIF

Basé au siège avec déplacements fréquents à l'étranger pour suivi de grands chantiers à l'export. Expérience souhaitée *dans ce domaine.*
Adr. lettre manuscrite + C.V. + photo sous n° 4194 Publicités Réunies 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

INFORMATIS

INGÉNIERIE

PROJETS CAO-ROBOTIQUE

INGÉNIEURS SYSTÈME

3 ans expér. operating système pour participer à d'importants projets de CAO et ROBOTIQUE. Fréquents déplacements : USA, ESPAGNE, ITALIE, *GRÈCE, ALLEMAGNE...* Voiture fournie pour la Région Parisienne.

INGÉNIEURS LOGICIEL

5 ans d'expérience en SOFT de base, moniteur, connaissance *TRANSPAC.*

INGÉNIEURS SYSTÈME

PROCESSUS INDUSTRIELS MITRA - PDP 11 - SOLAR

INGÉNIEURS LOGICIEL

3 ans d'expérience d'applications MOTOROLA 68.000 *langage C*
26, r. Daubenton, 5e. 337-99-22.



CHAQUE MERCREDI LE PANORAMA DES OFFRES D'EMPLOIS CADRES

Chaque mercredi, « Emplois Cadres » publie une sélection des offres d'emplois destinées aux cadres, parues la semaine écoulée dans *le Monde*, plus une sélection d'annonces du *Herald Tribune*.

Un document de synthèse indispensable aux cadres qui voyagent et aux entreprises nationales ou internationales qui les recrutent.

En vente chez les marchands de journaux : 6 F

BON DE COMMANDE « Emplois Cadres » numéro :

Nom ______ Prénom ______

Adresse ______

Code postal ______ Ville ______

Nombre d'exemplaires ______ X 7 F (frais de port inclus) ______

Commande à faire parvenir avec votre règlement au Monde, Service de la vente au numéro 5, rue des Italiens 75427 PARIS CEDEX 09

Votre commande vous parviendra dans les plus brefs délais

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOI	90,00	106,74
DEMANDES D'EMPLOI	27,00	32,02
IMMOBILIER	60,00	71,16
AUTOMOBILES	60,00	71,16
AGENDA	60,00	71,16
PROP. COMM. CAPITAUX	177,00	209,92

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/col. TTC
OFFRES D'EMPLOI	51,00	60,48
DEMANDES D'EMPLOI	15,00	17,79
IMMOBILIER	39,00	46,25
AUTOMOBILES	39,00	46,25
AGENDA	39,00	46,25

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. maîtrise lettres, exp. trad. (allem., angl. 7 ans) rewriter secrétariat de rédaction, 2 ans, rech. emplois temporaires. Ecr. s/nº 1.423 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Dame sérieuse, aimant les enfants, recherche garde (même à domicile), peut faire ménage. Banlieue Ouest (92). Tél. 778-84-04. De préférence à partir de 18 h.

H. 45 ans, exp. chef de saisie, cherche pl. à resp. équiv. Ecr. s/nº 6.682 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JEUNE FEMME 32 ans maîtrise de droit privé. Stage administration de biens. Pragmatique et efficace. Très bonne présentation. Libre. Etudie toutes propositions sérieuses. Ecrire sous nº 2 368 CONTESSE *Publicité*, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui trans.

Maître d'hôtel 35 ans, dynamique et ambitieux, désirant changer de corporation, cherche emploi avec responsabilité. Ecr. s/nº 6 680 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H. 25 ans, dessinateur, bac, connaiss. architecture + arts plastiques, ch. emploi. Urgent. Accepterait toutes propositions. 346-79-49 ou écrire nº 6674, *le Monde* Pub., Service ANNONCES CLASSÉES, 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

INFORMATICIEN
H. 45 a., 16 a. chez constructeur mini-informatique, sérieuses références, ch. emploi technico-commercial ou responsable produit. M. Michel BERTRAND, 26, bd du Grand-Ru 95590 Presles, 034-21-24.

F. bil. anglais, français, ch. emploi secrétaire ou frappe à mi-temps ou à domicile le soir à partir de 18 h. 470-07-70.

F. 48 ans, comptable unique, très exp., ch. travail motivant, dynamique, 15 h par semaine. Accepte dossier réel simplifié s/contrôle expert comptable. Ecrire sous le nº T 068.817 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Professionnel
FINANCES – COMPTABILITÉ CONTROLE DE GESTION
36 ans, Sciences Eco
Certificat conseiller en gestion généraliste.
Maîtrisant tous les aspects de la fonction financière et à même d'élargir son horizon vers les domaines du diagnostic d'entreprise, stratégies de développement, conception de systèmes d'information et mise en place d'outils de gestion, démarche d'informatisation.
Chefs d'entreprise
Vous recherchez un collaborateur pouvant devenir votre partenaire de réflexion et d'action : je peux concourir à votre développement.
Ecrire sous nº 1 367 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES 5, r. des Italiens, PARIS-9e.

Diplômes : OUI = ingénieur + IAE + 3e cycle en marketing.
Expérience : OUI = conseil auprès de PMI depuis 5 ans.
Idées : OUI = réalisables.
Dynamique : OUI.
Homme de terrain : OUI = commercialise depuis 5 ans mes services.
Recherche
Société dynamique
NON sclérosée.
Poste commercial et/ou opérationnel.
Secteur de pointe et/ou très compétitif.
Ecr. s/nº 1.415 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Célibataire 27 ans, licence marketing MBA Internat. manag., 2 ans exp. USA. Etudie ttes propos. Tél. : 203-20-31.

H. 30 a., ESCAE, CADRE Cl. V. spéc. Crédoc, op. étranger, bilingue angl., disp. rapid., rech. poste évolutif. Ecr. s/nº 1.413 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cette offre s'adresse aux entreprises du 3e type
SOCIOLOGUE
26 ans, maîtrise Paris V, expérience des Cercles de qualité, ayant mené enquête auprès nombreuses entreprises privées et nationalisées et assure sensibilisation chefs d'entreprises : formateur étudie toutes propositions, vacations, temps complet, service des relations humaines.
Ecr. s/nº 1.405 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

34 ans, sc. des organisations, capable de participer efficacement à l'application des techniques de communication, cherche travail en rapport :
- Exp. org. bureautique ;
- Exp. communic. texte et photocomposition ;
- Exp. fournisseurs-clients ;
- Exp. suivi production.

Tél. : 572-37-32.

J.H. 26 a. BAC G 3 DEA angl., format. traduc., cherche emploi en rapport avec pays anglophone. Tél. : 305-82-78.

capitaux propositions commerciales

Sté ÉDITIONS ARTISTIQUES cède import. FICHIER CLIENTS Ecr. s/nº 1.426 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Rech. partenaire-associé disp. 1 MF pr rep. marque notoriété nat. et internat., secteur services en pleine exp., rentabilité 18 à 20 % s/2 ans. URGENT. Ecr. s/nº 1 427 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

formation professionnelle

Formation
ANALYSTES PROGRAMMEURS
en télétraitement et conversationnel
base de données - CICS
BAC + 2 exigé.
F2A - 293-00-18.

ACILOG
DÉPARTEMENT ÉTUDES ET
FORMATION
programmes nationaux et internationaux
Formation professionnelle en 10 mois 1/2
d'ANALYSTE-PROGRAMMEUR
sur gros systèmes IBM + gamme Micros.
Format : + INTERVENANTS internationaux.
Tél. : 723-55-18, 38, rue de Bassano, 75008 PARIS.
Métro : Etoile, George-V.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402 – 09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'ETRANGER sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291 – 09 PARIS.

représentation offres

Cave de Fronton - Vins A.O.C. « Côtes du Frontonnais » recherche
VRP
ou
agents introduits CHR et grossiste pour nombreux secteurs libres.
Ecrire à : Cave de Fronton Service Commercial B.P. 8 31620 FRONTON.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A VENDRE **305 GR 1980**
Tél. 287-15-52 après 19 h.

l'agenda du Monde

Arts

IMPORTANTE VENTE AUX ENCHÈRES
HOTEL DES BERGUES, GENÈVE
du 31 octobre au 4 novembre
(exposition dès le 26 octobre)
Tableaux de peintres anciens et modernes (plus de 700 œuvres provenant de plusieurs successions, Balthus, Valmier, Mancini, Poliakoff, T. Signorini, etc.). **Gravures modernes.**
Meubles, horlogerie, verrerie, art populaire.
Expert : M. Bourdeley
expert auprès de la cour d'appel de Paris.
Livres anciens illustrés et modernes
(Dali, Picasso, Dufy, F. L. Schmied).
Expert : Christian Galantaris,
expert auprès de la cour d'appel de Paris.
Catalogue sur demande : Galerie ARTS ANCIENS Pierre-Yves Gabus S.A., 2022 Bevaix. Tél. : 038-46-16-09 ou pendant la vente 022-31-31-50.
Huissier judiciaire Me Jean Christin, Genève.

Enseignement

ENGLISH IN ENGLAND
Au bord de la mer (100 Km de Londres) notre hôtel de 100 chambres de renommée mondiale et située dans le même bâtiment notre école d'Anglais aussi célèbre vous accueilleront
(école fondée en 1957 et reconnue par le British Council)
£16.00 par jour: leçons, repas et logement compris (hôtel ou famille).
25% RÉDUCTION
pour un séjour de 90 jours ou plus (cours spéciaux examens de Cambridge inclus)
écrire **REGENCY SCHOOL OF ENGLISH**
Ramsgate, Kent, Angleterre. Tél. 843.591212. Télex 96454
ou Mme Boullon 4 Rue de la Persévérance Eaubonne 95
Tel (3) 959 26 33 (Soirée)
pas de limite d'âge – pas de séjour minimum
ouvert toute l'année – cours spéciaux vacances scolaires

Artisans

Dactylographie, photocopie reliure (qualité, gde exp., délais respectés), 40, rue du Fer-à-Moulin, Paris-5e, 707-45-81.

Des hommes de métier dans votre quartier
222-22-22
Plombiers, serruriers menuisiers, chauffagistes électriciens réalisent, dépannent.

Particuliers

(offres)

PROPRIÉTAIRE VEND CAUSE INDIVISION TABLEAU HUILE SUZANNE VALADON (facture probable de M. UTRILLO) « POT JAUNE AUX TULIPES » 380×520, prix à débattre. Tél. : (67) 72-69-67.

Moquettes

A SAISIR
MOQUETTE super VELOURS
12 coloris px posée. 65 F/m²
MOQUETTE 100 %
pure laine Woolmark
Prix posée : 99 F/m²
Tél. : 658-81-12.

MOQUETTES 1er CHOIX
100 000 m²
tous types et coloris.
Prix d'entrepôt.
Pose assurée – 757-19-19.
BINEAU MOKET'S.

Papyrus

PAPYRUS D'EGYPTE peint à la main, gros, 1/2 gros, détail. Exp. permanente. 85, r. M.-Ange, 75016. 651-61-67.

Bijoux

COMPTOIR FRANÇAIS
ACHÈTE COMPTANT
BEAUX BIJOUX ANCIENS
et
DEBRIS OR, OR DENTAIRE
HORLOGERIE, LETTRES et
TIMBRES-POSTE.
TÉL. : 227-40-54 +.
14, bd Courcelles, Mº Villiers.

ACHAT OR
BIJOUX ANCIENS
MODERNES – BRILLANTS
ARGENTERIE – VIEIL OR
PERRONO Joailliers-Orfèvres à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin. Etoile, 37, av. Victor-Hugo. Ventes - Occasions - Echanges.

ACHAT OR
BIJOUX ANCIENS
brillants, débris or.
PAUL TERRIER - 225-47-77
35, rue du Colisée, 75008.
Métro Saint-Philippe-du-Roule.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro Cité ou Hôtel-de-Ville.

Carrelages

DIRECT USINES
BOCAREL – 357-09-46 + 113, av. Parmentier, Paris-11e.

Collections

INVESTISSEMENT EN ŒUVRE D'ART
A VENDRE EN BLOC
400 estampes
d'un grand maître contemporain. Direct. de l'éditeur pr galerie, réseaux, investisseurs. Ecrire SYNECOM – MS – 29, r. du Colisée, Paris-8e.

Cours

Prof. agr. angl. donne cours part. ts niveaux, enfts, adultes. M. THOMSON 270-59-44.

Cours orthographe, grammaire, lecture, rédaction, rattrapage et soutien. Tél. : 387-05-05.

MATHÉMATIQUE, PHYSIQUE *Toutes classes secondaires* MATH. SUP. SPÉCIALE Prof. expérimenté, 558-11-71.

Livres

HENRI LAFFITTE
Achat comptant de LIVRES
13, rue de Buci, 6e. 326-68-28
Catalogue en distribution.

Clubs des Lecteurs Presse Livres Méconnus Culturels pour Exp. : 22, r. Danton 21000 Dijon.

Philatélie

ACHÈTE CHER COLLECTION TIMBRES FRANCE, EUROPE, OUTRE-MER. T. 359-76-98.

Restaurants

Sur sa terrasse unique au bord du Loing
Hôtellerie
La Vanne Rouge ***
77690 MONTIGNY-SUR-LOING
Tél. : 16 (6) 424-82-10.
« Site classé de l'Ile-de-France » à 45 mn de Paris, en forêt de Fontainebleau.

Stages

L'Université Populaire de Paris et le CIFEB vous proposent SYGMA : 5 jours de stage de communication et développement personnel et l'occasion de créer votre vie au lieu de la subir.
Renseignement : 555-61-69.

Troisième âge

RÉSIDENCE LES CÈDRES
10 minutes de la Porte-d'Italie. Paris. Tourisme, repos, retraite, *reçoit toutes personnes, tous* âges, valides, semi-valides, handicapés. Soins assurés, petits animaux familiers acceptés. 33, avenue de Vitry, 94800 VILLEJUIF. T. 726-89-63 (1) 638-34-14.

Vacances Tourisme Loisirs

MONTRIOND-LE-LAC (Haute-Savoie) stat. des Portes du Soleil. Séj. hiver ski fond et piste. Pens. et hôtels de 130/180 F. Appts du studio au 4 p. Dépliants s/demande. Rens. Syndicat d'initiative 50-79-12-81.

DRISCOLL HOUSE HOTEL
200 chambres à un lit. Demi-pension, 50 livres par semaine. adultes entre 21/60 ans. S'adresser à 172, New Kent Road London SE 1.
Téléphone : 01-703-4175.

A VENDRE
ARGELÈS-SUR-MER
« MOBILE HOME »
sur petit terrain tout équipé. Peut accommoder 6 personnes, 45 000 F. S'adresser à : CURRAN, Vatch Cottage, STROUD, GL6 7JY (Angleterre).

Vous cherchez des amis avec qui partager vos goûts artistiques, sportifs, culturels. Vous les trouverez à : GOUTS COMMUNS. Tél. : 548-95-16.

L'immobilier

appartements ventes

4e arrdt

CŒUR MARAIS
Dans HOTEL PARTICULIER NOMBREUSES SURFACES A RÉNOVER. Tél. 236-63-62.

5e arrdt

CENSIER P. de t., belle chbre + cuis. calme. 120.000 F. 325-97-16.

SAINT-MICHEL
Imm. XVIIIe, rénové, studios et 2 P. à aménager. 272-40-19.

ST-JULIEN-LE-PAUVRE
Charmant appartement, LIV. + CHBRE tt cft, loué jusqu'au 15/06/86, BON RAPPORT SERGE KAYSER. 329-60-60.

6e arrdt

ST-SULPICE (PRÈS) CHARMANT 3 P. 1er ÉTAGE SUR COUR SYMPA TÉL. 633-38-94, MATIN.

Seine, Bx-Arts, asc. 703-32-31
200 m² DIVISIBLES.

7e arrdt

Mº VANEAU, part. vd de bel imm. 18 m² à rénover, 6e, sans asc. Tél. le soir. 278-25-06.

BAC SAINT-GERMAIN
Magnifique 8 P., bns, 290 m², 3 serv. DORESSAY. 624-93-33.

11e arrdt

AV. RÉPUBLIQUE, séjour chbre, w.-c., bns, cuis. Etat neuf calme, clair. 325.000 F. Pos. prof. Crédit. 722-78-99.

12e arrdt

PICPUS - IMM. RÉCENT
grand séjour, 3 chbres, bains dches, grands balcons, 2 boxes GARBI. 567-22-88.

13e arrdt

TOLBIAC, GRAND STUDIO CONFORT, REFAIT NEUF 210.000 F. Tél. 526-98-04.

14e arrdt

MOUTON-DUVERNET
beau séj., cheminée, 1 chbre cft 52 m² Sud, parfait état 5e dernier ét., sans asc. 585.000 F. Tél. 336-02-26.

PLAISANCE SUR SQUARE
Maison 6 P. + atelier + JOLI JARDIN SUD, garage 2.300.000 F. Tél. 624-93-33.

15e arrdt

BIR HAKEIM, récent 5 P. CHAMBRES sur JARDIN. 1.450.000 F. Tél. 633-28-17 - 577-38-38.

16e arrdt

MUETTE, beau studio, tt cft, impec., 8e ét., asc., vue dégagée, plein Sud. 395.000 F.
NOTAIRE 501-54-30
LE MATIN.

BD BEAUSÉJOUR
Imm. pierre de t., 120 m² 1.620.000 F. Prof. lib. poss. MATIMO. 272-33-25.

MUETTE, calme, soleil verdure, dble liv., 3 chbres 2 sanitaires, serv., garage 1.850.000. Matin. 567-47-47.

17e arrdt

FACE LYCÉE CHAPTAL
dble séj., état impec., 2 chbres + 2 bns, terrasse. 387-96-97.

PEREIRE
Bel imm. pierre de t., asc. dble liv. + chbre + terrasse à aménager. Tél. 562-17-17.

Mº FOURCHE, ds imm. pierre de taille, 2 pces, tt cft. Prix intéressant. 634-13-18.

R. des MOINES, côté square bel appt d'angle, 6 pces, 3e ét. 120 m². ALGRAIN. 285-00-58.

PARC MONCEAU (près)
Atelier artiste, gd séj. + s. à manger + 3 chbres, 2 bains tt cft, refait nf, 5e/6e ét. JEUDI 14 H à 17 H. 45 bis, AV. DE VILLIERS.

18e arrdt

RAPPORT 10 %
BUTTE MONTMARTRE
STUDIO, CUIS., DCHE, W.-C. LIBRE. PRIX 100.000 F. ESNAULT. 266-36-47.

Métro Lamarck, cadre fleuri 2 pces, entrée, cuis., w.-c., douches, 3e étage, 189.000 F. Immo Mercadet. 252-01-82.

Mairie XVIIIe, récent stand., gd studio, tt cft, balcon plein Sud. 290.000 F. 3 P., tt cft, balcons, *plein* Sud. 550.000 F. Immo Mercadet. 252-01-82.

Résidence MAIRIE DU 18e
53, RUE DU SIMPLON
IMMEUBLE NEUF de STAND.
Prêts conventionnés poss.
STUDIO à partir de 354.100 F.
2 PCES à partir de 395.900 F.
3 PCES à partir de 617.000 F.
Bureau de vente ouvert du MARDI au SAMEDI de 14 h à 19 heures
Tél. (1) 258-44-96 ou CECOGI (1) 575-62-78.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT, 10e, ét. vue except. sur tout Paris, studio 54 m², terrasse, park. 570.000 F. Tél. 271-27-37.

A VENDRE
PARIS-19e
Une maison individuelle *6/7 pièces, avec tt cft* + sous-sol en totalité 950.000 F.
Téléphone : 757-46-41 ou le soir : 041-61-12.

20e arrdt

Pr. NATION, 2 P., entrée, cuis., w.-c., bns, chf. cent. à rafraîchir. Px intér. 634-13-18.

95- Val-d'Oise

Ds parc nat., vds, L'Isle-Adam (95) appt 4e et dernier ét., prox. comm. Ecoles, forêts, moq., carr., comp., salon, séjour, 2 chbres, bns, coul., équ., cuis. aménagée rustique, équip. tt électr. Libre avril 85. 350.000. (3) 469-36-71, soir (3) 965-40-00, p. 4658. h.b.

Province

TOURAINE, studio résidence *retraite, gd stand., URGENT* 150.000 F. Tél. (61) 22-26-84.

immobilier information

ANCIENS, NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES
SÉLECTION GRATUITE
PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire
Centre d'information
FNAIM de Paris-Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, avenue de Villiers
75017 PARIS. 227-44-44.

appartements achats

Recherche 1 à 2 P., PARIS préf. 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e 16e avec ou sans travaux PAIE COMPTANT CHEZ NOTAIRE Tél. 873-20-67, même le soir.

locations non meublées offres

Paris

504-20-00 Ce numéro de téléphone vous informe 24 h sur 24 des nombreuses offres de locations de l'*ASSOCIATION FRANÇAISE* DES PROPRIÉTAIRES 3, rue Montevideo, PARIS-16e.

LOCATION
DISPONIBLE
entre particuliers
Paris-Banlieue
707-22-05
CENTRALE DES PPTAIRES ET LOCATAIRES
43, rue Claude-Bernard
Paris-5e. Mº CENSIER.

locations non meublées demandes

Paris

Pour dirigeants et employés européens mutés IMPORTANTE BANQUE rech. appts 2 à 8 P. Loyer élevé *accepté ou villas.* 504-01-34.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas ttes banl., loyer garanti. 889-89-66 - 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par stés ou ambassades. 285-11-08.

EMBASSY-SERVICE
8, av. Messine, 75008 PARIS
APPTS STANDING
UNIQUEMENT.
562-78-99.

viagers

Bourg-la-Reine, pav. 4 P. jardin, calme, occupé femme *78 ans. 80.000 + 4.000 F.* Viager. CRUZ. 266-19-00.

F. CRUZ - 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE-8e
Px rentes indexées garanties
Étude gratuite discrète.

immeubles

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet. 15e. 566-00-75 Paie comptant, 15e-7e arrondissements. IMMEUBLES *même occupés.*

hôtels particuliers

VERSAILLES
Résidentiel, calme
TRÈS BEL HOTEL PARTIC.
LOUIS-PHILIPPE
Magnifique jardin
EMBASSY. 562-16-40.

pavillons

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS
SÉLECTION GRATUITE
PAR ORDINATEUR
appeler ou écrire
Centre d'information
FNAIM de Paris Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, avenue de Villiers
75017 PARIS. 227-44-44.

villas

SAMARY (Var) villa. 300 m² sur 1.845 m² arborés, 107 m² terrasse, 3 bains, 3 cuisines 16 placards, grand garage 300 m plage. (94) 74-33-18.

propriétés

BORD DE MARNE, 15 km Paris secteur résidentiel protégé PARTICULIER VEND PROPRIÉTÉ 220 m² habitables sur parc paysagé 3.800 m² Clos. Tél. 329-58-65.

domaines

Achète PROPRIÉTÉ de CHASSE SOLOGNE ou région limitrophe. Ecrire nº 202.476 à ORLET, 138, av. Charles-de-Gaulle, 95522 NEUILLY, CEDEX.

terrains

25 km PARIS-OUEST
BEAU BOIS, 8 HA. constructible, 2 maisons 200 m². Situation unique. Ecr. EUDICO, réf. 3080/23 *11, rue Carpeaux, 75018* Paris, qui transmettra.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale
ou SIÈGE SOCIAL
Loc. bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION SOCIÉTÉS
et CRÉAT. DE TTES ENTREPR.
ASPAC S.A. 293-60-50 +

CHAMPS-ÉLYSÉES
Bureaux équipés avec services ou votre siège social.
Tél. télex, secrétariat, salles de réunion av. vidéo, bar, etc.
Locat. courte ou longue durée
ACTE. 562-66-00.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
355-17-50.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
RUE SAINT-HONORÉ
CONSTITUTIONS de STÉS
CONSEIL D'ENTREPRISES
PARIS ILE-DE-FRANCE INITIATIVE. 260-91-63.

GARE DE LYON
dans petit imm. commercial luxueux bureaux meublés (secrétariat, télex, etc.), location courte durée. 329-58-65.

ARTISAN 100 F. RC 180 F. Constitution SARL. 2.000 F. S.D.M., 21, rue Fécamp (12e) *340-24-54, 8, fbg - Poissonnière,* 9e-10e. 770-54-66.

locaux commerciaux

Locations

Prox. avenue d'Italie et rue Tolbiac, bâtiment *indépendant,* gde hauteur sous plafond, surface 300 m² environ, entrepôt idéal, agence de publicité ou local d'exposition avec ou sans pas-de-porte. Tél 329-58-65.

SAINT-OUEN-L'AUMONE
Local ind. parfait état, ateliers/ent. 10.000 m², bureaux 560 m², terrain 33.000 m², 9 ponts roulants. Darse couverte pour PÉNICHES 300 t., embranchement fer.
MATTHEWS et GOODMAN
TÉL. 720-23-17.

ASSOCIATION RECHERCHE Locaux à louer à Paris 700 m² env. dans les 2e, 3e, 9e ou éventuellement 10e arr. Faire offre ss le nº T 68.640 M RÉGIE PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

ST-GERMAIN-EN-LAYE
2' RER, vd local ccial aménagé *44 m² rez. jard. + 18 m² s/sol* idéale profession libérale. Tél. : 451-74-60 le soir.

fonds de commerce

Ventes

A céder droit au bail magasin rue Boissière, Paris-16e, Prix intéressant. Téléphonez : 062-92-00, p. 331. P. BELLON.

INFORMATIONS « SERVICES »

JEUNES

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

« T'as pas 100 balles ? »

1985, Année internationale de la jeunesse (AIJ), est mal partie. Cette inquiétude profonde est exprimée précisément par ceux qui, en France, sont sollicités pour être les principaux artisans de cette manifestation décidée par l'ONU : les associations de jeunesse. Groupées, depuis 1968, dans le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), elles tirent le signal d'alarme, mettant en cause, parallèlement, l'organisation de l'année internationale et la pauvreté du budget 1985 du ministère de la jeunesse et des sports.

« Pas d'année-gadget, non aux colloques-alibis ! » Les avertissements et les bonnes résolutions n'avaient pas manqué, en mars dernier, lors de l'installation par Mme Edwige Avice du comité national de coordination qui, composé de représentants de l'Etat, d'associations de jeunesse et d'institutions concernées, est chargé de préparer l'année internationale. Le comité a choisi de priviligier les actions *« à caractère durable »*, précisément pour éviter l'émiettement d'initiatives spectaculaires mais sans lendemain.

En accord avec les mots d'ordre de l'ONU – *« participation, développement, paix »* – lancés pour l'AIJ, quatre thèmes ont été retenus en France : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la culture et la communication, la libre circulation et la solidarité nationale et internationale. Malgré une mobilisation bien tardive des pouvoirs publics, les choses sont allées bon train. Six mois après avoir été informées de ces orientations, les associations ont déjà proposé une soixantaine de projets susceptibles de bénéficier du label « année internationale de la jeunesse ». Reste le financement.

Des Olympiades de la francophonie

Le projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1985 prévoit un crédit spécial de 20 millions de francs pour l'année internationale. Cet « effort » du ministère va de pair avec une stagnation, voire une diminution, des crédits, notamment aux associations de jeunesse et à la formation d'animateurs. *« C'est inadmissible,* entend-on au CNAJEP, *le budget de la jeunesse va régresser de 6,87 % l'année même où les jeunes seront sur la sellette. »* Les dirigeants de cet organisme, pourtant très proches du pouvoir actuel, dénoncent le *« décalage grandissant »* entre les discours gouvernementaux sur la *« priorité aux jeunes »* et l'austérité qui frappe leur ministère.

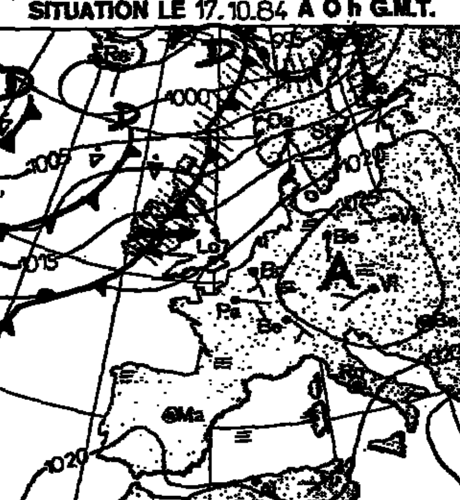
Ils soulignent aussi le peu de reconnaissance marqué par la majorité politique à l'égard des associations de jeunesse, sollicitées cependant par les socialistes sur de multiples terrains (travaux d'utilité collective, insertion sociale, formation professionnelle, etc.) *« La situation financière des associations risque de se dégrader si rapidement en 1985,* assure M. Jean-Michel Duplaa, du CNAJEP, *qu'elles ne pourront même pas mettre en œuvre des projets de qualité pour l'année internationale et seront tentées de se désengager là où on leur demande de se mobiliser depuis 1981. »*

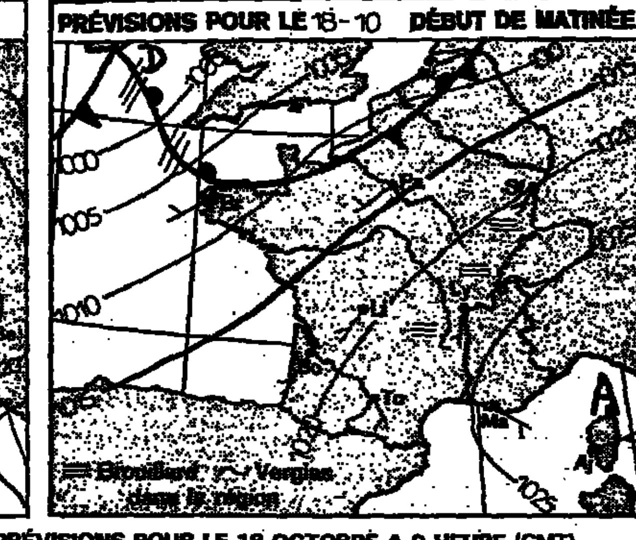
Certes, les 20 millions de francs affectés à l'AIJ devraient revenir aux associations de jeunesse elles-mêmes, mais en partie seulement, puisque le ministère lui-même devra financer sur ces crédits les opérations qu'il a lui-même programmées pour célébrer l'année internationale. Le nouveau ministre, M. Alain Calmat, a ainsi annoncé plusieurs initiatives le 12 octobre à l'Assemblée nationale : un colloque européen des structures d'information jeunesse en avril à Marly-le-Roi, une semaine de la jeunesse à Strasbourg en juillet, la conférence des ministres européens de la jeunesse, présidée par la France, en novembre à Strasbourg, enfin *« les premiers jeux à caractère culturel et sportif concernant les pays francophones »*, probablement en Côte-d'Ivoire. Une campagne dans les médias et une enquête sur les aspirations de la jeunesse sont aussi projetées.

L'année internationale mériterait sans doute mieux. Les associations, désireuses de saisir l'occasion pour promouvoir et valoriser leurs activités habituelles ou exceptionnelles, entendent bien le faire savoir à l'administration, surtout en période de discussion budgétaire. Mais leur tâche est d'autant plus ardue que le ministère chargé de la jeunesse est loin de concentrer l'intégralité des moyens et des pouvoirs en la matière.

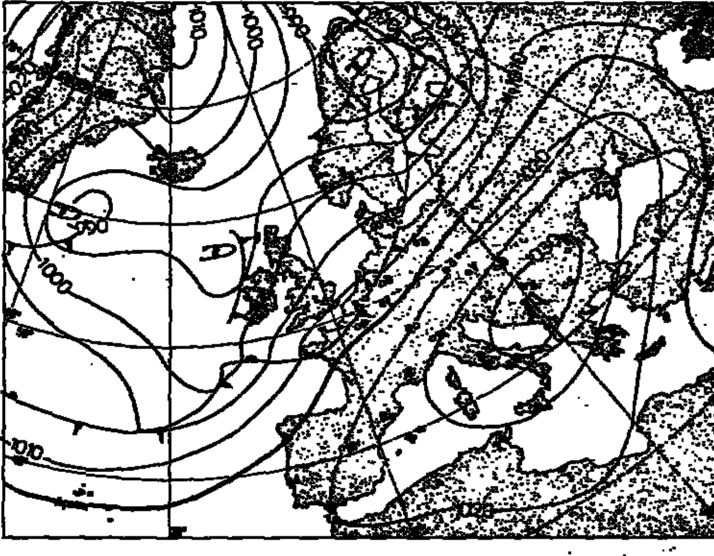
PHILIPPE BERNARD.

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 18 OCTOBRE A 0 HEURE (GMT)



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 17 octobre à 0 heure et le jeudi 18 octobre à 24 heures.

L'éloignement vers l'est de l'anticyclone ayant concerné la France depuis plusieurs jours nous fera passer sous l'influence du courant perturbé atlantique avec un flux doux de sud-ouest.

Jeudi, les brouillards en régression se limiteront aux régions allant du Massif Central au Jura et au nord des Alpes. Après leur dissipation, plus rapide que ces derniers jours, un temps à prédominance ensoleillée se généralisera sur une moitié sud-est. Ailleurs, le ciel sera nuageux, même très nuageux dans le Nord-Ouest où des pluies se produiront.

Le vent de secteur sud-ouest sera modéré en général, assez fort près des côtes de la Manche.

Les températures minimales seront de l'ordre de 5 degrés du Nord-Est au Massif Central et aux Alpes, 11 à 14 degrés du Sud-Ouest au pourtour méditerranéen, 9 à 11 degrés de la Bretagne à la Vendée, 8 à 9 degrés ailleurs.

Les températures maximales atteindront 15 à 16 degrés dans le Nord-Ouest, 18 à 20 degrés du Nord-Est aux Charentes, et seront de l'ordre de 22 degrés sur les régions méridionales.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 17 octobre à 7 heures, de 1 019,3 millibars, soit 764,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 octobre; le second, le minimum de la nuit du 16 octobre au 17 octobre) : Ajaccio, 22 et 9 degrés; Biarritz, 17 et 14; Bordeaux, 17 et 13; Bourges, 15 et 5; Brest, 12 et 10; Caen, 19 et 9; Cherbourg, 15 et 6; Clermont-Ferrand, 14 et 4; Dijon, 18 et 5; Grenoble-St-M.-H., 18 et 5; Grenoble-St-Geoirs, 16 et 5; Lille, 18 et 8; Lyon, 13 et 4 ; Marseille-Marignane, 20 et 10; Nancy, 17 et 3; Nantes, 17 et 7; Nice-Côte d'Azur, 20 et 13 ; Paris-Montsouris, 19 et 9; Paris-Orly, 19 et 7; Pau, 18 et 13; Perpignan, 21 et 7; Rennes, 16 et 7; Strasbourg, 18 et 4; Tours, 18 et 6; Toulouse, 15 et 11; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 15 et 11; Athènes, 25 et 15; Berlin, 10 et 3; Bonn, 17 et 6; Bruxelles, 18 et 8; Le Caire, 31 et 15; îles Canaries, 26 et 20; Copenhague, 13 et 9; Dakar, 30 et 25; Djerba, 23 et 18; Genève, 14 et 5; Istanbul, 16 et 8; Jérusalem, 19 et 13 ; Lisbonne, 27 et 12; Londres, 16 et 12; Luxembourg, 16 et 6; Madrid, 24 et 5; Montréal, 19 et 7; Moscou, – 1 et – 2; Nairobi, 27 et 12; New-York, 22 et 12 ; Palma-de-Majorque, 22 et 10; Rio-de-Janeiro, 26 (maxi) : Rome, 23 et 10; Stockholm, 8 et 6; Tozeur, 24 et 15; Tunis, 23 et 14.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

VENDREDI 19 OCTOBRE

« La crypte archéologique du parvis de Notre-Dame », 14 h 30, sous le parvis, Mme Hulot.

« La basilique Saint-Denis », 15 heures, Mme Garnier-Ahlberg.

« La place des Victoires et les passages marchands », 15 heures, centre place des Victoires, Mlle Colin (Caisse nationale des monuments historiques).

« Peinture vénitienne », 14 h 30, musée du Louvre, porte Denon (Approche de l'art).

« La collection Walter-Guillaume », 10 h 45, à l'Orangerie (D. Bouchard).

« De la place des Vosges aux hôtels Rohan-Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« La franc-maçonnerie », 15 heures, 16, rue Cadet (Mme Lasnier).

« L'enclos tragique de Picpus », 15 heures, 35, rue de Picpus (Paris et son histoire).

« De la place Dauphine aux Grands-Augustins », 14 h 30, Pont-Neuf, statue Henri IV (Paris pittoresque et insolite).

« La cour des Miracles », 15 heures, métro Bonne-Nouvelle, devant la poste (Mme Pohyer).

CONFÉRENCES

19 H 30, Sorbonne-Bachelard, Père Jacques Breton et Georges Osorio : « Une expérience dans un monastère bouddhiste Zen au Japon ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 17 octobre.

DES DÉCRETS

- Portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et l'Organisation de l'aviation civile internationale relatif au statut de l'organisation en France (ensemble deux annexes et deux échanges de lettres interprétatives), signé à Paris le 3 juin 1983.
- Portant application du livre IX du code du travail aux travaux d'utilité collective.

UNE CIRCULAIRE

- Relative aux formations en alternance des jeunes en vue de leur insertion professionnelle (cadre général).

TRANSPORTS

AIR AFRIQUE « JOUE LA BAISSE »

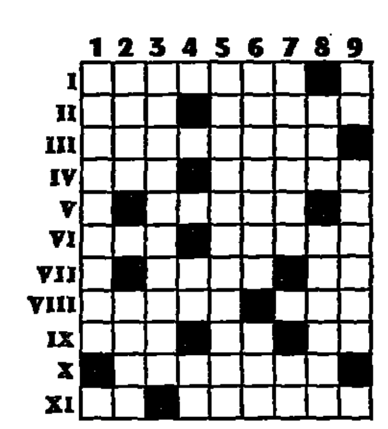
Air Afrique a décidé de réduire de 72 % le prix du billet aller-retour à partir de la France, à destination de l'un quelconque de ses pays membres pour les voyagistes durant l'année touristique 1984-1985.

Cette décision est intervenue à l'issue d'une réunion entre les ministres du tourisme des pays membres d'Air Afrique et les responsables de la compagnie, ce week-end, à Abidjan. Parallèlement à la tenue du 30e congrès du Syndicat national des agents de voyages (SNAV) français.

L'engagement pris par Air Afrique de réduire le tarif touristique aérien à destination du Togo, du Sénégal, du Niger, de la Mauritanie, du Congo, du Bénin, du Tchad, de la République centrafricaine, et de la Côte-d'Ivoire, devrait inciter la clientèle européenne à redécouvrir l'Afrique, après une période de bouderie provoquée par le coût élevé des communications aériennes.

Avec cette baisse, le billet aller-retour à partir de la France, à destination de la Côte-d'Ivoire, du Bénin et du Togo ne coûtera que 3 090 F français (150 045 F CFA).

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

I. Avec un tel poisson, ça mord toujours. – II. Seule. On débite le jargon dans sa famille. – III. Bouillon de canards. – IV. Première partie d'un siège épiscopal ou suite de cardinaux. Assainir un élément. – V. Se montra généreux après avoir râlé. – VI. Lettre grecque. Des filets y sont suspendus. – VII. Couche dans un lit. Personnel. – VIII. Fera un heureux ou un bienheureux. Station d'épuration belge. – IX. La reine du carnaval. Dans l'expectative. Participe passé. – X. Peut recevoir les coups de bec d'un vilain corbeau. – XI. Élément de colonne. De telles mains prennent rarement des gants pour s'expliquer.

PROBLÈME N° 3821

VERTICALEMENT

1. Un homme souvent en nage avant d'arriver à l'eau. – 2. Qui remonte à la genèse. Dépôts ou rebuts bons pour le dépôt. – 3. Mouvement régulier des mondes ou mouvement d'un monde troublé. – 4. Asiatique depuis longtemps éteinte, mais très « grillée » de nos jours. Les premières de la classe. – 5. S'il va moins vite, c'est qu'il est sous le signe du « 90 ». – 6. Ce qu'est la camarde au point de vue esthétique. Avance vite avec un bon pas. – 7. Esprits impies. Copulative. – 8. Pimenté ou poivré. Voit l'avenir en rose en combattant la morosité du moment. – 9. Rapporteur infatigable. Végétal.

Solution du problème n° 3820

Horizontalement

I. Navet. BCG. – II. Olographe. – III. Titra. Al. – IV. Aérobies. – V. Inétendue. – VI. Râ. Tubs. – VII. Etincelle. – VIII. Tancer. – IX. Vol. Iso. – X. Inonder. – XI. Tessère.

Verticalement

1. Notaire. Vis. – 2. Aliénations. – 3. Vôtre. Lot. – 4. Egrotant. Né. – 5. Trabe. Caïds. – 6. Intenses. – 7. BP. Edulcore. – 8. Chasuble. – 9. Gel. Esérine.

GUY BROUTY.

SPORTS

FOOTBALL

BORDEAUX LEADER INVAINCU DU CHAMPIONNAT

Une semaine avant d'affronter le Dinamo Bucarest, au deuxième tour de la Coupe d'Europe des clubs champions, les Girondins de Bordeaux, qui étaient invaincus depuis le début du championnat de France, ont réalisé, le 16 octobre, à l'occasion de la douzième journée de cette compétition, une véritable démonstration face à Metz : 6-0 grâce aux buts de Tusseau (8e minute), Lacombe (39e, 63e, 87e), Battiston (53e), et Giresse (75e). En tête du classement devant Nantes, qui a difficilement battu Rouen (2-1), les Girondins possèdent la meilleure attaque (25 buts) et la meilleure défense (7 buts) du championnat.

Parmi les autres faits de cette journée où 37 buts ont été marqués au total, il faut retenir la victoire in extremis du Paris-SG face à Lens (4-3), obtenue sur penalty (après avoir mené 3-0) à la 89e minute.

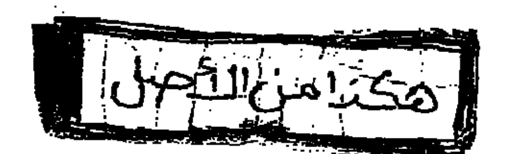
LES RÉSULTATS

*Bordeaux b. Metz	6-0
*Nantes b. Rouen	2-1
*Bastia et Auxerre	2-2
Laval b. *Nancy	3-2
Monaco b. *Toulouse	2-1
*Paris-SG b. Lens	4-3
*Toulon b. RC Paris	1-0
*Lille b. Strasbourg	3-0
*Brest b. Sochaux	1-0
*Tours et Marseille	2-2

Classement. – 1. Bordeaux, 21 pts ; 2. Nantes, 19 ; 3. Auxerre, 15 ; 4. Laval, 14 ; 5. Monaco, Bastia, Metz, 13 ; 8. Nancy, 12 ; 9. Lens, Paris-SG, Brest, Toulouse, RC Paris, 11 ; 14. Strasbourg, Lille, Toulon, Marseille, 10 ; 18. Rouen, 9 ; 19. Sochaux, Tours, 8.

Prochaine journée (19 octobre) : Sochaux-Paris-SG, Rouen-Brest, RC Paris-Nantes, Strasbourg-Toulon, Laval-Lille, Monaco-Nancy, Auxerre-Tours, Metz-Bastia, Lens-Bordeaux, Marseille-Toulouse.

AUTOMOBILISME : *Rahier et Sarrazin vainqueurs au Caire.* – Disputé sur quelque 3 000 kilomètres de pistes, le troisième Rallye des pharaons, qui s'est achevé le 16 octobre au Caire, a été gagné sans surprise par le Belge Gaston Rahier (BMW), à moto, et par l'équipage français Gérard Sarrazin-Christian Avril (ARO), en voiture.



FORUM DE L'INVESTISSEMENT

L'explosion du marché obligataire

AUTANT 1983 aura été bénéfique aux actions avec une hausse, à Paris, de 54,6 %, selon l'indice de la Compagnie des agents de change, autant cette année s'annonce d'ores et déjà exceptionnelle pour le marché obligataire tant en termes de volume d'émissions, de transactions que de rendement, contrastant avec la morosité générale qui règne sur les *autres formes de placement*.

Sur les grands marchés internationaux, on interprète *« l'année de tous les dangers »* avec, en toile de fond, un dollar-ludion et des taux d'intérêt qui refusent de plier l'échine. Dans ce contexte peu propice aux initiatives, la Bourse de Paris arrive tout de même en tête avec, en cette mi-octobre, une hausse de 16 % de ses actions devant Tokyo, Amsterdam et Londres, reléguant loin derrière le marché new-yorkais. Mais c'est sur les valeurs à revenu fixe que restent braqués les regards des professionnels.

Pour l'ensemble de l'année, les obligations, qui représentent *trois fois plus d'activité que les actions sur notre place, auront* représenté un volume d'émissions de 260 milliards de francs (30 % de plus qu'en 1983) et des transactions voisines de 390 milliards, soit un bond de 80 %. Hissée à quelque 1 200 milliards de francs en fin d'année, la capitalisation boursière conforte la cinquième place mondiale de notre marché obligataire, justifiant le projet d'autoriser bientôt des transactions à terme sur ces valeurs.

En termes de rendement, ainsi que l'atteste par ailleurs le Centre d'études des revenus et des coûts, la palme revient encore aux obligations avec un taux de 13 % fin septembre (secteur public), soit un taux réel (diminué de l'inflation) de 5 % à 5,5 %, sensiblement voisin du rendement des actions à la même date : 5,3 %. *Si l'on en croit la Rue de Rivoli, le mouvement* devrait s'accentuer au cours des prochains mois, puisque les hypothèses *retenues en matière de hausse des prix* (4,5 % *en* 1985) et de taux des emprunts à moyen et à long terme (11,5 %) débouchent sur un taux réel de 7 %.

A côté de ces performances, les autres formes de place*ment font pâle figure. L'or, dont les cours ont baissé de moitié en* quatre ans, poursuit sa traversée du désert, entraînant les « satellites » (emprunts indexés) dans son sillage. Les placements fonciers restent très mal rémunérés et l'immobilier classique subit les mêmes déboires, seules les actions et parts de Sicomi, SII et SCPI réussissent à offrir des rémunérations intéressantes si l'on sait être sélectif. Rappelons, toutefois, que les pouvoirs *publics ont pris cette année un certain nombre de* mesures favorables au logement (baisse des prêts locatifs aidés à taux révisables et des prêts à l'accession à la propriété (PAP), aménagements techniques de la loi de 1948, réductions d'impôt prévues dans la loi de finances 1985 pour les propriétaires qui achèteront un logement neuf *destiné à la location*...) susceptibles de consolider le « frémissement » que certains perçoivent depuis *plusieurs semaines dans un secteur décidément bien mal en* point, exception faite de l'immobilier d'entreprise.

De leur côté, les fonds communs de placement ont bénéficié de la possibilité de relever, dans certaines conditions, un plafond jusqu'ici limité à 100 millions de francs tandis que le taux maximal des commissions applicables aux SICAV était ramené de 4,75 % à 2,5 %, deux dispositions qui vont conforter le succès *des instruments de gestion collective et tout particulièrement* celui des FCP et SICAV de trésorerie. A la fin septembre, l'encours global des soixante-dix-huit SICAV à court terme existantes avait atteint 131,5 milliards de francs alors qu'il n'était que de 60,8 milliards fin 1983. Si on ajoute les quelque 46 mil*liards de francs détenus par les FCP à court terme, ce sont près* de 180 milliards (et sans doute 200 milliards à la fin de cette *année) qui sont aux mains des investisseurs institutionnels*.

De quoi animer les débats à l'occasion du Forum de l'investissement et du placement qui va se dérouler du 20 au 22 octobre 1984 à l'hôtel Hilton-Suffren à l'initiative de la société Win et sous le patronage du *Journal des finances*.

S. M.

Revenus : 260 milliards de francs dont la moitié en épargne liquide

DISPROPORTION entre les revenus tirés de l'épargne liquide ou à court terme et leur place à l'intérieur du patrimoine des particuliers et mouvement carrément opposé dès lors qu'il s'agit du *revenu de l'immobilier*. Simple confirmation de l'évolution enregistrée depuis plusieurs années ? Sans doute, mais la radiographie du patrimoine de rapport des particuliers, établie *par le Centre d'études* des revenus et des coûts (1) est autrement plus détaillée.

Sur ce chapitre, on y apprend qu'en 1983 les revenus provenant de l'épargne *liquide* constituaient 50,2 % du total des revenus perçus par les particuliers alors qu'ils ne représentaient que 35 % du patrimoine considéré. A l'inverse, l'immobilier, qui fournissait quelque 42 % du patrimoine de rapport, ne représentait que 17 % du même revenu. Quant aux valeurs mobilières (21 % du patrimoine), elles comptaient pour un peu plus de *30 %* des revenus.

Toujours à la même époque, la masse des revenus – courants – représentait 45,2 milliards de francs pour l'immobilier (bâti ou non), 78 milliards de francs pour les valeurs mobilières (y compris les dividendes des *sociétés* non cotées) *et* 135,3 milliards de francs (plus que les deux autres postes réunis) au titre des autres placements représentés, pour l'essentiel par de l'épargne liquide (disponible à tout moment) ou à court terme. Au total, ce sont 258,5 milliards de francs de revenus que les particuliers auront tiré de leur patrimoine (ou du moins des trois éléments repris dans cette étude), ce qui correspond à un montant moyen par ménage d'un peu plus de *13 000* francs.

Voilà pour les grandes masses. Par contre, s'il s'agit de calculer la progression du revenu enregistrée de 1980 à 1983, celle-ci ressort globalement à 13,7 % mais elle est ramenée à 1,9 % seulement après correction de la hausse des prix intervenue pendant cette période. Une fois dressé ce tableau général, le Centre d'études des revenus et des coûts s'est livré à une analyse détaillée des différents placements regroupés en trois rubriques.

1) Epargne liquide ou à court terme : selon qu'il s'agisse des livrets (et assimilés) de l'épargne logement ou des bons et comptes à terme, le bilan diffère :

● **Livrets d'épargne et CODEVI** : ils représentent à eux seuls 60 % de l'épargne liquide, et leur progression a *été* de 14 % l'an, de 1980 à 1983, une croissance liée au développement du livret d'épargne populaire (créé en *1982*) *et au* CODEVI (mis en place l'année suivante). En décembre 1983, les livrets classiques capitalisaient 833 *milliards* de *francs*, les CODEVI 43 milliards de francs et les « livrets roses » 30 milliards de francs.

● **Epargne-logement** : l'essentiel *(70 %)* des sommes collectées par ce placement s'effectue sous forme de plans, l'épargne-logement représentant en 1983 un peu plus de 13 % de l'épargne liquide. Le montant des revenus procuré par ces placements a progressé, en moyenne annuelle, de 9,6 % par an durant les trois années considérées.

● **Autres placements à court terme** : il s'agit des dépôts en comptes à terme, des bons de caisse et des bons à intérêt progressif qui représentent 26 % de l'épargne liquide. De 1980 à 1983, Les revenus tirés de ces placements ont progressé de 10,2 % en moyenne.

2) ***les valeurs mobilières*** : *dans* un contexte marqué par de profonds changements dus à la nationalisation, à l'émission de titres nouveaux (titres participatifs et certificats *d'investissement, notamment*), création d'un second marché boursier, mise en place de la dématérialisation des titres... le principal élément a *été « le développement extrêmement rapide des instruments de placement collectif que sont les SICAV et les fonds communs de placement, mieux adaptés aux épargnants qui veulent découvrir les placements en valeurs mobilières »*.

● **Les actions** : les revenus d'actions ou de parts de sociétés allant aux particuliers est évaluée à 30 milliards de francs pour l'année 1983. Ces *revenus ont crû de 21 % de 1980* à 1981, diminué de 9 % l'année suivante et seraient restés pratiquement stables en 1983.

● **Les obligations** : leurs revenus *allant aux particuliers ont atteint* 48 milliards de francs l'année dernière, ce qui constitue une forte croissance (27 % par an) durant toute la période considérée.

3) ***les biens immobiliers*** :

● **l'immobilier bâti** : les loyers des logements et autres locaux de rapports, représentaient en 1983 environ 36 milliards de francs, et ils se seraient accrus de *10,8 %* par an.

● **l'immobilier non bâti** : les revenus tirés des terres agricoles louées et des forêts sont estimés à près de 9 milliards de francs pour l'année 1983, ce qui correspond à un taux de rendement du capital très faible (2,1 % par an).

(Voir en page 29 le taux de rendement de différents placements sur la période 1979-1983.)

(1) Constat de l'évolution récente des revenus en France (1980-1983). CERC. Numéro spécial nº 71. 50 F.

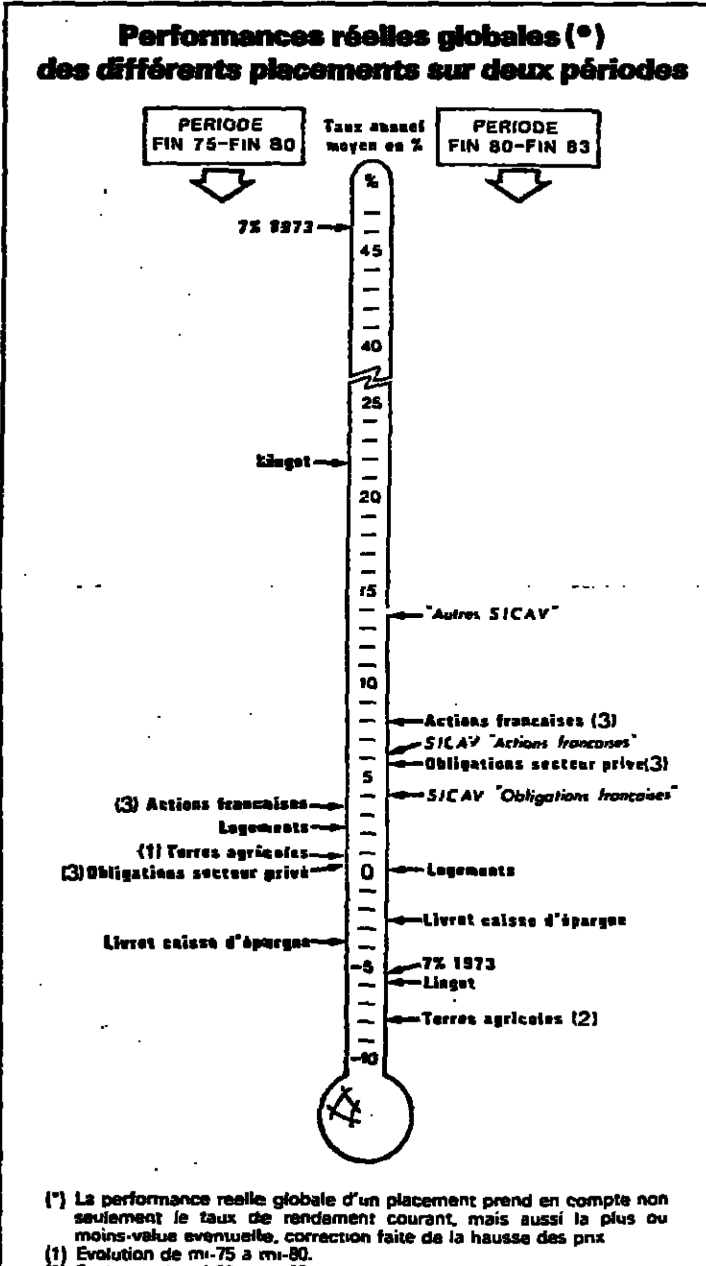
Performances : les valeurs mobilières ont la cote

EN prenant en compte non seulement les revenus courants (intérêts...) de diverses formes de placement, mais aussi, les plus ou moins-values nominales, le Centre d'*étude des revenus* et des coûts (CERC) a établi un *« baromètre des performances » (voir ci-contre)* qui tient compte de l'évolution générale des prix (11,6 % par an, en moyenne, de décembre 1980 à décembre 1983). Le CERC en tire les caractéristiques suivantes :

● ***Valeurs mobilières*** : *les* grandes catégories, à savoir les actions et les obligations (du secteur privé), enregistrent des performances réelles plus élevées que précédemment : 8,1 % pour les actions de 1980 à 1983, au lieu de 3,6 % pour la période comparative de cinq ans ; 5,7 % pour les obligations du *secteur privé, au lieu* de 0,6 %. S'agissant des actions, leur performance *« est essentiellement liée aux plus-values enregistrées en 1983 »*, rappelle cet organisme (cette année-là, la cote avait bondi de 55 % à 60 %, selon les indices). De même, pour les obligations, ces plus-values *« ont pour origine le maintien de taux de rendement courant plus important que le rythme de hausse générale des prix, dans un contexte de baisse lente des taux, générateur de plus-values boursières »*.

● **Immobilier (bâti ou non)** : d'une façon générale, le ton est à la dégradation. Ainsi les terres agricoles dont l'évolution des prix nominaux est voisine de zéro enregistrent-elles des contre-performances importantes (moins 8 % par an au lieu de plus 0,8 % durant la période précédente). De même, les logements *« ont des performances annuelles nulles au lieu de plus 2,3 % durant les cinq années comparatives. »* Encore le Centre fait-il remarquer que *« l'utilisation de l'indice du coût de la construction pour mesurer la variation de valeur des immeubles (...) surestime peut-être la performance réelle de ces placements de un ou deux points par an »*.

Ce sévère constat doit toutefois être atténué en tenant compte, par exemple, des avantages fiscaux liés à certaines catégories de foncier et qui compensent son rendement quasi nul. De même, l'immobilier « au détail », sous forme d'actions ou de parts, proposé par les sociétés immobilières d'investissement (SII), diverses sociétés d'investissement pour le commerce et l'industrie (SICOMI), dont le statut fiscal est voisin de celui des SII et, surtout, les sociétés civiles de placements immobiliers (SCPI), axées sur l'immobilier d'entreprise (bureaux, locaux commerciaux, entrepôts), offre-t-il des rentabilités très supérieures à celles des locaux d'habitation. Ces dernières sont gênées par la limitation des loyers et, dans une certaine mesure, par la « loi de 1948 » dont les dispositions vont être prochainement aménagées. Signa*lons enfin*, à *propos* des SCPI, *qu'au* terme d'une instruction de la Commission des opérations de Bourse en date du 5 juin 1984, élaborée à l'issue d'une concertation avec les professionnels, des aménagements ont été prévus, notamment pour assurer une meilleure liquidité du marché des parts en vue d'une éventuelle revente.



(*) La performance réelle globale d'un placement prend en compte non seulement le taux de rendement courant, mais aussi la plus ou moins-value éventuelle, correction faite de la hausse des prix
(1) Evolution de mi-75 à mi-80.
(2) Evolution de mi-80 à mi-83.
(3) Les performances de ces valeurs mobilières incluent les performances de titres présents dans les S.I.C.A.V

Source : CERC.

● **Or et « satellites »** : le lingot d'or est un « placement » ne procurant aucun revenu monétaire et enregistrant seulement des variations de cours, constate le CERC, soulignant au passage *« la détérioration sensible des performances »* de ce lingot, de même que pour l'emprunt 7 % 1973, dit « emprunt Giscard » et rattaché à l'or.

● **SICAV** : pour la première fois, cet organisme a constitué un échantillon à partir de cent sociétés d'investissement à capital variable qui existaient au 31 décembre 1979 et dont il s'est attaché à suivre les performances en les classant en trois catégories :

1) Les SICAV *« actions françaises »* qui sont, en fait, surtout des SICAV *« Monory »*.

2) Les SICAV *« obligations françaises »*.

3) les *« autres SICAV »* composées soit de SICAV orientées vers les valeurs étrangères, soit de SICAV *« peu rigides dans la composition de leur portefeuille »*.

A partir de là, on constate que :

– les détenteurs de SICAV, qui sont généralement des petits porteurs, ont bénéficié de la hausse des valeurs mobilières et des taux de rendement – réels – annuels de 4,10 % pour les SICAV d'*« obligation françaises »* et de 6,2 % pour les SICAV *« actions françaises »* ;

– les performances des *« autres SICAV »* ont été, dans l'ensemble, plus élevées que pour les deux précédentes catégories. Cela s'explique *« par leur orientation plus marquée vers les valeurs étrangères dont les plus-values en francs ont été plus élevées et par la possibilité offerte à leurs gestionnaires de modifier le poids des grandes catégories de valeurs »*. (Depuis le début de l'année 1984, en raison du ton maussade observé sur les places financières internationales, et surtout à New-York, les performances de ces *« autres SICAV »*, très engagées à l'égard des valeurs américaines, ont été sensiblement réduites.)

Dossier établi par
SERGE MARTI

Dématérialisation des titres : jour J — 15

DANS une quinzaine de jours, le titre-papier aura vécu. En effet, à partir du 3 novembre 1984 (*en fait, à partir du lundi 5 novembre*), toutes les actions et les obligations représentées *jusqu'ici* sous la forme matérielle d'un titre en papier vont faire l'objet d'une inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier agréé. Une mesure qui aura pour effet de généraliser le système SICOVAM, cette *Société interprofessionnelle* pour la compensation des valeurs mobilières qui, depuis *1949*, centralise, *sous* forme de simples virements, tous les échanges portant *sur* des titres. Ce système, qui fonctionne à la satisfaction générale, permet actuellement une compensation pour 90 % des actions émises et environ 75 % des obligations.

Sont donc visés par ces nouvelles disposit*ions, annoncées depuis plus* d'un an (*le Monde* du 31 mai 1983), les seuls porteurs de valeurs mobilières qui les détiennent encore chez eux ou dans le coffre-fort de leur banque, et qui devront dorénavant les remettre à cette dernière ou à un agent de change pour inscription en compte.

Mais, avant d'envisager les conséquences de ces nouvelles dispositions réglementaires (1), directement inspirées par le fameux rapport de la commission Pérouse, visant à moderniser le fonctionnement du marché financier, à l'instar de l'exemple étranger, il est nécessaire de rappeler les principaux points importants de ce nouveau régime :

● **Champ d'application** : il englobe les valeurs cotées en Bourse, les actions de SICAV et les principales valeurs du marché hors cote pour lesquelles est maintenu le choix entre la forme au porteur et la forme nominative, dès lors que les mouvements de titres sont jugés suffisants pour *motiver* une compensation par l'intermédiaire de la SICOVAM.

Sont exclus : les emprunts d'Etat amortissables par tirages de tranches et les emprunts des PTT amortissables par finales de numéros, les obligations amortissables par tirage au sort de numéros de titres émises avant l'entrée en vigueur du nouveau régime et, *surtout*, les valeurs étrangères, qui restent soumises à obligation de dépôt aux termes de l'actuelle réglementation des changes.

● **Délais** : à la date du 3 novembre prochain, tous les porteurs de titres vifs (c'est ainsi que l'on désigne aussi les titres-papier) concernés par la dématérialisation devront les avoir déposés :

— Chez un intermédiaire (banque, agent de change), où ils feront l'objet de l'inscription en compte sous forme d'une simple écriture in*formatisée, ceci pour les titres au* porteur ;

— Chez l'émetteur pour les titres *nominatifs*, le certificat nominatif étant alors supprimé. De son côté, la *société émettrice pourra ouvrir dans* ce dernier cas deux types de comptes :

1) Les comptes de « nominatifs purs », ouverts et gérés par la société émettrice. *Celle-ci est chargée* d'enregistrer les ordres, à l'exception des négociations en Bourse, d'assurer le paiement des dividendes et l'exercice des droits dans les augmentations de capital, le tout sans frais pour les opérations courantes.

2) Les comptes des « nominatifs administrés », qui font appel à un intermédiaire habilité — mais unique — choisi par l'actionnaire, ce qui permet de regrouper en un seul lieu l'ensemble du patrimoine. Moyennant une rémunération, l'intermé*diaire assurera la gestion du compte* ainsi administré et toutes les opérations qui s'y rattachent, y compris les négociations en Bourse. Les revenus des titres ainsi gérés lui seront confiés et l'intégralité des ordres donnés par l'actionnaire devra transiter par lui.

Passé cette date, les épargnants qui conserveraient encore leurs actions et obligations par-devers eux ne pourraient plus exercer les droits attachés à ces titres (possibilité de les *négocier*, de *voter* aux assemblées, de participer aux augmentations de capital ou à d'autres opérations, voire de percevoir le produit des coupons et des remboursements). Toutefois, l'intégralité de ces droits sera immédiatement réta*blie dès que les titres concernés* auront été mis en dépôt, et le législateur a prévu que ce régime transitoire pourrait s'étendre jusqu'au 3 mai 1988.

A l'issue de ce *long délai* de trois ans et demi, les valeurs mobilières qui n'auraient pas été présentées à la dématérialisation (découvertes, par exemple, à l'occasion d'un héritage) seront mises en vente, et le produit de cette adjudication versé à la Caisse des dépôts et consignations en attendant que se manifestent d'éventuels ayants-droit.

● **Avantages** : si l'on fait abstraction du rapport affectif que continuent à entretenir 10 % des porteurs d'actions avec leurs planches de titres et l'opération rituelle du détachement du coupon, le principal avantage des *nouvelles dispositions* de dépôt en compte réside dans l'élimination du risque de perte ou de vol des titres. De plus, l'intermédiaire chargé de les gérer dispose de services spécialisés dans la vérification systématique des tirages, l'encaissement des coupons ou encore le remboursement des titres amortis, *autant de procédures qui se trouvent* accélérées pour l'épargnant, en évitant les risques d'oubli ou de non-information.

Pour les émetteurs, l'intérêt de l'opération est d'abord d'*éliminer* les frais d'impression et d'accélérer, *via* l'informatique et les intermédiaires agréés, le traitement des diverses opérations liées à la vie d'une valeur mobilière.

● *Inconvénients* : il s'agit, bien sûr, des frais perçus par l'intermédiaire (droits de garde et commissions diverses), variables d'un établissement à l'autre (0,20 % à *0,50 % en* moyenne, sous réserve de certains tarifs dégressifs), et dont il ne faut pas *escompter* de diminution. Trop contentes de trouver ainsi le moyen de parvenir, à terme, à rééquilibrer les comptes d'exploitation de leurs services « titres », lourdement déficitaires, les banques mettent en avant le coût du traitement *informatique pour justifier* le maintien de droits de garde aussi élevés qu'auparavant, et elles *soulignent* le fait qu'elles ne prennent pas de commission sur les SICAV, les fonds communs de placement et les instruments d'épargne « banalisés » gérés pour le compte de leur clientèle.

Sur ce dernier chapitre, et sans préjuger des problèmes de personnel à reconvertir, l'obligation faite aux établissements de crédit, dans le cadre de la loi bancaire, de publier tous leurs tarifs, en principe depuis le 1er octobre, va toutefois contraindre certaines banques inscrites à *s'aligner sur* des établissements mutualistes, où l'on pratique souvent la gratuité pour ce type de service. C'est ce que ne manqueront pas d'exiger, sans doute, les quelque 600 000 porteurs de titres vifs, sur un total de 2,6 millions de détenteurs d'actions (2), en invoquant, à leur décharge, le caractère désormais obligatoire d'un dépôt qui n'était jusqu'alors que facultatif.

(1) Article 94 de la loi de finances pour 1982, chapitre II du titre II de la *loi du 3 janvier 1983, décret du* 2 mai 1983 et autres textes d'application.

(2) Cette estimation a été avancée par M. Michel Pébereau, directeur général du CCF, lors d'un débat organisé le 10 octobre dernier par l'Institut français des experts-comptables (IFEC) et l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA).

Produits divers : la COB serre la vis

ORGANISME chargé, depuis 1967, de veiller au bon fonctionnement du marché financier et à la régularité des opérations faisant appel public à l'épargne, la Commission des opérations de bourse (COB) dispose depuis la « loi Delors » du 3 janvier 1983 d'une mission étendue aux produits divers. Appelés parfois « placements miracles » en raison des espoirs de rémunération très alléchants présentés par les officines spécialisées à des épargnants peu ou mal informés sur les risques encourus, ces produits englobent, par exemple, les conteneurs, les parts de forêt, les rentes viagères, les bateaux de plaisance, les diamants...

Un an après la mise en place de *ces nouvelles dispositions*, la COB a dressé un premier bilan contenu *dans son bulletin mensuel d'août-*septembre 1984. Au 31 juillet dernier, *soixante-treize dossiers de placements* en produits divers avaient *été déposés à la* tour Mirabeau, siège de la COB. Sur ce total, quarante-deux d'entre eux ont reçu le numéro d'enregistrement qui permet la commercialisation du produit (ce qui correspond à quelque 90 millions de francs de capitaux collectés). Sur les trente et un dossiers restants, six d'entre eux restaient à l'étude à cette date, les vingt-cinq autres ayant été retirés en cours de procédure d'examen, à l'initiative de leurs promoteurs, ou rejetés par la Commission.

Si on laisse de côté le cas du « plan gemmes » proposé par la compagnie diamantaire d'Anvers auquel la COB a retiré son numéro d'enregistrement *(voir par ailleurs)*, et celui de trois sociétés de conteneurs (Sigma, CGW et FMI) placées sous administration judiciaire alors que, dès le mois de mars, la Commission lançait un sévère avertissement sur ce dernier type de placements, l'avis général de la COB reste globalement négatif. *« Les produits auxquels la commission des opérations de Bourse a accordé un numéro d'enregistrement, aussi divers soient-ils, présentent la plupart du temps un certain nombre de caractéristiques communes — rendement faible, liquidité quasi inexistante, lourdes pénalités en cas de rupture de contrat... — dont l'investisseur doit tenir compte et qu'il devrait comparer avec celles qu'offrent les autres produits proposés à l'épargne publique »*, estime-t-elle, avant de conclure qu'en tout état de cause l'investissement dans ces produits ne devrait être envisagé que *« comme une opération de diversification d'un patrimoine relativement important, au sein duquel il devrait occuper une place limitée »*.

Devant ces réserves, parfois contenues dans un avertissement figurant en tête du document d'information (une précaution insuffisante, toutefois, dans la mesure où le seul fait d'accorder un numéro d'enregistrement est souvent présenté par les *promoteurs, et presque* toujours perçu par le public, comme une reconnaissance officielle de la qualité du produit), pourquoi la COB s'obstine-t-elle à s'occuper des « biens divers », est-on en droit de se demander. La réponse est simple : parce que c'est la loi et parce qu'il était indispensable de mettre de l'ordre dans un secteur où se côtoyaient, sans aucune possibilité de les distinguer, quelques — trop rares — honnêtes commerçants et quantité d'aigrefins. Les nouvelles dispositions permettent à présent d'exercer un contrôle *a priori* alors que, par le passé, les plaintes pour publicité mensongère et pour escroquerie n'étaient qu'un piètre recours *a posteriori* pour l'épargnant floué.

Mais le personnel de la COB est-il à la *hauteur pour se prononcer* un jour sur un placement en diamants et le lendemain sur une opération portant sur des vaches laitières ou des anneaux de port ? Oui, affirme-t-on. En effet, les personnes chargées de ces dossiers sont toutes des spécialistes du droit, de la finance et de la fiscalité. De plus, elles s'entourent d'avis *autorisés émanant* des autres services de la COB, mais aussi d'experts — bénévoles — parfaitement au courant du secteur étudié. Ainsi, un même dossier aura été examiné pendant au moins deux heures d'horloge par au minimum neuf spécialistes « maison » avant d'être soumis au collège où figurent six personnes de haut niveau (magistrats, agents de change, banquiers, représentants du Trésor...) *qui* disposent d'un délai de cinq jours pour se faire *une* idée *sur* le produit. Si l'on compte les experts (sept pour les problèmes de conteneurs, onze pour les forêts, par exemple), ce sont vingt à *vingt*-cinq personnes qui se seront prononcées sur chaque dossier. Pourtant, au fil des mois, on sent bien que le *« feu vert »* de la COB est très souvent donné du bout des lèvres et, peu à peu, la Commission des opérations de Bourse a commencé à *« serrer la vis »* sur des opérations qui, *« tout en répondant à la définition légale des biens divers »*, ne lui semblent pas correspondre à un placement ou à une modalité d'épargne appropriée au grand public. Il faut que *« l'investisseur ait des perspectives raisonnables de parvenir au terme de son opération, ou bien de récupérer sous forme de numéraire les sommes placées, ou, à défaut, de disposer d'un bien de valeur sensiblement équivalente »* estime-t-elle, refusant d'office les dossiers lorsqu'il apparaît que :

● le mode de gestion choisi *« repose sur des éléments de pur hasard »* ;

● les structures financières de l'entreprise *« sont notoirement insuffisantes pour garantir que les fonds collectés ne seront pas utilisés à d'autres fins que celles qui sont proposées aux souscripteurs »* ;

● l'absence de compétence, d'expérience ou d'honorabilité *« des personnes qui projettent de commercialiser certains produits peut rendre improbable le bon dénouement de l'opération proposée »* ;

Invoquant ces nouveaux critères, la Commission explique qu'elle n'a pu *« que refuser l'attribution de numéros d'enregistrement à plusieurs sociétés proposant la vente au public de parts de chevaux de course dont les gains auraient été totalement aléatoires tandis que le prix d'acquisition et les frais d'entretien étaient, quant à eux, tout à fait certains »*.

A contrario, on admet bien volontiers que certaine *« opération de prestige »* soumise à la COB par une grande banque de la place et portant sur des grands crus bordelais n'avait guère besoin de numéro d'enregistrement, l'offre étant pratiquement close dès son lancement, sans recours à l'appel public à l'épargne ou au démarchage prévus par les textes.

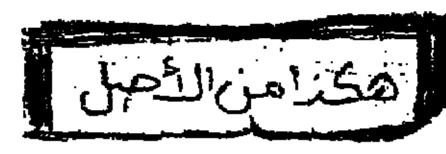
« La loi du 3 janvier 1983 a sécrété ses anticorps et la Commission est contrainte de faire évoluer son jugement », reconnaît-on au service des placements. *« Il faut bien tenir compte de la dose de tentation et de la quasi-absence de tout raisonnement mathématique en termes d'épargne qui faussent une offre en diamants ou en chevaux de course, lorsqu'on vient de voir à la télévision l'arrivée du Grand Prix d'Amérique, et c'est justement ça notre travail. De plus, il nous faut compter maintenant avec l'apparition de nouveaux types de produits qui, au vu des modalités de rejet de tel ou tel autre placement, ont su se transformer pour ne plus tomber directement sous le coup de la loi tout en prétendant obtenir notre aval. Placés devant des textes qui ont démontré à la fois leurs qualités et leurs limites, c'est à nous qu'il convient de dire : ceci n'est pas un produit d'épargne destiné à être proposé au public. De par la loi, notre mission vise aussi à protéger l'épargnant »*.

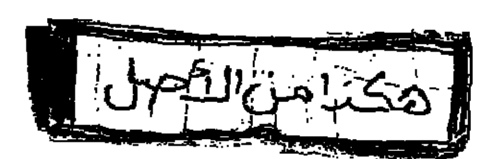
La Compagnie diamantaire d'Anvers se rebiffe

ESTIMANT que la Compagnie diamantaire d'Anvers n'avait *« pu conclure avec des tiers un accord instituant, pour la sécurité des épargnants, des garanties jugées suffisantes par la commission »*, la COB avait retiré, en juillet dernier, le numéro d'enregistrement délivré, en septembre 1983, à CDA et relatif au *« plan gemmes »*, une formule de place*ment en diamants — la première* du genre — mise au point par *cette société*. Mais, bien décidée à contester au plus haut niveau cette décision qu'il juge arbitraire, M. Yves-André Delcourt, président-directeur général de CDA, engageait aussitôt les *« recours en justice appropriés »* en saisissant le Conseil d'Etat, le 18 septembre 1984.

A l'appui de sa plaidoirie, la CDA produit un rapport rédigé *par le professeur André Decocq*, doyen honoraire de la faculté de *droit de Lyon et selon lequel* cette société peut commercialiser son produit, même sans numéro d'enregistrement, aucune sanction pénale ne pouvant en découler au vu des textes réglementaires.

Sans entrer dans le détail des arguments juridiques présentés par l'une et l'autre partie, la Commission des opérations de *Bourse s'estimant forte de son* bon droit, on retiendra que la saisine du Conseil d'Etat constitue « une première » dans le domaine *des biens divers*, d'où l'intérêt de l'arrêt que devrait rendre cette juridiction suprême. A moins que la COB et la Compagnie diamantaire d'Anvers ne conviennent d'un compromis qui permettrait à cette société, selon certains aménagements, de placer ses *« plans gemmes »* auprès du public tout en évitant à la Commission des opérations de Bourse une jurisprudence dont nul ne peut préjuger si elle tournera ou non à son avantage.





MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

16 octobre

Tassement

Très résistante ces derniers temps, la Bourse de Paris a quelque peu fléchi mardi. Dès l'ouverture, Avions Marcel Dassault (– 2,5 %), donnait le ton à la Corbeille. D'assez nombreuses valeurs de premier plan (Club Méditerranée, CSF, L'Oréal, Moulinex, Pernod, Presses de la Cité, Roussel-Uclaf) allaient suivre son exemple et, à la clôture, l'indicateur instantané accusait une baisse de 0,6 %.

Cette baisse est relativement limitée. Mais, de l'avis des boursiers, elle traduit le malaise qu'a créé la publication des dernières statistiques pour septembre sur les ventes d'automobiles. Ces statistiques sont mauvaises. « Mais, disait-on dans les travées, elles n'ont pas une grande signification, se rapportant au mois précédant, juste le salon. » Sans doute, mais ce n'est pas ainsi que les opérateurs les ont reçues. Peugeot, qui tire le mieux son épingle du jeu, a perdu 1,4 %. Du coup, sous les lambris, nul n'a prêté beaucoup d'attention à la reprise de Wall Street. Il est vrai, d'autre part, que les opérations de liquidation générale sont désormais proches. Elles débuteront lundi prochain par la réponse des primes. Le marché ayant très récemment atteint son plus haut niveau historique, il ne faut guère s'étonner de voir des investisseurs commencer à ajuster leurs positions.

La devise-titre s'est un peu repliée et s'est échangée entre 10,75 F et 10,79 F contre 10,74 F/10,82 F.

Légère reprise de l'or à Londres : 339,75 dollars l'once contre 338,65 dollars.

A Paris, le lingot a gagné 250 F à 104 500 F et le napoléon 2 F à 611 F.

Le volume des transactions a diminué : 12,21 millions de francs contre 14,54 millions.

NEW-YORK

Coup de frein à la hausse

Après quatre séances de hausse qui avaient permis au « Dow Jones » de franchir à nouveau la barre des 1 200, les cours sont redevenus très irréguliers mardi à Wall Street, si irréguliers même que les baisses ont été supérieures en nombre. A la clôture, l'indice des industrielles accusait un recul de 5,19 points à 1 197,76. Le bilan de la journée était, lui aussi, négatif. Sur 1 987 valeurs traitées, 808 se sont repliées, 717 ont monté et 462 n'ont pas varié.

Rien que de très normal à l'issue d'une étape de hausse. En fait, le marché n'était pas tellement disposé à s'arrêter en si bon chemin. Au départ, il avait même derechef un peu progressé. Une fois encore, ce sont les dernières déclarations de son « gourou », M. Henry Kaufman, qui ont quelque peu rafraîchi l'atmosphère. Le célèbre financier a prédit un taux de croissance de 4,5 % à 5 % pour le PNB au cours du quatrième trimestre, et, en même temps, un raffermissement des taux d'intérêt à court terme. Le pronostic n'a pas fait très bonne impression, d'autant que les grandes banques américaines ont limité à 1/4 de point l'abaissement de leur « *prime rate* », ne suivant pas ainsi l'exemple donné la veille par la Bankers Trusts (– 1/2 point). Autre cause de déception : l'annonce d'une baisse de la production industrielle (– 0,6 %) en septembre, la première depuis vingt-deux mois.

L'activité cependant a encore légèrement diminué, ce qui est un signe d'attentisme : 82,93 millions de titres ont changé de mains, contre 87,59 millions.

VALEURS	Cours du 15 oct.	Cours du 16 oct.
Alcoa	34 3/4	34 1/2
A.T.T.	18 3/8	18 1/8
Boeing	55 1/8	55 7/8
Chase Manhattan Bank	43 1/2	43 3/4
Du Pont de Nemours	50	48 7/8
Eastman Kodak	71 1/4	71
Exxon	45 1/4	44 3/4
Ford	47 3/8	46 3/4
General Electric	56 1/2	56
General Foods	58 1/4	58 1/4
General Motors	78 1/4	78 5/8
Goodyear	25 3/8	25 1/4
I.B.M.	122 1/4	121
I.T.T.	29 1/2	28 5/8
Mobil Oil	28 3/4	28 7/8
Pfizer	35 1/2	38 3/8
Schlumberger	45 3/8	43 7/8
Texaco	35 7/8	35 3/8
U.A.L. Inc.	39 3/4	40 5/8
Union Carbide	48 5/8	48 7/8
U.S. Steel	23 1/4	23 3/8
Westinghouse	26 7/8	26 3/4
Xerox Corp.	37 1/4	38 3/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

POCLAIN. – Les pertes de ce groupe de matériel de travaux publics, « numéro un » mondial de la pelle hydraulique, ont augmenté de 65 % au premier semestre 1984, avec 184,3 millions de francs, contre 111,6 millions de francs pour la même période de 1983. Poclain a réalisé, dans le même temps, un chiffre d'affaires à peine supérieur à celui de 1983 : 1,43 milliard de francs, contre 1,41 milliard, alors que la baisse du marché français des travaux publics pour 1984 est estimée à 15 %.

CETELEM. – Le « numéro un » du crédit à la consommation en France – et en Europe, compte tenu de ses filiales – vient de s'associer avec des partenaires italiens pour la création, dans la péninsule, d'un établissement spécialisé dans l'assistance financière à la distribution d'équipements domestiques et de véhicules automobiles. Baptisé Findomestic, ce nouvel établissement, constitué avec les Caisses d'épargne de Florence et de Pistoia, la Banque de Sardaigne et la société de crédit-bail Centro-Leasing, a été doté d'un capital de 5 milliards de lires (environ 25 millions de francs), dont Cetelem et la Compagnie bancaire détiendront, respectivement, 30 % et 5 %. Les associés italiens, qui en posséderont, respectivement, 30 %, 25 % et 10 %, auront en charge la direction de la société, le développement de son réseau commercial et le refinancement de ses crédits.

Cetelem-Cofica (groupe Compagnie bancaire) a déjà conclu des accords de cette nature destinés à accroître son implantation à l'étranger. C'est ainsi que Cetelem détient, depuis 1979, une participation de 20 % dans Family-Shinpan, une société créée avec Orient-Leasing, l'un des premiers groupes japonais de leasing. D'autre part, UFB-Locabail a participé, en 1982, avec l'organisme local Caixa Geral de Depositos, à la création de la première société de crédit-bail au Portugal, Locapor, dont elle détient 26 % du capital. Enfin, la Compagnie bancaire possède également, de son côté, une participation de 14,5 % dans Unifiban, un groupe espagnol opérant dans le même secteur d'activité.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1983)

	15 oct.	16 oct.
Valeurs françaises	118,9	118
Valeurs étrangères	95,6	94,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	15 oct.	16 oct.
Indice général	181,4	180

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 17 octobre .... 10 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	16 oct.	17 oct.
1 dollar (en yens)	249,05	250,35

BOURSE DE PARIS — Comptant — 16 OCTOBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ — Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV 16/10

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

● : Prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

e : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1721	4,5 % 1973	1715 50	1715	1715 50	....
3893	C.N.E. 3 %	3930	3915	3915	– 0 38
1488	Électricité T.P.	1526	1510	1510	– 1 04
1015	Renault T.P.	1111	1100	1090	– 1 89
1410	Rhône-Poul. T.P.	1514	1514	1514	....
2870	Essilor	2940	2880	2880	– 2 0[illegible]
580	Esso S.A.F.	563	559	546	– 3[illegible]
895	Eurafrance	914	905	905	– 0[illegible]
700	Euromarché	681	675	675	– 0[illegible]
760	Europe n° 1	785	782	782	– 0[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
140	Gencor	150 50	148 90	149 50	– 0 66
310	Gén. Belgique	315	315	315	....
585	Gén. Electr.	606	606	606	....
770	Gen. Motors	823	833	835	+ 1 45
61	Goldfields	68 80	67 95	67 90	– 1 30
40	Gd Metropolitan	40 20	39	38 90	– 3 23
172	Harmony	181	179 50	178	– 1 65
36	Hitachi	38 10	37 95	37 90	– 0 52
590	Hoechst Akt.	640	637	637	– 0 46
85	Imp. Chemical	89 75	86 30	87	– 3 06
114	Inco. Limited	113 50	111 50	111 50	– 1 76
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1460	Siemens A.G.	1571	1560	1554	– 1 08
156	Sony	167 80	170	167	– 0 47
230	T.D.K.	226	225 50	226 50	+ 0 22
19 50	Toshiba Corp.	19 60	19 70	19 55	– 0 26
875	Unilever	901	900	900	– 0 11
395	Unit. Techn.	404	410	413	+ 2 22
990	Vaal Reefs	1070	1057	1057	– 1 21
455	West Deep	459 50	455	455	– 0 97
385	West Hold.	390	378	378	– 3 07
410	Xerox Corp.	397	396	395	– 0 50
2 09	Zambia Corp.	2 07	2 06	2 06	– 0 48

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	9 630	9 619	9 330	9 830
ECU	6 870	6 856	....	....
Allemagne (100 DM)	306 500	306 380	292	312
Belgique (100 F)	15 189	15 175	14 600	15 600
Pays-Bas (100 fl.)	272 040	271 800	260	280
Danemark (100 krd)	84 940	84 900	68	83
Norvège (100 k)	107 100	106 750	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 628	11 584	11 050	11 950
Grèce (100 drachmes)	7 535	7 512	6 900	8 400
Italie (1 000 lires)	4 980	4 977	4 700	5 200
Suisse (100 fr.)	373 750	373 930	360	381
Suède (100 krs)	109 610	109 340	105	112
Autriche (100 sch)	43 600	43 600	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 505	5 496	5 150	5 750
Portugal (100 esc.)	5 860	5 850	4 700	5 330
Canada ($ can 1)	7 289	7 258	7 040	7 390
Japon (100 yens)	3 869	3 865	3 730	3 890

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/10
Or fin (kilo en barre)	104500	104900
Or fin (en lingot)	104250	104500
Pièce française (20 fr)	609	611
Pièce française (10 fr)	379	.....
Pièce suisse (20 fr)	607	608
Pièce latine (20 fr)	601	603
Souverain	756	760
Pièce de 20 dollars	4300	4400
Pièce de 10 dollars	2150	2140
Pièce de 5 dollars	1210	.....
Pièce de 50 pesos	3885	3925
Pièce de 10 florins	625	623

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 17 octobre 1984 a été tiré à 458 135 exemplaires

A B C D E F G

500 000 A 600 000 PERSONNES SANS « COUVERTURE »

L'assurance automobile est-elle trop chère ?

Dans la crise qui affecte la société française actuellement, il est un signe qui ne trompe pas : de nombreux *conducteurs de véhicules* automobiles roulent sans assurance. Celle-ci est pourtant obligatoire.

Certes, en l'absence d'une marque visible garantissant le paiement d'une prime, comme la vignette pour la taxe annuelle collée sur le pare-brise des véhicules, il est difficile d'évaluer le nombre des fraudeurs. L'an dernier, toutefois, 200 000 contraventions pour défaut d'assurance ont été dressées à l'occasion de contrôles.

Selon M. Jacques Lallement, président de la Fédération française des sociétés d'assurance, qui recevait la presse mardi 17 octobre, le nombre des conducteurs non assurés était d'environ 500 000 à 600 000 pour 23 millions de véhicules assurés. Suivant d'autres sources, ce nombre serait bien supérieur, pouvant même atteindre 15 %, avec une prédominance chez les jeunes, les conducteurs de motocyclettes et les chômeurs.

Sans doute, comme on l'a vu, une telle évaluation est sujette à caution : pas vu, pas pris, tant que l'on ne cause pas d'accident ou que l'on n'est pas soumis à un contrôle. Mais à bien des indices, les professionnels de l'assurance détectent une augmentation certaine de sensible du nombre des non-assurés. Motif : pour ces derniers, l'assurance auto est devenue trop chère en valeur *absolue, notamment* pour les catégories citées précédemment. On cite couramment des cas *où le montant* de la prime peut atteindre 25 % du prix du véhicule (7 000 F pour un conducteur débutant et une R 5 achetée d'occasion au prix de 30 000 F) ou même le dépasser (pour une 2 CV également d'occasion).

Sans doute les assureurs se *défendent-ils comme de beaux* diables, alignant une suite d'arguments impressionnants. Sur l'ensemble des quinze dernières années, la hausse des prix de l'assurance automobile, hors impôts, a progressé moitié moins vite que celle du coût de la vie, malgré un accroissement du coût des sinistres matériels de 15 % par an en moyenne, depuis quinze ans.

Un tel accroissement a pu être compensé par une diminution régulière de la *fréquence* des accidents depuis dix ans, au rythme de 4 % l'an, mais les compagnies sont restées déficitaires depuis 1978. Une diminution, si attendue, de 8 % des accidents en 1983, jointe à un relèvement de leurs tarifs par les compagnies les plus déficitaires, leur a permis d'enregistrer un bénéfice de 1,1 milliard de francs (sur 50,8 milliards de francs de primes encaissées), *le premier* depuis cinq ans.

Il n'en reste pas moins qu'en trois ans (*1982, 1983, 1984*) *le* coût de l'assurance automobile pour les usagers aura augmenté de près de moitié à des titres divers. En 1982, son accroissement a été de 16 % à 22 %, dont 6 % pour le doublement de la taxe versée à la Sécurité sociale de la route, et 6 % pour la généralisation de l'assurance des membres de la famille transportée dans le véhicule du conducteur (loi du 7 janvier 1981). En 1983, cet accroissement a été de 9 % du fait de la hausse des *prix, et en 1984, il aura atteint* 13 % en moyenne, essentiellement du fait du doublement de la taxe sur les primes d'assurances auto, portée de *9 % à 18 %. Au total*, la hausse aura été de 45 %, ce qui marque une nette accélération, hors de proportion avec celle du coût de la vie depuis 1982. Sans doute, de nombreux arguments pourraient être invoqués pour justifier cette ascension. La taxe versée à la Sécurité sociale a été instituée pour compenser les frais supplémentaires imposés à cet organisme par les accidents de *la route, en application de principe* de la vérité des prix et de l'égalité des charges (qui casse paie).

Sans doute encore est-il indispensable de garantir le risque encouru par les membres de la famille des conducteurs lorsqu'il en transporte. Mais quand il faut y ajouter le doublement de la taxe fiscale, instituée en 1984 pour boucher les trous du budget, la facture devient globalement trop salée *pour un automobiliste* qui doit, au surplus, supporter une accélération rapide du prix de son carburant.

Ajoutons, pour les jeunes conducteurs novices de moins de vingt-cinq ans, une surprime temporaire (deux *ans) qui peut multiplier leur prime* par deux et demi, avec pour motif une *fréquence* d'accidents beaucoup plus élevée que la moyenne, une surtaxation des cyclomoteurs, pour *le* même motif, et on aura complété un paysage peu riant pour l'assuré, ce qui explique la montée des défauts d'assurance.

Dangereux et significatif

Ce phénomène est à la fois dangereux et significatif. En cas de défaut d'assurance du fauteur de l'accident, *l'accidenté est indemnisé* par le Fonds de garantie automobile, qu'alimente une taxe de *1,40 % sur* les primes. Or ce fonds est déficitaire, et tout accroissement de son intervention relève d'autant la contribution demandée aux assurés réguliers. Ensuite, le Fonds se retourne vers le fauteur d'accident, qui peut voir sa vie brisée si le sinistre est important. D'autre part, un tel *phénomène* indique que pour des raisons multiples, on a, tout simplement, trop *« tiré sur le pianiste »*, à savoir le conducteur automobile, véritable *« vache à lait »* du fisc, ce que M. Hanon, président de la régie Renault, évoquait dimanche 14 octobre au « Grand Jury RTL-*le Monde* ».

Que faire pour éviter l'aggravation du phénomène ? Il faut d'abord sanctionner le paiement de la prime d'assurance par l'apposition d'une *vignette sur* le pare-brise du véhicule.

Cette mesure a été mise à *l'étude* par les pouvoirs publics, mais ne supprimera pas la cause du mal. On peut ensuite s'efforcer de limiter les charges, notamment de distribution, qui pèsent sur l'assurance automobile, comme le font les mutuelles *« sans réseau »* (MAIF, MAAF, MACIF, GMF, etc.) qui, avec la Mutuelle agricole, ont garanti, en 1983, plus de la moitié du nombre des véhicules de tourisme. Ces mutuelles ont des tarifs inférieures *de 30 % à la moyenne, par rapport* à ceux des compagnies nationalisées et privées dotées de réseaux (agents généraux et courtiers). Cette réduction, selon les compagnies, est imputable à l'absence de réseaux pour 10 %, à une sélection rigoureuse des risques et des assurés pour 10 %, et à 15 % et à une plus grande sévérité dans le règlement des sinistres, avec des remboursements inférieurs de 15 % à ceux des compagnies, ce que les mutuelles contestent, naturellement.

On peut aussi, comme le suggère M. Claude Bébéar, président des Mutuelles unies (organisme avec réseau), lier la taxe de 18 % sur *les* contrats à la puissance du véhicule et non au montant de la prime, ce qui cesserait de pénaliser les jeunes et ceux qui utilisent l'automobile à des fins professionnelles. M. Bébéar propose également de traiter *« politiquement »* le cas des jeunes conducteurs au nom de la solidarité. *Il s'agirait de constituer, pour* l'ensemble des assureurs, un « pool » des risques aggravés, avec répartition de risques supplémentaires, tout en maintenant une surprime pour les jeunes, mais moins importante. On peut, enfin, ne plus taxer autant les automobilistes, comme le reconnaissait, récemment, M. Christian Pierret, rapporteur général de la Commission des finances à l'Assemblée nationale.

FRANÇOIS RENARD.

NOBEL DE PHYSIQUE

Carlo Rubbia (Italie) Simon Van der Meer (Pays-Bas)

Le prix Nobel de physique pour 1984 a été attribué, mercredi 17 octobre, à l'Italien Carlo Rubbia et au Néerlandais Simon Van der Meer, pour leur contribution majeure à la découverte de deux nouvelles particules élémentaires, attendues depuis longtemps par la communauté scientifique et connues sous le nom de bosons vectoriels « W » et « Z ».

Ce prix, d'un montant de *1 800 000 F*, récompense des recherches faites au laboratoire européen pour la physique des particules (CERN). Interrogé par téléphone, l'un des collaborateurs de M. Carlo Rubbia, M. Antoine Lévêque, nous a déclaré : *« Carlo Rubbia a été l'âme de l'expérience qui a permis cette découverte, mais beaucoup de personnes de qualité ont participé à sa réalisation technique et à son interprétation physique. Ce prix Nobel honore le CERN et l'ensemble des équipes qui ont travaillé à ce projet européen. »*

[Né le 31 mars 1934 à Gorizia (Italie), Carlo Rubbia a été élève de l'Ecole normale supérieure de Pise, puis étudiant à l'université Columbia (New-York) et à celle de Rome. En 1960, il est entré au CERN, d'abord comme boursier, puis comme chercheur titulaire. Depuis 1972, il est aussi professeur à l'université Harvard (Etats-Unis).]

[Né le 24 novembre 1925 à La Hague (Pays-Bas), Simon Van der Meer a fait des études d'ingénieur à Delft. Après avoir travaillé chez Philips, à Eindhoven, il est entré au CERN en 1956. Il a participé à la construction de plusieurs accélérateurs avant d'inventer la méthode de refroidissement stochastique (1) et de diriger la construction de l'installation où cette méthode est mise en œuvre.]

(1) Méthode qui permet de produire un faisceau d'antiprotons utilisable par les physiciens.

● *Les représentations du spectacle d'Eddy Mitchell* au *Palais* des sports à Paris, qui devaient reprendre ce mardi 16 octobre, sont reportées au jeudi 18 octobre, en raison de l'état de santé du chanteur.

Président de la cour d'appel de Colmar

M. ANTOINE GROSS EST INCULPÉ DE « TRAFIC D'INFLUENCE » ET DE « CORRUPTION ».

M. Antoine Gross, président de chambre à la cour d'appel de Colmar, a été inculpé, lundi 15 octobre, de *« trafic d'influence »* et *« de corruption »*, a annoncé, mercredi, M. Robert Bouchery, procureur général près la cour d'appel de Paris. Cette inculpation lui a *été* notifiée par M. Louis Gondre, président de la chambre d'accusation de Paris, désignée, le 10 octobre, par arrêt de la chambre criminelle de la *Cour de cassation. Il appartiendra* à la chambre d'accusation, après instruction, de se prononcer sur la culpabilité de M. Gross.

On se refusait, mercredi, dans les milieux judiciaires, à toute précision sur les faits reprochés à M. Gross. Il semble cependant qu'ils s'étendent sur une période assez longue. Les *personnes* qui les ont *révélés* à la justice ne seraient elle-mêmes pas à l'abri *d'inculpations*, puisqu'elles reconnaissent avoir corrompu un haut magistrat.

[Né le 5 juin 1921 à Reims (Marne), M. Antoine Gross occupa des postes à Colmar à trois reprises : de 1947 à 1950, au début de sa carrière, puis de 1965 à 1968, comme vice-président, et enfin, depuis le 31 décembre 1971, comme conseiller, puis président de chambre.]

Sur le vif

Conduite dangereuse

Vous connaissez mon ami Railard ? Non ? Mais si : un grand, gros, le teint brique, le cheveu noir, un sanguin, un coléreux. Ce matin il m'appelle, il fulmine, il en a marre. Alors, là, *vraiment marre.*

— Marre de quoi ?

— T'es pas au courant ? On ne va plus pouvoir écraser les piétons sans être obligés de casquer. Des piétons dans leur tort, attention ! *Des connards qui traversent en dehors des clous ou qui se baladent sur les trottoirs*, qui s'étalent en rang par quatre, *sans avoir la* politesse de te laisser manœuvrer pour te garer.

— *Sur les trottoirs ?*

— Ben oui, évidemment ! Où veux-tu qu'on se range ? Dans la rue ? Moi, boulevard Beaumarchais, sur le trottoir, tout est pris à partir de 5 heures de l'après-midi. Quand par miracle j'arrive à trouver une place, souvent à vingt numéros de chez moi, le soir en rentrant, je suis toujours emmerdé par un tas de casse-pieds, des amoureux qui lambinent, des pépés qui promènent leurs clebs. Et le matin, quand je pars, c'est les mômes en retard qui sortent en courant pour aller à l'école. On se demande vraiment à quoi pensent les mères. Elles feraient mieux de s'en occuper au lieu de passer la journée à bavasser avec leurs copines de bureau.

— Bon, c'est agaçant, d'accord. Mais pourquoi, brusquement, ça te met dans des *états pareils ?*

— Tu comprends rien ou *quoi ? Ces vieux gâteux, ces* petits gamins, t'as beau klaxonner, *leur corner au cul*, tu crois qu'ils dégageraient, qu'ils débarrasseraient le plancher ? Penses-tu ! A peine s'ils se grouillent un peu. Alors, là, maintenant — merci Badinter ! — si tu en chopes un, tu vas être obligé de *l'entretenir à ne rien faire jusqu'à* la fin de sa vie.

— Si c'est un enfant de la maternelle, évidemment, ça peut aller chercher loin. Remarque c'est assez normal, là, sur le trottoir, t'es quand même un peu dans ton tort, il me semble.

— Pas s'ils se jettent sous mes roues. Et, avec ce nouveau projet de loi, ça ne va pas rater : ils vont le faire exprès pour toucher l'assurance.

— *Exprès de se faire tuer ?*

— Tuer ! Tout de suite les grands *mots. Non, un peu* abîmer, pas trop, juste ce qu'il faut pour *m'obliger à leur* verser le paquet.

— Pas toi, n'exagère pas, ton assurance.

— Tu imagines combien ça va coûter, les primes ? Moi, c'est pas compliqué, je ne m'assure *plus*, terminé. Il y a déjà six cent mille mecs qui ont compris le truc. Il y en aura six cent mille un.

— *Si tu écrases quelqu'un*, c'est là que tu vas le sentir passer !

— T'inquiètes ! J'écrase personne. A partir d'aujourd'hui je me range au ras des entrées d'immeuble, je bloque les portes cochères. Comme ça, ils seront coincés, ils pourront pas sortir, et ils ne risqueront pas de se faire bobo !

CLAUDE SARRAUTE.

LA MORT DE GEORGES THILL

Les plus beaux témoignages

Juste au moment où disparaît Georges Thill, est publié un admirable coffret de disques qui réunit les plus beaux témoignages de son art.

A une époque où l'opéra vivait de sa vraie *gloire, celle de dons lentement* menés à leur maturité par un travail acharné et une constante exigence qui sait autant refuser qu'accepter, Georges Thill connut une gloire absolue.

Il est vrai que, hormis un jeu scénique assez convenu (mais qui ne l'empêcha pas de faire une carrière de *cinéma*), *il avait tout : un timbre* d'exception, homogène, solide et qui fut longtemps d'une clarté, d'un éclat à la fois rayonnants et mordants ; timbre convenant aussi bien au répertoire italien qu'aux répertoires allemand et français, et qui, en outre, était miraculeusement phonogénique. Il le servit par une superbe technique.

Mais, par-dessus tout, il posséda *le style suprême*, la *simplicité du* ton, la noblesse de la ligne, le sens inné du phrasé et de sa *dynamique*, appuyé sur une maîtrise absolue de l'articulation. Ce qui, bien sûr, fit merveille dans le répertoire français : les rôles aristocratiques de Gluck où il apportait une retenue racinienne, les berlioziens où il mit l'ardeur du son et la force de la diction, les héroïques de Meyerbeer et de Reyer où, à l'éclat de sa vaillance, il joignait le fini du styliste accompli, les romantiques de Gounod et de Massenet où il jouait de cette magie des colorations acquise en Italie, partout il fut unique d'élégance et de séduction.

On écoute attentivement chaque extrait de cet album, c'est toute la splendeur d'une école quasiment disparue qui s'y reflète, subtile dans la variété de ses incarnations, racée dans ses intentions, constamment attachée à cette exactitude de sons qui lui ouvrit les scènes internationales, fascinées par ce génie français, et lui garde une mémoire inaltérable dans l'histoire lyrique.

ALAIN ARNAUD.

★ Cinq disques EMI. Airs extraits des opéras de Gluck, Méhul, Cherubini, Rossini, *Halévy*, Meyerbeer, Berlioz, Gounod, Bizet, Saint-Saëns, Massenet, Delibes, Reyer, Bruneau, Messager, Rabaud.

★ FR 3 avait déjà inscrit à ses programmes une émission sur Georges Thill, le 21 octobre à 15 h 10.

[Georges Thill était né le 14 décembre 1897 à Paris. Mobilisé pendant la Grande *Guerre*, c'est à vingt et un ans qu'il entre au Conservatoire, mais se rend à Naples pour travailler avec le ténor italien Fernando de Lucia — auquel *« il devait tout »*, disait-il.

Georges Thill fait ses débuts à l'Opéra de Paris le *24 février 1924* dans *Thaïs*, de Massenet, et dès lors commence une carrière *prodigieusement* remplie (soixante-dix représentations en 1925) où il accumule les *triomphes* en France et à l'étranger dans tous les grands rôles de ténor aussi bien à l'Opéra qu'à l'Opéra-Comique, dans le répertoire français, italien ou *même* wagnérien. Du Théâtre Colon de Buenos-Aires, en 1929, il passe à la Scala de Milan en 1930, et au Metropolitan Opera de New-York en 1931 ; en 1932, il est à l'Opéra de Vienne.

Pendant la dernière guerre il abandonne l'Opéra de Paris où il donne sa dernière *représentation* de *Samson et Dalila*, le 30 décembre 1941, et se consacre surtout à la province en zone non occupée, ne revenant dans la capitale que pour de rares concerts. Il fait ses débuts à l'Opéra-Comique le 11 juin 1953 dans *Paillasse*, de Leoncavallo, et son dernier concert à lieu le 25 mars 1956 au Châtelet. Depuis 1975, Georges Thill vivait à Lorgues, près de Draguignan, dans le Var. — J. L.]

MORT DU POÈTE MICHEL MANOLL

Le poète Michel Manoll, qui fut de longues années collaborateur à France-Culture, est mort d'une attaque lundi 15 octobre à Paris, à l'âge de *soixante-treize ans.*

[Auteur de nombreux recueils de vers *(la Première Chance, Goutte d'Ombre, Incarnada*, etc), Michel Manoll faisait *partie de l'Ecole de Rochefort, formée* autour de René-Guy Cadou, et qui rassemblait *pendant* la deuxième guerre mondiale de jeunes poètes de l'ouest de la France, *comme Luc Bérimont*, Jean Rousselot, Jean Bouhier.

Né en 1911, à Nantes, *Michel Manoll* est l'auteur d'études sur Pierre Reverdy, *René-Guy Cadou, Franz Hellens*, et d'un art poétique : *Un été andalou*, sa *dernière publication* (1981).

Il a réalisé pour la radio, depuis 1947, de très *nombreuses adaptations de* Thomas Mann, Bernanos, Flaubert, et des *entretiens* avec Paul Fort ou Blaise Cendrars.]

● *Les amis de la Maison de France se regroupent.* — Pour *« témoigner de leur affection à la famille royale de France, promouvoir l'action et la pensée »* du comte de Paris, *« développer le lien affectif entre celui-ci et la nation française, associer l'héritage capétien aux problèmes d'actualité et situer cet héritage historique dans le cadre de la commémoration du millénaire »*, les amis de la Maison de France ont créé une association dont le comité d'honneur provisoire est composée de MM. Arnaud Chaffanjon, Dominique Decherf, Bertrand Fessard de Foucault, Michel Herson, René Hostache, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, Philippe de Saint-Robert et Jean-Louis Vigier.

★ Association des amis de la Maison de France, BP 314, 75365 Paris Cedex 08.